

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1 LES EPREUVES FEDERALES

5.1-1 LE CALENDRIER page 12

5.1-2 LES REGLEMENTS

Choix des terrains et cahiers des charges	page 17
Règlement général des épreuves fédérales amateurs	page 25
Règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes	page 32
Règlement général spécifique des épreuves fédérales individuelles	page 42
Règlements particuliers des épreuves par équipes	page 47
Règlements particuliers des épreuves individuelles	page 141
Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise	page 175
Origine et histoire de nos trophées	page 192

5.1-3 DOCUMENTS D'ORGANISATION page 203

Toutes compétitions (règles locales, jeu lent, cadences de jeu etc)	
Compétitions individuelles (tableaux de match-play)	
Compétitions par équipes (Fiche d'ordre de jeu, etc.)	

5.2 TERRAINS

Terrain : Scratch Score Standard – Homologation - Etalonnage	page 247
Mesure du terrain et repères de distance	page 254
Piquetage et marquage	page 260
Préparation des terrains pour une épreuve fédérale	page 261

5.3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Les différentes formes de jeu	page 271
Règlements d'une épreuve	page 275
Règles locales	page 278
Tirage des départs	page 280
Carte de score	page 284
Marques de départs	page 288
Emplacement des drapeaux	page 290
Départs et cadence de jeu	page 295
Résultats et réclamations	page 296

5.4 TEXTES EN VIGUEUR

DOPAGE

Le dopage et les golfeurs	page 301
Dopage : Règlement disciplinaire	page 306
Trousse non médicale	page 317
Règles du Statut d'Amateur	page 318
Décisions du Statut d'Amateur	page 318

5.5 ORGANISATEUR ET ARBITRES

Composition et rôle du Comité des Règles	page 321
Fonctions – Coursus - Formation	page 322
Listes	
Formateurs	page 335
Directeurs de tournois	page 337
Arbitres	page 338
Organisateurs de tournoi	page 343
Arbitres Honoraires	page 349

5.6 MERITE NATIONAL ET INDEX

Méthode de calcul de l'index	
Comment ça marche ?	page 353
Le Scratch Score Standard (S.S.S.) et le slope	page 353
Handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du slope	page 354
Principe de l'établissement des coups reçus	page 356
Répartition du handicap de jeu	page 357
Calcul de points en Stableford	page 358
Evolution de l'index	page 360
Tableau de calcul du S.S.J.	page 363
Gestion des statuts d'un score en compétition	page 364
Gestion centralisée des index	page 364
Critères	page 368
Mérite national des clubs	page 369
Mérite national des écoles de golf	page 372
Mérite national amateur	page 376
Mérite national des AS d'Entreprise	page 386
Index	page 387

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Fax	✉	Site internet
Météorage	Technopole Hélio parc 2 avenue Pierre Angot	64053	Pau Cedex 9		05 59 80 77 30	05 59 80 77 31	contact@meteorage.com	http://www.meteorage.fr
The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000	00 44 1 334 460 001		http://www.randa.org
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	00 41 21 785 70 69	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
FFGolf Département Amateur	68 rue Anatole France	92309	Levallois Perret		01 41 49 77 40	01 41 49 77 22	sportif@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	01 47 01 40 60	accueil@asgsdf.org	
Comité des Règles de la ffgolf	68 rue Anatole France	92309	Levallois Perret		01 41 49 77 40	01 41 49 77 22	regles@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	01 47 41 52 63	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
PGA France	Golf National 2 avenue du Golf	78280	Guyancourt		01 34 52 08 46	01 34 52 05 48	contact@pgafrance.org	http://www.pgafrance.net

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

SAMU : 15

Service Informatique FFGOLF

Numéro Vert : 0 800 21 10 67

E-mail : informatique@ffgolf.org

Fax du Service informatique : 01 41 49 77 23

Département Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : sportif@ffgolf.org

Département Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 38

E-mail : hautniveau@ffgolf.org

Département Arbitrage & Règlements

Téléphone : 01 41 49 77 47

E-mail : regles@ffgolf.org

Département Professionnel

Téléphone : 01 41 49 77 78

E-mail : golfpro@ffgolf.org

Fax commun aux Départements Sportifs : 01 41 49 77 22

Pour consulter l'index d'un joueur :

Extranet : www.netffg.net

Portail FFGolf : www.ffgolf.org

Audiotel : 0 892 69 18 18

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
ALSACE	Route du Rhin	67400	Illkirch	03 88 55 44 84	03 88 65 05 67	secretariat@alsacegolf.com	www.alsacegolf.com
AQUITAINE	Les Bureaux de Bel Air 7 Allée Bel Air	33185	Le Haillan	05 56 57 61 83	05 56 28 98 30	ligofaquitaine@wanadoo.fr	www.ffg-aquitaine.org
AUVERGNE	La Bruyère des Moines	63870	Orcines	04 73 62 26 80	04 73 62 26 52	ligolf.auvergne@wanadoo.fr	
BOURGOGNE	15 rue Gaston Roupnel BP 333	21200	Beaune	03 80 25 09 72	03 80 25 09 72	bourgolf@wanadoo.fr	www.lbgolf.fr
BRETAGNE	Immeuble Le Calypso 130 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	02 99 31 68 83	ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr	www.liguebretagnegolf.org
CENTRE	22 rue Edouard Branly	37300	Joué les Tours	02 47 67 42 28	02 47 67 68 79	liguegolf18@free.fr	www.golf-ligueducentre.com
CHAMPAGNE- ARDENNES	10 rue Gabriel Voisin	51100	Reims	04 95 74 20 64		golfchampardenne@wanadoo.fr	www.golf-champagne-ardenne.com
CORSE	Rue Marcel Paul Res. "le Cézanne" Appt 20	20200	Bastia	04 95 32 54 53		secretariat@liguecorsedegolf.org	www.liguecorsedegolf.org
FRANCHE-COMTE	9 rue Velotte	25205	Montbéliard	03 81 94 46 99	03 81 94 17 61	daniel.turin@wanadoo.fr	www.golf-franche-comte.com
ILE DE FRANCE	1 avenue du Golf	78114	Magny les Hameaux	01 30 64 90 30	01 30 43 34 30	idf.golf@wanadoo.fr	www.liguegolfidf.com
LANGUEDOC- ROUSSILLON	Chemin du Golf Vacquerolles	30900	Nîmes	04 66 68 22 62	04 66 68 10 16	ligue.golf.languedoc@wanadoo.fr	www.liguegolfanguedocroussillon.org
LIMOUSIN	Célicroux	87350	Panazol	05 55 06 99 59	05 55 06 99 59	ffgolf.limousin@wanadoo.fr	www.liguegolf-limousin.org
LORRAINE	6 place du Roi Georges BP 60552	57009	Metz Cedex 1	03 87 55 05 68	03 87 55 03 15	golforraine@wanadoo.fr	www.golf-lorraine.com

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
MIDI-PYRENEES	50 rue Boulbonne	31000	Toulouse	05 62 30 10 02	05 62 30 10 03	slc-ligue.m.p@wanadoo.fr	www.golf-midi-pyrenees.com
NORD PAS DE CALAIS	5 avenue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	03 20 98 01 89	liguegolf.npc@libertysurf.fr	www.liguegolf-npc.com
BASSE NORMANDIE	Mairie de Varaville 2 av. du Grand Hôtel	14390	Le Home Varaville	02 31 28 31 00	02 31 28 31 50	liguegolfbanord@wanadoo.fr	
HAUTE NORMANDIE	94 rue Saint Jacques	76600	Le Havre	02 35 42 71 19	02 35 42 71 23	ligue.golf.haute.normandie@wanadoo.fr	http://perso.wanadoo.fr/ligue.golf.haute.normandie/
PARIS	1 avenue du Golf	78114	Magny les Hameaux	01 30 43 30 32	01 30 43 23 33	lpgolf@wanadoo.fr	www.lpgolf.fr
PAYS DE LOIRE	9 Rue Couëdic	44000	Nantes	02 40 08 05 06	02 40 08 04 03	golfpdl@wanadoo.fr	www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr
PICARDIE	Rond Point du Grand Cerf Le Lys	60260	Lamorlaye	03 44 21 26 28	03 44 21 26 87	liguedegolfdepicardie@wanadoo.fr	www.liguedepicardie.com
POITOU-CHARENTES	Les Récollets 53 rue d'Angoulême	16100	Cognac	05 45 82 82 27	05 45 35 42 09	lpc.golf@wanadoo.fr	www.liguegolfpoitou-charentes.org
P.A.C.A.	Relais du Griffon 439 route de la Seds	13127	Vitrolles	04 42 76 35 22	04 42 76 34 85	liguegolfpaca@free.fr	www.ligue-golf-paca.com
RHONE-ALPES	7 quai Général Sarrail	69006	Lyon	04 78 24 76 61	04 78 24 82 18	golf.rhonealpes@orange.fr	www.liguegolfrhonealpes.org
LA REUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	0 262 59 94 97	0 262 59 95 01	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	www.lrgolf.com
FEDERATION POLYNESIENNE	BP 1121 Papeete	98713	Polynésie Française	00 689 800 580	00 689 855 707	fpg@mail.pf pcolombani@sdapdoit.pf	
NOUVELLE CALEDONIE	Maison du Sport 24 rue Duquesnes	98800	Nouméa Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	00 687 27 26 98	ligue.golf.nc@lagoon.nc	

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1 LES EPREUVES FEDERALES

5.1-1 LE CALENDRIER page 12

5.1-2 LES REGLEMENTS

Choix des terrains et cahiers des charges	page 17
Règlement général des épreuves fédérales amateurs	page 25
Règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes	page 32
Règlement général spécifique des épreuves fédérales individuelles	page 42
Règlements particuliers des épreuves par équipes	page 47
Règlements particuliers des épreuves individuelles	page 141
Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise	page 175
Origine et histoire de nos trophées	page 192

5.1-3 DOCUMENTS D'ORGANISATION page 203

Toutes compétitions (règles locales, jeu lent, cadences de jeu etc)	
Compétitions individuelles (tableaux de match-play)	
Compétitions par équipes (Fiche d'ordre de jeu, etc.)	

5.1-1

A la suite de la création des Inter régions lors de la saison 2000-2001 principalement axée sur le mérite benjamin–minime qualificatif au Championnat de France des jeunes, voici la composition de ces Inter régions :

① SUD OUEST

Aquitaine, Midi-Pyrénées

② OUEST

Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire

③ ILE DE FRANCE

Ile de France, Paris

④ EST

Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine

⑤ NORD

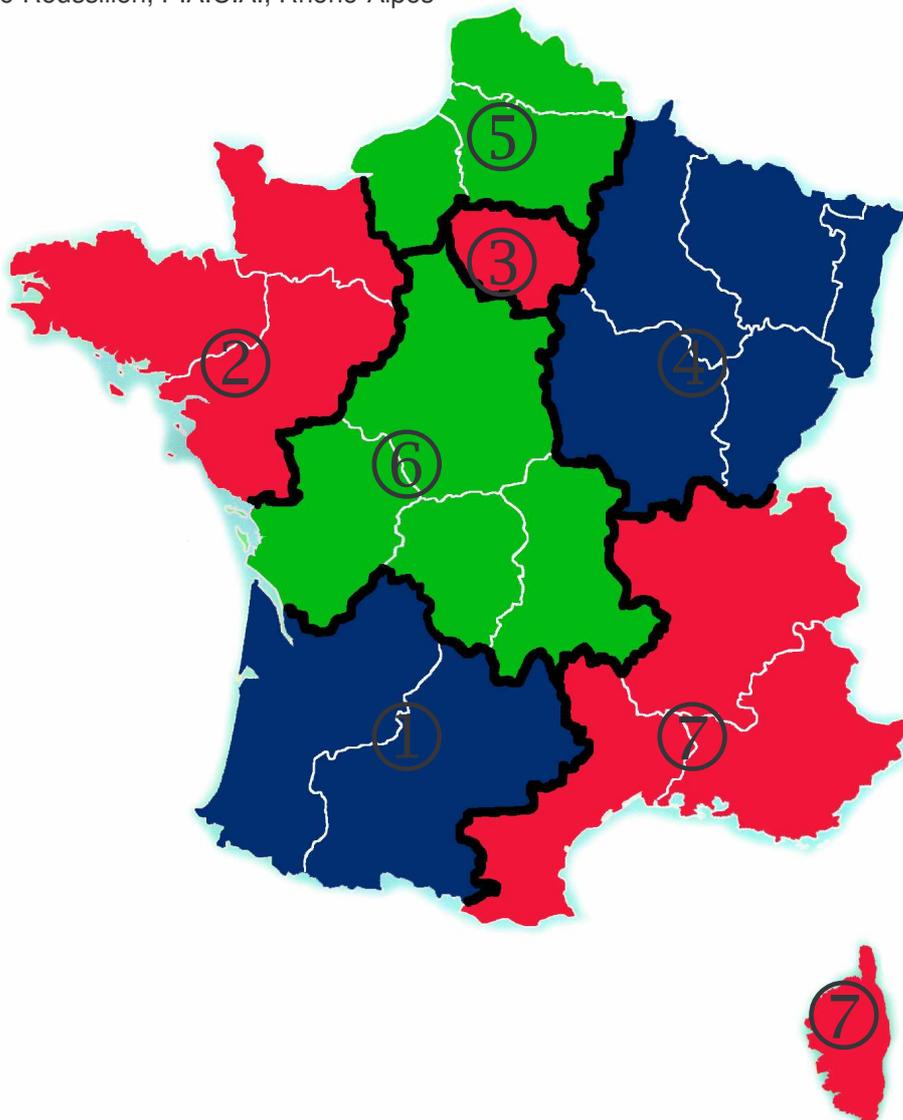
Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie, La Réunion, Nouvelle Calédonie

⑥ CENTRE

Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes

⑦ SUD EST

Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A., Rhône-Alpes



CALENDRIER

JEUNES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
14-15 février	FRANCE v ESPAGNE BOYS	PAU GOLF CLUB 1856	Sélection	-	-
5-7 mars	QUADRANGULAIRE GIRLS	CHIBERTA	Sélection	-	-
5-7 mars	QUADRANGULAIRE BOYS	ITALIE	Sélection	-	-
7-8 avril	FRANCE v ESPAGNE LADIES JUNIOR	SAINT CLOUD	Sélection	-	-
9-13 avril	TOURNOI DES NATIONS - Coupe VILMORIN et INTERNATIONAUX DE FRANCE JUNIORS FILLES Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER	SAINT-CLOUD	9 mars	3 bis	146
9-13 mars	INTERNATIONAUX DE FRANCE CADETS GARCONS Trophée Michel CARLHIAN	TOULOUSE SEILH	9 mars	5	147
24-28 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPES	SABLE SOLESMES	U.N.S.S.	-	171
22-24 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.SPORT U.	POITIERS	F.F.S.U.	P	172
7-11 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES GIRLS	FINLANDE	Sélection	5	-
7-11 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES BOYS	PAYS-BAS	Sélection	5	-
11-15 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES MOINS DE 17 ANS 1 ^{ère} DIVISION	MONT GRIFFON	3 juillet	P	52
12-15 juillet	2 ^{ème} DIVISION A	BELLEFONTAINE	4 juillet	P	53
12-15 juillet	2 ^{ème} DIVISION B	GRENOBLE	4 juillet	P	54
	3 ^{ème} DIVISION A	ANGERS	4 juillet	P	55
	3 ^{ème} DIVISION B	COMPIEGNE	4 juillet	P	56
	3 ^{ème} DIVISION C	PAU GOLF CLUB 1856	4 juillet	P	57
	3 ^{ème} DIVISION D	ALBON	4 juillet	P	58
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	P	59
18-19 juillet	EVIAN MASTERS JUNIORS CUP	EVIAN MASTERS	Sélection	8	
21-24 juillet	INTERLIGUES DES MOINS DE 13 ANS	GOLF NATIONAL	21 juin	-	48
23-25 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE DES MOINS DE 16 ANS European Young Masters	GOLF NATIONAL	Sélection	6	
Voir Ligues	FINALE INTER-REGIONALE JEUNES	Voir Ligues	Voir Ligues	10	152
27 juillet - 2 août	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES Coupe Yan LE QUELLEC – Trophée Ginette DUBOIS	GOLF NATIONAL		P10 / B 9 M 8	148
28-31 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS-JUNIORS GARCONS ET FILLES Trophée Patrick PONS – Trophée NEWMAN Trophée Catherine LACOSTE – Trophée Crocodile	LE TOUQUET	28 juin	C 7 / J 6	154
19-20 septembre	QUADRANGULAIRE BOYS & GIRLS Lacoste 4 Nations Golf Challenge	ESPAGNE	Sélection	-	-
25-27 octobre	TOURNOI FEDERAL JEUNES	TOULOUSE SEILH	Sélection	B 9 / M 8	153
30 octobre - 1 novembre	INTERCLUBS FEMININ DES MOINS DE 17 ANS Finale Nationale – Trophée Brigitte Varangot	AIX MARSEILLE	30 sept	P	61
31 oct. -1 ^{er} nov.	FRANCE v ESPAGNE BENJAMINS – MINIMES	TOULOUSE SEILH	Sélection	-	-

DAMES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
20-22 mars	COUPE DE FRANCE – Trophée Pierre LAFITE	ARCACHON	20 février	5	158
1 ^{er} -3 avril	OPEN INTERNATIONAL SENIORS Trophée Simone THION DE LA CHAUME	CHANTACO	1 ^{er} mars	8	157
16-18 avril	DINARD LADIES OPEN Trophée Lally DE SAINT SAUVEUR	DINARD	2 avril	3 bis	159
29 avril-3 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{ère} DIVISION – Trophée GOLFER'S CLUB	MEDOC	21 avril	P	66
30 avril-3 mai	2 ^{ème} DIVISION A	SABLE-SOLESMES	22 avril	P	67
	2 ^{ème} DIVISION B	AILETTE	22 avril	P	68
30 avril-3 mai	3 ^{ème} DIVISION A	LA DOMANGERE	22 avril	P	69
	3 ^{ème} DIVISION B	METZ CHERISEY	22 avril	P	70
	3 ^{ème} DIVISION C	VILLENEUVE SUR LOT	22 avril	P	71
	3 ^{ème} DIVISION D	DOMAINE DE ST CLAIR	22 avril	P	72
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	73
29 avril-3 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2	VAUCOULEURS	21 avril	P	75
20-24 mai	COUPE GAVEAU et CHAMPIONNAT DE FRANCE Coupe Pierre DESCHAMPS	SAINT GERMAIN	20 avril	4	160
28-30 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES	PARIS INT. G.C.	28 avril	8	161
11-13 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	GRECE	A.E.G.	7	-
25-28 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID AMATEURS 1 ^{ère} DIVISION – Trophée COTNAREANU	NIMES VACQ.	17 juin	P	78
26-28 juin	2 ^{ème} DIVISION A	SAINT LAURENT	18 juin	P	79
	2 ^{ème} DIVISION B	SAINT CYPRIEN	18 juin	P	80
26-28 juin	3 ^{ème} DIVISION A	BELLEME ST MARTIN	18 juin	P	81
	3 ^{ème} DIVISION B	ROUEN Mt ST AIGNAN	18 juin	P	82
	3 ^{ème} DIVISION C	VAL DE SORNE	18 juin	P	83
	3 ^{ème} DIVISION D	BORDELAIS	18 juin	P	84
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	85
29 juin-2 juillet	JEUX MEDITERRANEENS	ITALIE	Sélection	5	-
7-11 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES DAMES	SLOVENIE	Sélection	2	-
26-29 août.	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL	SUEDE	A.E.G.	2	-
1 ^{er} -4 sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	IRLANDE	Sélection	7	-
17-20 sept.	OPEN DE FRANCE DAMES	ARRAS	Sélection	0	-
24-26 septembre	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	ALLEMAGNE	Sélection	6	-
25-27 sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	BONDUES	25 août	7	156
30 sept-4 octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 1 ^{ère} DIVISION - Trophée de la COMMISSION FEMININE	SAINT CYPRIEN	22 sept	P	89
1 ^{er} -4 octobre	2 ^{ème} DIVISION A	OZOIR LA FERRIERE	23 sept	P	90
	2 ^{ème} DIVISION B	COGNAC	23 sept	P	91
1 ^{er} -4 octobre	3 ^{ème} DIVISION A	BAUGE	23 sept	P	92
	3 ^{ème} DIVISION B	VITTEL ERMITAGE	23 sept	P	93
	3 ^{ème} DIVISION C	CASTELJALOUX	23 sept	P	94
	3 ^{ème} DIVISION D	AIX LES BAINS	23 sept	P	95
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	96
2-4 octobre	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile DE ROTHSCHILD	FONTAINEBLEAU	2 sept	3 bis	155
9-11 octobre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée SAINT-GERMAIN	FOURQUEUX	9 sept.	-	169

MESSIEURS

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
25-26 février	AFRIQUE DU SUD v France	AFRIQUE DU SUD	Sélection	-	-
15-17 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2	JOYENVAL	15 mars	9	166
6-10 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1 ^{ère} DIVISION - Trophée GOUNOUILHOU	CHANTILLY	28 avril	P	101
7-10 mai	2 ^{ème} DIVISION A	RENNES	29 avril	P	102
	2 ^{ème} DIVISION B	LYON VERGER	29 avril	P	103
7-10 mai	3 ^{ème} DIVISION A	LES ORMES	29 avril	P	104
	3 ^{ème} DIVISION B	TEMPLIERS	29 avril	P	105
	3 ^{ème} DIVISION C	POITIERS	29 avril	P	106
	3 ^{ème} DIVISION D	VALENCE ST DIDIER	29 avril	P	107
7-10 mai	4 ^{ème} DIVISION A	VIRE LA DATHEE	29 avril	P	108
	4 ^{ème} DIVISION B	FAULQUEMONT	29 avril	P	109
	4 ^{ème} DIVISION C	AUBAZINE	29 avril	P	110
	4 ^{ème} DIVISION D	ALBON	29 avril	P	111
Voir Ligues	PROMOTION MESSIEURS- Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir Ligues	-	112
6-10 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 1 ^{ère} DIVISION	LE PRIEURE	6 avril	P	115
8-10 mai	2 ^{ème} DIVISION	MASSANE	7 avril	P	116
8-10 mai	PROMOTION	LA BAULE	7 avril	P	117
20-24 mai.	INTERNATIONAUX DE FRANCE MATCH PLAY TROPHEE GORDON BENNETT	SAINT CLOUD	20 avril	4	163
28-30 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE	FONTCAUDE	28 avril	8	165
29-31 mai	COUPE MURAT	CHANTILLY	29 avril	3 bis	162
4-6 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEURS	MARBELLA	A.E.G.	5	-
11-13 juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	GRECE	A.E.G.	7	-
22-23 juin	QUALIFICATION OPEN DE FRANCE	CHANTILLY	18 mai	3 bis	-
22-23 juin	QUALIFICATION OPEN DE FRANCE	LYS CHANTILLY	18 mai	3 bis	-
29 juin-2 juillet	JEUX MEDITERRANEENS	ITALIE	Sélection	5	-
30 juin-4 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES MESSIEURS	PAYS DE GALLE	Sélection	2	-
2-5 juillet	OPEN DE FRANCE	GOLF NATIONAL		0	-
8-12 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS 1 ^{ère} DIVISION - Trophée PUIFORCAT	CH. DE PREISCH	31 juin	P	120
9-12 juillet	2 ^{ème} DIVISION A	ETRETAT	1 ^{er} juillet	P	121
	2 ^{ème} DIVISION B	AMIENS	1 ^{er} juillet	P	122
9-12 juillet	3 ^{ème} DIVISION A	BADEN	1 ^{er} juillet	P	123
	3 ^{ème} DIVISION B	REIMS CHAMPAGNE	1 ^{er} juillet	P	124
	3 ^{ème} DIVISION C	TEOULA	1 ^{er} juillet	P	125
	3 ^{ème} DIVISION D	DOMAINE DE St CLAIR	1 ^{er} juillet	P	126
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales	Voir Ligues	Voir ligues	-	127
12-15 août	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	SUISSE	Sélection	7	-
19-22 août	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL AMATEUR	CHANTILLY	A.E.G	2	-
11-13 sept.	COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES Trophée Jean LIGNEL	LIMERE	11 août	P	140

16-20 sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS 1 ^{ère} DIVISION – Trophée SAINT SAUVEUR	BOSSEY	08 sept.	P	131
19-21 sept.	2 ^{ème} DIVISION A	SAINT MALO	09 sept.	P	132
	2 ^{ème} DIVISION B	NÎMES CAMPAGNE	09 sept.	P	133
19-21 sept.	3 ^{ème} DIVISION A	COUTAINVILLE	09 sept.	P	134
	3 ^{ème} DIVISION B	TROYES	09 sept.	P	135
	3 ^{ème} DIVISION C	BIGORRE	09 sept.	P	136
	3 ^{ème} DIVISION D	GAP BAYARD	09 sept.	P	137
Voir ligues	PROMOTION SENIORS - Phases inter-régionales	Voir ligues	Voir ligues	-	138
25-27 sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	BONDUES	25 août	7	164
30 septembre – 4 octobre	COUPE GANAY et CHAMPIONNAT DE FRANCE Trophée Jacques LEGLISE	HARDELOT	30 août	4	167
9-11 octobre	QUADRANGULAIRE MID-AMATEURS	BELGIQUE	Sélection	-	-
9-11 octobre.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOUR SOME Trophée ROYAL-BLACKHEATH	FOURQUEUX	09 sept.	-	170
22-24 octobre	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	TURQUIE	Sélection	6	-

AUTRES EPREUVES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
27 mars	COUPE DES PRESIDENTS Coupe André BLEYNIE	GOLF NATIONAL	19 mars	-	143
27 mars	COUPE DU COMITE DIRECTEUR	GOLF NATIONAL	19 mars	-	145
4-5 avril	CHAMPIONNAT FEDERAL GOLF D'ENTREPRISE Trophée Claude GILBERT	MEDOC	27 mars	9	189
11-14 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS D'ENTREPRISE 1 ^{ère} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	AILETTE	3 juin	-	179
4-7 juin	2 ^{ème} DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	CHAMBON SUR LIGNON	27 mai	-	180
15-17 mai	3 ^{ème} DIVISION A - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	POITIERS	7 mai	-	181
	3 ^{ème} DIVISION B - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	VALENCE ST DIDIER	7 mai	-	180
22-24 mai	PROMOTION	OMAHA BEACH	14 mai	-	183
11-13 sept.	COUPE DE FRANCE DES AS D'ENTREPRISE Trophée Raymond FANEN - Finale Nationale	LA BAULE	3 sept.	-	184
26-27 sept.	CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIGOLF	GOLF NATIONAL	19 août	-	174
3-4 octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF PITCH & PUTT	BETHUNE	3 sept.	-	173
3 octobre	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE	BEAUNE	3 sept.	-	187
16-18 octobre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOUR SOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	ESERY	16 sept.	-	168

Cat : représente la catégorie du tournoi pour le mérite amateur
P : catégorie calculée en fonction de la participation des joueurs.

5.1-2-1

CHOIX DES TERRAINS ET CAHIERS DES CHARGES

5.1-2-1-1

LES EPREUVES FEDERALES

Les épreuves fédérales sont :

- Toutes les épreuves inscrites au calendrier national.
- Tous les Grands Prix inscrits au calendrier national.
Les Grands Prix sont des épreuves organisées par les clubs, sous l'entière responsabilité de leur Ligue, selon des critères de qualité de terrain et d'organisation générale précisés dans le cahier des charges.
- Toutes les épreuves départementales, régionales ou inter régionales qualificatives pour l'accès aux épreuves nationales.
- L'épreuve de Ligue désignée comme devant compter pour le Mérite Amateur
- Toute autre épreuve organisée par la FFGolf.

5.1-2-1-2

CHOIX DES TERRAINS

Procédure de choix des terrains pour les épreuves fédérales

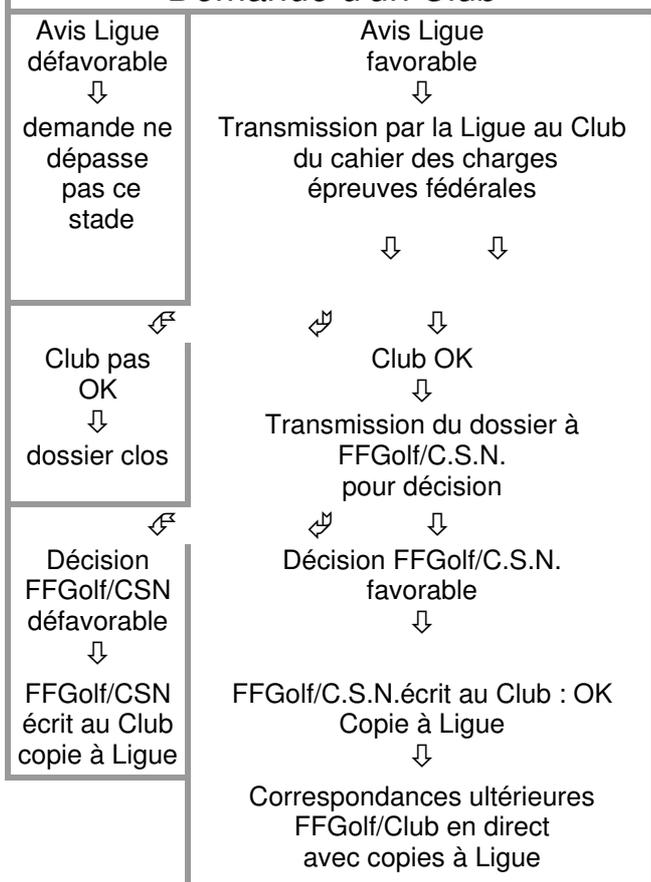
AVIS PREALABLE DE LA LIGUE INDISPENSABLE

devant tenir compte :

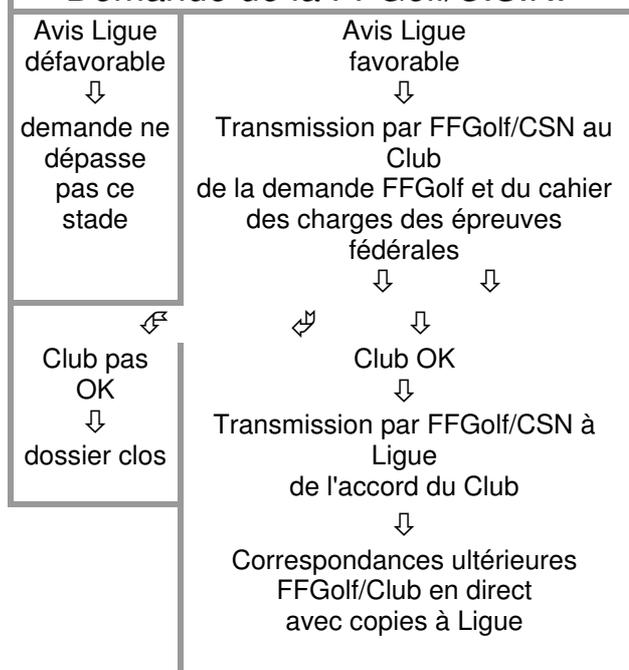
- *du type d'épreuve demandée :*
Individuelle ou par équipes
- *des capacités du Club*
Qualité et entretien du terrain ;
Capacité d'accueil du Club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc...;
Hôtellerie à proximité norme 2 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)
- *des relations Ligue/Club*

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par le Club choisi.

Demande d'un Club



Demande de la FFGolf/C.S.N.



5.1-2-1-3

CAHIER des CHARGES des EPREUVES FEDERALES

1. COMITE DE L'EPREUVE

Il est désigné, ainsi que les arbitres, par la Commission Sportive Nationale. La Commission Sportive du Club doit proposer à la C.S.N. une personne du Club afin qu'elle puisse être intégrée au Comité de l'Epreuve. Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 45 minutes avant le 1er départ (vestiaires - Practice - Pro-Shop - Bar avec petit déjeuner)
Voiturettes : Le club doit mettre à disposition du Comité de l'Epreuve deux voiturettes minimum.
Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.
Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume pour ce type de signaux.
Starter : Le club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.
Journée d'entraînement :
 Individuelle : Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.
 En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.
Tableau officiel : Le club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.
Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation des départs simultanés du trou n°1 et du trou n°10. Dans ce cas, le terrain devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.
Départs membres ou green-fees : D'éventuels départs de membres ou green-fees ne pourront être possibles qu'après accord du Comité de l'épreuve et ne devront en aucun cas perturber celle-ci. Ils pourront être annulés en cas d'impératifs liés aux conditions de jeu.
Recording : une salle doit être à disposition pour gérer le recording.

3. ORGANISATION FINANCIERE

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Terrain, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la FFGolf pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.
 B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au terrain gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur les prix de green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FEDERALE

A/ Subvention : Le club reçoit 50% des droits d'engagements perçus ou un forfait de 700 Euros par journée de compétition (retenue la somme la plus intéressante pour le club).
 Exception : Pour les épreuves du golf d'entreprise par équipes (voir règlements particuliers).
 B/ Prise en charge délégués CSN et Arbitres Fédéraux ou de ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la Commission Sportive Nationale et des arbitres sont pris en charge par la FFGolf.
 C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération prend en charge forfaitairement les frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 Euros TTC sur production de pièces justificatives détaillées.

4. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes, Hauteurs et Fréquences : Lire § 5.2-4 du Vade-mecum sportif des Clubs.
 Attention, ces normes sont impératives pour les épreuves fédérales
Piquetage et Règles locales ; position des drapeaux et des marques de départs :
 Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

5. PARTENAIRES FFGOLF

Le club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le terrain ou dans le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

5.1-2-1-4

CAHIER des CHARGES des "GRANDS PRIX"

1. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "ELKA", avec modem aux normes FFGolf,
- avoir respecté l'année précédente, s'il a organisé un Grand Prix, le cahier des charges.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

2. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf en compétition.

Le certificat médical doit avoir été enregistré à la FFGolf à la date limite des inscriptions, faute de quoi : L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUEE LORS DU CONTROLE DES INSCRITS.

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

3. LIGUE

La Ligue est responsable de la mise en application et du respect strict de ce cahier des charges.

La Ligue est libre de modifier :

- les quotas attribués au § 7 (notamment pour s'en attribuer à elle-même ou pour mettre en place un système de pré qualification avec des Grands Prix antérieurs) ;
- les limites d'index ou des séries ;

Un Club n'acceptant pas les prérogatives de la Ligue aura son Grand Prix suspendu même en cours de saison.

4. CORPS ARBITRAL

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'Epreuve pour les Grands Prix de :

Catégorie 4,5, 6 et 7 :

- soit un arbitre fédéral, un arbitre de ligue et un organisateur de tournois
- soit un arbitre fédéral et deux organisateurs de tournois

Catégorie 8, 9 et 10 :

- soit un arbitre fédéral ou un arbitre de ligue et un organisateur de tournoi
- soit deux organisateurs de tournois (en liaison téléphonique avec un arbitre)

Pour moins de 50 joueurs en catégorie 9 ou 10, un organisateur de tournoi minimum est requis.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de :

- 2 représentants du Club organisateur
- 1 représentant de la Ligue
- les représentants du corps arbitral.

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - Practice - Pro-Shop - Bar avec petit déjeuner : 45 mn avant le 1er départ

Voiturettes : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres deux voiturettes minimum.

Si le Club organisateur le désire, il peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe 1/7 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires que le Club fixera.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Le jeu lent)

Repères de départ : les repères de départ devront obligatoirement respecter les critères d'étalonnage du terrain.

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule Stroke Play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour. Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Amateur.

A partir de 2010, un grand prix devra obligatoirement se jouer sur un seul terrain.

L'épreuve peut être réservée aux messieurs ou aux dames, mais si ce n'est pas le cas la répartition messieurs/dames doit être respectée selon les quotas établis.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de leur Grand Prix, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer à l'épreuve ainsi nommée.

Champ des joueurs :

Selon les périodes, il ne peut dépasser les nombres ci-dessous.

Si la série existe, le Club doit réserver lors des inscriptions au minimum pour les dames et les pros le quota établi ci-dessous. Dans les limites du champ maximum le Club organisateur peut disposer, avec l'accord de la Ligue, pour des joueurs ne répondant pas aux critères de limitation, du nombre de wild cards indiqué.

Période	Nbr maximum	dont dames	dont pros	dont wild cards
décembre à février	84 joueurs	18	9	9
octobre, novembre et mars :	96 joueurs	20	9	10
avril et septembre :	120 joueurs	24	9	12
mai à août :	144 joueurs	30	9	15

Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en prenant en compte d'abord les titulaires de la licence or Elite de l'année en cours, puis l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

En accord avec la Ligue, si le Club le désire, le Grand Prix pourra être ouvert à des joueurs autres qu'amateurs, à condition qu'un classement séparé soit établi pour cette catégorie de joueurs.

Grand Prix de catégorie 4 à 6 : Index messieurs et dames inférieur à 6,5.

Grand Prix de catégorie 7 à 10 : Index inférieur à 8.5 messieurs et 11.5 dames.

Si le Club organisateur souhaite restreindre le champ des joueurs, il le fera en abaissant l'index maximum autorisé. Pour ce faire, il devra toujours respecter l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames. Si le champ des joueurs le permet, le Club peut organiser en même temps pour des joueurs d'index supérieur, une autre épreuve qui ne sera pas soumise à ce cahier des charges et qui ne doit pas porter le nom de « Grand Prix » (voir tirage des départs pour les 2ème et 3ème tours).

Découpage des séries :

Grand Prix de catégorie 7 à 10 : Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve, mais toutes les séries doivent faire partie du Grand Prix. De plus, il est impératif que, pour chacun des sexes considérés, tous les joueurs du Grand Prix partent des mêmes marques de départ et le même jour.

Grand Prix de catégorie 8 à 10 : Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Les départs du 1^{er} jour pourront se faire par catégorie d'âge en respectant l'ordre des index. En revanche le dernier jour, les départs devront se faire obligatoirement dans l'ordre inverse des résultats, tous les joueurs pouvant concourir pour le titre.

Grand Prix de catégorie 4 à 6 : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les pros).

Tirage des départs et cadence de jeu :

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Les départs devront se faire du trou n°1 ou de deux tees de départ (exemple : tees n°1 et n°10). Mais les départs de 2 tees ne sont autorisés que pour les Grands Prix de plus de deux tours avec cut. Pour les Grands Prix de plus de 2 tours, les départs du 2ème tour seront ceux du 1^{er} tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes (format de jeu des opens professionnels). Dans le cas de départs de 2 tees, pour le 2^{ème} tour les départs seront croisés de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes. Pour les Grands Prix de catégorie 8, 9, 10, les départs en shot gun peuvent être utilisés, mais ne sont pas recommandés (nombre de joueurs maximum : 72).

- Lors du 1er tour, le tirage des départs peut se faire soit par tranches horaires en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque tranche, soit dans l'ordre croissant ou décroissant des index (pas de groupes mixtes).

- Lors des tours suivant le cut, ou lors du 2^{ème} tour d'un Grand Prix de 2 jours, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, dames et messieurs séparément (on peut alterner par 3 ou 4 groupes successifs de dames ou de messieurs).

Attention : s'il existe une épreuve associée de type Critérium ou autre (interdite pour un Grand Prix de catégorie 4, 5 ou 6), le Grand Prix est prioritaire et partira en tête pour tous les tours (sécurité en cas d'éventuelles interruptions de jeu).

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Dans le cas d'un Grand Prix comportant plusieurs séries, les vainqueurs du Grand Prix seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score de toutes les séries.

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play off "trou par trou".

Aucun nom de sponsor ne figurera sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne figureront que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos FFGolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

8. JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la FFGolf, décrite en annexe, s'applique. De plus, le Comité de l'épreuve doit établir un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans cette limite.

Si un groupe dépasse cette limite et qu'il a perdu la distance sur le groupe précédent, en dehors de toutes circonstances particulières, tous les joueurs de ce groupe encourront deux coups de pénalité pour infraction à la Règle 6-7 : Retarder indûment le jeu; Jeu lent.

Le Comité de l'épreuve doit assurer la coordination entre le recording et le corps arbitral pour assurer le contrôle tout au long de l'épreuve.

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Annulation automatique des résultats individuels suite à une condamnation pour dopage :

Une violation des règlements antidopage en relation avec un contrôle en compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent et dont la décision est devenue définitive, conduit automatiquement à l'annulation des résultats individuels obtenus lors de cette compétition et toutes les conséquences en résultant, y compris le déclassement, la disqualification, le retrait des médailles, titres, points et prix (notification au joueur, à son club et à sa Ligue par la Commission de Lutte contre le Dopage).

En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke-play au deuxième selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

10. DATES

Les dates des Grands Prix ne pourront être modifiées par les Clubs organisateurs et les Ligues après le 16 janvier 2008.

11. DROITS D'ENGAGEMENT ET GREEN-FEES

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 70 Euros
- pour 3 jours de compétition : 90 Euros
- pour 4 jours de compétition : 110 Euros

- pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés en 1984 ou après), une réduction de 50 %
- pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 1991 ou après) : 15 Euros.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

12. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers :

Les conditions des prises en charge sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur. (Règle 4-2).

Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

13. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux règles du Statut Amateur.

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

14. FORFAITS (SCRATCH)

Le joueur peut annuler sa participation à un Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, pourra se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix sera refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

15. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement être envoyés, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, depuis "Elka" au centre serveur fédéral "FLEOLE".

16. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes ; hauteurs et fréquences : Lire § 5.2-4 du Vade-mecum sportif des Clubs.

Attention, ces normes sont impératives. Si votre intendant de terrain rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, contactez au plus vite la Commission Sportive de la ligue.

Piquetage et règles locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

17. CALCUL DE LA CATEGORIE D'UN GRAND PRIX

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Pour les messieurs, les 50 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les dames, les 25 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Afin de garder la cohérence des tranches entre les messieurs et les dames le total des points des 25 meilleurs index sera ramené au ratio des 50 comme les messieurs.

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement à posteriori. Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donné qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

Points rapportés par joueur

Idx arrondi messieurs	+4 et mieux	+3	+2	+1	0	1	2	3
Points	11	9	7	5	4	3	2	0,5

Index arrondi dames	+ 3 et mieux	+2	+1	0	1	2	3	4	5
Points	11	9	7	5	4	3	2	1	0,5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	Catégorie	Dames
Moins de 30 points	10	Moins de 12 points
De 30 points à 59,5 points	9	De 12 points à 34,5 points
De 60 points à 119,5 points	8	De 35 points à 74,5 points
De 120 points à 214,5 points	7	De 75 points à 159,5 points
De 215 points à 279,5 points	6	De 160 points à 249,5 points
De 280 points à 340 points	5	De 250 points à 285 points
Plus de 340 points	4	Plus de 285 points

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

5.1-2-2

REGLEMENT GENERAL 2009 des EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Ce règlement est complété par :

- les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS

I - DEROULEMENT des EPREUVES

- I-1/ Comité de l'épreuve
- I-2/ tableau officiel
- I-3/ contrôle antidopage
- I-4/ balle
- I-5/ drivers
- I-6/ téléphones portables
- I-7/ voiturettes de golf et assimilées
- I-8/ comportement et étiquette
- I-9/ retard au départ
- I-10/ jeu lent
- I-11/ abandon et disqualification
- I-12/ recording et enregistrement des scores
- I-13/ cadet et chariot électrique

II - TROPHEES et COUPES

cf. REGLEMENTS GENERAUX SPECIFIQUES pour :

- Conditions de participation
- Engagements
- Non-participation et Infractions
- Formes de jeu

NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi sauf dans ce chapitre.

Cahiers des charges et règlements généraux

Voir directement les parties surlignées dans les chapitres correspondants.

Modification des formes de jeu des divisions 2009

Passage à 16 clubs de toutes les divisions :

- Les 8 premières équipes de la qualification jouent pour le titre (1^{ère} Division) ou pour la montée (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Division)
- Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien sauf en 4^{ème} Division Messieurs (rétrogradation directe)

Les équipes 2 jouent un championnat spécifique.

Les équipes 3 ne sont plus autorisées à participer aux divisions, mais pourront participer au championnat organisé par la Ligue de Paris.

Les inscriptions en Promotion sont ouvertes aux équipes qui ne sont pas déjà présentes en divisions.

Modification des règlements particuliers

Coupe des Présidents : modification du nombre maximum d'équipes autorisées et des critères d'inscription.

Coupe du Comité Directeur : modification du nombre maximum autorisé d'inscriptions et des critères d'inscription.

Epreuves par équipes :

Interligues des Moins de 13 ans : réduction d'une journée et modification de la forme de jeu.

Divisions jeunes : adoption de la forme de jeu européenne pour toutes les divisions (6 joueurs par jour en stroke play puis 2 foursomes et 5 simples en match play).

Interclubs Féminin des Moins de 17 Ans : modification de la forme de jeu. Les qualifications régionales sont remplacées par des qualifications inter régionales.

Divisions dames : adoption de la forme de jeu européenne pour toutes les divisions (6 joueuses par jour en stroke play puis 2 foursomes et 5 simples en match play).

Divisions messieurs : adoption de la forme de jeu européenne pour toutes les divisions (6 joueurs par jour en stroke play puis 2 foursomes et 5 simples en match play).

Divisions mid-amateurs messieurs : adoption de la forme de jeu européenne pour toutes les divisions (6 joueurs par jour en stroke play puis 2 foursomes et 5 simples en match play).

Coupe de France par Equipes – Trophée Jean Lignel : Modification des critères de sélection des équipes.

Epreuves individuelles :

Internationaux de France Cadets Garçons : Modification des critères d'inscription.

Championnat de France des Jeunes :

- Nouveaux critères d'attribution des wild cards.
- Interdiction des moyens de déplacements sur le golf.
- Droits d'inscription : 15 €.
- Modification du planning journalier pour les différentes catégories.

Tournoi Fédéral Jeunes : 15 € de droits d'inscription.

Championnat de France Cadets-Juniors : modification du nombre maximum d'inscriptions et passage à 4 jours de tournoi.

Internationaux de France Stroke Play Dames : abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées.

Internationaux de France Mid-Amateurs Dames : abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées.

Open International Seniors Dames : abaissement de l'index maximum autorisé et modification du montant des droits d'inscription.

Dinard Ladies Open (ex Championnat de France Elite Dames) : abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées, abaissement de l'index maximum autorisé et ouverture aux joueuses étrangères.

Championnat de France Dames : abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées, modification du nombre de wild card DTN et passage de la finale sur 36 trous.

Championnat de France Seniors Dames : Modification des critères d'inscription.

Coupe Murat : Modification des critères d'inscription.

Internationaux de France Match Play Amateur : Modification des critères d'inscription et modification du nombre de wild card DTN.

Internationaux de France Mid-Amateurs Messieurs : abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées.

Internationaux de France Seniors Messieurs : abaissement de l'index maximum autorisé et abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées.

Internationaux de France Seniors 2 : abaissement de l'index maximum autorisé et du nombre maximum d'inscriptions autorisées.

Championnat de France Amateurs : abaissement du nombre maximum d'inscriptions autorisées, et modification du nombre de wild card DTN.

Internationaux de France de Foursome Mixte : modification du nombre maximum d'équipes autorisées et modification du montant des droits d'inscription.

Internationaux de France de Foursome Dames : modification du nombre maximum d'équipes autorisées, modification du montant des droits d'inscription et abaissement du nombre d'équipes retenues pour la phase finale.

Internationaux de France de Foursome Messieurs : modification du nombre maximum d'équipes autorisées et du montant des droits d'inscription.

Championnat de France de Golf Pitch and Putt : modification des conditions d'éligibilité des joueurs et de la forme de jeu.

Championnat de France Handigolf : abaissement du nombre maximum autorisé d'inscriptions et nouvelle définition des séries.

Nouvelles épreuves

Championnat de France par Equipes des équipes 2 Dames.

Divisions des équipes 2 messieurs.

Promotion des équipes 2 messieurs.

Divers

L'appellation Vétérans est remplacée par Seniors 2.

I –DEROULEMENT des EPREUVES**I-1/ COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve devra comporter au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant de la Ligue ou de la Fédération et 1 arbitre désigné par la Ligue (pour une épreuve nationale, désigné par le Comité des Règles).

Les membres du Comité ne devraient pas disputer l'épreuve.

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Sportive Nationale de la FFGolf ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les responsabilités du Comité sont définies aux Règles de Golf 33 et 34.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Direction Sportive ou du Comité des Règles. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

I-2/ TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

I-3/ CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Annulation automatique des résultats individuels suite à une condamnation pour dopage :

Une violation des règlements antidopage en relation avec un contrôle en compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent, et dont la décision est devenue définitive, conduit automatiquement à l'annulation des résultats individuels obtenus lors de cette compétition et toutes les conséquences en résultant, y compris le déclassement, la disqualification, le retrait des médailles, titres, points et prix (notifiée au joueur et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale).

En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke play, au second selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

Sanctions automatiques à l'encontre des équipes suite à une condamnation pour dopage :

Si un membre de l'équipe sportive s'avère avoir commis une violation des règles antidopage durant une compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent, et dont la décision est devenue définitive, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le déclassement, la disqualification, le retrait des médailles, titres, points et prix (notifiée à l'équipe et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale). En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke play, au second selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

A compter du jour où le contrôle est effectué et en fonction des résultats enregistrés, l'équipe sera, le cas échéant, rétrogradée en division inférieure. Dans cette hypothèse, c'est l'équipe la mieux classée de la qualification, perdante de son match en barrage, qui sera rattrapée.

I-4/ BALLEES

L'épreuve sera disputée exclusivement avec des balles figurant sur la dernière liste en vigueur des balles approuvées par le Royal & Ancient Golf Club of Saint-Andrews et l' U.S.G.A.

Infraction : Disqualification.

I-5/ DRIVERS

Tout driver emporté par le joueur, doit avoir une tête, identifiée par un modèle et un angle (loft), mentionnée sur la liste en vigueur des Têtes de Drivers Conformés établie par le R&A.

Exception : Un driver ayant une tête fabriquée avant 1999 n'est pas soumis à cette condition.

Pénalité pour avoir emporté, mais sans avoir joué un coup avec, un club ou des clubs en infraction à cette condition :

- Match play : A la fin du trou où l'infraction est découverte, le score du match est ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite. Déduction maximale par tour : deux trous.

- Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite ; Pénalité maximale par tour : quatre coups.

*Tout club emporté en infraction avec cette condition doit être déclaré retiré du jeu par le joueur à son adversaire en match play ou à son marqueur ou à un co-compétiteur en stroke play et ceci immédiatement après la découverte de l'infraction. Si le joueur omet d'agir ainsi, il est disqualifié.

Pénalité pour avoir joué un coup avec un club non conforme : Disqualification

I-6/ TELEPHONES PORTABLES

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son cadet est déconseillée. De plus, les téléphones portables devraient être éteints pour ne pas gêner les autres joueurs.

1. utilisation dans le but d'obtenir une aide au jeu : Disqualification (Règle 14-3)
2. utilisation dans les conditions autorisées par les Règles mais gênant les autres compétiteurs
 - 1^{ère} infraction : Avertissement officiel
 - 2^{ème} infraction : Disqualification (infraction grave à l'étiquette).

I-7/ VOITURETTES DE GOLF ET ASSIMILEES

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve. On distingue deux types d'infraction selon leurs auteurs :

1. Joueur ou cadet :
 - 1^{ère} infraction :
 - Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite; pénalité maximale par tour : quatre coups.
 - Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, le score du match doit être ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite ; déduction maximale par tour : deux trous.

Match play ou Stroke play : dans le cas d'une infraction entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

2^{ème} infraction : Disqualification.

Exception : Pour les grands prix et les épreuves du Golf d'Entreprise, si le Club organisateur le désire, il peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

2. Capitaine ou personne autorisée à donner des conseils :
 - 1^{ère} infraction : Avertissement officiel
 - 2^{ème} infraction : Exclusion du terrain
 - 3^{ème} infraction : Disqualification de l'équipe.

I-8/ COMPORTEMENT et ETIQUETTE

1. Joueur ou cadet

Si un joueur ou son cadet se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.), ou s'il ne respecte pas l'étiquette, y compris durant la

journée d'entraînement, il sera informé que le Comité de l'épreuve se prononcera sur une possible disqualification. La décision prise par ce dernier sera définitive pour l'épreuve concernée.

Dans le cas d'insultes à un membre du Comité ou à un arbitre, de jet de club dangereux ou de manquement grave à l'étiquette, le joueur sera immédiatement disqualifié pour le tour ou le match en cours. De plus, le Comité de l'épreuve aura la possibilité de disqualifier le joueur pour la totalité de l'épreuve.

Tous les cas devront être transmis à la Commission Sportive Nationale qui pourra entreprendre toute action nécessaire en vue d'une suspension ou révocation du droit de jouer dans des épreuves. (Décision 33-8/6)

2. Capitaine ou donneur de conseil

Si un capitaine ou un donneur de conseil se comporte de manière incorrecte ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera pénalisé :

1^{ère} infraction : Avertissement officiel

2^{ème} infraction : Exclusion du terrain

3^{ème} infraction ou Infraction grave : Disqualification de l'équipe

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. Pour les interclubs, les équipiers devraient porter la même tenue.

La réglementation en matière de logos et inscriptions publicitaires figure dans le Statut Amateur.

Pendant un tour de toute compétition de jeunes (21 ans et moins), individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

I-9/ RETARD AU DEPART

Application systématique de la Note de la Règle 6-3.

I-10/ JEU LENT

Les procédures en vigueur édictées par le Comité des Règles de la FFGolf et la Commission Sportive Nationale, décrites en annexe, s'appliquent. De plus, le Comité de l'épreuve doit établir un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans cette limite.

Le Comité de l'épreuve et les arbitres auront toute autorité pour la faire respecter.

I-11/ ABANDON ET DISQUALIFICATION

Un abandon au cours d'un tour conventionnel ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou de maladie dûment constatés.

Pendant le déroulement d'un tour conventionnel, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter soit terminer le tour en cours, sauf dans le cas d'insultes à un membre du Comité ou à un arbitre, de jet de club dangereux ou de manquement grave à l'étiquette, cas pour lesquels le joueur devra immédiatement quitter le terrain.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour conventionnel si sa disqualification a été prononcée au préalable.

I-12/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec leurs co-compétiteurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte "aussitôt que possible" et donc contrevenant à la Règle de Golf 6-6.b.

- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, selon les termes de la Règle 6-6.c, lorsque le joueur aura quitté la pièce de recording.

I-13/ CADET et CHARIOT ELECTRIQUE

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (21 ans ou moins), seuls les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer. De plus, les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Exception : Pour le Championnat de France des Jeunes et toutes ses phases de qualification (départementales, régionales, inter régionales) ainsi que pour le Tournoi Fédéral Jeunes, les cadets sont interdits.

1^{ère} infraction :

Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite; pénalité maximale par tour : quatre coups.

Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, le score du match doit être ajusté en déduisant un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite ; déduction maximale par tour : deux trous.

Match play ou Stroke play : dans le cas d'une infraction entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

2^{ème} infraction : Disqualification.

II - TROPHEES ET COUPES

GRAVURE : Lorsqu'un trophée ou une coupe sont en jeu, ils seront confiés pendant un an au club du vainqueur qui se chargera de la gravure. Ce club fera parvenir le trophée ou la coupe au golf où l'épreuve se joue l'année suivante, un mois avant le début de son déroulement.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

5.1-2-2-1

REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE 2009 des EPREUVES FEDERALES INTERCLUBS par EQUIPES

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par le règlement particulier de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

Sommaire

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ pour les clubs
- I-2/ pour les équipiers
 - 2-1/ équipiers
 - 2-2/ index pris en compte
 - 2-3/ capitaine et personne autorisée à donner des conseils

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs et entraînements
- II-4/ réunion des capitaines

III - NON-PARTICIPATION et INFRACTIONS

- III-1/ non-participation
- III-2/ Infractions - disqualification d'une équipe

IV - FORME de JEU

PHASE FINALE MATCH PLAY

- IV-1/ phase de qualification
- IV-2/ phase finale
 - 2-1 tableau
 - 2-2 forme de jeu
 - 2-3 ordre de jeu
 - 2-4 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu
 - 2-5 équipiers absents
 - 2-6 égalité
- IV-3/ intempéries
- IV-4/ évolution en division

V - FORME de JEU

STROKE PLAY INTEGRAL

- V-1/ éligibilité
- V-2/ infractions aux règlements
- V-3/ égalité
- V-4/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ POUR LES CLUBS

Seuls peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les associations sportives des pratiques uniquement pour les épreuves réservées aux moins de 17 ans ;
- les associations d'entreprise affiliées ;

qui doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Tout club accédant à une division supérieure s'engage à recevoir sur son terrain une division l'année suivante.

Si, pour des raisons exceptionnelles qui seront appréciées par la Commission Sportive Nationale, un club ne pouvait remplir cette obligation, il devra s'engager à organiser une autre épreuve fédérale ou une épreuve de Ligue.

I-2/ POUR LES EQUIPIERS

I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT :

a) Etre membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Dans le cadre d'une création de licence ou d'un transfert de club de licence, celui-ci aura dû intervenir avant le 1^{er} avril de l'année de l'épreuve.

Pour 2009, seuls deux joueurs n'étant pas licenciés dans le club au **31 décembre 2008** seront autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe.

Pour 2010, seuls deux joueurs n'étant pas licenciés dans le club au **31 mars 2009** seront autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe.

Exception : Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :

- être membres de l'association d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires* de la société ou établissement dont dépend l'association d'entreprise au 1^{er} jour de l'épreuve ;
- être licenciés dans un club ou dans l'A.S. d'entreprise qu'ils représentent. Dans le cadre d'une création de licence ou d'un transfert d'Association d'entreprise, celui-ci aura dû intervenir avant le 1^{er} avril de l'année de l'épreuve.

Les joueurs d'entreprise licenciés dans un club qui n'est pas une A.S. d'entreprise (liens 1 et 2 dits « assimilés ») devront être rattachés comme membres de l'association d'entreprise qu'ils représentent (voir procédure par l'extranet).

Les licenciés "Indépendants" ne seront en aucun cas autorisés à jouer ces épreuves.

*Règle générale : le salarié titulaire membre des équipes doit exercer son activité professionnelle au moins 800 heures par an (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois. Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

b) Etre titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :

- de la licence FFGolf de l'année en cours
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du club ou de la Fédération.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Divisions messieurs et dames et Championnats des équipes 2 :

Un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

I-2-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole 1 mois jour pour jour avant le 1^{er} jour de l'épreuve. Un joueur licencié FFGolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe devra répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur. Deux équipes, ou plus, ne peuvent avoir le même capitaine lors d'une même épreuve.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Note de la Règle de Golf n° 8.

Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

Rappel : Dans ce cas, si le capitaine est un joueur, il ne pourra, pendant qu'il joue, donner des conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Décision 8-2).

Si la personne désignée n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la note de la Règle de Golf n°8.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

Note : Selon la Décision 8-1/26, il est contraire au but et à l'esprit des Règles de golf pour un joueur de changer de cadet pendant un court instant en vue de contourner la Règle 8-1 (conseils). Ainsi, selon l'équité (Règle 1-4), le joueur encourt une pénalité de perte du trou en match play ou deux coups de pénalité en stroke play pour chaque trou où l'infraction s'est produite.

Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme un changement contraire au but et à l'esprit des Règles de golf selon les termes de la Décision 8-1/26 et entraînera la pénalité prévue par cette Décision.

Infraction au règlement général des épreuves fédérales :

- 1^{ère} infraction : Avertissement
- 2^{ème} infraction : Exclusion du terrain
- 3^{ème} infraction : Disqualification de l'équipe

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait par l'Extranet. Voir la procédure d'inscription dans le § 5.1-3-4.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de la dite épreuve.

La date limite d'inscription d'un club est d'un mois avant le premier jour de l'épreuve.

Exception : pour une équipe en Division c'est la date limite d'inscription des équipiers.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers sera égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Les droits d'engagement, débités sur le compte de licence du club, sont de :

- 400 euros pour une épreuve de 5 jours
- 300 euros pour une épreuve de 4 jours
- 250 euros pour une épreuve de 3 jours
- 40 euros pour les épreuves du golf d'entreprise (+ 160 euros versés au club organisateur)

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive Nationale de la FFGolf avant le début de l'épreuve.

Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par mail avec accusé de réception (sportif@ffgolf.org) ou par fax. Dans le cas contraire, le club sera exclu de cette même épreuve l'année suivante.

Exception : concernant les épreuves par divisions, la C.S.N. pourra prendre toute sanction adaptée.

Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis à la FFGolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS et ENTRAINEMENTS

La FFGolf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte seront affichées sur le tableau officiel la veille du jour concerné

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les clubs participants devront contacter directement le club organisateur.

II-4/ REUNION des CAPITAINES

La réunion des capitaines se tiendra à 19 h la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire. (En particulier pour les qualifications régionales). Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui sera communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

III - NON-PARTICIPATION et INFRACTIONS

III-1/ NON-PARTICIPATION D'UNE OU DE PLUSIEURS EQUIPES

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play sera quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- ne sera pas remplacée,
- prendra la dernière place dans le tableau,
- descendra automatiquement de division.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de match play sera considérée comme n'ayant pas participé (un joueur en retard au départ mais présent sera considéré comme ayant participé).

III-2/ INFRACTIONS AUX REGLEMENTS; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

1. Lors d'une compétition, ou après la proclamation officielle des résultats, si une équipe a fait jouer un équipier :
 - ne répondant pas aux conditions de participation ou,
 - ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral compétent pour violation des règles de golf, de l'étiquette ou des règlements anti-dopage et dont la décision est devenue définitive,
2. Si au cours d'une compétition un joueur est en infraction vis-à-vis des règles de golf, de l'étiquette ou des règlements anti-dopage et que cela entraîne une sanction définitive de la Commission disciplinaire ou de la Commission anti-dopage,

l'équipe sera disqualifiée. Les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix (notifiée à l'équipe et à l'organisateur de la compétition par la Commission Sportive Nationale). En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste.

Dans les divisions, l'équipe sera rétrogradée en division inférieure. Dans cette hypothèse, c'est l'équipe la mieux classée de la qualification, perdante de son match en barrage, qui sera rattrapée.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la Commission Sportive Nationale. La C.S.N. prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

IV - FORME de JEU des INTERCLUBS AVEC PHASE FINALE en MATCH PLAY

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY :

6 joueurs dans les divisions amateurs messieurs et dames, les divisions mid-amateurs messieurs, les divisions seniors messieurs, et les divisions des moins de 17 ans.

4 joueuses dans les divisions mid-amateurs dames et seniors dames.

5 joueurs dans les divisions du golf d'entreprise.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Le total d'une équipe sera égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à tous les autres.

De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prendra la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off trou par trou.

L'entraînement est interdit dès le 1^{er} jour de l'épreuve et le restera jusqu'à la publication officielle des

résultats de la qualification. Pénalité : Disqualification du joueur pour la suite de l'épreuve.
 En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- a) si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :
 - avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, elle prendra la dernière place dans le tableau et descendra automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
 - après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle ne sera pas remplacée, conservera sa place dans la composition du tableau de match-play et son adversaire désigné gagnera par forfait.
- b) si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du Paragraphe III-2, elle ne sera pas remplacée et son adversaire désigné gagnera par forfait.

IV-2/ PHASE FINALE

IV-2/ 1 TABLEAU

Le tableau de match play de la phase finale sera établi d'après le classement de la qualification.

Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les quarts de finale selon cet ordre : 1/8, 4/5, 2/7, 3/6.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final du match est déjà acquis pour une équipe.

Phase Finale :

¼ de finale	½ finale	Finale (uniquement en 1 ^{ère} division)
Match 1 : 1 v 8 Match 2 : 4 v 5 Match 3 : 3 v 6 Match 4 : 2 v 7	Match 5 : Vainqueur Match 1 v Vainqueur Match 2 Match 6 : Vainqueur Match 3 v Vainqueur Match 4 Les vainqueurs des Match 5 et 6 accèdent à la division supérieure.	Vainqueur Match 5 v Vainqueur Match 6

Pour les barrages :

Barrages par poules en forme de jeu réduite :

Les huit dernières équipes de la qualification sont qualifiées pour les barrages constitués en 2 poules : 9-12-13-16 / 10-11-14-15.

A l'issue du premier tour, les deux clubs vainqueurs se rencontreront ainsi que les deux clubs perdants. Après le deuxième tour, le club ayant gagné deux matchs reste en division et le club ayant perdu deux matchs descend de division.

Le troisième tour ne concernera que les deux clubs ayant chacun une victoire et une défaite.

Phase de Barrage :

1 ^{er} tour de Poule	2 ^{ème} tour de Poule	3 ^{ème} tour de Poule
Match 1 : 9 v 16 ; Match 2 : 12 v 13 Match 3 : 10 v 15 Match 4 : 11 v 14	Match 5 : Vainqueur Match 1 v Vainqueur Match 2 Match 6 : Vainqueur Match 3 v Vainqueur Match 4 Match 7 : Perdant Match 1 v Perdant Match 2 Match 8 : Perdant Match 3 v Perdant Match 4 Les vainqueurs des Match 5 et 6 se maintiennent. Les perdants des Match 7 et 8 sont rétrogradés. Les autres jouent le maintien le samedi après-midi.	Match 9 : Vainqueur Match 7 v Perdant Match 5 Match 10 : Vainqueur Match 8 v Perdant Match 6 Les vainqueurs des Match 9 et 10 se maintiennent. Les perdants des Match 9 et 10 sont rétrogradés.

Barrage en élimination directe en forme de jeu normale :

Les huit dernières équipes jouent les barrages selon cet ordre : 12/13, 11/14, 10/15, 9/16

IV-2/ 2 FORME DE JEU

Selon la division la forme de jeu est différente :

Divisions dames, messieurs, et mid-amateurs messieurs, divisions des moins de 17 ans :

Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin et 5 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 4 simples consécutifs.

Divisions mid amateurs dames et seniors dames :

Forme de jeu normale et réduite identiques : 1 foursome et 2 simples consécutifs.

Divisions seniors messieurs :

Forme de jeu normale et réduite identiques : 1 foursome et 4 simples consécutifs.

Divisions du golf d'entreprise :

Forme de jeu normale : 2 foursomes le matin et 3 simples l'après midi.

Forme de jeu réduite : 1 foursome et 2 simples consécutifs.

IV-2/ 3 ORDRE DE JEU

Tout camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match sera perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match sera perdu, et ainsi de suite.

Si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple sera annulé (les points seront partagés).

IV-2/ 4 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

La fiche d'ordre de jeu des foursomes doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome de son équipe.

La fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

Néanmoins, et afin d'éviter des oublis, il est fortement recommandé au capitaine de remettre sa fiche d'ordre de jeu des simples en même temps que celle des foursomes. Il pourra toujours la modifier jusqu'à 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

Note :

Dans le cas où un ou plusieurs foursomes sont impliqués dans un play-off :

1. Ceci ne modifiera pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu des simples peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve aura toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des simples en fonction des disponibilités des joueurs.

IV-2/ 4-1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des foursomes remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-2/ 4-2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe délivrée par la FFGolf, lors de la réunion des capitaines.

Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des simples remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-2/ 4-3 MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-2/4-2 pour les simples.

IV-2/ 5 EQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" ou "ordre de jeu forme réduite" n'est pas complète, le ou les équipiers absents seront obligatoirement placés en dernier sur la feuille de match.

IV-2/ 6 EGALITE

En cas d'égalité au terme du match, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off **trou par trou**.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

I) Qualification en stroke play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

II) Phase de match play

A) Phase finale

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard. Dès lors, les matchs reprendront en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- si le tour a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.

- Si au moins un foursome est terminé, le ou les points obtenus restent acquis ; le ou les foursomes non terminés sont annulés. La reprise du jeu se fait avec les 5 simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off trou par trou.

- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il sera repris en l'état.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe ou la qualification pour la montée, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, le titre en première division, et les montées dans les autres divisions, seront déterminés par l'ordre de la qualification pour les équipes encore en course.

B) Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il repoussera le jeu des barrages jusqu'au dernier jour de la compétition. Si les barrages ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui fera le départage des équipes encore en course.

IV-4/ EVOLUTION en DIVISION

Critères pris en compte pour les départages :

- a) pour les divisions nationales dames et messieurs : classement au Mérite des clubs de l'année précédente,
 - si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf,
 - si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club au Mérite Amateur.
- b) pour les divisions Mid-Amateurs et Seniors :
 - nombre de points acquis par le club dans la division d'âge concernée au Mérite des clubs de l'année précédente,
 - si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club de la catégorie d'âge concernée au Mérite Amateur,

Priorité étant donné, dans tous les cas, au club figurant au Mérite des clubs.

- c) Pour les divisions **des moins de 17 ans** :
 - classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf
 - si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club de la catégorie d'âge concernée au Mérite Amateur

Note : Dans tous les cas, en cas d'égalité persistante, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de disparition de l'Association Sportive ou de radiation d'un club, l'équipe sera remplacée par l'équipe de la division inférieure la mieux classée selon les critères ci-dessus.

V - FORME de JEU des INTERCLUBS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

Note : en fonction du nombre d'équipes inscrites, le déroulement de l'épreuve peut se dérouler sur plusieurs journées (voir règlements spécifiques).

L'entraînement est interdit dès le 1^{er} jour de l'épreuve et le restera jusqu'à la publication officielle des résultats. Pénalité : Disqualification du joueur pour la suite de l'épreuve.

V-1 ELIGIBILITE ET CONFORMITE AU REGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

V-2 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'aura pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve sera disqualifiée.

V-3 EGALITE

Les équipes seront départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off trou par trou.

V-4 INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.

Note : Pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.



Fédération Française de Golf

5.1-2-2-2

**REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE 2009 des EPREUVES FEDERALES INDIVIDUELLES
en SIMPLE et en DOUBLE**

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés ainsi

Les conditions des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I – CONDITIONS de PARTICIPATION

- I-1/ participants
- I-2/ index
- I-3/ étrangers

II – ENGAGEMENTS

- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs

III - FORME de JEU PHASE FINALE EN MATCH PLAY

- III-1/ phase de qualification
 - 1-1/ départage des ex aequo
 - 1-2/ play-off / qualification
 - 1-3/ composition du tableau
- III-2/ phase finale
- III-3/ intempéries

IV - FORME de JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

- IV-1/ phase de qualification : cut
- IV-2 / départage des ex aequo
- IV-3/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

1% Etre titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve. :

- de la licence FFGolf de l'année en cours
- du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, **valable pour la saison en cours**, enregistré auprès du club ou de la Fédération

2% Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

3% Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui sera pris en compte.

Un joueur licencié FFGolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :

- à la FFGolf : remplir toutes les conditions du §I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions 2 et 3 du § I-1.

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement en utilisant le "Formulaire d'inscription à une Épreuve Fédérale Individuelle" disponible sur le site internet de la FFGolf : www.ffgolf.org rubrique "Golf Amateur / Suivi des inscriptions", auquel devra être joint le paiement dont le montant correspondra aux droits d'inscription précisés sur le formulaire.

La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de la dite épreuve.

Aucune inscription envoyée après la date limite d'inscription de l'épreuve ne sera acceptée.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive Nationale de la FFGolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par fax.

Dans le cas où le forfait est notifié après midi la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident maladie etc.) Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la FFGolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La FFGolf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les horaires seront disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du club organisateur.

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY : Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

NOTE : Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire de la qualification sera établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE SERA LE CLASSEMENT DEFINITIF,
sauf pour les cas particuliers ci-dessous :

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ils seront remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match-play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne seront pas remplacés, conserveront leur place dans la composition du tableau de match-play et leur adversaire désigné gagnera par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés et leur adversaire désigné gagnera par forfait.

Exception : 1^{ère} place

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement provisoire, ils joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour se départager. Seule la 1^{ère} place est concernée par le play-off.

La première place de la qualification sera obligatoirement attribuée au vainqueur du play-off. Pour les besoins de la composition du tableau de match-play, les autres compétiteurs concernés par ce play-off conserveront leur ordre relatif du classement provisoire, et ce, quel que soit leur ordre d'élimination dans le play-off (cf. ci-dessous : "play-off / qualification").

Exception : dernières places qualificatives

Si un ou plusieurs compétiteurs ayant terminé au-delà de la 32^{ème} place du classement provisoire ont réalisé le même score que le 32^{ème}, il y aura alors play-off pour les dernières places qualificatives. Tous ceux qui ont réalisé le score du 32^{ème} du classement provisoire, y compris ceux en deçà de la 32^{ème} place, joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour déterminer les qualifiés requis.

Pour les besoins de la composition du tableau de match-play, les qualifiés, quel que soit leur ordre de qualification dans le play-off, conserveront leur ordre relatif du classement provisoire.

(cf. ci-dessous : "play-off / qualification").

III-1-2/ PLAY-OFF / QUALIFICATION

Les play-off se dérouleront :

- en "trou par trou", selon les Règles du stroke play ;
- aux heures et dans l'ordre des trous fixés par le Comité de l'Epreuve et portés à la connaissance des compétiteurs devant le tableau d'affichage aussitôt après l'affichage officiel des résultats.

Il est de la responsabilité des compétiteurs concernés d'être présents au départ des play-off.

Dans le cas où des participants au play-off ne se présentent pas au départ et que ceci entraîne un nombre de qualifiés inférieur à celui prévu au règlement, il ne sera pas fait appel à d'autres compétiteurs.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne seront pas reportés au lendemain et le classement provisoire deviendra le classement définitif.
- Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le resteront. Ceux encore impliqués dans le play-off seront départagés par le classement provisoire de la qualification.

III-1-3/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE: MATCH PLAY:

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Aucun match ne pourra être partagé : les adversaires continueront à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2^{ème} jour, le Comité de l'épreuve pourra soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.

Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour deviendra le classement de la qualification.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale sera réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur(se) le mieux classé(e) de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils seront remplacés par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement.
- après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne seront pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement sera établi en utilisant le départage sur le dernier tour puis les 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1^{ère} place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils joueront autant de trous qu'il leur sera nécessaire pour se départager.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France dans les Internationaux Seniors Messieurs, les Internationaux de France Seniors 2 et les Internationaux de France Mid-Amateurs, il sera également organisé un play off entre les joueurs ex aequo de nationalité française quelle que soit leur place dans le classement final de l'épreuve.

Si ces joueurs sont également impliqués dans le play off pour la première place du classement final de l'épreuve, il ne sera organisé qu'un seul play off et les résultats de ce dernier seront pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continueront à jouer le play off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition sera annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-2-3 REGLEMENTS PARTICULIERS

5.1-2-3-1 PAR EQUIPES JEUNES

Interligues des moins de 13 ans	page 49
1 ^{ère} division nationale des moins de 17 ans	page 52
2 ^{ème} division nationale des moins de 17 ans / Poules A et B	page 53-54
3 ^{ème} division nationale des moins de 17 ans / Poules A, B,C et D	page 55-58
Interclubs promotion des moins de 17 ans / Phase inter-régionale	page 59-60
Interclubs féminins des moins de 17 ans / Brigitte Varangot	page 61
Interclubs féminins des moins de 17 ans / Phase inter régionale	page 62

5.1-2-3-2 PAR EQUIPES DAMES

1 ^{ère} division nationale / Trophée Golfer's Club	page 66
2 ^{ème} division nationale / Poules A et B	page 67-68
3 ^{ème} division nationale / Poules A, B, C et D	page 69-72
Interclubs promotion / Phase inter-régionale	page 73-74
Championnat des équipes 2	page 75
1 ^{ère} division nationale Mid-Amateurs / Trophée Cotnaréanu	page 78
2 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A et B	page 79-80
3 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A, B, C et D	page 81-84
Interclubs promotion Mid-Amateurs / Phase inter-régionale	page 85-86
1 ^{ère} division nationale Seniors / Trophée de la Commission Féminine	page 89
2 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A et B	page 90-91
3 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A, B, C et D	page 92-95
Interclubs promotion Seniors / Phase inter-régionale	page 96-97

5.1-2-3-3 PAR EQUIPES MESSIEURS

1 ^{ère} division nationale / Trophée Gounouilhou	page 101
2 ^{ème} division nationale / Poules A et B	page 102-103
3 ^{ème} division nationale / Poules A, B, C et D	page 104-107
4 ^{ème} division nationale / Poules A, B, C et D	page 108-111
Interclubs promotion / Phase inter-régionale	page 112-113
1 ^{ère} division nationale des équipes 2	page 115
2 ^{ème} division nationale des équipes 2	page 116

Promotion nationale des équipes 2	page 117
1 ^{ère} division nationale Mid-Amateurs / Trophée Puiforcat	page 120
2 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A et B	page 121-122
3 ^{ème} division nationale Mid-Amateurs / Poules A, B, C et D	page 123-126
Interclubs promotion Mid-Amateurs / Phase inter-régionale	page 127-128
1 ^{ère} division nationale Seniors / Trophée de la Saint Sauveur	page 131
2 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A et B	page 132-133
3 ^{ème} division nationale Seniors / Poules A, B, C et D	page 134-137
Interclubs promotion Seniors / Phase inter-régionale	page 138-139
Coupe de France Messieurs / Trophée Jean Lignel	page 140

INTERLIGUES DES MOINS DE 13 ANS

Du 21 au 24 juillet 2009

GOLF NATIONAL

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com - @ : www.golf-national.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les ligues : Ouvert aux ligues de la ffgolf qui ne peuvent engager qu'une seule équipe.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans un club de la ligue ou pour les joueurs indépendants avoir leur lieu de résidence dans la ligue.

Moins de 13 ans : nés en 1997 et après

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariot Electrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

FORME DE JEU

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification :

3 greensomes stroke play / 18 trous.

Les 2 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale :

3 greensomes / match play / 9 trous

La composition peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous.

Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome. Le total des 3 donne le résultat final.

A l'issue d'un tour, en cas d'égalité parfaite, les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en mort soudaine. Ce greensome sera obligatoirement composé de deux des six joueurs ayant disputés ce tour.

Pour 16 équipes et moins, ou 19 équipes et plus :

Tableau A : du 1^{er} au 16^{ème}

Les ligues se rencontrent suivant un tableau de matchs à 16 équipes sans jamais être éliminées.

Les ligues jouent un minimum de 6 tours et un maximum de 8 tours (suivant qu'elles aillent en barrage ou non).

Tableau B : du 17^{ème} au dernier

En fonction du nombre de Ligues composant le Tableau B, une formule de jeu sera aménagée pour obtenir un classement de la 17^{ème} à la dernière place. (Dans le même esprit que le Tableau A)

Pour 17 ou 18 équipes :

Constitution de trois poules de 6 équipes maximum réparties en fonction du classement de la qualification :

Poule A : 1^{er} ; 6^{ème} ; 7^{ème} ; 12^{ème} ; 13^{ème} ; 18^{ème} / Poule B : 2^{ème} ; 5^{ème} ; 8^{ème} ; 11^{ème} ; 14^{ème} ; 17^{ème} / Poule C : ...

Mercredi 22 et jeudi 23 : Toutes les équipes se rencontrent à l'intérieur de chaque poule (5 tours) ce qui permet d'établir un classement de 1 à 6 dans chacune des trois poules.

Judi 23 et vendredi 24 : Des triangulaires sont organisées entre les équipes ayant le même classement dans chacune des poules (1^{er} de la poule A v 1^{er} de la poule B v 1^{er} de la poule C...). Les résultats des ces matchs permettront d'établir le classement final.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation sur Internet : www.netffg.net avant le dimanche 21 juin 2009 minuit.

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le lundi 13 juillet 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

DIVISIONS DES MOINS DE 17 ANS 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur 2008 : RACING CLUB DE FRANCE	Finaliste 2008 : BIARRITZ
AMNEVILLE	AIX MARSEILLE
NIMES CAMPAGNE	PARIS COUNTRY CLUB
SAINT DONAT	SAINT GERMAIN
VALQUEVEN	MIONNAY LA DOMBES
BONDUES	VALESCURE
Montent de 2 ^{ème} Division	
MEDOC	SAINT CLOUD
LA NIVELLE	METZ CHERISEY

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

BORDELAIS	CAEN
CHATEAUBLANC	DUMBEA
ESERY	GOVERNEUR
MARCILLY	NANTES ERDRE
PALMOLA	QUETIGNY
SAINT CYPRIEN	SAINT LAURENT
SAINT NOM LA BRETECHE	TOULOUSE LA RAMEE
TOULOUSE	YVELINES

DEUXIEME DIVISION POULE B

AIX LES BAINS	AMIENS
ARCACHON	BUSSY GUERMANTES
EVREUX	FORET VERTE
LIMERE	GOLF NATIONAL
ORMESSON	OZOIR LA FERRIERE
PAU GOLF CLUB 1856	PREE LA ROCHELLE
STRASBOURG	TINA
TOURAIN	VOLCANS

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

BADEN	CICE BLOSSAC
FRESLONNIERE	RENNES
PICARDIERE	TOURS ARDREE
LERY POSES	FOURQUEUX
LE PRIEURE	SAINT QUENTIN EN YVELINES
ANJOU	DOMANGERE
NANTES	HAUT POITOU
NIORT	POITIERS

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

LES BOULEAUX	BONDOUFLE
DOMONT MONTMORENCY	SAINT GERMAIN LES CORBEIL
STADE FRANÇAIS	VILLARCEAUX
IMAGES D'EPINAL	NANCY
BRIGODE	LE SART
ROUEN MONT SAINT AIGNAN	THUMERIES
WIMEREUX	AILETTE
CHANTILLY	VAL SECRET

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

BORDEAUX LAC	CHANTACO
CHIBERTA	HOSSEGOR
LACANAU	MARMANDE
MONT DE MARSAN	PESSAC
BRIVE	LIMOGES
ALBI LASBORDES	CASTRES GOURJADE
ESPALAIS	ANGOULEME HIRONDELLE
ROYAN	COLORADO

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

SPORTING CLUB DE VICHY	CHALON SUR SAONE
PRUNEVILLE	VAL DE SORNE
CAP D'AGDE	COULONDRES
FONTCAUDE	NIMES VACQUEROLLES
FREGATE	PONT ROYAL COUNTRY CLUB
SALVAGNY	BOSSEY
GRENOBLE CHARMEIL	GRENOBLE
GOLF CLUB DE LYON	SAINT ETIENNE

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

Du 11 au 15 juillet 2009

GOLF DE MONT GRIFFON

Route Départementale 909 – 95270 Luzarches

☎ : 01 34 68 10 10 - 📠 : 01 34 68 04 37

✉ : golf@golfmontgriffon.com - @ : www.golfmontgriffon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RACING CLUB DE FRANCE (Paris) VALESCURE (PACA) METZ CHERISEY (Lorraine) BIARRITZ (Aquitaine) MEDOC (Aquitaine) MIONNAY LA DOMBES (Rhône-Alpes)	SAINT DONAT (PACA) SAINT GERMAIN (Paris) AIX MARSEILLE (PACA) VALQUEVEN (Bretagne) SAINT CLOUD (Paris)	NIMES CAMPAGNE (Languedoc Roussillon) AMNEVILLE (Lorraine) BONDUES (Nord-pas-de-Calais) PARIS COUNTRY CLUB (Paris) LA NIVELLE (Aquitaine)
---	---	--

Pour les équiipers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et Minimes : 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équiipers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification : Samedi 11 juillet et dimanche 12 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre : cf § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Lundi 13 juillet : ¼ de finale

Mardi 14 juillet : ½ finales

Mercredi 15 juillet : Finale

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Lundi 13 juillet : 1^{er} tour de poule

Mardi 14 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mardi 14 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le vendredi 03 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Trophée confié au club de l'équipe gagnante pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

POULE A

Du 12 au 15 juillet 2009

GOLF DE PLESSIS BELLEFONTAINE

95270 Bellefontaine

☎ : 01 34 71 05 02 - 📠 : 01 34 71 90 90

✉ : golf-bellefontaine@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BORDELAIS (Aquitaine)
DUMBEA (Nouvelle-Calédonie)
MARCILLY (Centre)
QUETIGNY (Bourgogne)
ST NOM LA BRETECHE (Paris)
YVELINES (Paris)

CAEN (Basse-Normandie)
ESERY (Rhône-Alpes)
NANTES ERDRE (Pays de la Loire)
SAINT CYPRIEN (Languedoc-Roussillon)
TOULOUSE LA RAMEE (Midi-Pyrénées)

CHATEAUBLANC (PACA)
GOVERNEUR (Rhône-Alpes)
PALMOLA (Midi-Pyrénées)
SAINT LAURENT (Bretagne)
TOULOUSE (Midi-Pyrénées)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
 voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification : Dimanche 12 juillet et lundi 13 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Mardi 14 juillet : ¼ de finale

Mercredi 15 juillet : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Mardi 14 juillet : 1^{er} tour de poule

Mercredi 15 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mercredi 15 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 04 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

POULE B

Du 12 au 15 juillet 2009

GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE

Route de Montavie – 38320 Bresson

☎ : 04 76 73 65 00 - 📠 : 04 76 73 65 51

✉ : gig2@wanadoo.fr - @ : <http://golfgrenoble.nexenservices.com>

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AIX LES BAINS (Rhône-Alpes)

BUSSY GUERMANTES (Ile-de-France)

FORET VERTE (Haute-Normandie)

GOLF NATIONAL (Paris)

TOURAIN (Centre)

PREE LA ROCHELLE (Poitou-Charentes)

AMIENS (Picardie)

EVREUX (Haute-Normandie)

TINA (Nouvelle-Calédonie)

ORMESSON (Ile-de-France)

OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)

ARCACHON (Aquitaine)

LIMERE (Centre)

PAU GC 1856 (Aquitaine)

VOLCANS (Auvergne)

STRASBOURG (Alsace)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
 voir recommandations § 5-3-6-4

① **Phase de qualification :** Dimanche 12 juillet et lundi 13 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Mardi 14 juillet : ¼ de finale

Mercredi 15 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Mardi 14 juillet : 1^{er} tour de poule

Mercredi 15 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mercredi 15 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 04 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

POULE A

Du 12 au 15 juillet 2009

GOLF CLUB D'ANGERS

Moulin de Pistrait – 49320 Saint Jean des Mauvrets

☎ : 02 41 91 96 56 - 📠 : 02 41 54 60 80

✉ : golf.angers@wanadoo.fr - @ : www.golfangers.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BADEN (Bretagne)

RENNES (Bretagne)

LERY POSES (Haute-Normandie)

SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris)

HAUT POITOU (Poitou-Charentes)

DOMANGERE (Pays de la Loire)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

LA PICARDIERE (Centre)

FOURQUEUX (Paris)

ANJOU (Pays de la Loire)

NIORT (Poitou-Charentes)

FRESLONNIERE (Bretagne)

TOURS ARDREE (Centre)

LE PRIEURE (Paris)

NANTES (Pays de la Loire)

POITIERS (Poitou-Charentes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
 voir recommandations § 5-3-6-4

① **Phase de qualification :** Dimanche 12 juillet et lundi 13 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Mardi 14 juillet : ¼ de finale

Mercredi 15 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Mardi 14 juillet : 1^{er} tour de poule

Mercredi 15 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mercredi 15 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 04 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

POULE B

Du 12 au 15 juillet 2009

GOLF DE COMPIEGNE

Avenue Royale – 60200 Compiègne

☎ : 03 44 38 48 00 - 📠 : 03 44 40 23 59

✉ : directeur@golf-compiegne.com - @ : www.golf-compiegne.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BOULEAUX (Alsace)

DOMONT MONTMORENCY (Ile-de-France)

VILLARCEAUX (Ile-de-France)

LE SART (Nord-pas-de-Calais)

THUMERIES (Nord-pas-de-Calais)

ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute-Normandie)

BONDOUFLE (Ile de France)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

IMAGES D'EPINAL (Lorraine)

BRIGODE (Nord-pas-de-Calais)

WIMEREUX (Nord-pas-de-Calais)

STADE FRANCAIS (Paris)

AILETTE (Picardie)

VAL SECRET (Picardie)

CHANTILLY (Picardie)

NANCY (Lorraine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
 voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification : Dimanche 12 juillet et lundi 13 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Mardi 14 juillet : ¼ de finale

Mercredi 15 juillet : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Mardi 14 juillet : 1^{er} tour de poule

Mercredi 15 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mercredi 15 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 04 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

POULE C

Du 12 au 15 juillet 2009

PAU GOLF CLUB 1856

Rue du Golf – 64140 Billère

☎ : 05 59 13 18 56 - 📠 : 05 59 13 18 57

✉ : pau.golf.club@wanadoo.fr - @ : www.paugolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CASTRES GOURJADE (Midi-Pyrénées)

MONT DE MARSAN (Aquitaine)

COLORADO (La Réunion)

BRIVE (Limousin)

ALBI LASBORDES (Mid- Pyrénées)

ANGOULEME HIRONDELLE(Poitou-Charentes)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

CHIBERTA (Aquitaine)

MARMANDE (Aquitaine)

LIMOGES (Limousin)

LACANAU (Aquitaine)

CHANTACO (Aquitaine)

HOSSEGOR (Aquitaine)

PESSAC (Aquitaine)

ESPALAIS (Midi-Pyrénées)

ROYAN (Poitou-Charentes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
 voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification : Dimanche 12 juillet et lundi 13 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Mardi 14 juillet : ¼ de finale

Mercredi 15 juillet : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en **forme de jeu réduite** (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Mardi 14 juillet : 1^{er} tour de poule

Mercredi 15 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mercredi 15 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 04 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE DES MOINS DE 17 ANS

POULE D

Du 12 au 15 juillet 2009

GOLF D'ALBON

Château de Senaud - Albon - 26140 Saint Rambert d'Albon

☎ : 04 75 03 03 90 - 📠 : 04 75 03 11 01

✉ : golf.albon@wanadoo.fr – www.golf-albon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

SPORTING CLUB DE VICHY (Auvergne)
VAL DE SORNE (Franche-Comté)
FONTCAUDE (Languedoc-Roussillon)
COULONDRES (Languedoc-Roussillon)
SAINT ETIENNE (Rhône-Alpes)
NIMES VACQUEROLLES (Languedoc-Roussillon)

CHALON SUR SAONE (Bourgogne)
CAP D'AGDE (Languedoc-Roussillon)
PONT ROYAL COUNTRY CLUB (PACA)
GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)
GRENOBLE CHARMEIL (Rhône-Alpes)

PRUNEVILLE (Franche-Comté)
FREGATE (PACA)
BOSSEY (Rhône-Alpes)
GRENOBLE (Rhône-Alpes)
SALVAGNY (Rhône-Alpes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
 voir recommandations § 5-3-6-4

① Phase de qualification : Dimanche 12 juillet et lundi 13 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
 Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour (1 moins de 15 ans obligatoire pour les simples)

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Mardi 14 juillet : ¼ de finale

Mercredi 15 juillet : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Mardi 14 juillet : 1^{er} tour de poule

Mercredi 15 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Mercredi 15 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le samedi 04 juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION DES MOINS DE 17 ANS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nés en 1995 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 1993 et 1994

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe. La mixité des équipiers est possible.

Distances de jeu préconisées :

Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons.
voir recommandations § 5-3-6-4

Pour moins de 25 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 3 équipiers le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 5 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DES MOINS DE 17 ANS**

Quotas 2009 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

Moins de 8 clubs = 1

de 8 à 14 clubs = 2

15 clubs et plus = 3

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	11	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	8	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	18	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	10	2	
NORD Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie	9	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	13	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	15	3	
Total	84	16	

INTERCLUBS FEMININ DES MOINS DE 17 ANS

Finale Nationale

Du 30 octobre au 01 novembre 2009

Trophée Brigitte VARANGOT

GOLF D'AIX-MARSEILLE

Domaine de Riquetti – 13290 Les Milles

☎ : 04 42 24 20 41 - 📠 : 04 42 39 97 48

✉ : golfaixmarseille@aol.com - @ : www.golfaixmarseille.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs (une seule équipe par club) : Ouvert aux 30 clubs qualifiés par les phases éliminatoires inter régionales.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nées en 1995 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 1993 et 1994.

Note : Les équipières disputant la phase finale nationale pourront être différentes de celles ayant disputé l'éliminatoire inter régionale.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée : voir recommandations § 5-3-6-4

3 simples / stroke play / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Vendredi 30 octobre : 1^{er} tour

Samedi 31 octobre : 2^{ème} tour

Dimanche 1^{er} novembre : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Confirmation de participation et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net avant le **jeudi 22 octobre 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières équipes.

INTERCLUBS FEMININ DES MOINS DE 17 ANS

Phase Elimatoire Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club.

Le nombre d'équipes sera limité à 40 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Moins de 15 ans : nées en 1995 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 1993 et 1994.

Note : Les équipières disputant la phase finale nationale pourront être différentes de celles ayant disputé l'éliminatoire inter régionale.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 1 moins de 15 ans minimum doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée : voir recommandations § 5-3-6-4

3 simples / stroke play / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre de la qualification seront qualifiées (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs qualifiés pour la Finale Nationale.

**INTERCLUBS FEMININ
DES MOINS DE 17 ANS**

Quotas 2009 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de joueuses de moins de 17 ans licenciées dans l'inter région :

300 licenciées et moins = 1
de 301 à 600 licenciées = 2
de 601 à 900 licenciées = 3
de 901 à 1200 licenciées = 4
de 1201 à 1500 licenciées = 5
de 1501 à 1800 licenciées = 6
de 1801 à 2100 licenciées = 7

Inter Régions	Total 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	977	4	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	800	3	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	1851	7	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	632	3	
NORD Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie	1162	4	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	621	3	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	1664	6	
Total		30	

DIVISIONS DAMES 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur 2008: RACING CLUB DE FRANCE	Finaliste 2008: AIX MARSEILLE
SAINT GERMAIN	HOSSEGOR
SAINT NOM LA BRETECHE	VALESCURE
BONDUES	SAINT CLOUD
LA NIVELLE	BUSSY GUERMANTES
CHANTILLY	MIONNAY LA DOMBES
Montent de 2 ^{ème} Division	
GOLF CLUB DE LYON	BORDELAIS
PALMOLA	TOULOUSE

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

AILETTE	AVRILLE
BIARRITZ	BOSSEY
DINARD	DOMANGERE
GRENOBLE	HAUT POITOU
MONTPELLIER MASSANE	MEDOC
METZ CHERISEY	NIMES CAMPAGNE
SAINT DONAT	SAINT QUENTIN EN YVELINES
STADE FRANCAIS	VAL DE L'INDRE

DEUXIEME DIVISION POULE B

ALBI LASBORDES	AMIENS
BORDEAUX LAC	CAEN
FONTAINEBLEAU	FOURQUEUX
HARDELLOT	LYON VERGER
NANCY	NIMES VACQUEROLLES
OZOIR LA FERRIERE	PAU GOLF CLUB 1856
PREE LA ROCHELLE	LE PRIEURE
ROUEN MONT SAINT AIGNAN	SAINT GERMAIN LES CORBEIL

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

DEAUVILLE	VIRE LA DATHEE
BADEN	CICE BLOSSAC
FRESLONNIERE	RENNES
SAINT LAURENT	BOURGES GOLF CLUB
MARCILLY	PICARDIERE
TOURS ARDREE	DIEPPE POURVILLE
LERY POSES	GUERVILLE
NANTES ERDRE	NANTES

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

TROYES	BONDOUFLE
DOMONT MONTMORENCY	MARIVAUX
PARIS INTERNATIONAL GOLF CLUB	AMNEVILLE
NANCY PULNOY	BRIGODE
DUNKERQUE	LE TOUQUET
MORMAL	SAINT OMER
JOYENVAL	VILLACOUBLAY
YVELINES	LYS CHANTILLY

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

AGEN BON ENCONTRE	ARCACHON
CHANTACO	CHIBERTA
MARMANDE	PESSAC
SALIES DE BEARN	SEIGNOSSE
AUBAZINE	LIMOGES
PORCELAINE	TOULOUSE LA RAMEE
TOULOUSE SEILH	ANGOULEME HIRONDELLE
COGNAC	NIORT

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

LES BOULEAUX	STRASBOURG
WANTZEAU	VOLCANS
CHALON SUR SAONE	BESANCON
SAINT THOMAS	CHATEAUBLANC
DIVONNE	AIX LES BAINS
ESERY	FOREZ
GOUVERNEUR	SAINT ETIENNE
SALVAGNY	VALENCE SAINT DIDIER

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE DAMES

Du 29 avril au 03 mai 2009

Trophée GOLFER'S CLUB
Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

GOLF DU MEDOC

Chemin de Courmateau – 33290 Le Pian Médoc

☎ : 05 56 70 11 90 - 📠 : 05 56 70 11 99

✉ : golf@golf-du-medoc.com - @ : www.hotelgolfdumedoc.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RACING CLUB DE FRANCE (Paris)

BONDUES (Nord-pas-de-Calais)

SAINT CLOUD (Paris)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

MIONNAY LA DOMBES (Rhône-Alpes)

TOULOUSE (Midi-Pyrénées)

AIX MARSEILLE (PACA)

HOSSEGOR (Aquitaine)

LA NIVELLE (Aquitaine)

BUSSY GUERMANTES (Ile-de-France)

GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)

SAINT GERMAIN (Paris)

VALESCURE (PACA)

CHANTILLY (Picardie)

BORDELAIS (Aquitaine)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification** : Mercredi 29 et jeudi 30 avril

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour le titre** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Vendredi 1^{er} mai : ¼ de finale

Samedi 2 mai : ½ finales

Dimanche 3 mai : Finale

❸ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Vendredi 1^{er} mai : 1^{er} tour de poule

Samedi 2 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Samedi 2 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mardi 21 avril 2009 minuit.**

PRIX

Trophée GOLFER'S CLUB confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE A

Du 30 avril au 03 mai 2009

GOLF DE SABLE SOLESMES

Domaine de l'Outinière Route de Pincé – 72300 Sablé sur Sarthe

☎ : 02 43 95 28 78 - 📠 : 02 43 92 39 05

✉ : golf-sable-solesmes@wanadoo.fr - @ : www.golfsablesolesmes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AILETTE (Picardie)

BIARRITZ (Aquitaine)

LA DOMANGERE (Pays de la Loire)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc-Roussillon)

SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris)

GRENOBLE (Rhône-Alpes)

AVRILLE (Pays de la Loire)

MASSANE (Languedoc-Roussillon)

HAUT POITOU (Poitou-Charentes)

STADE FRANÇAIS (Paris)

VAL DE L'INDRE (Centre)

BOSSEY (Rhône-Alpes)

DINARD (Bretagne)

MEDOC (Aquitaine)

SAINT DONAT (PACA)

METZ CHERISEY (Lorraine)

Pour les équières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 2 mai : ¼ de finale

Dimanche 3 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 2 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 3 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 3 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE B

Du 30 avril au 03 mai 2009

GOLF DE L'AILETTE

02860 Cerny en Laonnois

☎ : 03 23 24 83 99 - 📠 : 03 23 24 84 66

✉ : golfdelaillette@wanadoo.fr - @ : www.ailette.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ALBI LASBORDES (Midi-Pyrénées)

ROUEN MONT ST AIGNAN (Haute-Normandie)

PREE LA ROCHELLE (Poitou-Charentes)

HARDELLOT (Nord-pas-de-Calais)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

NIMES VACQUEROLLES (Languedoc-Roussillon)

FONTAINEBLEAU (Ile-de-France)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

LYON VERGER (Rhône-Alpes)

PAU GOLF CLUB 1856 (Aquitaine)

OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)

AMIENS (Picardie)

FOURQUEUX (Paris)

NANCY (Lorraine)

CAEN (Basse-Normandie)

LE PRIEURE (Paris)

Pour les équières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 2 mai : ¼ de finale

Dimanche 3 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 2 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 3 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 3 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE A

Du 30 avril au 03 mai 2009

GOLF DE LA DOMANGERE

La Roche sur Yon – 85310 Nesmy

☎ : 02 51 07 65 90 - 📠 : 02 51 07 64 09

✉ : golf.domangere@formule-golf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

DEAUVILLE (Basse-Normandie)
VIRE LA DATHEE (Basse-Normandie)
SAINT LAURENT (Bretagne)
MARCILLY (Centre)
NANTES ERDRE (Pays de la Loire)
NANTES (Pays de la Loire)

FRESLONNIERE (Bretagne)
RENNES (Bretagne)
BOURGES GOLF CLUB (Centre)
DIEPPE POURVILLE (Haute-Normandie)
LERY POSES (Haute-Normandie)

BADEN (Bretagne)
CICE BLOSSAC (Bretagne)
TOURS ARDREE (Centre)
PICARDIERE (Centre)
GUERVILLE (Paris)

Pour les équières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai
6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
Samedi 2 mai : ¼ de finale
Dimanche 3 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)
Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.
Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.
Samedi 2 mai : 1^{er} tour de poule
Dimanche 3 mai matin : 2^{ème} tour de poule
Dimanche 3 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE B

Du 30 avril au 03 mai 2009

GOLF DE METZ CHERISEY

Château de Cherisey - 57420 Cherisey

☎ : 03 87 52 70 18 - 📠 : 03 87 52 42 44

✉ : golfcherisey@wanadoo.fr - @ : www.golfmetz.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

DOMONT MONTMORENCY (Ile-de-France)

NANCY PULNOY (Lorraine)

DUNKERQUE (Nord-pas-de-Calais)

LE TOUQUET (Nord-pas-de-Calais)

BONDOUFLE (Ile de France)

PARIS INTERNATIONAL GOLF CLUB (Ile-de-France)

MARIVAUX (Ile-de-France)

BRIGODE (Nord-pas-de-Calais)

MORMAL (Nord-pas-de-Calais)

SAINT OMER (Nord-pas-de-Calais)

TROYES (Champagne-Ardenne)

AMNEVILLE (Lorraine)

YVELINES (Paris)

VILLACOUBLAY (Paris)

JOYENVAL (Paris)

LYS CHANTILLY (Picardie)

Pour les équièères : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 2 mai : ¼ de finale

Dimanche 3 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 2 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 3 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 3 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE C

Du 30 avril au 03 mai 2009

VILLENEUVE SUR LOT GOLF & CC

47290 Castelnaud de Gratecambe

☎ : 05 53 01 60 19 - 📠 : 05 53 01 78 99

✉ : info@vslgolf.com - @ : www.vslgolf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ARCACHON (Aquitaine)

TOULOUSE LA RAMEE (Midi-Pyrénées)

MARMANDE (Aquitaine)

SALIES DE BEARN (Aquitaine)

AGEN BON ENCONTRE (Aquitaine)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou-Charentes)

CHANTACO (Aquitaine)

COGNAC (Poitou-Charentes)

SEIGNOSSE (Aquitaine)

PORCELAINE (Limousin)

TOULOUSE SEILH (Midi-Pyrénées)

CHIBERTA (Aquitaine)

PESSAC (Aquitaine)

AUBAZINE (Limousin)

NIORT (Poitou-Charentes)

LIMOGES (Limousin)

Pour les équières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 2 mai : ¼ de finale

Dimanche 3 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 2 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 3 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 3 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE DAMES

POULE D

Du 30 avril au 03 mai 2009

GOLF DU DOMAINE DE SAINT CLAIR

Le Pelou – 07430 Saint Clair Annonay

☎ : 04 75 67 01 00 - 📠 : 04 75 67 07 38

✉ : golf@domainestclair.fr - @ : www.domainestclair.fr/fr/index.php

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LES BOULEAUX (Alsace)

SAINT THOMAS (Languedoc-Roussillon)

WANTZENAU (Alsace)

CHALON SUR SAONE (Bourgogne)

GOVERNEUR (Rhône-Alpes)

VALENCE SAINT DIDIER (Rhône-Alpes)

STRASBOURG (Alsace)

BESANCON (Franche-Comté)

ESERY (Rhône-Alpes)

AIX LES BAINS (Rhône-Alpes)

SAINT ETIENNE (Rhône-Alpes)

VOLCANS (Auvergne)

CHATEAUBLANC (PACA)

DIVONNE (Rhône-Alpes)

FOREZ (Rhône-Alpes)

SALVAGNY (Rhône-Alpes)

Pour les équières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Jeudi 30 avril et vendredi 1^{er} mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 2 mai : ¼ de finale

Dimanche 3 mai : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 2 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 3 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 3 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION DAMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

Pour moins de 25 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipières le 1^{er} jour – 3 équipières le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 5 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES**

Quotas 2009 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

Moins de 10 clubs = 1

de 10 à 18 clubs = 2

19 clubs et plus = 3

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	17	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	14	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	20	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	18	2	
NORD Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie	12	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	13	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	21	3	
Total	115	16	

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES EQUIPES 2 DAMES

Du 29 avril au 03 mai 2009

GOLF DE LA VAUCOULEURS

Rue de l'Eglise – 78910 Civry la Forêt

☎ : 01 34 87 62 29 - 📠 : 01 34 87 70 09

✉ : vaucouleurs@vaucouleurs.fr - @ : www.golf-vaucouleurs.esqualite.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à une seule équipe par club ayant déjà une équipe en division dames l'année de l'épreuve.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite des Clubs Dames de l'année précédente
- 2) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Mercredi 29 et jeudi 30 avril

Pour moins de 25 équipes inscrites :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites :

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipières le 1^{er} jour – 3 équipières le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

② Phase finale pour le titre : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Vendredi 1^{er} mai : ¼ de finale

Samedi 2 mai : ½ finales

Dimanche 3 mai : Finale

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net **avant le dimanche 29 mars 2009 minuit.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mardi 21 avril 2009 minuit.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2008 : STADE FRANCAIS	Finaliste en 2008 : SAINT NOM LA BRETECHE
SAINT CLOUD	OZOIR LA FERRIERE
NIMES CAMPAGNE	CHANTILLY
HARDELOT	BONDUES
BORDELAIS	AMIENS
RACING CLUB DE FRANCE	VOLCANS
Montent de 2 ^{ème} Division	
FOURQUEUX	LE PRIEURE
FONTAINEBLEAU	MIONNAY LA DOMBES

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

AILETTE	ALBI LASBORDES
BORDEAUX LAC	BOURGES GOLF CLUB
BUSSY GUERMANTES	CHATEAUBLANC
CHOLET	ESERY
GOUVERNEUR	LYS CHANTILLY
MORMAL	NANCY
SAINT DONAT	SAINT QUENTIN EN YVELINES
TOURS ARDREE	VALENCIENNES

DEUXIEME DIVISION POULE B

AIX MARSEILLE	AMNEVILLE
BIARRITZ	CAEN
GRENOBLE	LE TOUQUET
NANCY PULNOY	ODET
SEIGNOSSE	SAINT GERMAIN
SAINT GERMAIN LES CORBEIL	SAINT LAURENT
TOULOUSE	VAL DE SORNE
VILLACOUBLAY	VILLERAY

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

CICE BLOSSAC	LA FRESLONNIERE
RENNES	MARCILLY
MONTARGIS VAUGOUARD	VAL DE L'INDRE
LERY POSES	ROUEN MONT SAINT AIGNAN
GUERVILLE	ISABELLA
ROCHEFORT	VILLARCEAUX
AVRILLE	CARQUEFOU
NANTES ERDRE	NANTES

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

ARRAS	BRIGODE
DUNKERQUE	LILLE METROPOLE
SAINT OMER	LE SART
COMPIEGNE	ABLEIGES
BONDOUFLE	MARIVAUX
MEAUX BOUTIGNY	MONT GRIFFON
SAINT MARC	BETHEMONT
JOYENVAL	REVEILLON

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

ALBRET	ARCACHON
CHIBERTA	MARMANDE
MONT DE MARSAN	PERIGUEUX
PESSAC	NIMES VACQUEROLLES
LIMOGES	CASTRES GOURJADE
TEOULA	TOULOUSE SEILH
BEAUVALLON	GRAND AVIGNON
CHATEAU DES FORGES	ROYAN

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

ALSACE GOLF CLUB	KEMPFERHOF
STRASBOURG	AUTUN
DIJON BOURGOGNE	QUETIGNY
TROYES	BESANCON
PRUNEVILLE	BITCHE
CHATEAU DE PREISCH	IMAGES D'EPINAL
FAULQUEMONT	BOSSEY
ETANGS	LYON CHASSIEU

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION MID-AMATEURS DAMES

Du 25 au 28 juin 2009

Trophée Cotnaréanu

GOLF DE NIMES VACQUEROLLES

1075 chemin du Golf – 30900 Nîmes

☎ : 04 66 23 33 33 - 📠 : 04 66 23 94 94

✉ : vacquerolles.opengolfclub@wanadoo.fr - @ : www.golf-nimes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

STADE FRANCAIS (Paris)

OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc-Roussillon)

BONDUES (Nord-pas-de-Calais)

MIONNAY LA DOMBES (Rhône-Alpes)

FONTAINEBLEAU (Ile-de-France)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

CHANTILLY (Picardie)

HARDELLOT (Nord-pas-de-Calais)

FOURQUEUX (Paris)

RACING CLUB DE FRANCE (Paris)

SAINT CLOUD (Paris)

AMIENS (Picardie)

VOLCANS (Auvergne)

LE PRIEURE (Paris)

BORDELAIS (Aquitaine)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **24 juin 1979 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 25 et vendredi 26 juin

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour le titre** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 27 juin matin : ¼ de finale Samedi 27 juin après-midi : ½ finales Dimanche 28 juin : Finale

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent entre clubs de la même poule. Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 27 juin matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 28 juin : 3^{ème} tour de poule

Samedi 27 juin après-midi : 2^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 17 juin 2009 minuit.**

PRIX

Trophée COTNAREANU confié au club de l'équipe vainqueur pendant un an.

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES

Poule B

Du 26 au 28 juin 2009

GOLF DE SAINT CYPRIEN

Mas d'Huston – 66750 Saint Cyprien Plage

☎ : 04 68 37 63 63 - 📠 : 04 68 37 64 64

✉ : contact@golf-st-cyprien.com - @ : www.golf-st-cyprien.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AIX MARSEILLE (PACA)

NANCY PULNOY (Lorraine)

VAL DE SORNE (Franche-Comté)

LE TOUQUET (Nord-pas-de-Calais)

TOULOUSE (Midi-Pyrénées)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

GRENOBLE (Rhône-Alpes)

SAINT LAURENT (Bretagne)

VILLACOUBLAY (Paris)

SEIGNOSSE (Aquitaine)

VILLERAY (Ile-de-France)

AMNEVILLE (Lorraine)

BIARRITZ (Aquitaine)

ODET (Bretagne)

CAEN (Basse-Normandie)

SAINT GERMAIN (Paris)

Pour les équipes : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **25 juin 1979 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Vendredi 26 juin et samedi 27 juin

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 28 juin matin : ¼ de finale

Dimanche 28 juin après-midi : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Dimanche 28 juin : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 18 juin 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES

Poule A

Du 26 au 28 juin 2009

GOLF DE BELLEME SAINT MARTIN

Les Sablons – 61130 Bellême

☎ : 02 33 73 12 79 - 📠 : 02 33 73 12 79

✉ : asgb@wanadoo.fr - @ : www.golfdebelleme.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

MONTARGIS VAUGOUARD (Centre)

CICE BLOSSAC (Bretagne)

VAL DE L'INDRE (Centre)

NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

VILLARCEAUX (Ile-de-France)

ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute-Normandie)

LA FRESLONNIERE (Bretagne)

LERY POSES (Haute-Normandie)

CARQUEFOU (Pays de la Loire)

ISABELLA (Paris)

MARCILLY (Centre)

RENNES (Bretagne)

GUERVILLE (Paris)

NANTES (Pays de la Loire)

ROCHEFORT (Paris)

AVRILLE (Pays de la Loire)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **25 juin 1979 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Vendredi 26 juin et samedi 27 juin

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 28 juin matin : ¼ de finale

Dimanche 28 juin après-midi : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Dimanche 28 juin : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 18 juin 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES

Poule B

Du 26 au 28 juin 2009

GOLF DE ROUEN MONT SAINT AIGNAN

Rue Francis Poulenc – 76130 Mont Saint Aignan

☎ : 02 35 76 38 65 - 📠 : 02 35 75 13 86

✉ : golf.rouen.msa@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ARRAS (Nord-pas-de-Calais)

DUNKERQUE (Nord-pas-de-Calais)

MEAUX BOUTIGNY (Ile-de-France)

LILLE METROPOLE (Nord-pas-de-Calais)

SAINT OMER (Nord-pas-de-Calais)

REVEILLON (Ile-de-France)

BRIGODE (Nord-pas-de-Calais)

LE SART (Nord-pas-de-Calais)

BONDOUFLE (Ile-de-France)

MONT GRIFFON (Ile-de-France)

ABLEIGES (Ile-de-France)

COMPIEGNE (Picardie)

MARIVAUX (Ile-de-France)

BETHEMONT (Paris)

JOYENVAL (Paris)

SAINT MARC (Paris)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **25 juin 1979 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Vendredi 26 juin et samedi 27 juin

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 28 juin matin : ¼ de finale

Dimanche 28 juin après-midi : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Dimanche 28 juin : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 18 juin 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION MID-AMATEURS DAMES

Poule C

Du 26 au 28 juin 2009

GOLF DU GRAND RODEZ

Route de Marcillac – 12850 Onet Le Château

☎ : 05 65 78 38 00 - 📠 : 05 65 78 37 36

✉ : golf.rodez@formule-golf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ALBRET (Aquitaine)

CHATEAU DES FORGES (Poitou-Charentes)

CASTRES GOURJADE (Midi-Pyrénées)

TOULOUSE SEILH (Midi-Pyrénées)

ROYAN (Poitou-Charentes)

NIMES VACQUEROLLES (Languedoc-Roussillon)

ARCACHON (Aquitaine)

MONT DE MARSAN (Aquitaine)

LIMOGES (Limousin)

PESSAC (Aquitaine)

GRAND AVIGNON (PACA)

MARMANDE (Aquitaine)

PERIGUEUX (Aquitaine)

CHIBERTA (Aquitaine)

TEOULA (Midi-Pyrénées)

BEAUVALLON (PACA)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **25 juin 1979 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Vendredi 26 juin et samedi 27 juin

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 28 juin matin : ¼ de finale

Dimanche 28 juin après-midi : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Dimanche 28 juin : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 18 juin 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEURS DAMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 74 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 30 ans **la veille de l'épreuve ou avant.**

FORME DE JEU

Pour moins de 37 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 37 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

4 simples / stroke play / 18 trous / 2 équipières le 1^{er} jour – 2 équipières le 2^{ème} jour
Les 3 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

4 simples / stroke play / 18 trous

Les 3 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 3 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
MID-AMATEURS DAMES**

Quotas 2009 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

5 clubs ou moins = 1

6 à 12 clubs = 2

13 clubs et plus = 3

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	11	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	6	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	8	2	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	15	3	
NORD Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie	9	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	6	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	16	3	
Total	71	16	

DIVISIONS SENIORS DAMES 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur 2008 : SAINT CLOUD	Finaliste 2008 : SAINT NOM LA BRETECHE
AIX MARSEILLE	GOLF CLUB DE LYON
HARDELLOT	MONTE CARLO
STADE FRANCAIS	OZOIR LA FERRIERE
DINARD	JOYENVAL
BIARRITZ	LE TOUQUET
Montent de 2 ^{ème} Division	
CANNES MOUGINS	SAINT DONAT
BONDUES	LA NIVELLE

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

AIX LES BAINS	ALBI LASBORDES
BEAUVALLON	BORDEAUX LAC
BOSSEY	CHANTACO
ESERY	ESTEREL
FONTAINEBLEAU	LE HAVRE
MIONNAY LA DOMBES	NANTES
RACING CLUB DE FRANCE	SALVAGNY
SEIGNOSSE	SAINT LAURENT

DEUXIEME DIVISION POULE B

AMIENS	ANGOULEME HIRONDELLE
CHANTILLY	CHIBERTA
DEAUVILLE	FOURQUEUX
LA BAULE	MANDELIEU
MORFONTAINE	PAU GOLF CLUB 1856
ROCHEFORT	ROUEN MONT SAINT AIGNAN
SAINT GERMAIN	SAINT GERMAIN LES CORBEIL
SAINT QUENTIN EN YVELINES	STRASBOURG

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

COUTAINVILLE	BADEN
CARANTEC	ODET
RENNES	SAINT MALO
VALQUEVEN	BOURGES GOLF CLUB
GANAY	MARCILLY
TOURAIN	FORET VERTE
LERY POSES	VAUDREUIL
LE PRIEURE	CHOLET

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

RHIN	WANTZENAU
BESANCON	PRUNEVILLE
VAL DE SORNE	ABLEIGES
BONDOUFLE	MEAUX BOUTIGNY
VILLERAY	IMAGES D'EPINAL
FAULQUEMONT	NANCY
BRIGODE	LE SART
DOMONT MONTMORENCY	VILLENNES

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

PAU ARTIGUELOUVE	BORDELAIS
HOSSEGOR	MEDOC
PESSAC	FONTCAUDE
SAINT CYPRIEN	PORCELAINE
ARIEGE	CASTRES GOURJADE
TOULOUSE SEILH	TOULOUSE
COGNAC	HAUT POITOU
NIORT	ROYAN

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

VAL DE CHER	VOLCANS
CHATEAU D'AVOISE	DIJON BOURGOGNE
CLAUX AMIC	FREGATE
GRANDE BASTIDE	ROYAL MOUGINS
SERVANES	VALCROS
VALESCURE	VALGARDE
BOURBON	GRENOBLE
LAC D'ANNECY	LYON CHASSIEU

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

Du 30 septembre au 04 octobre 2009

Trophée de la Commission Féminine

GOLF DE SAINT CYPRIEN

Mas d'Huston – 66750 Saint Cyprien Plage

☎ : 04 68 37 63 63 - 📠 : 04 68 37 64 64

✉ : contact@golf-st-cyprien.com - @ : www.golf-st-cyprien.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LE TOUQUET (Nord-pas-de-Calais)
GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)
OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)
LA NIVELLE (Aquitaine)
CANNES MOUGINS (PACA)
STADE FRANÇAIS (Paris)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)
HARDELLOT (Nord-pas-de-Calais)
BONDUES (Nord-pas-de-Calais)
DINARD (Bretagne)
JOYENVAL (Paris)

AIX MARSEILLE (PACA)
MONTE CARLO (PACA)
SAINT CLOUD (Paris)
BIARRITZ (Aquitaine)
SAINT DONAT (PACA)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **29 septembre 1959 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Mercredi 30 septembre et jeudi 1^{er} octobre
4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour le titre** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Vendredi 2 octobre : ¼ de finale

Samedi 3 octobre : ½ finales

Dimanche 4 octobre : Finale

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent entre clubs de la même poule. Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Vendredi 2 octobre : 1^{er} tour de poule

Samedi 4 octobre : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 5 octobre : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mardi 22 septembre 2009 minuit.**

PRIX

Trophée de la Commission Féminine confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

POULE B

Du 1^{er} au 04 octobre 2009

GOLF DU COGNAC

La Maurie – 16100 Saint Brice

☎ : 05 45 32 18 17 - 📠 : 05 45 35 10 76

✉ : golfducognac@wanadoo.fr - @ : <http://golfducognac.asso.fr>

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CHANTILLY (Picardie)

SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris)

DEAUVILLE (Basse-Normandie)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

ROUEN MONT ST AIGNAN (Haute-Normandie)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou-Charentes)

SAINT GERMAIN (Paris)

PAU GOLF CLUB 1856 (Aquitaine)

LA BAULE (Pays de la Loire)

MORFONTAINE (Picardie)

MANDELIEU (PACA)

CHIBERTA (Aquitaine)

FOURQUEUX (Paris)

ROCHFORT (Paris)

AMIENS (Picardie)

STRASBOURG (Alsace)

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses nées le **30 septembre 1959 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 1^{er} octobre et vendredi 2 octobre

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 3 octobre : ¼ de finale

Dimanche 4 octobre : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Dimanche 4 octobre : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 23 septembre 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS DAMES

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 60 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans **la veille de l'épreuve ou avant.**

FORME DE JEU

Pour moins de 31 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 31 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

4 simples / stroke play / 18 trous / 2 équipières le 1^{er} jour – 2 équipières le 2^{ème} jour
Les 3 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

4 simples / stroke play / 18 trous

Les 3 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 3 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueuses sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS DAMES**

Quotas 2009 par Inter régions

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

Moins de 7 clubs = 1

De 7 à 12 clubs = 2

13 clubs et plus = 3

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	10	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse Normandie, Bretagne Pays de la Loire	8	2	
ILE DE FRANCE Ile de France, Paris	11	2	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	8	2	
NORD Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie	11	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou- Charentes	13	3	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	15	3	
Total	76	16	

DIVISIONS MESSIEURS 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2008 : SAINT NOM LA BRETECHE	Finaliste en 2008 : ORMESSON
RACING CLUB DE FRANCE	BUSSY GUERMANTES
BORDELAIS	LIMERE
MARCILLY	NIMES CAMPAGNE
HOSSEGOR	BORDEAUX LAC
BONDUES	STADE FRANCAIS
Montent de 2 ^{ème} Division	
PARIS COUNTRY CLUB	LE PRIEURE
VALESCURE	CHANTACO

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

AILETTE	AIX LES BAINS
ALBI LASBORDES	AMIENS
BIARRITZ	BOSSEY
CANNES MOUGINS	FOURQUEUX
GOUVERNEUR	GRANDE MOTTE
GOLF CLUB DE LYON	NIORT
LE SART	SAINT CLOUD
SAINT GERMAIN	TOULOUSE

DEUXIEME DIVISION POULE B

AIX MARSEILLE	AMNEVILLE
ANGERS	CHANTILLY
CHIBERTA	DEAUVILLE
DOMONT MONTMORENCY	FONTCAUDE
MARMANDE	NIMES VACQUEROLLES
PALMOLA	POITIERS
PREE LA ROCHELLE	SAINT CYPRIEN
SAINT DONAT	WANTZENAU

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

OMAHA BEACH	DINARD
RENNES	SAINT-CAST-PEN-GUEN
SAINT LAURENT	ORLEANS DONNERY
TOURAIN	TOURS ARDREE
DIEPPE POURVILLE	ROUEN MONT SAINT AIGNAN
VAUDREUIL	CERGY PONTOISE
SAINT QUENTIN EN YVELINES	AVRILLE
LA BAULE	NANTES ERDRE

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

BOULEAUX	STRASBOURG
PRUNEVILLE	BONDOUFLE
FONTAINEBLEAU	OZOIR LA FERRIERE
SAINT AUBIN	SAINT GERMAIN LES CORBEIL
VILLARCEAUX	VILLERAY
METZ CHERISEY	NANCY
ARRAS	DUNKERQUE
WIMEREUX	COMPIEGNE

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

ARCACHON	LOURDES
MAKILA	MEDOC
MONT DE MARSAN	LA NIVELLE
PAU GOLF CLUB 1856	SALIES DE BEARN
CAP D'AGDE	SAINT THOMAS
LIMOGES	LA PORCELAINE
TOULOUSE LA RAMEE	TOULOUSE SEILH
ANGOULEME HIRONDELLE	ROYAN

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

RIOM	VOLCANS
CHALON SUR SAONE	MACON LA SALLE
QUETIGNY	MASSANE
CHATEAUBLANC	MONTE CARLO
VALCROS	DIVONNE
ESERY	EVIAN
GRENOBLE BRESSON	MIONNAY
SALVAGNY	SAINT ETIENNE

QUATRIEME DIVISION**QUATRIEME DIVISION
POULE A**

AMIRAUTE	AJONCS D'OR
CARANTEC	CICE-BLOSSAC
SAINT MALO	SAINT SAMSON
VAL QUEVEN	ETRETAT
FORET VERTE	LERY POSES
BAUGE	CHOLET
24 HEURES LE MANS	BETHEMONT
ISABELLA	YVELINES

**QUATRIEME DIVISION
POULE B**

ARDENNES	TROYES
REIMS CHAMPAGNE	ABLEIGES
FORTERESSE	COUDRAY
SERAINCOURT	IMAGES D'EPINAL
GRANGES AUX ORMES	NANCY PULNOY
CHATEAU DE PREISCH	VITTEL HAZEAU
HARDELOT	LE TOUQUET
LYS CHANTILLY	CHATEAU DE RARAY

**QUATRIEME DIVISION
POULE C**

PAU ARTIGUELOUVE	PERIGUEUX
PESSAC	SPORTING CLUB DE VICHY
BOURGES GOLF CLUB	CHATEAU DE CHEVERNY
GANAY	MONTARGIS-VAUGOUARD
SANCERROIS	BRIVE
LAS MARTINES	LUCHON
SAINT GABRIEL	TEOULA
COGNAC	SAINTONGE

**QUATRIEME DIVISION
POULE D**

ALSACE	AMMERSCHWIHR
BESANCON	CLAUX AMIC
GRAND AVIGNON	LUBERON
MIRAMAS	PROVENCE COUNTRY CLUB
ROYAL MOUGINS	SAINT PHILIPPE
VALGARDE	GRENOBLE CHARMEIL
FOREZ	LYON VERGER
SET GOLF	VALENCE SAINT DIDIER

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1^{ère} DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

Du 06 au 10 mai 2009

Trophée GOUNOUILHOU

GOLF DE CHANTILLY

Allée de la Ménagerie – 60500 Vineuil Saint Firmin

☎ : 03 44 57 04 43 - ☎ : 03 44 57 26 54

✉ : golfchan@club-internet.fr - @ : www.golfdechantilly.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

BORDELAIS (Aquitaine)
RACING CLUB DE FRANCE (Paris)
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)
NIMES CAMPAGNE (Languedoc-Roussillon)
BONDUES (Nord-pas-de-Calais)
BUSSY GUERMANTES (Ile-de-France)

LIMERE (Centre)
PARIS COUNTRY CLUB (Paris)
MARCILLY (Centre)
BORDEAUX LAC (Aquitaine)
STADE FRANCAIS (Paris)

LE PRIEURE (Paris)
CHANTACO (Aquitaine)
VALESCURE (PACA)
ORMESSON (Ile-de-France)
HOSSEGOR (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Mercredi 6 et jeudi 7 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Vendredi 8 mai : ¼ de finale

Samedi 9 mai : ½ finales

Dimanche 10 mai : Finale

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Vendredi 8 mai : 1^{er} tour de poule

Samedi 9 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Samedi 9 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mardi 28 avril 2009 minuit.

PRIX

Trophée GOUNOUILHOU confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE A

Du 07 au 10 mai 2009

GOLF DE RENNES

Le Temple du Cerisier – 35136 Saint Jacques de la Lande

☎ : 02 99 30 18 18 - 📠 : 02 99 30 10 25

✉ : asgolfrennes@wanadoo.fr - @ : www.golferennes.net

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)
GOVERNEUR (Rhône-Alpes)
GRANDE MOTTE (Languedoc-Roussillon)
BOSSEY (Rhône-Alpes)
LE SART (Nord-pas-de-Calais)
TOULOUSE (Midi-Pyrénées)

AIX LES BAINS (Rhône-Alpes)
ALBI LASBORDES (Midi-Pyrénées)
BIARRITZ (Aquitaine)
FOURQUEUX (Paris)
SAINT CLOUD (Paris)

AILETTE (Picardie)
AMIENS (Picardie)
CANNES MOUGINS (PACA)
NIORT (Poitou-Charentes)
SAINT GERMAIN (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 7 et vendredi 8 mai
6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
Samedi 9 mai : ¼ de finale
Dimanche 10 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)
Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.
Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.
Samedi 9 mai : 1^{er} tour de poule
Dimanche 10 mai matin : 2^{ème} tour de poule
Dimanche 10 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mercredi 29 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE B

Du 07 au 10 mai 2009

GOLF DE LYON VERGER

1350 chemin de l'Allemande – 69360 Saint Symphorien d'Ozon

☎ : 04 78 02 84 20 - 📠 : 04 78 02 08 12

✉ : info@golf-lyonverger.com - @ : www.golf-lyonverger.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

SAINT CYPRIEN (Languedoc-Roussillon)

PREE LA ROCHELLE (Poitou-Charentes)

AIX MARSEILLE (PACA)

FONTCAUDE (Languedoc-Roussillon)

DOMONT MONTMORENCY (Ile-de-France)

NIMES VACQUEROLLES (Languedoc-Roussillon)

CHIBERTA (Aquitaine)

CHANTILLY (Picardie)

DEAUVILLE (Basse-Normandie)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

POITIERS (Poitou-Charentes)

AMNEVILLE (Lorraine)

ANGERS (Pays de la Loire)

WANTZENAU (Alsace)

SAINT DONAT (PACA)

MARMANDE (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 7 et vendredi 8 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 9 mai : ¼ de finale

Dimanche 10 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 9 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 10 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 10 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mercredi 29 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE A

Du 07 au 10 mai 2009

GOLF DES ORMES

Epiniac – 35120 Dol de Bretagne

☎ : 02 99 73 54 44 - 📠 : 02 99 73 53 65

✉ : golf@lesormes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

OMAHA BEACH (Basse-Normandie)

SAINT-CAST-PEN-GUEN (Bretagne)

LA BAULE (Pays de la Loire)

DIEPPE POURVILLE (Haute-Normandie)

ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute-Normandie)

ST QUENTIN EN YVELINES (Paris)

NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

ORLEANS DONNERY (Centre)

TOURS ARDREE (Centre)

VAUDREUIL (Haute-Normandie)

CERGY PONTOISE (Ile-de-France)

RENNES (Bretagne)

SAINT LAURENT (Bretagne)

TOURAIN (Centre)

DINARD (Bretagne)

AVRILLE (Pays de la Loire)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 7 et vendredi 8 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 9 mai : ¼ de finale

Dimanche 10 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 9 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 10 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 10 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mercredi 29 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE B

Du 07 au 10 mai 2009

GOLF CLUB DES TEMPLIERS

60173 Ivry le Temple

☎ : 03 44 08 73 72 - 📠 : 03 44 08 73 72

✉ : info@golfdestempliers.fr - @ : www.golfdestempliers.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

METZ CHERISEY (Lorraine)

SAINT AUBIN (Ile-de-France)

BONDOUFLE (Ile-de-France)

FONTAINEBLEAU (Ile-de-France)

WIMEREUX (Nord-pas-de-Calais)

SAINT GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

VILLARCEAUX (Ile-de-France)

DUNKERQUE (Nord-pas-de-Calais)

OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)

ARRAS (Nord-pas-de-Calais)

PRUNEVILLE (Franche-Comté)

STRASBOURG (Alsace)

BOULEAUX (Alsace)

COMPIEGNE (Picardie)

VILLERAY (Ile-de-France)

NANCY (Lorraine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 7 et vendredi 8 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 9 mai : ¼ de finale

Dimanche 10 mai : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 9 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 10 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 10 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mercredi 29 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE C

Du 07 au 10 mai 2009

GOLF CLUB DE POITIERS

635 route de Beauvoir – 86550 Mignaloux Beauvoir

☎ : 05 49 55 10 50 - 📠 : 05 49 55 31 95

✉ : asgcp@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ARCACHON (Aquitaine)

LA PORCELAINE (Limousin)

CAP D'AGDE (Languedoc-Roussillon)

PAU GOLF CLUB 1856 (Aquitaine)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou-Charentes)

SALIES DE BERN (Aquitaine)

LOURDES (Midi-Pyrénées)

MONT DE MARSAN (Aquitaine)

SAINT THOMAS (Languedoc-Roussillon)

TOULOUSE LA RAMEE (Midi-Pyrénées)

TOULOUSE SEILH (Midi-Pyrénées)

MAKILA (Aquitaine)

LIMOGES (Limousin)

LA NIVELLE (Aquitaine)

ROYAN (Poitou-Charentes)

MEDOC (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 7 et vendredi 8 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 9 mai : 1/4 de finale

Dimanche 10 mai : 1/2 finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 9 mai : 1^{er} tour de poule

Dimanche 10 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 10 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mercredi 29 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE A

Du 08 au 10 mai 2009

GOLF DE VIRE-LA-DATHEE

La Basse Haie - 14380 Saint Manvieu Bocage

☎ : 02 31 67 71 01

✉ : golfvire@free.fr - @ : golfvire.free.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AMIRAUTE (Basse-Normandie)

CICE-BLOSSAC (Bretagne)

VAL QUEVEN (Bretagne)

ETRETAT (Haute-Normandie)

24 HEURES LE MANS (Pays de Loire)

YVELINES (Paris)

AJONCS D'OR (Bretagne)

SAINT SAMSON (Bretagne)

FORET VERTE (Haute-Normandie)

LERY POSES (Haute-Normandie)

ISABELLA (Paris)

CARANTEC (Bretagne)

SAINT MALO (Bretagne)

BAUGE (Pays de la Loire)

CHOLET (Pays de la Loire)

BETHEMONT (Paris)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Vendredi 8 et samedi 9 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 10 mai : ¼ de finale

Les 8 dernières équipes de la qualification sont rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 30 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE B

Du 08 au 10 mai 2009

GOLF DE FAULQUEMONT

Avenue Jean Monnet – 57380 Faulquemont

☎ : 03 87 81 30 52 - 📠 : 03 87 81 30 62

✉ : golf.faulquemont@wanadoo.fr - @ : www.golf-faulquemont.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ARDENNES (Champagne-Ardenne)
REIMS CHAMPAGNE (Champagne-Ardenne)
SERAINCOURT (Ile-de-France)
GRANGES AUX ORMES (Lorraine)
HARDELOT (Nord-pas-de-Calais)
LE TOUQUET (Nord-pas-de-Calais)

TROYES (Champagne-Ardenne)
FORTERESSE (Ile-de-France)
IMAGES D'EPINAL (Lorraine)
CHATEAU DE PREISCH (Lorraine)
CHATEAU DE RARAY (Picardie)

ABLEIGES (Ile-de-France)
COUDRAY (Ile-de-France)
NANCY PULNOY (Lorraine)
VITTEL HAZEAU (Lorraine)
LYS CHANTILLY (Picardie)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Vendredi 8 et samedi 9 mai
6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
Dimanche 10 mai : ¼ de finale

Les 8 dernières équipes de la qualification sont rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le jeudi 30 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE C

Du 08 au 10 mai 2009

GOLF D'AUBAZINE

Complexe Touristique Coiroux – Aubazine – 19190 Beynat

☎ : 05 55 27 26 93 - 📠 : 05 55 27 29 33

✉ : golfclub@golf-coiroux.com - @ : www.golf-coiroux.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

PAU ARTIGUELOUVE (Aquitaine)
SPORTING CLUB DE VICHY (Auvergne)
CHATEAU DE CHEVERNY (Centre)
MONTARGIS-VAUGOUARD (Centre)
SAINT GABRIEL (Midi-Pyrénées)
COGNAC (Poitou-Charentes)

PERIGUEUX (Aquitaine)
BOURGES GOLF CLUB (Centre)
SANCERROIS (Centre)
LAS MARTINES (Midi-Pyrénées)
SAINTONGE (Poitou-Charentes)

PESSAC (Aquitaine)
GANAY (Centre)
BRIVE (Limousin)
TEOULA (Midi-Pyrénées)
LUCHON (Midi-Pyrénées)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Vendredi 8 et samedi 9 mai
6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
Dimanche 10 mai : ¼ de finale

Les 8 dernières équipes de la qualification sont rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le jeudi 30 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 4^{ème} DIVISION NATIONALE MESSIEURS

POULE D

Du 08 au 10 mai 2009

GOLF D'ALBON

Château de Senaud – Albion – 26140 Saint Rambert d'Albon

☎ : 04 75 03 03 90 - 📠 : 04 75 03 11 01

✉ : golf.albon@wanadoo.fr - @ : www.golf-albon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ALSACE (Alsace)

BESANCON (Franche-Comté)

MIRAMAS (PACA)

PROVENCE COUNTRY CLUB (PACA)

GRENOBLE CHARMEIL (Rhône-Alpes)

VALENCE SAINT DIDIER (Rhône-Alpes)

AMMERSCHWIHR (Alsace)

GRAND AVIGNON (PACA)

ROYAL MOUGINS (PACA)

VALGARDE (PACA)

LYON VERGER (Rhône-Alpes)

CLAUX AMIC (PACA)

LUBERON (PACA)

SAINT PHILIPPE (PACA)

FOREZ (Rhône-Alpes)

SET GOLF (PACA)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Vendredi 8 et samedi 9 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 10 mai : ¼ de finale

Les 8 dernières équipes de la qualification sont rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le jeudi 30 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MESSIEURS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

Pour moins de 25 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 3 équipiers le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 5 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 4^{ème} Division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MESSIEURS

Quotas 2009 par Inter-région

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

24 clubs ou moins = 3
de 25 à 30 clubs = 4
de 31 à 38 clubs = 5
de 39 à 45 clubs = 6
46 clubs et plus = 7

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	29	4	VOIR LIGUES
OUEST Basse-Normandie, Bretagne Pays de la Loire	31	5	
ILE-DE-FRANCE Ile-de-France, Paris	35	5	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	29	4	
NORD Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie	24	3	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou- Charentes	25	4	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	47	7	
Total	220	32	

DIVISIONS MESSIEURS 2009
EQUIPES 2

PREMIERE DIVISION

RACING CLUB DE FRANCE	SAINT NOM LA BRETECHE
LIMERE	BONDUES
CHANTILLY	SAINT GERMAIN
BUSSY-GUERMANTES	SAINT CLOUD
VOLCANS	BORDEAUX LAC
ORMESSON	ALBI LASBORDES
PARIS COUNTRY CLUB	NIMES CAMPAGNE
BORDELAIS	PALMOLA

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION

AILETTE	STADE FRANÇAIS
SAINT LAURENT	LE SART
GOLF CLUB DE LYON	SAINT DONAT
AIX MARSEILLE	CHIBERTA
MARMANDE	ANGERS
GRENOBLE	DOMONT MONTMORENCY
ANGOULEME HIRONDELLE	CHANTACO
GOUVERNEUR	VALESCURE

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION DES EQUIPES 2 MESSIEURS

Du 06 au 10 mai 2009

GOLF DU PRIEURE

78440 Sailly

☎ : 01 34 76 65 65 - 📠 : 01 34 76 65 50

✉ : infos@golfduprieure.com - @ : www.golfduprieure.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

RACING CLUB DE FRANCE (Paris)

BONDUES (Nord-pas-de-Calais)

ORMESSON (Ile-de-France)

PARIS COUNTRY CLUB (Paris)

NIMES CAMPAGNE (Languedoc-Roussillon)

ALBI LASBORDES (Midi-Pyrénées)

SAINT NOM LA BRETECHE (Paris)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

BUSSY-GUERMANDES (Ile-de-France)

BORDELAIS (Aquitaine)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

LIMERE (Centre)

SAINT GERMAIN (Paris)

VOLCANS (Auvergne)

SAINT CLOUD (Paris)

CHANTILLY (Picardie)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Mercredi 6 et jeudi 7 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour le titre** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Vendredi 8 mai : ¼ de finale

Samedi 9 mai : ½ finales

Dimanche 10 mai : Finale

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Vendredi 8 mai : 1^{er} tour de poule

Samedi 9 mai matin : 2^{ème} tour de poule

Samedi 9 mai après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le mardi 28 avril 2009 minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION DES EQUIPES 2 MESSIEURS

Du 08 au 10 mai 2009

GOLF CLUB MONTPELLIER MASSANE

Domaine de Massane – 34670 Baillargues

☎ : 04 67 87 87 89 - 📠 : 04 67 87 87 90

✉ : contact@massane.com - @ : www.massane.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AILETTE (Picardie)

LE SART (Nord-pas-de-Calais)

CHIBERTA (Aquitaine)

GRENOBLE (Rhône-Alpes)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou-Charentes)

DOMONT MONTMORENCY (Ile-de-France)

SAINT LAURENT (Bretagne)

GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)

AIX MARSEILLE (PACA)

GOVERNEUR (Rhône-Alpes)

VALESCURE (PACA)

STADE FRANÇAIS (Paris)

SAINT DONAT (PACA)

MARMANDE (Aquitaine)

ANGERS (Pays de la Loire)

CHANTACO (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Vendredi 8 et samedi 9 mai

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Dimanche 10 mai : ¼ de finale

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Dimanche 10 mai : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 29 avril 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des quarts de finale.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION DES EQUIPES 2 MESSIEURS

Du 08 au 10 mai 2009
Phase Inter Régionale

GOLF INTERNATIONAL DE LA BAULE

Domaine de Saint Denac – 44117 Saint André des Eaux

☎ : 02 40 60 46 18 - 📠 : 02 40 60 41 41

✉ : golfinterlabaule@lucienbarriere.com - @ : www.lucienbarriere.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

Ouvert à une seule équipe par club ayant déjà une équipe en division messieurs l'année de l'épreuve et non présent en division des équipes 2 messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite des Clubs Messieurs de l'année précédente
- 2) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

🕒 **Phase de qualification :** Vendredi 8 et samedi 9 mai

Pour moins de 25 équipes inscrites :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites :

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 3 équipiers le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

🕒 **Phase finale pour la montée :** Dimanche 10 mai

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7 ; 1 v 8**

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net avant le mercredi 8 avril 2009 minuit.
Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le jeudi 30 avril 2009 minuit.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 2^{ème} Division.

DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2008: BONDUES	Finaliste en 2008: PARIS COUNTRY CLUB
SAINT GERMAIN	BORDELAIS
NANCY	CHANTILLY
SAINT CLOUD	MORFONTAINE
RACING CLUB DE FRANCE	AIX MARSEILLE
MARMANDE	GOLF CLUB DE LYON
Montent de 2 ^{ème} Division	
NÎMES CAMPAGNE	VAUDREUIL
VILLERAY	SAINT NOM LA BRETECHE

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

AMIENS	BRIGODE
CHIBERTA	COGNAC
DOMONT MONTMORENCY	DUNKERQUE
FORTERESSE	LA BAULE
LIMERE	LOURDES
LYON VERGER	MEDOC
MIRAMAS	RENNES
SERAINCOURT	TOURAIN

DEUXIEME DIVISION POULE B

AIX LES BAINS	AMNEVILLE
BOSSEY	BUSSY GUERMANTES
CHANTACO	LE TOUQUET
METZ CHERISEY	MONTE CARLO
PESSAC	ROUEN MONT SAINT AIGNAN
STADE FRANÇAIS	TEOULA
TOULOUSE SEILH	TOULOUSE
VALCROS	VALGARDE

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

AJONCS D'OR	POITIERS
DINARD	MARCILLY
DIEPPE POURVILLE	LE HAVRE
BETHEMONT	FOURQUEUX
LE PRIEURE	ROCHEFORT
SAINT QUENTIN EN YVELINES	VAUCOULEURS
ANGERS	CARQUEFOU
CHOLET	NANTES ERDRE

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

STRASBOURG	FONTAINEBLEAU
OZOIR LA FERRIERE	REVEILLON
SAINT GERMAIN LES CORBEIL	LES BOULEAUX
METZ TECHNOPOLE	NANCY PULNOY
CHATEAU DE PREISCH	VITTEL HAZEAU
ARRAS	HARDELLOT
WIMEREUX	AILETTE
COMPIEGNE	LYS CHANTILLY

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

ARCACHON	PAU ARTIGUELOUVE
LACANAU	MAKILA
LA NIVELLE	PERIGUEUX
PREE LA ROCHELLE	LIMOGES
PORCELAINE	ALBI LASBORDES
LUCHON	PALMOLA
ANGOULEME HIRONDELLE	NIORT
BORDEAUX LAC	ROYAN

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

SPORTING CLUB DE VICHY	VOLCANS
CHALON SUR SAONE	QUETIGNY
TROYES	CAP D'AGDE
SAINT THOMAS	ALLAUCH
CLAUX AMIC	GAP BAYARD
GRAND AVIGNON	SAINT DONAT
GRENOBLE CHARMEIL	DIVONNE LES BAINS
SALVAGNY	VALENCE SAINT DIDIER

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE A

Du 09 au 12 juillet 2009

GOLF D'ETRETAT

Route du Havre – 76790 Etretat

☎ : 02 35 27 04 89 - 📠 : 02 35 29 49 02

✉ : Golf.d.etretat@wanadoo.fr - @ : www.golfetretat.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AMIENS (Picardie)
COGNAC (Poitou-Charentes)
DOMONT MONTMORENCY (Ile-de-France)
MIRAMAS (PACA)
SERAINCOURT (Ile-de-France)
LA BAULE (Pays de la Loire)

BRIGODE (Nord-pas-de-Calais)
DUNKERQUE (Nord-pas-de-Calais)
FORTERESSE (Ile-de-France)
LYON VERGER (Rhône-Alpes)
TOURAIN (Centre)

CHIBERTA (Aquitaine)
LIMERE (Centre)
MEDOC (Aquitaine)
LOURDES (Midi-Pyrénées)
RENNES (Bretagne)

Pour les équiépiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **08 juillet 1974 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 9 et vendredi 10 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 11 juillet : ¼ de finale

Dimanche 12 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 11 juillet matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 12 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 12 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **mercredi 1^{er} juillet 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE B

Du 09 au 12 juillet 2009

GOLF CLUB D'AMIENS

D 929 – 80115 Querrieu

☎ : 03 22 93 04 26 - 📠 : 03 22 93 04 61

✉ : golfamiens@aol.com - @ : www.golfamiens.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AIX LES BAINS (Rhône-Alpes)	AMNEVILLE (Lorraine)	BOSSEY (Rhône-Alpes)
BUSSY GUERMANTES (Ile-de-France)	CHANTACO (Aquitaine)	VALCROS (PACA)
LE TOUQUET (Nord-pas-de-Calais)	METZ CHERISEY (Lorraine)	MONTE CARLO (PACA)
ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Haute-Normandie)	PESSAC (Aquitaine)	STADE FRANÇAIS (Paris)
TOULOUSE SEILH (Midi-Pyrénées)	TEOULA (Midi-Pyrénées)	TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
VALGARDE (PACA)		

Pour les équiipers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **08 juillet 1974 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification :** Jeudi 9 et vendredi 10 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 11 juillet : ¼ de finale

Dimanche 12 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Samedi 11 juillet matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 12 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 12 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 1^{er} juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE A

Du 09 au 12 juillet 2009

GOLF DE BADEN

Kernic – 56870 Baden

☎ : 02 97 57 18 96 - 📠 : 02 97 57 22 05

✉ : Golf.de.Baden@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AJONCS D'OR (Bretagne)

DINARD (Bretagne)

LE HAVRE (Haute-Normandie)

ROCHEFORT (Paris)

VAUCOULEURS (Paris)

CARQUEFOU (Pays de la Loire)

POITIERS (Poitou-Charentes)

DIEPPE POURVILLE (Haute-Normandie)

FOURQUEUX (Paris)

SAINT QUENTIN EN YVELINES (Paris)

NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

MARCILLY (Centre)

BETHEMONT (Paris)

LE PRIEURE (Paris)

ANGERS (Pays de la Loire)

CHOLET (Pays de la Loire)

Pour les équiépiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **08 juillet 1974 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 9 et Vendredi 10 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 11 juillet : ¼ de finale

Dimanche 12 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 11 juillet matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 12 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 12 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **mercredi 1^{er} juillet 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE B

Du 09 au 12 juillet 2009

GOLF DE REIMS CHAMPAGNE

Château des Dames de France – 51390 Gueux

☎ : 03 26 05 46 10 - 📠 : 03 26 05 46 19

✉ : Golf-De-Reims-sa@wanadoo.fr - @ : www.golf-de-reims.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

STRASBOURG (Alsace)

OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)

METZ TECHNOPOLE (Lorraine)

ARRAS (Nord-pas-de-Calais)

HARDELLOT (Nord-pas-de-Calais)

SAINTE GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

FONTAINEBLEAU (Ile-de-France)

LES BOULEAUX (Alsace)

CHATEAU DE PREISCH (Lorraine)

WIMEREUX (Nord-pas-de-Calais)

VITTEL HAZEAU (Lorraine)

REVEILLON (Ile-de-France)

NANCY PULNOY (Lorraine)

COMPIEGNE (Picardie)

AILETTE (Picardie)

LYS CHANTILLY (Picardie)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **08 juillet 1974 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 9 et Vendredi 10 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 11 juillet : ¼ de finale

Dimanche 12 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 11 juillet matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 12 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 12 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **mercredi 1^{er} juillet 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE C

Du 09 au 12 juillet 2009

GOLF DE TEOULA

71 avenue des Landes – 31830 Plaisance du Touch

☎ : 05 61 91 98 80 - 📠 : 05 61 91 98 80

✉ : golf.teoula@wanadoo.fr - @ : www.golftoulouseteoula.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

ARCACHON (Aquitaine)

MAKILA (Aquitaine)

PREE LA ROCHELLE (Poitou-Charentes)

PORCELAINE (Limousin)

ANGOULEME HIRONDELLE (Poitou-Charentes)

NIORT (Poitou-Charentes)

PAU ARTIGUELOUVE (Aquitaine)

LA NIVELLE (Aquitaine)

LIMOGES (Limousin)

ALBI LASBORDES (Midi-Pyrénées)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

LACANAU (Aquitaine)

PERIGUEUX (Aquitaine)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

LUCHON (Midi-Pyrénées)

ROYAN (Poitou-Charentes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **08 juillet 1974 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification :** Jeudi 9 et Vendredi 10 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 11 juillet : ¼ de finale

Dimanche 12 juillet : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 11 juillet matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 12 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 12 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 1^{er} juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

POULE D

Du 09 au 12 juillet 2009

GOLF DU DOMAINE DE SAINT CLAIR

Le Pelou – 07430 Saint Clair Annonay

☎ : 04 75 67 01 00 - 📠 : 04 75 67 07 38

✉ : golf@domainestclair.fr - @ : www.domainestclair.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

SPORTING CLUB DE VICHY (Auvergne)

CHALON SUR SAONE (Bourgogne)

SAINT THOMAS (Languedoc-Roussillon)

GRAND AVIGNON (PACA)

DIVONNE LES BAINS (Rhône-Alpes)

CAP D'AGDE (Languedoc-Roussillon)

GRENOBLE CHARMEIL (Rhône-Alpes)

TROYES (Champagne-Ardenne)

QUETIGNY (Bourgogne)

VALENCE SAINT DIDIER (Rhône-Alpes)

SALVAGNY (Rhône-Alpes)

VOLCANS (Auvergne)

CLAUX AMIC (PACA)

ALLAUCH (PACA)

GAP BAYARD (PACA)

SAINT DONAT (PACA)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **08 juillet 1974 ou avant.**

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Jeudi 9 et Vendredi 10 juillet

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour la montée : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 11 juillet : ¼ de finale

Dimanche 12 juillet : ½ finales

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent en forme de jeu réduite (1 foursome et 4 simples consécutifs) entre clubs de la même poule.

Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en Promotion.

Samedi 11 juillet matin : 1^{er} tour de poule

Dimanche 12 juillet matin : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 12 juillet après-midi : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 1^{er} juillet 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 48 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 35 ans **la veille de l'épreuve ou avant.**

FORME DE JEU

Pour moins de 25 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 25 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 3 équipiers le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 5 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS**

Quotas 2009 par Inter-région

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

Moins de 16 clubs = 1

de 16 à 30 clubs = 2

31 clubs et plus = 3

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	28	2	VOIR LIGUES
OUEST Basse-Normandie, Bretagne Pays de la Loire	26	2	
ILE-DE-FRANCE Ile-de-France, Paris	33	3	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne- Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	29	2	
NORD Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie	18	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou- Charentes	20	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	37	3	
Total	191	16	

DIVISIONS SENIORS MESSIEURS 2009

PREMIERE DIVISION

Vainqueur en 2008 : LA BAULE	Finaliste en 2008 : CHANTILLY
BONDUES	HOSSEGOR
DINARD	SAINT CLOUD
SAINT DONAT	TOURAIN
AIX MARSEILLE	RACING CLUB DE FRANCE
GOLF CLUB DE LYON	CANNES MOUGINS
Montent de 2 ^{ème} Division	
MORFONTAINE	BORDELAIS
GRANDE MOTTE	MONTE CARLO

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION POULE A

ARCACHON	ARRAS
BIARRITZ	CHANTACO
CHIBERTA	FONTAINEBLEAU
GOVERNEUR	LE HAVRE
MANDELIEU	OZOIR LA FERRIERE
ROCHEFORT	SERAINCOURT
SAINT GERMAIN LES CORBEIL	STRASBOURG
TOULOUSE SEILH	TROYES

DEUXIEME DIVISION POULE B

BOSSEY	BOURBON
BUSSY GUERMANTES	CHAUMONT EN VEXIN
CICE-BLOSSAC	NANTES
LA NIVELLE	OMAHA BEACH
ROYAN	SAINTONGE
SAINT AUBIN	SAINT GERMAIN
SAINT NOM LA BRETECHE	VAL DE SORNE
VALESCURE	VALQUEVEN

TROISIEME DIVISION**TROISIEME DIVISION
POULE A**

AJONCS D'OR	BREST IROISE
OJET	SAINT LAURENT
GANAY	LIMERE
MONTARGIS VAUGOUARD	LERY POSES
ABLEIGES	BONDOUFLE
STADE FRANÇAIS	FOURQUEUX
JOYENVAL	VAUCOULEURS
VILLENES	NANTES ERDRE

**TROISIEME DIVISION
POULE B**

RHIN	PRUNEVILLE
FORTERESSE	MEAUX BOUTIGNY
BITCHE	GRANGE AUX ORMES
NANCY	BRIGODE
LE TOUQUET	LE SART
THUMERIES	AILETTE
AMIENS	CHATEAU DE RARAY
COMPIEGNE	LYS CHANTILLY

**TROISIEME DIVISION
POULE C**

PAU ARTIGUELOUVE	BORDEAUX LAC
BORDEAUX CAMEYRAC	CHÂTEAU DES VIGIERS
MONT DE MARSAN	PAU GOLF CLUB 1856
PESSAC	CAP D'AGDE
PORCELAINE	ALBI LASBORDES
PALMOLA	TEOULA
TOULOUSE	ANGOULÊME HIRONDELLE
COGNAC	NIORT

**TROISIEME DIVISION
POULE D**

CHÂTEAU D'AVOISE	BESANCON
MONTPELLIER MASSANE	NÎMES CAMPAGNE
ESTEREL	FREGATE
LUBERON	PONT ROYAL COUNTRY CLUB
ROYAL MOUGINS	VALCROS
VALGARDE	AIX LES BAINS
GRENOBLE CHARMEIL	DIVONNE LES BAINS
GRENOBLE	VALDAINE

La répartition des clubs dans les 2^{ème} Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort à l'occasion du Séminaire des Présidents de Ligue du 23 au 25 octobre 2008.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 1^{ère} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

Du 16 au 20 septembre 2009

Trophée SAINT SAUVEUR

GOLF DE BRIGODE

36 Avenue du Golf – 59650 Villeneuve d'Ascq

☎ : 03 20 91 17 86 - ☎ : 03 20 91 17 13

✉ : golfdebrigode@wanadoo.fr - @ : www.golfbrigode.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

LA BAULE (Pays de la Lore)

BONDUES (Nord-pas-de-Calais)

SAINT DONAT (PACA)

RACING CLUB DE FRANCE (Paris)

MORFONTAINE (Picardie)

GRANDE MOTTE (Languedoc-Roussillon)

CHANTILLY (Picardie)

DINARD (Bretagne)

AIX MARSEILLE (PACA)

GOLF CLUB DE LYON (Rhône-Alpes)

BORDELAIS (Aquitaine)

HOSSEGOR (Aquitaine)

SAINT CLOUD (Paris)

TOURAIN (Centre)

CANNES MOUGINS (PACA)

MONTE CARLO (PACA)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **15 septembre 1954 ou avant**.

FORME DE JEU

① Phase de qualification : Mercredi 16 et jeudi 17 septembre

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② Phase finale pour le titre : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Vendredi 18 septembre : ¼ de finale Samedi 19 septembre : ½ finales Dimanche 20 septembre : Finale

③ Phase finale pour les barrages : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes constituent 2 poules (poule 1 : 9^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et poule 2 : 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}) et s'affrontent entre clubs de la même poule. Les 2 équipes de chaque poule ayant perdu 2 matchs sont rétrogradées en division inférieure.

Vendredi 18 septembre matin : 1^{er} tour de poule

Samedi 19 septembre : 2^{ème} tour de poule

Dimanche 20 septembre : 3^{ème} tour de poule

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **mardi 08 septembre 2009 minuit**.

PRIX

Trophée SAINT SAUVEUR confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE A

Du 17 au 20 septembre 2009

GOLF DE SAINT MALO

35540 Le Tronchet

☎ : 02 99 58 96 69 - ☎ : 02 99 58 10 39

✉ : saintmalogolf@st-malo.com - @ : www.saintmalogolf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CHANTACO (Aquitaine)

ARRAS (Nord-pas-de-Calais)

ST GERMAIN LES CORBEIL (Ile-de-France)

FONTAINEBLEAU (Ile-de-France)

LE HAVRE (Haute-Normandie)

TROYES (Champagne-Ardenne)

SERAINCOURT (Ile-de-France)

TOULOUSE SEILH (Midi-Pyrénées)

CHIBERTA (Aquitaine)

GOVERNEUR (Rhône-Alpes)

OZOIR LA FERRIERE (Ile-de-France)

BIARRITZ (Aquitaine)

ARCACHON (Aquitaine)

MANDELIEU (PACA)

STRASBOURG (Alsace)

ROCHFORT (Paris)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **16 septembre 1954 ou avant.**

FORME DE JEU

① **Phase de qualification :** Jeudi 17 et vendredi 18 septembre

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 19 septembre : ¼ de finale

Dimanche 20 septembre : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages :** cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Samedi 19 septembre : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 09 septembre 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE A

Du 17 au 20 septembre 2009

GOLF DE COUTAINVILLE

6 avenue du Golf – 50230 Agon Coutainville

☎ : 02 33 47 03 31 - 📠 : 02 33 47 38 42

✉ : golf.coutainville@wanadoo.fr – @ : <http://pagesperso-orange.fr/golf.coutainville/>

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

AJONCS D'OR (Bretagne)

GANAY (Centre)

MONTARGIS VAUGOUARD (Centre)

BONDOUFLE (Ile-de-France)

JOYENVAL (Paris)

NANTES ERDRE (Pays de la Loire)

ODET (Bretagne)

LIMERE (Centre)

LERY POSES (Haute-Normandie)

ABLEIGES (Ile-de-France)

VILLENES (Paris)

BREST IROISE (Bretagne)

SAINT LAURENT (Bretagne)

FOURQUEUX (Paris)

STADE FRANÇAIS (Paris)

VAUCOULEURS (Paris)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **16 septembre 1954 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 17 et vendredi 18 septembre

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 19 septembre : ¼ de finale

Dimanche 20 septembre : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Samedi 19 septembre : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le **mercredi 09 septembre 2009** minuit.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE C

Du 17 au 20 septembre 2009

GOLF COUNTRY CLUB DE BIGORRE

Quartier Serre Devant – 65200 Pouzac

☎ : 05 62 91 06 20 - 📠 : 05 62 91 06 20

✉ : contact@golf-bigorre.fr - @ : www.golf-bigorre.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

PAU ARTIGUELOUVE (Aquitaine)

BORDEAUX LAC (Aquitaine)

MONT DE MARSAN (Aquitaine)

CHÂTEAU DES VIGIERS (Aquitaine)

COGNAC (Poitou-Charentes)

ANGOULÊME HIRONDELLE (Poitou-Charentes)

BORDEAUX CAMEYRAC (Aquitaine)

PAU GOLF CLUB 1856 (Aquitaine)

PORCELAINE (Limousin)

CAP D'AGDE (Languedoc-Roussillon)

ALBI LASBORDES (Midi-Pyrénées)

PESSAC (Aquitaine)

PALMOLA (Midi-Pyrénées)

TOULOUSE (Midi-Pyrénées)

TEOULA (Midi-Pyrénées)

NIORT (Poitou-Charentes)

Pour les équiéiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **16 septembre 1954 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 17 et vendredi 18 septembre

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 19 septembre : ¼ de finale

Dimanche 20 septembre : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Samedi 19 septembre : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 09 septembre 2009 minuit**.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES 3^{ème} DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

POULE D

Du 17 au 20 septembre 2009

GOLF ALPES PROVENCE GAP BAYARD

Station Gap Bayard – Centre d'Oxygénation – RN 85 – 05000 GAP

☎ : 04 92 50 16 83 - 📠 : 04 92 50 17 05

✉ : gap-bayard@wanadoo.fr - @ : www.gap-bayard.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs :

CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne)

NÎMES CAMPAGNE (Languedoc-Roussillon)

MONTPELLIER MASSANE (Languedoc-Roussillon)

PONT ROYAL COUNTRY CLUB (PACA)

AIX LES BAINS (Rhône-Alpes)

GRENOBLE CHARMEIL (Rhône-Alpes)

BESANCON (Franche-Comté)

LUBERON (PACA)

ROYAL MOUGINS (PACA)

DIVONNE LES BAINS (Rhône-Alpes)

VALDAINE (Rhône-Alpes)

ESTEREL (PACA)

FREGATE (PACA)

VALCROS (PACA)

VALGARDE (PACA)

GRENOBLE (Rhône-Alpes)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs nés le **16 septembre 1954 ou avant**.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : Jeudi 17 et vendredi 18 septembre

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale pour la montée** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**

Samedi 19 septembre : ¼ de finale

Dimanche 20 septembre : ½ finales

③ **Phase finale pour les barrages** : cf. § 5.1-2-2-1 (IV-2/1)

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Samedi 19 septembre : barrages

ENGAGEMENT

Confirmation de participation du club et inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net **avant le mercredi 09 septembre 2009 minuit.**

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES PROMOTION SENIORS MESSIEURS

Phase Inter Régionale

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Chaque Inter région est libre d'éditer un règlement différent de celui décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales.

Le nombre d'équipes sera limité à 40 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 55 ans **la veille de l'épreuve ou avant**.

FORME DE JEU

Pour moins de 21 équipes inscrites / épreuve sur 2 jours :

6 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Pour 21 équipes et plus inscrites / épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

6 simples / stroke play / 18 trous / 3 équipiers le 1^{er} jour – 3 équipiers le 2^{ème} jour
Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Le 3^{ème} jour : les 15 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

6 simples / stroke play / 18 trous

Les 5 meilleurs scores sont retenus et additionnés aux 5 meilleurs scores de la qualification.

Selon la ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 3^{ème} Division (voir quota page suivante).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Internet : www.netffg.net au plus tard **un mois avant le premier jour de l'épreuve**.

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net au plus tard **sept jours pleins avant le premier jour de l'épreuve**.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS**

Quotas 2009 par Inter-région

Quota de base :

Nombre de clubs ayant effectivement participé aux éliminatoires régionales l'année précédente :

Moins de 13 clubs = 1

de 13 à 25 clubs = 2

26 clubs et plus = 3

Les équipes des DOM TOM POM sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter Régions	Participants 2008	Quotas 2009	DATE ET LIEU
SUD OUEST Aquitaine, Midi-Pyrénées	26	3	VOIR LIGUES
OUEST Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire	25	2	
ILE-DE-FRANCE Ile-de-France, Paris	20	2	
EST Bourgogne, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	18	2	
NORD Haute-Normandie, Nord-Pas de Calais, Picardie	14	2	
CENTRE Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes	19	2	
SUD EST Corse, Languedoc-Roussillon, P.A.C.A, Rhône-Alpes	28	3	
Total	150	16	

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS

Du 11 au 13 septembre 2009

Trophée Jean LIGNEL
Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

GOLF DE LIMERE

1411 allée de la Pomme de Pin – 45160 Ardon

☎ : 02 38 63 89 40 - 📠 : 02 38 63 05 20

✉ : orleans.limere@bluegreen.com - @ : www.bluegreen.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs (une seule équipe par club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 30 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au dernier Mérite des Clubs Messieurs ;
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions des clubs.

Pour les équiipers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

3 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 9 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

② Phase finale :

3 simples / stroke play / 36 trous par jour

Les 9 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des 8 scores sur les 4 tours constituera le score de l'équipe.

Le club vainqueur du trophée Jean LIGNEL est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs – European Club Cup Trophy.

Vendredi 11 septembre : 1^{er} tour de qualification

Dimanche 13 septembre : 3^{ème} tour le matin

Samedi 12 septembre : 2^{ème} tour de qualification

4^{ème} tour l'après-midi

ENGAGEMENT

Inscription de l'équipe sur Internet : www.netffg.net avant le mardi 11 août 2009 minuit.

Inscription des joueurs sur Internet : www.netffg.net avant le jeudi 03 septembre 2009 minuit.

PRIX

Trophée Jean LIGNEL confié au club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant un an.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières équipes.

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-2-4 REGLEMENTS PARTICULIERS INDIVIDUELS

Coupe des Présidents / Coupe André Bleyne	page 143-144
Coupe du Comité Directeur	page 145

EPREUVES INTERNATIONALES EN SIMPLE JEUNES

Internationaux de France Juniors Filles / Trophée Esmond & Cartier	page 146
Internationaux de France Cadets Garçons / Trophée Michel Carlhian	page 147

EPREUVES NATIONALES EN SIMPLE JEUNES

Championnat de France des Jeunes (- de 13 ans, Benjamins, Minimes)	page 148-151
Finale inter régionale (- de 13 ans, Benjamins, Minimes)	page 152
Tournoi Fédéral Jeunes	page 153
Championnat de France Cadets – Juniors	page 154

EPREUVES INTERNATIONALES EN SIMPLE DAMES

Internationaux de France Stroke Play / Trophée Cécile de Rothschild	page 155
Internationaux de France Stroke Play Mid-Amateurs Dames	page 156
Open International Seniors Dames / Trophée S. Thion de la Chaume	page 157
Coupe de France Dames / Trophée Pierre Lafite	page 158
Dinard Ladies Open	page 159

EPREUVES NATIONALES EN SIMPLE DAMES

Coupe Gaveau et Championnat de France / Coupe Pierre Deschamps	page 160
Championnat de France Seniors Dames	page 161

EPREUVES INTERNATIONALES EN SIMPLE MESSIEURS

Coupe Murat	page 162
Internationaux de France Match Play / Trophée Gordon Bennett	page 163
Internationaux de France Stroke Play Mid-Amateurs Messieurs	page 164
Internationaux de France Seniors Messieurs / Trophée Dauberville	page 165
Internationaux de France Seniors 2 Messieurs	page 166

EPREUVES NATIONALES EN SIMPLE MESSIEURS

Coupe Ganay et Championnat de France / Trophée Jacques Leglise page 167

EPREUVES NATIONALES EN DOUBLE

Internationaux de France Foursome Mixte / Trophée Thion de la Chaume page 168

Internationaux de France de Foursome Dames / Trophée Saint-Germain page 169

Internationaux de France de Foursome Messieurs / Royal Blackheath page 170

EPREUVES NATIONALES EN SIMPLE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Championnat de France U.N.S.S. par Equipes d'Etablissements page 171

Championnat de France F.F.Sport U. page 172

Championnat de France par Equipes d'AS F.F.Sport U. page 172

AUTRES EPREUVES

Championnat de France de Golf Pitch & Putt / Finale Nationale page 173

Championnat de France Amateurs Handigolf page 174

COUPE DES PRESIDENTS**Le 27 mars 2009*****Coupe André BLEYNIE*****GOLF NATIONAL**

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com - @ : www.golf-national.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE****CONDITIONS DE PARTICIPATION****Pour les clubs :**

Seule une équipe par club affilié à la Fédération avec un terrain homologué pourra participer.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 64 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, les inscriptions seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) club avec terrain homologué d'au moins 18 trous
- 2) club avec terrain homologué d'au moins 9 trous ayant participé l'année précédente
- 3) club avec terrain homologué d'au moins 9 trous
- 4) club avec terrain homologué de moins de 9 trous
- 5) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les joueurs :

L'équipe devra être composée de 2 équipiers dont l'index ne devra pas être supérieur à 26,4.

- Le premier équipier sera **obligatoirement le Président en exercice du club.**
- Le second équipier sera **obligatoirement le Président en exercice de la Commission Sportive ou le Capitaine des Jeux en exercice du club ou un Vice-Président en exercice du club.**

FORME DE JEU

Greensome / stableford / 18 trous

Classement en brut et net. **Le net prime le brut.****ENGAGEMENT****DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 19 mars 2009****PRIX**

Challenge André BLEYNIE offert par André BLEYNIE, confié pendant un an à la première équipe en net.
Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe vainqueur en brut et aux trois premières équipes en net.

COUPE DU COMITE DIRECTEUR**Le 27 mars 2008****GOLF NATIONAL**

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com - @ : www.golf-national.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE****CONDITIONS DE PARTICIPATION****Compétition ouverte aux :**

- Membres du Comité Directeur de la FFGolf
- Présidents de Comités Départementaux
- Présidents d'AS municipales, de compacts, de practices, de compacts swin, de golfs Pitch & Putt et affinitaires.
- Permanents FFGolf
- Invités de la FFGolf
- Présidents dont l'AS d'Entreprise est classée dans 15 premiers du dernier Trophée Développement

et, s'ils ne jouent pas la Coupe des Présidents :

- Présidents de Ligues
- Présidents en exercice d'un club affilié avec terrain homologué

index maximum : 26,4**Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 63 participants retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.****FORME DE JEU**Simple / stableford / 18 trous
Classement en brut et net.**ENGAGEMENT****DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le 19 mars 2009****NOM :****PRENOM :****N° de licence :****Fonction :****N° de téléphone :****E-mail :**

SIGNATURE :	CLUB :

Départs en shot-gun à partir de 14h00 sur l'Aigle.

**Cette fiche est à retourner à la FFGolf
à l'attention de la Direction Sportive par fax au 01 41 49 77 22**

PRIXSouvenirs offerts par la FFGolf au vainqueur en brut et au vainqueur en net. **Le net prime le brut.**

INTERNATIONAUX DE FRANCE JUNIORS FILLES

Du 09 au 13 avril 2009

Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER

GOLF DE SAINT-CLOUD

60 rue du 19 Janvier – 92380 Garches

☎ : 01 47 01 01 85 - 📠 : 01 47 01 19 57

✉ : golf.de.stcloud@libertysurf.fr - @ : www.golfsaintcloud.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nées en **1988 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 100 joueuses retenues par ordre d'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueuses licenciées dans le club

FORME DE JEU

① Phase de qualification (09 et 10 avril) :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 32 premières sont retenues pour la phase finale.

② Phase finale : Trophée ESMOND (11 au 13 avril) :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Trophée Claude Roger CARTIER (11 au 13 avril)

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 18 trous

Les 16 premières (nées en 1991 ou après) non qualifiées pour le Trophée ESMOND sont qualifiées pour le Trophée Claude Roger CARTIER. Le départage se fera sur la carte du 2^{ème} tour, puis sur les 9 derniers, 6 derniers, 3 derniers et le 18^{ème} trou du second tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 09 mars 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 35 euros pour les 19 à 21 ans (nées entre 1988 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nées en 1991 ou après).

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER confiés pour un an aux gagnantes.

Souvenirs offerts par la FFGolf à la gagnante et à la finaliste des trophées ESMOND et Claude Roger CARTIER, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE CADETS GARCONS

Du 09 au 13 avril 2009

Trophée Michel CARLHIAN

GOLF CLUB SEILH TOULOUSE

Route de Grenade – 31840 Seilh

☎ : 05 62 13 14 14 - 📠 : 05 61 42 34 17

✉ : toulouse.golf@pierre-vacances.fr - @ : www.maeva-latitudes-toulouse.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 3,4** et nés en **1991 ou après**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- 100 joueurs retenus par ordre du dernier R&A World Amateur Golf Ranking à la clôture des inscriptions puis de l'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueurs licenciés dans le club

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale.

② Phase finale :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Judi 09 avril : 1^{er} tour de qualification

Vendredi 10 avril : 2^{ème} tour de qualification

Samedi 11 avril : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

Dimanche 12 avril : 1/4 et 1/2 finales

Lundi 13 avril : finale sur 36 trous

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le lundi 09 mars 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée Michel CARLHIAN confié pour un an au vainqueur.

Souvenirs offerts par la FFGolf au gagnant et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES MOINS DE 13 ANS – BENJAMINS – MINIMES

Du 27 juillet au 02 août 2009

Trophée Ginette DUBOIS (Minimes Filles)
Coupe Yan LE QUELLEC (Minimes Garçons)

GOLF NATIONAL

2 avenue du Golf – 78280 Guyancourt

☎ : 01 30 43 36 00 - 📠 : 01 30 43 85 58

✉ : gn@golf-national.com - @ : www.golf-national.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Catégories d'âge :

MOINS DE 13 ANS	nés en 1997 ou après
BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 1995 et 1996
MINIMES : 15 et 16 ans	nés en 1993 et 1994

Distance de jeu :

Voir recommandations § 5-3-6-4

Qualifications "moins de 13 ans", benjamins, minimes :

Ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française **qualifiés par la finale Inter régionale.**

Le quota de places attribué à chaque Inter régions est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :

1. Les joueurs sélectionnés aux championnats d'Europe boys et girls, ainsi que les réserves, sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
2. Les quatre premiers non-cadets du classement spécifique de sélection aux championnats d'Europe boys et girls sont automatiquement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.
3. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
4. 10 wild cards DTN

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Chariot Electrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Moyens de déplacements :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

② Phase finale "moins de 13 ans" filles :

Match play / 18 trous par jour / finale sur 18 trous

Les 16 premières filles sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties, selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

③ Phase finale "moins de 13 ans" garçons, benjamins filles, benjamins garçons et minimes filles :

Match play / 18 trous par jour / finale sur 18 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

④ Phase finale minimes garçons :

Match play / 18 trous le 1er jour puis 36 trous par jour / finale sur 18 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

ENGAGEMENT

Les Ligues devront communiquer à la Direction Sportive Nationale les noms des qualifiés **au plus tard le dimanche 19 juillet 2009 minuit.**

Les droits d'inscription à verser sur place s'élèvent à 15 euros.

Les responsables de chaque Ligue devront enregistrer leurs joueurs auprès du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf dans chaque catégorie au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Trophée Ginette DUBOIS : Championne de France Minimes Filles
Coupe Yan Le QUELLEC : Champion de France Minimes Garçons

QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2009	Aquitaine Midi-Pyrénées	Bretagne Pays de la Loire Basse Normandie	Paris Ile de France	Lorraine Bourgogne Champagne Ardenne Alsace Franche Comté	Haute Normandie Nord Pas-de-Calais Picardie	P. A. C. A Rhône-Alpes Languedoc-Roussillon Corse	Centre Poitou-Charentes Auvergne Limousin	Antilles - Guyane	Nouvelle Calédonie	La Réunion	Polynésie Française
								DOM	TOM	POM	*
Moins de 13 ans garçons	7	5	11	4	4	13	4	4	8	7	3
Benjamins garçons	11	6	14	5	5	19	8				
Minimes garçons	13	8	18	4	7	18	8				
Moins de 13 ans Filles	8	3	9	3	3	13	4				
Benjamins Filles	8	5	12	4	3	12	4				
Minimes Filles	8	3	13	3	6	12	5				

Pour le calcul des quotas, nous avons tenu compte du nombre de licenciés par inter régions avec un index maximal pour chaque catégorie.
 Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : pour calculer le quota benjamin garçons 2009, nous avons référencé les licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année à la fin de la gestion des licences 2008.

Critères de calcul : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la catégorie avec index maximum) et un critère qualitatif (pour chaque inter région, on retient le nombre de joueurs ayant passé les cuts, toutes catégories confondues en 2008 - il s'agit d'un critère Performance de l'inter-région).
 De plus, un quota minimum de 3 est appliqué pour chaque catégorie d'âge.

* De manière dérogatoire, les DOM TOM POM bénéficient d'un quota de joueurs à répartir selon les catégories d'âge, avec un plafond de 3 joueurs par catégorie.

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2009

AIGLE	26	27	28	29	30	31	1^{er}	2
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
MOINS DE 13 ANS FILLES		Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
MOINS DE 13 ANS GARCONS	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
BENJAMINS FILLES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2

ALBATROS	26	27	28	29	30	31	1^{er}	2
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
BENJAMINS GARCONS	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
MINIMES FILLES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 16	1/4 finale 8	1/2 finales 4	Finale 2
MINIMES GARCONS		Entraînement	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale 24 1/4 finale	1/2 finales Finale 6

**FINALE INTER REGIONALE
MOINS DE 13 ANS - BENJAMINS – MINIMES**

Epreuve qualificative pour le Championnat de France des Jeunes

Date et lieu : Voir la ligue

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française **qualifiés par leurs ligues. (Voir conditions de qualification régionale auprès de chaque ligue)**

Catégories d'âge :

MOINS DE 13 ANS	nés en 1997 ou après
-----------------	----------------------

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 1995 et 1996
--------------------------	---------------------

MINIMES : 15 et 16 ans	nés en 1993 et 1994
------------------------	---------------------

Distance de jeu :

Voir recommandations § 5-3-6-4

Epreuve "non fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Chariot Electrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 ou 54 trous / 18 trous par jour

A l'issue de l'épreuve, le nombre de joueurs correspondant au quota attribué pour chaque inter-région sera qualifié pour le Championnat de France des Jeunes. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play off en trou par trou sera organisé.

TOURNOI FEDERAL JEUNES

Du 25 au 27 octobre 2009

GOLF CLUB SEILH TOULOUSE

Route de Grenade – 31840 Seilh

☎ : 05 62 13 14 14 - 📠 : 05 61 42 34 17

✉ : toulouse.golf@pierre-vacances.fr - @ : www.maeva-latitudes-toulouse.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES DE SELECTION

Catégories d'âge :

BENJAMINS : 13 et 14 ans nés en 1995 et 1996

MINIMES : 15 et 16 ans nés en 1993 et 1994

Distance de jeu :

Voir recommandations § 5-3-6-4

Les modalités de sélection seront communiquées par la Direction Technique Nationale dès le 1^{er} jour du Championnat de France des Jeunes.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Chariot Electrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Dimanche 25 octobre : 1^{er} tour

Lundi 26 octobre : 2^{ème} tour

Mardi 27 octobre : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les droits d'inscription à verser sur place s'élèvent à 15 euros.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de chaque catégorie.

CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS - JUNIORS

Du 28 au 31 juillet 2009

Trophée NEWMAN (Cadets Filles) - Trophée Patrick PONS (Cadets Garçons)
Trophée Catherine LACOSTE (Juniors Filles) - Trophée Crocodile (Juniors Garçons)

GOLF DU TOUQUET

Avenue du Golf – 62520 Le Touquet Paris Plage

☎ : 03 21 06 28 00 - 📠 : 03 21 06 28 29

✉ : letouquet@opengolfclub.com - @ : www.opengolfclub.com/touquet/fr/golf-touquet.html

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CADETS : 17 et 18 ans né(e)s en 1991 et 1992

JUNIORS : de 19 à 21 ans né(e)s de 1988 à 1990

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française dont l'index n'est **pas supérieur à 6.4** pour les filles et **pas supérieur à 4.4** pour les garçons.

Le nombre maximum d'inscriptions retenus par ordre du Mérite amateur à la date limite d'inscription puis de l'index est fixé à :

Cadets Filles : 21

Juniors Filles : 21

Cadets Garçons : 51

Juniors Garçons : 51

4 wild cards pourront être attribuées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf.

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Cadets Filles : les 9 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Cadets Garçons : les 21 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Juniors Filles : les 9 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Juniors Garçons : les 21 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

Mardi 28 juillet : 1^{er} tour

Judi 30 juillet : 3^{ème} tour

Mercredi 29 juillet : 2^{ème} tour

Vendredi 31 juillet : 4^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le dimanche 28 juin 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 35 euros pour les 19 à 21 ans (nées entre 1988 et 1990) et 15 euros pour les 17 et 18 ans (nées en 1991 et 1992).

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de chaque catégorie.

Trophée NEWMAN confié pour un an à la Championne de France Cadets Filles.

Trophée Patrick PONS confié pour un an au Champion de France Cadets Garçons.

Trophée Catherine LACOSTE confié pour un an à la Championne de France Juniors Filles.

Trophée Crocodile confié pour un an au Champion de France Juniors Garçons.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY DAMES

Du 02 au 04 octobre 2009

Trophée Cécile DE ROTHSCHILD

GOLF DE FONTAINEBLEAU

Route d'Orléans – 77300 Fontainebleau

☎ : 01 64 22 22 95 - 📠 : 01 64 22 63 76

✉ : golf.fontainebleau@wanadoo.fr - @ : www.golfdefontainebleau.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 6,4**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 96 participantes :

- 76 joueuses retenues par ordre d'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueuses licenciées dans le club

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / 36 trous le dernier jour

Cut après les 36 trous :

Les 40 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

Vendredi 02 octobre : 1^{er} tour

Samedi 03 octobre : 2^{ème} tour

Dimanche 04 octobre : 3^{ème} et 4^{ème} tour

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mercredi 02 septembre 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nées entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nées en 1991 ou après).

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée Cécile DE ROTHSCHILD confié pour un an à la gagnante.
Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières.
Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY
MID-AMATEURS DAMES**

Du 25 au 27 septembre 2009

GOLF DE BONDUES

Château de la Vigne – 59910 Bondues

☎ : 03 20 23 20 62 - 📠 : 03 20 23 24 11

✉ : contact@golfdebondues.com - @ : www.golfdebondues.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **nées le 24 septembre 1979 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 27 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 12 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Championne de France, un play off trou par trou sera organisé (cf § 5.1-2-2-2 IV-2).

Vendredi 25 septembre : 1^{er} tour

Samedi 26 septembre : 2^{ème} tour

Dimanche 27 septembre : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mardi 25 août 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros.

PRIX

Trophée confié pour un an à la gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'à la Championne de France.

OPEN INTERNATIONAL SENIORS DAMES
Trophée Simone THION DE LA CHAUME

Du 1^{er} au 03 avril 2009

GOLF DE CHANTACO

Route d'Ascain – 64500 Saint Jean de Luz

☎ : 05 59 26 14 22 - 📠 : 05 59 26 48 37

✉ : pierre@golfdechantaco.com - @ : www.golfdechantaco.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs et professionnelles de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **nées le 31 mars 1959 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Mercredi 1^{er} avril : 1^{er} tour

Jeudi 02 avril : 2^{ème} tour

Vendredi 03 avril : 3^{ème} tour

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions accompagnées du nom, du numéro de licence et de l'index **devront parvenir au Golf de Chantaco au plus tard le samedi 28 mars 2009 minuit.**

Les droits d'inscription s'élèvent à **90 euros** (dîner de gala du mercredi 1^{er} avril inclus).

PRIX

Trophée Simone THION DE LA CHAUME confié pour un an à la gagnante (amateur ou professionnelle).

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières de l'épreuve (amateur ou professionnelle), ainsi qu'à la première amateur.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

Une dotation à déterminer récompensera les joueuses professionnelles.

COUPE DE FRANCE DAMES

Du 20 au 22 mars 2009

Trophée Pierre LAFITE

GOLF INTERNATIONAL D'ARCACHON

35 Boulevard d'Arcachon – 33260 La Teste

☎ : 05 56 54 44 00 - 📠 : 05 56 66 86 32

✉ : golfarcachon@free.fr - @ : www.golfarcachon.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue dont :

L'index est **inférieur ou égal à 11,4**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Vendredi 20 mars : 1^{er} tour

Samedi 21 mars : 2^{ème} tour

Dimanche 22 mars : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le vendredi 20 février 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nées entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nées en 1991 ou après).

PRIX

Trophée Pierre LAFITE confié pour un an à la gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières ainsi qu'à la meilleure jeune (moins de **17 ans**).

DINARD LADIES OPEN

Du 16 au 18 avril 2009

Trophée Lally de SAINT SAUVEUR

DINARD GOLF

Boulevard de la Houle – 35800 St Briac sur Mer

☎ : 02 99 88 32 07 - 📠 : 02 99 88 04 53

✉ : dinardgolf@dinardgolf.com - @ : www.dinardgolf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses de **nationalité française ou étrangère** :

- joueuses professionnelles du circuit ou enseignantes
- joueuses amateurs dont l'index est **inférieur ou égal à 4,4**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 75 participantes dont 5 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf. Les joueuses amateurs seront retenues par ordre des index.

Les Règles locales du circuit professionnel s'appliquent sur l'épreuve, notamment la Règle de la "même balle".

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour / cut après 2 tours

Le cut sera calculé sur les scores **confondus des amateurs et professionnelles** et sera fixé en fonction du nombre de participantes, selon le barème suivant :

Entre 61 et 75 participantes le cut sera fixé à 35 (+ ex-aequo)

Entre 51 et 60 participantes le cut sera fixé à 30 (+ ex-aequo)

Entre 41 et 50 participantes le cut sera fixé à 25 (+ ex-aequo)

Mardi 14 avril : Entraînement officiel

Mercredi 15 avril : Pro-Am d'ouverture sur invitation

Jeudi 16 avril : 1^{er} tour

Vendredi 17 avril : 2^{ème} tour

Samedi 18 avril : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Pour les amateurs :

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le jeudi 02 avril 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nées entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nées en 1991 ou après).

Pour les proettes :

- inscription par fax au 01 41 49 77 22 ou par mail : golfpro@ffgolf.org
- clôture des inscriptions jeudi 02 avril 2009 minuit.

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi au plus tard le mardi 14 avril à 18h. L'enregistrement devra avoir lieu sur place ou par téléphone au 06 73 84 84 01.

PRIX

Trophée Lally de Saint Sauveur confié pour un an à la gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières.

Dotation professionnelle à déterminer.

**COUPE GAVEAU
et CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES**

Du 20 au 24 mai 2009

Coupe Pierre DESCHAMPS

GOLF DE SAINT GERMAIN

Route de Poissy – 78100 Saint Germain en Laye

☎ : 01 39 10 30 30 - 📠 : 01 39 10 30 31

✉ : directeur@golfsaintgermain.org - @ : www.golfsaintgermain.org

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française** dont :

Le statut sportif est de "1^{ère} série fédérale" ou dont l'index est **inférieur ou égal à 6.4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participantes :

- 98 joueuses retenues par ordre du Mérite Amateur à la date limite d'inscription puis de l'index
- 10 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la FFGolf

FORME DE JEU

① Phase de qualification : (Coupe GAVEAU)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

② Phase finale : (Coupe Pierre DESCHAMPS)

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Les 32 premières sont qualifiées pour la phase finale, et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

Mercredi 20 mai : 1^{er} tour de qualification

Judi 21 mai : 2^{ème} tour de qualification

Vendredi 22 mai : 1/16^{ème} de finale

Samedi 23 mai : 1/8^{ème} et 1/4 de finale

Dimanche 24 mai : 1/2 finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le lundi 20 avril 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nées entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nées en 1991 ou après).

PRIX

Coupe GAVEAU confiée pour un an à la gagnante de la qualification.

Coupe Pierre DESCHAMPS confiée pour un an à la Championne de France.

Souvenirs offerts par la FFGolf à la gagnante et à la finaliste, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES

Du 28 au 30 mai 2009

PARIS INTERNATIONAL GOLF CLUB

18 route du Golf – 95560 Baillet-en-France

☎ : 01 34 69 90 00 - 📠 : 01 34 69 97 15

✉ : proshop@paris-golf.com - @ : www.paris-golf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française** dont l'index est **inférieur ou égal à 14,4 et nées le 27 juin 1959 ou avant**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 132 participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre **du Mérite Amateur à la date limite d'inscription** puis de l'index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 42 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Jeudi 28 mai : 1^{er} tour

Vendredi 29 mai : 2^{ème} tour

Samedi 30 juin : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mardi 28 avril 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros.

PRIX

Trophée confié pour un an à la Championne de France Seniors Dames.
Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premières de l'épreuve.

COUPE MURAT

Du 29 au 31 mai 2009

GOLF DE CHANTILLY

Allée de la Ménagerie – 60500 Chantilly

☎ : 03 44 57 04 43 - 📠 : 03 44 57 26 54

✉ : golfchan@club-internet.fr – @ : www.golfdechantilly.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 0,0**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 110 participants :

- 95 joueurs retenus par ordre du dernier R&A World Amateur Golf Ranking à la clôture des inscriptions puis de l'index toutes nationalités confondues
- 10 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la FFGolf
- 5 wild cards pour les joueurs licenciés dans le club

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 36 trous le dernier jour

Cut après 36 trous :

Les 40 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

Vendredi 29 mai : 1^{er} tour

Samedi 30 mai : 2^{ème} tour

Dimanche 31 mai : 3^{ème} et 4^{ème} tour

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mercredi 29 avril 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE MATCH PLAY AMATEURS

Du 20 au 24 mai 2009

Trophée James GORDON BENNETT

GOLF DE SAINT CLOUD

60 rue du 19 Janvier – 92380 Garches

☎ : 01 47 01 01 85 - ☎ : 01 47 01 19 57

✉ : golf@golfsaintcloud.com - @ : www.golfdesaintcloud.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index est **inférieur ou égal à 1,4**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- 105 joueurs retenus par ordre du dernier R&A World Amateur Golf Ranking à la clôture des inscriptions puis de l'index toutes nationalités confondues
- 15 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la FFGolf

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

② Phase Finale :

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale, et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

Mercredi 20 mai : 1^{er} tour de qualification

Judi 21 mai : 2^{ème} tour de qualification

Vendredi 22 mai : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

Samedi 23 mai : 1/4 et 1/2 finales

Dimanche 24 mai : Finale sur 36 trous

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le lundi 20 avril 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi.

PRIX

Trophée Gordon Bennett confié pour un an au vainqueur.

Souvenirs offerts par la FFGolf au gagnant et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY
MID-AMATEURS MESSIEURS**

Du 25 au 27 septembre 2009

GOLF DE BONDUES

Château de la Vigne – 59910 Bondues

☎ : 03 20 23 20 62 - 📠 : 03 20 23 24 11

✉ : contact@golfdebondues.com - @ : www.golfdebondues.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 4,4** et **nés le 24 septembre 1974 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 93 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play off trou par trou sera organisé (cf § 5.1-2-2-2 IV-2).

Vendredi 25 septembre : 1^{er} tour

Samedi 26 septembre : 2^{ème} tour

Dimanche 27 septembre : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mardi 25 août 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros.

PRIX

Challenge I.G.C.F. offert par l'I.G.C.F. au vainqueur.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS

Du 28 au 30 mai 2009

Trophée DAUBERVILLE

GOLF DE FONTCAUDE

Route de Lodève – 34990 Juvignac

☎ : 04 67 45 90 10 - 📠 : 04 67 45 90 20

✉ : golf@golfhotelmontpellier.com - @ : www.golfhotelmontpellier.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 8,4** et **nés le 27 mai 1954 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 132 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play off trou par trou sera organisé (cf § 5.1-2-2-2 IV-2).

Jeudi 28 mai : 1^{er} tour

Vendredi 29 mai : 2^{ème} tour

Samedi 30 mai : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mardi 28 avril 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pour un an au Champion de France Seniors.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS

Du 15 au 17 avril 2009

GOLF DE JOYENVAL

Chemin de la Tuilerie – 78240 Chambourcy

☎ : 01 39 22 27 50 - 📠 : 01 30 65 94 26

✉ : joyenval@golfdejoyenval.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **nés le 14 avril 1944 ou avant**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play off trou par trou sera organisé (cf § 5.1-2-2-2 IV-2).

Mercredi 15 avril : 1^{er} tour

Judi 16 avril : 2^{ème} tour

Vendredi 17 mai : 3^{ème} tour

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le dimanche 15 mars 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros.

PRIX

Trophée confié pour un an au Champion de France Seniors 2.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

**COUPE GANAY
et CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS**

Du 30 septembre au 04 octobre 2009

**Coupe GANAY
Trophée Jacques LEGLISE**

GOLF D'HARDELLOT

3 avenue du Golf – 62152 Neufchatel Hardelet

☎ : 03 21 83 73 10 - ☎ : 03 21 83 24 33

✉ : hardelot@opengolfclub.com - @ : www.hardelotgolf.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française** dont :

Le statut sportif est de "1^{ère} série fédérale" ou dont l'index est **inférieur ou égal à 3,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants.

- 98 joueurs retenus par ordre du Mérite Amateur à la date limite d'inscription puis de l'index
- 10 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la FFGolf

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** : (Coupe GANAY)

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

② **Phase finale** : (Trophée Jacques LEGLISE)

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale, et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

Mercredi 30 septembre : 1^{er} tour de qualification

Jeu 1^{er} octobre : 2^{ème} tour de qualification

Vendredi 02 octobre : 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale

Samedi 03 octobre : ¼ et ½ finales

Dimanche 04 octobre : Finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le dimanche 30 août 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, 35 euros pour les 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

PRIX

Coupe GANAY (don du Comte de GANAY) confiée pour un an au vainqueur de la qualification.

Trophée Jacques LEGLISE, confié pour un an au Champion de France.

Souvenirs offerts par la FFGolf au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE**Du 16 au 18 octobre 2009****Trophée THION DE LA CHAUME****GOLF CLUB ESERY**

74930 Esery

☎ : 04 50 36 58 70 - 📠 : 04 50 36 57 62

✉ : golf.esery@wanadoo.fr - @ : www.golf-club-esery.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère**, dont l'index est inférieur ou égal à **11.4 pour les dames** et **8.4 pour les messieurs**. L'équipe doit être composée au minimum d'un joueur amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 64 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés. **Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.**

FORME DE JEU**① Phase de qualification :**

Foursome mixte / stroke play / 18 trous

Les dames et les messieurs joueront des mêmes marques de départ.

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

Les 16 premières équipes sont qualifiées.

Vendredi 16 octobre : tour de qualification

Samedi 17 octobre : 1/8^{ème} et 1/4 de finale

Dimanche 18 octobre : 1/2 finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mercredi 16 septembre 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale en double 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription par joueur s'élèvent à 50 euros pour les adultes, 25 euros pour les 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

Note : Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de l'inscription.

Tout compétiteur dont le partenaire sera empêché pourra s'en adjoindre un autre.

PRIX

Trophée THION DE LA CHAUME confié pour un an à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la FFGolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES**Du 09 au 11 octobre 2009****Trophée SAINT GERMAIN****GOLF DE FOURQUEUX**

36 rue de Saint Nom – 78112 Fourqueux

☎ : 01 34 51 41 47 - 📠 : 01 39 21 00 70

✉ : golf.fourqueux@wanadoo.fr - @ : www.golfdefourqueux.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs ou professionnelles de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **11,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'une joueuse amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés (la joueuse professionnelle sera considérée comme ayant un index de 0).

FORME DE JEU**① Phase de qualification :**

Foursome / stroke play / 18 trous

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

Les 8 premières équipes sont qualifiées.

Vendredi 09 octobre : tour de qualification

Samedi 10 octobre : ¼ de finale et ½ finale

Dimanche 11 octobre : finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mercredi 09 septembre 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale en double 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription par joueuse s'élèvent à 50 euros pour les adultes, 25 euros pour les 19 à 25 ans (nées entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nées en 1991 ou après).

Note : Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de l'inscription.

Toute joueuse dont la partenaire sera empêchée pourra s'en adjoindre une autre.

PRIX

Trophée SAINT GERMAIN offert par Monsieur G. DURAND, confié pour un an à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la FFGolf aux gagnantes et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS**Du 09 au 11 octobre 2009****Trophée ROYAL-BLACKHEATH****GOLF DE FOURQUEUX**

36 rue de Saint Nom – 78112 Fourqueux

☎ : 01 34 51 41 47 - 📠 : 01 39 21 00 70

✉ : golf.fourqueux@wanadoo.fr - @ : www.golfdefourqueux.com**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **8,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'un joueur amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 44 équipes participantes.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés. Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.

FORME DE JEU**① Phase de qualification :**

Foursome / stroke play / 18 trous

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

② Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

Les 16 premières équipes sont qualifiées.

Vendredi 09 octobre : tour de qualification

Samedi 10 octobre : 1/8^{ème} et ¼ de finale

Dimanche 11 octobre : ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mercredi 09 septembre 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale en double 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription par joueur s'élèvent à 50 euros pour les adultes, 25 euros pour les 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

Note : Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de l'inscription.

Tout compétiteur dont le partenaire sera empêché pourra s'en adjoindre un autre.

PRIX

Trophée ROYAL-BLACKHEATH confié pour un an à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux gagnants et aux finalistes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS Collèges et Lycées

Du 24 au 28 mai 2009

GOLF DE SABLE SOLESMES

Domaine de l'Outinière – Route de Pincé – 72300 Sablé sur Sarthe

☎ : 02 43 95 28 78 - 📠 : 02 43 92 39 05

✉ : golf-sable-solesmes@wanadoo.fr - @ : www.golfsablesolesmes.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter aux programmes sportifs 2009-2012 de l'UNSS
(Cf : <http://www.unss.org/web/ProgrammeSportif>)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Associations Sportives d'établissements :

Championnat ouvert aux Lycées et Collèges qualifiés par leur Championnat Inter-académies (épreuve jouée obligatoirement en **GREENSOME TABLEFORTE** brut ; sur 9 ou 18 trous).

Pour plus de précisions, se référer à la lettre circulaire U.N.S.S. LETTRE CIRCULAIRE N° GOLF DEL 011 disponible dans chaque AS d'établissement et Direction Régionale UNSS.

Nombre maximum d'équipes qualifiées suivant deux tableaux spécifiques : 16 en Collèges et 8 en Lycées, suivant le quota ci-dessous :

L'équipe vainqueur de la qualification inter-académique pour les Lycées (8 centres)

Les 2 premières équipes de la qualification inter-académique en collège (8 centres)

UNE SEULE EQUIPE par Association Sportive peut être qualifiée au CHAMPIONNAT DE FRANCE dans un établissement (collège ou lycée).

Pour les équiipers : Championnat ouvert aux élèves licenciés U.N.S.S. de l'année scolaire en cours.

COMPOSITIONS DES EQUIPES

Equipes de collèges et de Lycées :

- Equipe de 4 joueurs (2 doublettes) et **1 Jeune Officiel de niveau académique**
- Pas d'index \leq à 18,4 et 2 joueurs au moins dont l'index est \geq à 26,5 à la date du **15 mars 2009**
- Mixité autorisée
- Pas de remplaçant

NB : le Jeune Officiel de niveau académique est obligatoire et est membre de l'équipe de l'établissement concerné. En l'absence du jeune officiel, l'équipe n'est pas autorisée à participer au championnat de France.

NB : Obtenir la certification de Jeune Officiel National permet de postuler à un poste de commissaire sur l'Open de France 2009.

FORME DE JEU

Match play / GREENSOME BRUT / 9 trous

Le jeu se déroule jusqu'au 9^{ème} trou. On totalise tous les trous gagnés par les 2 Greensomes. Succession de matchs suivant un tableau avec repêchages permettant d'établir un classement de 1 à 8 ou à 16.

INSCRIPTIONS (pour la phase qualificative)

Après des services de l'U.N.S.S. régionale dont dépend l'établissement

PRIX

Un titre par équipes en Collèges et un titre par équipes en Lycées.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.Sport U.
et CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.Sport U.**

du 22 au 24 juin 2009

GOLF CLUB DE POITIERS

635 route de Beauvoir – 86550 Mignaloux Beauvoir

☎ : 05 49 55 10 50 📠 : 05 49 55 31 95

@ : asgcp@wanadoo.fr - ✉ : www.golf-manoirdebeauvoir.eu

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au « Guide Sportif 2008-2009 » de la FFSU.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les joueurs :

Championnat ouvert **sur qualification** aux étudiant(e)s licencié(e)s à la F.F.Sport U. l'année universitaire de l'épreuve et ffgolf, **ET** ayant disputé un Championnat d'Académie en 2009.

Le Championnat d'Académie qualificatif se déroule obligatoirement un jeudi, sur 18 trous stroke play brut, à une date inscrite au calendrier universitaire et de Ligue par la CMR FFSU. Les résultats de tous les participants impérativement pris en compte pour la gestion des index permettent la sélection des joueurs par comparaison de toutes les performances suivant le calcul : score brut moins SSJ.

Seuls les étudiants ayant joué un championnat d'académie pourront prétendre à une qualification.

Si un étudiant est indisponible le jour de la qualification dans son académie, il doit jouer la qualification dans une autre académie que la sienne.

Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement les règlements F.F.SportU :

www.sport-u.com/reglements/sports_ind_dp_golf.php

Pour les équipes des AS :

Il n'y a pas de qualification "en équipe"; une AS d'Université pourra composer une équipe si elle est représentée par au moins 3 joueurs ou joueuses qualifiés à titre individuel.

COMPOSITION DES EQUIPES

4 joueurs ou joueuses (équipes mixtes possibles) maximum d'une même Association Sportive d'Université.

La composition de l'équipe doit obligatoirement être déposée avant le 1^{er} départ du premier joueur de l'équipe, lors du premier tour de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores par tour sont retenus pour établir le classement par équipes.

Départages : voir règlement particulier de l'épreuve ; Il n'y a pas de départage pour les places de second et troisième.

Cadet : seul le professeur responsable de l'AS sera autorisé à agir en tant que cadet pour ses étudiants.

Chariots électriques interdits

Compétition « non fumeurs »

PRIX

Un titre de Championne de France universitaire.

Un titre de Champion de France universitaire.

Un titre de Champion de France par équipes d'AS universitaires.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GOLF PITCH & PUTT**Finale Nationale****Les 03 et 04 octobre 2009****GOLF CLUB DE BETHUNE**

Rue du Docteur Dhenin – 62400 Béthune

☎ : 03 21 57 13 13 - 📠 : 03 21 57 13 13

✉ : asgcb@wanadoo.fr – @ : www.golfdebethune.fr**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs ou joueuses de nationalité française ou étrangère, titulaires de la licence FFGolf, et qualifiés par leur Championnat de Ligue (voir conditions de qualification régionale auprès de chaque Ligue).

Les quatre premiers de chaque Ligue sont automatiquement qualifiés. Dans le cas où un joueur ne peut pas participer à la Finale Nationale, il sera remplacé par le premier joueur non qualifié dans sa Ligue.

Distance de jeu :

Le parcours total (18 trous) doit mesurer moins de 1200 mètres et aucun trou ne doit dépasser 90 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun à toutes les catégories de joueurs (sexe et catégorie d'âge).

Epreuve "non fumeur" :

Il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

FORME DE JEU**Pour plus de 48 joueurs :**

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Samedi 03 octobre : 1^{er} tourDimanche 04 octobre : 2^{ème} tour**Pour 48 joueurs ou moins :**Stroke play / 54 trous / 36 trous le 1^{er} jour / 18 trous le 2^{ème} jourSamedi 03 octobre : 1^{er} et 2^{ème} tourDimanche 04 octobre : 3^{ème} tour**ENGAGEMENT**

Les Ligues devront communiquer à la Direction Sportive Nationale les noms des qualifiés **au plus tard le lundi 14 septembre 2009 minuit.**

La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 35 euros pour les adultes, 20 euros pour les 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 10 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 ou après).

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux trois premiers.

CHAMPIONNAT DE FRANCE HANDIGOLF**Les 26 et 27 septembre 2009****GOLF CLUB D'AMIENS**

D 929 – 80115 Querrieu

☎ : 03 22 93 04 26 - 📠 : 03 22 93 04 61

✉ : golfamiens@aol.com - @ : www.golfamiens.fr**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
 Les Règles de Golf pour golfeurs handicapés sont applicables dans ce championnat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs handicapés titulaire du médical pass et de **nationalité française**, dont l'index est **inférieur ou égal à 53.4**.

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 90 participants.

Si les demandes dépassent ce nombre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

SERIES

1^{ère} et 2^{ème} séries dames : Joueuses dont l'index est inférieur ou égal à 26,4 ; puis de 26,5 à 53,4.

Note : Dans le cas où le nombre total de joueuses n'excéderait pas 10, toutes les inscrites seraient regroupées en 1^{ère} série.

1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries messieurs : Joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 11,4, puis de 11,5 à 26,4 puis de 26,5 à 36,4 et de 36,5 à 53.4.

FORME DE JEU

1^{ère} et 2^{ème} série dames : Stableford / 36 trous / 18 trous par jour
 Les joueuses de 1^{ère} et 2^{ème} série joueront des marques rouges.

1^{ère} série messieurs : Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour
 Les joueurs joueront des marques jaunes.

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} série : Stableford / 36 trous / 18 trous par jour
 Les joueurs joueront des marques jaunes.

Samedi 26 septembre : 1^{er} tour

Dimanche 27 septembre : 2^{ème} tour

ENGAGEMENTS

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **au plus tard le mercredi 26 août 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription à une épreuve fédérale individuelle 2009 disponible sur le site Internet FFGolf : www.ffgolf.org rubrique Jouer en compétition / Suivi des Inscriptions. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 70 euros pour les adultes, à 35 euros pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1984 et 1990) et 15 euros pour les 18 ans et moins (nés en 1991 et après).

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux vainqueurs en brut et aux trois premiers net de chaque série (le brut prime le net).

Le vainqueur en brut toutes séries confondues sera déclaré Champion de France Handigolf.

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-2-5 REGLEMENTS FFGOLF ENTREPRISES

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1 ^{ère} Division des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 179
2 ^{ème} Division des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 180
3 ^{ème} Division A des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 181
3 ^{ème} Division B des AS d'Entreprise / Trophée J-P Peugeot	page 182

INTERCLUBS PAR EQUIPES

Interclubs Promotion des AS d'Entreprise	page 183
Coupe de France des AS d'Entreprise / Trophée Raymond Fanen	page 184
Phases éliminatoires régionales	page 185-186

EPREUVES INDIVIDUELLES

Coupe des Présidents des Associations d'Entreprise	page 187-188
Championnat Fédéral du Golf d'Entreprise	page 189
Qualifications régionales pour le Championnat Fédéral	page 190-191

**CHAMPIONNATS INTERCLUBS
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES 2009**

Division I
16 clubs

↑↓

4

↑↓

Division II
16 clubs

↑↓

4

↑↓

Division III A + III B
32 clubs

↑↓

4

↑↓

Promotion
Clubs qui ne sont pas en Divisions I, II et III

Division I et II (4 jours)

1 tour de qualification stroke-play.
8 premiers de la qualification qualifiés pour ¼ de finale.
8 derniers de la qualification se rencontrent.
4 vainqueurs se maintiennent.
Les 4 perdants descendent.
En DII les ½ finalistes montent en DI.

Les titres sont attribués

Divisions III A et B (3 jours)

1 tour de qualification stroke-play.
8 premiers de la qualification qualifiés pour les ¼ de finale du tableau final.
Les finalistes du tableau final montent en D II.
8 derniers de la qualification se rencontrent (tableau de barrage)
Les 2 perdants après deux tours de barrage descendent en Promotion.
Les vainqueurs au premier tour de barrage puis au second tour se maintiennent en D III.

¼, ½ finale et barrage en formule normale.
Pas de titre attribué

Promotion (3 jours)

2 tours de qualification stroke play.
8 premiers de la qualification continuent pour un tour de match play.

Les 4 gagnants montent en D III.

L'épreuve sera réservée aux 36 premières équipes inscrites

DIVISIONS DU GOLF D'ENTREPRISE 2009

PREMIERE DIVISION

AIR FRANCE (Ile de France) 154	BOURSE (Paris) 1124
POLICE NATIONALE (Paris) 843	PEUGEOT (Paris) 176
A.G.J.S.E.P PARIS (Paris) 812	DASSAULT BORDEAUX (Aquitaine) 180
AS HENNESSY (Poitou Charentes) 230	AEROSPATIALE AQUITAINE (Aquitaine) 165
USFEN 33 (Aquitaine) 1565	ERNST & YOUNG (Paris) 1791
ASL SUEZ (Paris) 173	FFGOLF (Paris) 1397
AXA SPORTS ET LOISIRS (Paris) 336	A.G.J.S.E.P (Languedoc-Roussillon) 1423
A.S.P.T.T. BORDEAUX (Aquitaine) 253	DANONE (Paris) 1062

DEUXIEME DIVISION

MESSIER DOWTY SPORTS (Aquitaine) 726	SALOMON (Rhône-Alpes) 357
AVIATION CIVILE SUD OUEST (Aquitaine) 589	STERIA (Paris) 1146
AS THALES PESSAC (Aquitaine) 610	US METRO (Paris) 1910
A.G.J.S.E.P (Haute Normandie) 1025	B.R.E.D (Ile de France) 259
A.G.J.S.E.P (Nord Pas de Calais) 1529	TURBOMECA TARNOS (Aquitaine) 248
DASSAULT BIARRITZ (Aquitaine) 160	IBM PARIS (Paris) 0209
AS CACL (Paris) 0194	A.G.J.S.E.P. DR MI-PYRENEES (Midi/Pyrénées) 906
ALCATEL CANNES GOLF CLUB (PACA) 245	AMICALE SPORTIVE AIR FRANCE (IDF) 333

TROISIEME DIVISION A

ASPTT TOULOUSE (Midi/Pyrénées) 914	AVIATION CIVILE (Ile de France) 801
AS GOLF ETOILE (Paris) 1332	ASPTT PARIS (Paris) 138
A.S.S.E.P.27 (Haute Normandie) 1254	RC MUNICIPAL LIMOGES (Limousin) 1369
COSTA (Pays de la Loire) 1993	ESSO IDF (Paris) 156
2F OPEN – JS 85 (Pays de la Loire) 1519	U.S.E.A.B (Centre) 1569
SNECMA BORDEAUX (Aquitaine) 181	2F OPEN-JS 86 (Poitou-Charentes) 1055
AIRBUS STAFF ASSOCIATION (Midi/Pyrénées) 588	THALES AVIONICS.TOULOUSE (Midi/Pyrénées) 1716
COSS MONT DE MARSAN (Aquitaine) 1407	AS LEGRAND (Limousin) 770

TROISIEME DIVISION B

DEPARTEMENT UNION CLUB NICE (PACA) 1305	2F OPEN JS 38 (Rhône Alpes) 1575
ASC CNES (Midi/Pyrénées) 759	GOLF'ASCUL (Rhône-Alpes) 670
AS DES AEROPORTS DE PARIS (Paris) 513	TECHNOCENTRE RENAULT (Paris) 1552
ASPTT NANCY (Lorraine) 1399	ENTENTE SPORTIVE RENAULT (Paris) 1224
EUROCOPTER MARIGNANE G C (PACA) 764	ASPTT MONTPELLIER (Languedoc-Roussillon) 331
IBM MONTPELLIER (Languedoc Roussillon) 297	AS TEXAS INSTRUMENTS FRANCE (PACA) 789
TOULOUSE IS ALCATEL (Midi-Pyrénées) 731	A.S.E.P (Ile de France) 1408
AS BANQUE SCALBERT DUPONT (NPC) 1143	BOUYGUES (Paris) 157

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE 1^{ère} DIVISION

Du 11 au 14 juin 2009

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF DE L'AILETTE

02860 Cerny en Laonnois

☎ : 03 23 24 83 99 - 📠 : 03 23 24 84 66

✉ : golfdelaillette@wanadoo.fr - @ : www.ailette.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

POLICE NATIONALE (Paris)

FFGOLF (Paris)

DASSAULT BORDEAUX (Aquitaine)

USFEN 33 (Aquitaine)

AIR FRANCE (Ile de France)

A.S.P.T.T. BORDEAUX (Aquitaine)

A.G.J.S.E.P PARIS (Paris)

A.G.J.S.E.P (Languedoc-Roussillon)

DANONE (Paris)

ASL SUEZ (Paris)

PEUGEOT (Paris)

BOURSE (Paris)

AS HENNESSY (Poitou Charentes)

AXA SPORTS ET LOISIRS (Paris)

ERNST & YOUNG (Paris)

AEROSPATIALE AQUITAINE (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

③ Barrages :

Les équipes classées de 9 à 16 jouent pour le maintien dans la division :

12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

Jeudi 11 juin : Tour de qualification

Vendredi 12 juin : Quarts de finale et barrages

Samedi 13 juin : Demi-finales

Dimanche 14 juin : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net
avant le mercredi 03 juin 2009.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié pour une année à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
2^{ème} DIVISION**

Du 04 au 07 juin 2009

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF DE CHAMBON SUR LIGNON

La Pierre de la Lune - Riondet - 43400 Le Chambon sur Lignon

☎ : 04 71 59 28 10 - 📠 : 04 71 65 87 14

✉ : golf-chambon@wanadoo.fr - @ : www.golf-chambon.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

SALOMON (Rhône-Alpes)

B.R.E.D (Ile de France)

CACL (Paris)

TURBOMECA TARNOS (Aquitaine)

ALCATEL CANNES (PACA)

A.G.J.S.E.P. DR MIDI-PYRENEES (Midi/Pyrénées)

DASSAULT BIARRITZ (Aquitaine)

STERIA (Paris)

IBM PARIS (Paris)

AS THALES PESSAC (Aquitaine)

US METRO (Paris)

A.G.J.S.E.P (Haute Normandie)

A.G.J.S.E.P (Nord Pas de Calais)

AMICALE SPORTIVE AIR FRANCE (IDF)

AVIATION CIVILE SUD OUEST (Aquitaine)

MESSIER DOWTY SPORT (Aquitaine)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② Phase finale :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1ère Division.

③ Barrages :

Les équipes classées de 9 à 16 jouent pour le maintien dans la division :

12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

Jeudi 04 juin : Tour de qualification

Vendredi 05 juin : Quarts de finale et barrages

Samedi 06 juin : Demi-finales

Dimanche 07 juin : Finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net
avant le mercredi 27 mai 2009 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2^{ème} Division) confié pour une année à l'équipe gagnante.

Souvenirs offerts par la FFGolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3^{ème} DIVISION - POULE A
Du 15 au 17 mai 2009
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF CLUB DE POITIERS

635 route de Beauvoir – 86550 Mignaloux Beauvoir

☎ : 05 49 55 10 50 - 📠 : 05 49 55 31 95

✉ : asgcp@wanadoo.fr - @ : www.golf-manoirdebeauvoir.eu

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

A.S.S.E.P.27 (Haute Normandie)

AVIATION CIVILE (Ile de France)

2F OPEN-JS 86 (Poitou-Charentes)

ASPTT PARIS (Paris)

U.S.E.A.B. (Centre)

THALES AVIONICS (Midi/ Pyrénées)

AS GOLF ETOILE (Paris)

COSS MT DE MARSAN (Aquitaine)

AS LEGRAND (Limousin)

ASPTT TOULOUSE (Midi/Pyrénées)

2F OPEN – JS 85 (Pays de la Loire)

SNECMA BORDEAUX (Aquitaine)

COSTA (Pays de la Loire)

ESSO IDF (Paris)

AIRBUS (Midi/Pyrénées)

RCM LIMOGES (Limousin)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification :** Vendredi 15 mai

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② **Phase finale:** 2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée.

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

Samedi 16 mai : ¼ de finale Dimanche 17 mai : ½ finales

Les vainqueurs des ½ finales montent en 2^{ème} Division.

③ **Barrages :**

Les équipes classées de 9 à 16 jouent pour le maintien dans la division.

Samedi 16 mai : 1^{er} tour de barrage

Match 1 : **9 v 16**

Match 2 : **12 v 13**

Match 3 : **11 v 14**

Match 4 : **10 v 15**

Les vainqueurs se maintiennent en division.

Dimanche 17 mai : 2^{ème} tour de barrage. Les perdants du 1^{er} tour de barrage se rencontrent.

Perdant Match 1 v Perdant Match 2 ; Perdant Match 3 v Perdant Match 4

Les vainqueurs se maintiennent en division.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net
avant le jeudi 07 mai 2009 minuit. Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3^{ème} DIVISION - POULE B
Du 15 au 17 mai 2009
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT

GOLF DE VALENCE SAINT DIDIER

26300 Saint Didier de Charpey

☎ : 04 75 59 67 01 - 📠 : 04 75 59 68 19

✉ : golfclubvalence@wanadoo.fr - @ : www.golfclubvalence.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

ASC CNES (Midi/Pyrénées)	ASPTT NANCY (Lorraine)	AS DES AEROPORTS DE PARIS (Paris)
TEXAS INSTRUMENTS (PACA)	A.S.E.P. (Ile de France)	EUROCOPTER (PACA)
2F OPEN JS 38 (Rhône Alpes)	ENTENTE SPORTIVE RENAULT (Paris)	AS BANQUE SCALBERT DUPONT (NPC)
GOLF'ASCUL (Rhône-Alpes)	TOULOUSE IS ALCATEL (Midi-Pyrénées)	TECHNOCENTRE RENAULT (Paris)
BOUYGUES (Paris)	DEPARTEMENT UC NICE (PACA)	IBM Montpellier (Languedoc Roussillon)
ASPTT Montpellier (Languedoc-Roussillon)		

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification :** Vendredi 15 mai

5 simples / stroke play / 18 trous

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

② **Phase finale:** 2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée.

1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7

Samedi 16 mai : ¼ de finale Dimanche 17 mai : ½ finales

Les vainqueurs des ½ finales montent en 2^{ème} Division.

③ **Barrages :**

Les équipes classées de 9 à 16 jouent pour le maintien dans la division.

Samedi 16 mai : 1^{er} tour de barrage

Match 1 : **9 v 16**

Match 2 : **12 v 13**

Match 3 : **11 v 14**

Match 4 : **10 v 15**

Les vainqueurs se maintiennent en division.

Dimanche 17 mai : 2^{ème} tour de barrage. Les perdants du 1^{er} tour de barrage se rencontrent.

Perdant Match 1 v Perdant Match 2 ; Perdant Match 3 v Perdant Match 4

Les vainqueurs se maintiennent en division.

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net
avant le jeudi 07 mai 2009 minuit. Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

PROMOTION

Du 22 au 24 mai 2009

OMAHA BEACH GOLF

Ferme Saint Sauveur – 14520 Port en Bessin Huppain

☎ : 02 31 22 12 12 - 📠 : 02 31 22 12 13

✉ : omaha.beach@wanadoo.fr - @ : www.omahabeachgolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Division de l'année de l'épreuve.

Le nombre d'équipes est limité à 36 et seront retenues selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① **Phase de qualification** :

4 simples / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

② **Phase finale** :

2 foursomes et 3 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée en 3^{ème} Division.

1 v 8 ; 2 v 7 ; 3 v 6 ; 4 v 5

Les 4 équipes vainqueurs montent en 3^{ème} Division.

Vendredi 22 mai : 1^{er} tour de qualification

Samedi 23 mai : 2^{ème} tour de qualification

Dimanche 24 mai : Phase finale

ENGAGEMENT

Inscription de l'équipe sur Extranet : www.netffg.net **avant le mercredi 22 avril 2009 minuit.**

Inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net **avant le jeudi 14 mai 2009 minuit.**

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Souvenirs offerts par la FFGolf aux clubs montant en 3^{ème} Division.

**COUPE DE FRANCE
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE**

Finale Nationale

Du 11 au 13 septembre 2009

Trophée Raymond FANEN

GOLF INTERNATIONAL DE LA BAULE

Domaine de Saint Denac – 44117 Saint André des Eaux

☎ : 02 40 60 46 18 - 📠 : 02 40 60 41 41

✉ : golfinterlabaule@lucienbarriere.com - @ : www.lucienbarriere.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

① Phase de qualification :

4 simples / stroke play net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

② Phase finale :

4 simples / stroke play net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

Vendredi 11 septembre : 1^{er} tour qualification

Samedi 12 septembre : 2^{ème} tour qualification

Dimanche 13 septembre: Phase finale

ENGAGEMENT

Confirmation de participation de l'association d'entreprise et inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net
avant le jeudi 03 septembre 2009 minuit.

Les greenfees sont de 160 Euros par équipe et devront être versés sur place au golf accueillant la compétition. Un reçu sera remis aux équipes.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant une année.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

Phases éliminatoires régionales

Date et lieu : voir la ligue

Trophée Raymond FANEN

Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminés

Avant le 15 juillet 2009

Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive de la FFGolf par Email
(sportif@ffgolf.org) ou par fax au 01 41 49 77 22.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise.

S'inscrire auprès des ligues.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la Finale Nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / stroke play net / 18 trous

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou addition des scores retenus pour chaque épreuve.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la Finale Nationale (le nombre d'équipes qualifiées par ligue dépend des quotas attribués).

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

**COUPE DE FRANCE
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE**

Phases éliminatoires régionales

Trophée Raymond FANEN

QUOTAS PAR LIGUE POUR 2009

Sont qualifiées pour la Finale Nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue* :

Une équipe minimum

+ Une équipe par tranche de 45 associations affiliées au 31 décembre de l'année précédente ;

+ Une autre équipe pour la ligue de l'équipe vainqueur de la Coupe de France précédente.

* Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Ligue	Nombre d'AS	Quota
Alsace	23	1
Aquitaine	86	2
Auvergne	15	1
Basse Normandie	12	1
Bourgogne	18	1
Bretagne	36	1
Centre	53	2
Champagne-Ardenne	12	1
Franche-Comté	11	1
Haute Normandie	23	1
Ile de France	47	2
Languedoc-Roussillon	35	1
Limousin	11	1
Lorraine	17	1
Midi-Pyrénées	54	2
Nord-Pas de Calais	29	1
P.A.C.A.	85	2
Paris	145	4
Pays de la Loire	39	1
Poitou-Charentes	26	1
Rhône-Alpes	64	2 + 1
Total	841	31

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

Le 03 octobre 2009

GOLF DE BEAUNE LEVERNOIS

21200 Levernois

☎ : 03 80 24 10 29 - 📠 : 03 80 24 03 78

✉ : golfdebeaune@wanadoo.fr - @ : <http://golfbeaune.free.fr>

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux Présidents et responsables des sections golf des associations d'entreprise affiliées à la FFGolf ou au Capitaine des équipes.

Sauf dérogation accordée par la Commission du Golf d'Entreprise de la FFGolf, une association ne peut engager qu'un seul représentant.

Pour les joueurs : (voir le règlement général)

Les licenciés indépendants ne sont pas admis.

Limite supérieure de l'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 111 participants.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée des courriers, le cachet de la poste faisant foi.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à la Direction Sportive Nationale **avant le jeudi 03 septembre 2009 minuit**, en utilisant le Formulaire d'inscription disponible en page suivante. La Commission du Golf d'Entreprise se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 Euros.

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.

Le tirage des départs sera disponible au golf la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise.
- Un représentant du golf.
- Le délégué du Golf d'Entreprise de la Ligue.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du Dîner des Présidents le samedi.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pour un an aux vainqueurs en brut et en net qui se chargeront de la gravure.

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

Le 03 octobre 2009

GOLF DE BEAUNE LEVERNOIS

21200 Levernois

☎ : 03 80 24 10 29 - 📠 : 03 80 24 03 78

✉ : golfdebeaune@wanadoo.fr - @ : <http://golfbeaune.free.fr>

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier à :

JIMENEZ Grégory – Fédération Française de Golf – 68 rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret Cedex

Chèque de 50 € à joindre impérativement : Les inscriptions non accompagnées du chèque ne seront pas enregistrées.

Les droits d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription resteront acquis à la FFGolf.

Limite d'inscription : le jeudi 03 septembre 2009

Pour toute question, nous vous remercions d'envoyer un e-mail à : gregory.jimenez@ffgolf.org

ENTREPRISE : _____ N° d'AS : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Tél. bur. : _____ Tél. dom. : _____ Portable : _____

E-mail (très important) : _____

N° de licence : _____ | _____ | _____ |

- Président en exercice de la Section Golf
- ou Capitaine des équipes
- ou Président de l'Association Sportive

DINER DU SAMEDI 03 OCTOBRE OUI NON

Accompagné du conjoint OUI NON

Pour toute modification, y compris sur la réservation du dîner, nous vous remercions d'envoyer un e-mail : gregory.jimenez@ffgolf.org

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

Les 04 et 05 avril 2009

GOLF DU MEDOC

Chemin de Courmateau – 33290 Le Pian Médoc

☎ : 05 56 70 11 90 - 📠 : 05 56 70 11 99

✉ : golf@golf-du-medoc.com - @ : www.hotelgolfdumedoc.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la FFGolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Etre qualifié dans sa ligue.

Pour les ligues :

- Le délégué du golf d'entreprise de la ligue doit organiser une sélection permettant de qualifier le quota de joueuses et joueurs attribué à sa ligue (voir les quotas en page suivante).
- Le délégué inscrira la liste de ses joueurs qualifiés à partir d'Extranet : www.netffg.net
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie pour chaque joueur.
- Le délégué désignera lors de la réunion des capitaines les 5 joueurs de sa ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par ligue (dont au minimum une dame).

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Classement par équipe :

Chaque équipe sera composée de 5 joueurs dont au minimum une dame.

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

ENGAGEMENT

Confirmation de la participation de la ligue et inscription des joueurs sur Extranet : www.netffg.net **avant le vendredi 27 mars 2009 minuit.**

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 Euros par joueur à régler à la FFGolf par le délégué de la ligue lors de la réunion des capitaines.

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion de France du Golf d'Entreprise.

Souvenirs offerts par la FFGolf aux 3 premiers en brut dans chaque série.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en brut et à l'équipe vainqueur en net (le brut prime le net).

QUALIFICATIONS REGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DES AS D'ENTREPRISE 2010

Date et lieu : voir la ligue

**Les qualifications régionales doivent être impérativement terminées
Avant le 15 mars 2010**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Le principe est de faire des qualifications en 2009 pour une épreuve se déroulant en 2010. Cependant la commission du golf d'Entreprise autorisera que ces qualifications se déroulent jusqu'au 15 mars 2010.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les Associations d'Entreprise de chaque Ligue et à tous les joueurs/joueuses salariés titulaires de ces Associations.

S'inscrire auprès des ligues.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection **sur 1 ou 2 tours en stroke play** permettant la qualification mathématique de 50% du quota de joueurs/joueuses attribué à sa ligue. Les autres places étant attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue). Lorsque le quota attribué à la ligue est un nombre impair, le plus grand nombre de qualifiés sera attribué par le classement mathématique.

Forme de jeu :

Stroke play Brut / 18 trous pour chaque tour

Un titre de Champion de Ligue sera attribué aux vainqueurs dames et messieurs.

La ligue indiquera dans son règlement le nombre de qualifiés mathématiques. **Si un joueur qualifié mathématiquement déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la Finale Nationale et ainsi de suite.**

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue : Les droits d'inscription et le montant des greenfees seront fixés par la ligue.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

Quotas 2010 par ligue

Quota de base :

Quota attribué en fonction du nombre de licenciés et de joueurs rattachés dans des associations d'entreprise l'année précédente.

Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations d'entreprise affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue.

De 0 à 599 licenciés + rattachés	= 5 joueurs
De 600 à 1199 licenciés + rattachés	= 6 joueurs
De 1200 à 1799 licenciés + rattachés	= 7 joueurs
De 1800 à 2399 licenciés + rattachés	= 8 joueurs
2400 licenciés + rattachés et plus	= 9 joueurs

Ligue	Nombre	Quota
Alsace	431	5
Aquitaine	2813	9
Auvergne	446	5
Basse Normandie	327	5
Bourgogne	275	5
Bretagne	565	5
Centre	1170	6
Champagne-Ardenne	148	5
Franche-Comté	88	5
Haute Normandie	829	6
Ile de France	3080	9
Languedoc-Roussillon	979	6
Limousin	346	5
Lorraine	235	5
Midi-Pyrénées	2200	8
Nord-Pas de Calais	375	5
P.A.C.A.	3069	9
Paris	8003	9
Pays de la Loire	1008	6
Poitou-Charentes	416	5
Rhône-Alpes	2412	9
Total		132

Les ligues ont la possibilité de sélectionner des dames ou des messieurs. Dans le quota, une place est réservée aux dames.

 **5.1-2-6**
ORIGINE ET HISTOIRE DE NOS TROPHEES**EPREUVES NATIONALES OU INTERNATIONALES****COUPE ANDRE BLEYNIÉ
(Coupe des Présidents)**

Dotation d'André Bleyne, initiateur de cette épreuve destinée aux présidents de clubs.
1^{ère} édition disputée en 1974 à Fontainebleau.

**TROPHEE MICHEL CARLHIAN
(Internationaux de France Cadets Garçons)**

Michel Carlhian a été vainqueur des Internationaux de France en 1946, Champion de France en 1932, 1934, 1935, 1936, 1938, 1942, 1943 et 1944, vainqueur du National Omnium en 1942.
1^{ère} épreuve disputée en 1926.

**TROPHEE CATHERINE LACOSTE
(Championnat de France Juniors filles)**

Retour au calendrier fédéral en 2005 du Championnat de France Juniors filles, à l'initiative du Golf de Chantaco et plus particulièrement de sa Présidente, Catherine Lacoste.
Entre 19 et 25 ans, Catherine Lacoste devint la meilleure joueuse du monde, toutes catégories confondues, battant les professionnelles sur leur terrain.
Championne du Monde par équipes en 1964, elle remporte l'US Women's Open en 1969, et demeure la seule amateur à figurer au palmarès de l'épreuve.
Depuis 1974, Catherine Lacoste préside aux destinées du golf de Chantaco.

**TROPHEE CECILE DE ROTHSCHILD
(Internationaux de France Stroke Play Dames)**

Cécile de Rothschild a souvent joué en équipe de France.
A la création des Internationaux de France de Stroke Play la famille De Rothschild, membre de Morfontaine, décidait de doter l'épreuve.
1^{ère} épreuve disputée en 1978.

**TROPHEE DE LA COMMISSION FEMININE
(Championnat de France par équipes 1^{ère} Division Seniors Dames)**

Epreuve créée par la Fédération Française de Golf en 1983.
Ce Trophée a doté les Interclubs par équipes 3^{ème} série Dames jusqu'à leur suppression en 2003.
Il a été redistribué sur le Championnat de France par équipes 1^{ère} Division Seniors Dames, créé en 2004.

**TROPHEE COTNAREANU
(Championnat de France par équipes 1^{ère} Division Mid-Amateurs Dames)**

Trophée offert par la famille Cotnareanu, propriétaire des parfums Coty.
A doté les Interclubs par équipes 2^{ème} série Dames de 1935 jusqu'à leur dernière édition en 2001.
En 2002, 2003 et 2004, le Trophée a doté le Championnat de France par équipes 2^{ème} Division Dames.
Depuis 2005, le titre de Champion de France n'étant plus décerné pour les 2^{ème} divisions, le Trophée dote la 1^{ère} Division Mid-Amateurs Dames.

**TROPHEE CROCODILE
(Championnat de France Juniors garçons)**

Retour au calendrier fédéral en 2005 du Championnat de France Juniors garçons, à l'initiative du golf de Chantaco et plus particulièrement de sa Présidente, Catherine Lacoste.
Le Trophée Crocodile – Challenge René Lacoste, dotait depuis 1975 un championnat des moins de 18 ans disputé à Chantaco.

TROPHEE DAUBERVILLE**(Pour le titre de Champion de France Seniors)**

Coupe offerte par Messieurs Dauberville, membres de l'Association Sportive des Seniors Golfeurs de France, pour doter le championnat de France Seniors, qui deviendra une épreuve du calendrier fédéral en 1970. Devenue internationale en 2004, cette épreuve conserve son statut de Championnat de France, avec le titre de champion de France décerné au meilleur joueur français.

EISENHOWER TROPHY**(Championnat du Monde par équipes messieurs)**

En janvier 1958, l'USGA reçoit une invitation du Japon pour un match international. Ce sera le déclic face à trop d'invitations de ce type et l'impossibilité de répondre favorablement à toutes ; il est temps d'envisager un championnat international par équipes.

En mars 1958, des représentants de l'USGA se rendent en Ecosse afin d'examiner leur projet avec des représentants du Royal & Ancient.

En mai 1958, les représentants de 35 nations se réunissent à Washington, invitées par l'USGA et le Royal & Ancient. Ils sont reçus à la Maison Blanche par le Président Dwight D. Eisenhower (passionné de golf et même membre de Morfontaine) et le premier World Amateur Golf Council voit le jour avec 32 membres.

En octobre 1958, la première édition du Championnat du Monde par équipes messieurs a lieu sur l'Old Course de Saint-Andrews.

Les Australiens battent les Etats-Unis de deux coups au terme d'un play off de 18 trous. Le capitaine de l'équipe américaine s'appelle Bobby Jones...

Avec l'agrément du président des Etats-Unis, la compétition est dotée du Trophée Eisenhower, sur lequel est gravé "Afin que ce soit renforcés l'amitié et l'esprit sportif entre les peuples".

En septembre 1960, la deuxième édition a lieu au Merion GC en Pennsylvanie. Les Etats-Unis remportent la première d'une longue série de victoires.

En 2002, Grégory Bourdy, Raphaël Pellicoli et Eric Chaudouet se classaient 2^{èmes}, meilleur résultat français depuis la 3^{ème} place obtenue en 1992.

TROPHEE ESMOND**(Internationaux de France Juniors Filles)**

Famille de Saint-Cloud ayant décidé de doter ce Trophée.

Depuis 2000, le Trophée Claude Roger Cartier (Président de la Fédération française de Golf de 1981 à 1997) vient récompenser les 16 premières Girls non qualifiées pour le Trophée Esmond.

1^{ère} épreuve du Trophée Esmond disputée en 1959.

TROPHEE ESPIRITO SANTO**(Championnat du Monde par équipes dames)**

Le Trophée Espirito Santo qui dote cette épreuve, porte le nom du premier président de la Fédération Portugaise de Golf, Ricardo Espirito Santo, instigateur de la remise de ce Trophée aux championnes du Monde. Ce Trophée aurait été, dans un premier temps, acheté au Tsar pour doter une épreuve portugaise.

Le Championnat du Monde par équipes Dames a été créé en 1964. Si l'idée de départ revient à l'United States Golf Association, le rôle joué par la Fédération Française de Golf n'est pas négligeable. Lally Segard, alors présidente du Comité féminin du World Amateur Golf Council, allait donner l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre du projet, appuyée dans sa démarche par l'américaine Mildred Prunaret.

Seule condition de départ : que le championnat ait lieu en France et pas aux Etats-Unis où il y a déjà trop d'épreuves. Lally Segard décidait de relever le défi. Le parcours est trouvé, il s'agira du golf de Saint-Germain en Laye qui sera joué en inversé par rapport à son tracé. Avec Anne Bouton, nos deux pionnières recrutent une secrétaire par le biais du New-York Herald Tribune, puis 30 hôtesse... La 1^{ère} édition du Championnat du Monde par équipes peut voir le jour.

La France sera la première nation à inscrire son nom au palmarès avec une équipe composée de Catherine Lacoste, Claudine Cros, Brigitte Varangot, Capitaine Lally Segard...

Notre 2^{ème} titre nous était apporté en 2000 par Maïtena Alsuguren, Karine Icher et Virginie Auffret, capitaine Gwladys Nocera.

COUPE GANAY**(Qualification Championnat de France Amateurs)**

Noblesse française très impliquée dans le sport (courses hippiques, golf). Le Marquis de Ganay fut le fondateur du golf de Fontainebleau en 1909 et le premier président du club.

1^{ère} épreuve disputée en 1923.

COUPE GAVEAU (Qualification Championnat de France Dames)

Le Championnat de France Dames existe depuis 1923 et ses deux premières éditions ont été remportées par Jeanine Gaveau. A son palmarès :

3 titres de Championne de France en 1923, 1924 et 1931, vainqueur de la Coupe de France en 1927, 1928, 1931, 1935, vainqueur des Internationaux de France de Match Play en 1931.

Jeanine Gaveau fut victime d'un accident de voiture avec Philippe Boulart en rentrant de Morfontaine. Tous deux n'avaient pas 40 ans.

La Coupe Gaveau sous sa forme actuelle a été jouée pour la première fois en 1974.

TROPHEE GINETTE DUBOIS (Championnat de France des Jeunes – Minimes filles)

Ginette Dubois, membre d'honneur de la FFG, a été l'une des inspiratrices du golf junior féminin en France, et Capitaine des Juniors filles.

De 1998 à 2002, ce Trophée a doté la Coupe de France Dames.

En 2002, la Coupe de France Dames disparaissait du calendrier fédéral, le Trophée Ginette Dubois était transféré à la qualification de la Golfer's, le club vainqueur se qualifiant pour la Coupe d'Europe des Clubs dames.

Nouvelle modification au calendrier 2003 : depuis lors, le Trophée Ginette Dubois dote le Championnat de France Minimes Filles, retrouvant sa vocation initiale de golf junior au féminin.

TROPHEE GOLFER'S CLUB (Championnat de France par équipes 1^{ère} Division nationale Dames)

Le Golfer's Club était un club « masculin » situé avenue Marceau, rassemblant surtout des joueurs de Bridge.

1^{ère} épreuve disputée en 1929.

TROPHEE GOUNOUILHOU (Championnat de France par équipes 1^{ère} Division nationale Messieurs)

Famille Bordelaise, propriétaire de "La Petite Gironde" et ayant décidé de doter cette coupe. Leur petite fille épousera Philippe Saige, grand joueur de golf, dont le fils est devenu pro.

1^{ère} épreuve disputée en 1926.

CHALLENGE IGCF (Internationaux de France Mid-Amateurs Messieurs et Dames)

Il y a une dizaine d'années, Claude-Roger Cartier, alors président de la FFG, demandait à Alexis Godillot de créer une catégorie Mid-Amateurs. L'épreuve fut créée en 1993 avec le soutien de l'IGCF (International Golf Club de France).

En 1993 et 1994 la catégorie regroupait les 34/54 ans, depuis elle s'adresse aux + de 35 ans.

En 1999, ces Internationaux devenaient une épreuve fédérale.

En 2002, l'épreuve s'ouvrait aux Dames de + de 30 ans.

Le Challenge IGCF récompense le vainqueur messieurs.

JACQUES LEGLISE TROPHY (Match Grande-Bretagne/Irlande contre Europe)

(cf. Trophée Jacques Leglise)

1^{ère} épreuve disputée en 1958.

TROPHEE JACQUES LEGLISE (Championnat de France Amateurs)

Jacques Leglise a été Champion de France et vainqueur des Internationaux de France en 1937. Il fut Président de la FFG de 1951 à 1967.

1^{ère} épreuve disputée en 1923.

TROPHEE JAMES GORDON BENNETT (Internationaux de France Match Play Messieurs)

As de l'aviation du début du siècle dernier, il sera après guerre membre du Golf de Paris, aujourd'hui RCF La Boulie.

1^{ère} édition en 1913, dernière édition jouée en 2001. L'épreuve était disputée tous les deux ans, en alternance avec la Coupe Murat (Internationaux de France Stroke Play Messieurs).

En 2008 le Trophée James Gordon Bennett retrouve sa place dans le calendrier national, désormais disputé tous les ans, comme la Murat d'ailleurs.

**TROPHEE JEAN LIGNEL
(Coupe de France Messieurs)**

1^{ère} épreuve disputée en 1944 à Chantilly.

En 1948, la finale n'a pas lieu en raison du décès de Philippe Boulart.

En 1949, la Coupe de France messieurs devient la Coupe Philippe Boulart.

A partir de 1966 elle est dotée du Trophée Jean Lignel, du nom d'un patron de Presse, golfeur passionné, qui décidait de doter cette épreuve.

La Coupe de France disparaissait du calendrier en 2002, le Trophée Jean Lignel et la qualification pour la Coupe d'Europe des Clubs passait sur la qualification de la Gounouilhou. En 2003, la Coupe de France messieurs - Trophée Jean Lignel retrouvait sa place et son statut dans le calendrier fédéral.

**TROPHEE JEAN PIERRE PEUGEOT
(Championnat de France par Equipes des Associations d'Entreprise)**

La famille Peugeot a toujours été très impliquée dans le golf. Fondateur du golf de Pruneville (1929) elle sera à l'origine de la première concrétisation du golf corporatif ou golf d'entreprise.

1^{ère} épreuve disputée en 1981.

**TROPHEE LALLY DE SAINT-SAUVEUR
(Dinard Ladies Open)**

Lally Vagliano épousera Jacques de Saint-Sauveur et sera championne de France en 1943, 1944, 1946, 1949, 1950, 1951 et 1954.

Devenue Lally Segard par son second mariage, elle sera vice-présidente de la Fédération Française de Golf, membre de l'Académie des Sports et de l'Association Européenne de Golf et présidera aussi le Comité féminin du World Amateur Council de 1964 à 1994.

Elle fut à l'origine des Championnats d'Europe individuels et par équipes et du Championnat du Monde par équipes Dames. (cf. Trophée Espirito Santo)

La 1^{ère} épreuve dotée du Trophée a été disputée en 1992, il s'agissait de l'Omnium Dames qui allait devenir en 2006 le championnat de France Elite Dames, puis le Dinard Ladies Open en 2009.

COUPE MURAT

Membre des équipes de France avant guerre, il sera tué à la libération en quittant Paris.

Au début de la guerre, il fait prisonnier un champion de golf allemand qu'il connaît, Von Beckerat, et le ramène dans les lignes allemandes. Son père, Président de la Fédération de golf allemande est le beau-frère de Ribbentrop ; quand Paris sera vaincu, ce dernier fera libérer tous les joueurs de l'équipe de France parmi lesquels Yann Le Quellec, Louis Murat, Jacques de Saint-Sauveur...

1^{ère} épreuve disputée en 1945 sous le nom de Coupe Challenge Loulou Murat. Depuis 2002, les Internationaux de France - Coupe Murat ont lieu tous les ans à Chantilly, tandis que le Grand Prix (Coupe Murat) a disparu.

En 2009 l'épreuve perd son appellation d'Internationaux, tout en conservant ce statut au plan sportif.

**TROPHEE NEWMAN
(Championnat de France des Jeunes - Cadets filles)**

1^{ère} épreuve disputée en 1985.

Créée en souvenir d'Anita Newman, excellente joueuse des années 60.

La Coupe Newman a récompensé jusqu'en 2003 la gagnante de la qualification du Championnat de France Cadet Filles.

Le Trophée Newman récompense toujours la Championne de France Cadet.

**TROPHEE PATRICK PONS
(Championnat de France des Jeunes – Titre Cadets garçons)**

Maxime Pons, que l'on appelait « Toto Pons », a été capitaine de l'équipe de France Juniors et Président de la Commission Sportive Nationale.

A la mort de son fils Patrick, lors d'une course de moto, il demanda la création de ce Trophée.

1^{ère} épreuve disputée en 1961.

COUPE PIERRE DESCHAMPS (Championnat de France Dames – Titre de Championne de France)

Les deux premières éditions sont remportées par Jeanine Gaveau. Son nom sera donné à la Coupe récompensant le vainqueur des qualifications. (cf. Coupe Gaveau)

Diplomate, Pierre Deschamps a été un personnage clé du golf français du début du siècle. Excellent joueur, il remportait la médaille d'argent du classement net lors des Jeux de Paris en 1900.

Il a été à l'origine de la création du Golf de Paris sur les terrains des anciens haras de la Boulie et en sera le premier président. Le golf de Paris rédigera la première traduction des règles, orchestrera les premières compétitions importantes et posera les bases d'une association des golfs de France. Le 24 novembre 1912, le journal officiel promulguait la création de l'Union des Golfs de France qui deviendra en 1933 l'actuelle Fédération Française de Golf.

Pierre Deschamps a été le premier président de l'Union des Golfs de France de 1912 à 1924.

1^{ère} édition disputée en 1923.

TROPHEE PIERRE LAFITE (Coupe de France Dames)

Pierre Lafite était un grand joueur et professeur basque, contemporain d'Arnaud Massy.

L'épreuve de 1^{ère} série a été créée en 1927, la 2^{ème} série a été créée en 1977 et la série pro en 1998.

En 2002, l'épreuve redevenait purement amateur. En 2004, la 2^{ème} série était supprimée.

TROPHEE PUIFORCAT (Championnat de France par équipes 1^{ère} Division Mid-Amateurs Messieurs)

Célèbre bijoutier qui offrait les coupes de la FFG.

De 1936 à 2001, ce trophée a doté les Interclubs par équipes messieurs 2^{ème} série.

A la suppression de cette épreuve en 2002, le Trophée était transféré au Championnat de France par équipes des + 30 ans. Il continuera de doter cette épreuve qui devient en 2003 le Championnat de France par équipes Mid-Amateurs. Depuis le « tout en division », instauré en 2004, le Trophée Puiforcat dote la 1^{ère} Division Mid-Amateurs messieurs (+ de 35 ans).

TROPHEE RAYMOND FANEN (Coupe de France des Associations d'Entreprise)

Grand animateur du golf corporatif ou golf d'entreprise depuis 1982, il fut à l'origine de la première « coupe corporative ». Raymond Fanen a été l'un des dirigeants de la Poste, et de l'ASPTT. Il est décédé en 1999.

1^{ère} épreuve disputée en 1981.

TROPHEE ROYAL-BLACKHEATH (Championnat de France de Foursome messieurs)

Le Royal Blackheath, créé en 1608, fut le premier parcours anglais.

1^{ère} épreuve disputée en 1969 à Chantilly.

TROPHEE SAINT-GERMAIN (Championnat de France de Foursome Dames)

Offert par le golf de Saint-Germain

1^{ère} épreuve dans sa forme actuelle en 1977.

Auparavant (de 1930 à 1953) il s'agissait d'une épreuve individuelle.

TROPHEE SAINT-SAUVEUR (Championnat de France par équipes 1^{ère} Division Seniors Messieurs)

On trouve à l'origine de ce Trophée Jacques Armand de Saint-Sauveur

(qui épousera Lally Vagliano) membre fondateur avec la famille Gramond et la famille Bénédicte du Golf de Morfontaine.

Le Trophée dotait à l'origine les interclubs par équipes 3^{ème} série messieurs, 1^{ère} épreuve disputée en 1938, dernière édition jouée en 2003.

Le Trophée a ensuite été redistribué au championnat de France par équipes 1^{ère} Division Seniors Messieurs en 2004, lors du passage au « tout en divisions ».

TROPHEE THION DE LA CHAUME
(Championnat de France de Foursome mixte)
TROPHEE SIMONE THION DE LA CHAUME
(Open International Seniors Dames)

Simone Thion de la Chaume : championne de France de 1925 à 1930 puis en 1936, 1937 et 1938, 6 victoires en Internationaux de France 1926, 1927, 1930, 1935, 1938, 1939, elle remporte le British Girls en 1924 et le British Ladies en 1927, deux premières défaites des Britanniques dans ces épreuves.

Elle épousera René Lacoste, et leur fille Catherine, marquera les annales amateurs françaises.

Simone Thion de la Chaume est décédée en 2001.

- La première épreuve du championnat de Foursome mixte a été disputée en 1926. En 2004, l'épreuve s'ouvrait pour la première fois aux professionnel(le)s.

- En 2006, l'Open International Seniors dames entre au calendrier fédéral, ouvert aux Proettes et aux Amateurs, résultat de la fusion des Internationaux Seniors et de l'Open International Seniors Dames de Chantaco, déjà doté du Trophée Simone Thion de la Chaume. Le Trophée récompense la gagnante de l'Open, qu'elle soit Pro ou Amateur.

VAGLIANO TROPHY
(Continent Européen / Iles Britanniques et Irlande - Dames)

André Vagliano, père de Lally Segard, était un grand joueur amateur des années 20, champion de France en 1923, 24, 26, 30 et 31, vainqueur des Internationaux de France en 1925 et créateur du Vagliano Trophy (match Angleterre/France).

Il a été Président de la FFG de 1941 à 1943 et fondateur de l'APGF (aujourd'hui PGA) en 1926.

1^{ère} épreuve disputée en 1961.

TROPHEE BRIGITTE VARANGOT
(Interclubs Féminin des -17 ans)

Création du Trophée en hommage à Brigitte Varangot, décédée fin 2007, et dont le surnom de « Bibiche » et un palmarès hors pair, resteront dans les mémoires golfigues françaises.

Brigitte Varangot faisait partie de la « dream team » vainqueur de l'édition inaugurale des championnats du Monde dames en 1964, équipe complétée par Catherine Lacoste et Claudine Cros, sous le capitanaat de Lally Segard.

A titre individuel, son palmarès n'est pas en reste :

1957, à 17 ans, victoire au British Girls

1963, 65 et 68 trois victoires au British Ladies, de quoi figurer dans le très select Who's Who du Golfer's Handbook du Royal et Ancient.

1959, 61, 63, 70, quatre titres de championne de France.

1961, 62, 64, 65, 66, 73, vainqueur des Internationaux de France Dames à six reprises.

COUPE VILMORIN
(Tournoi des Nations du Trophée Esmond)

Pauline de Vilmorin, championne de France en 1932, a été membre du Comité des Dames de 1932 à 1939 avec Barbara Vagliano.

Cette Coupe récompense l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations lors du Trophée Esmond – Internationaux de France Juniors filles.

1^{ère} épreuve disputée en 1973.

COUPE YANN LE QUELLEC (Championnat de France des Jeunes – Titre Minimes garçons)

Yann Le Quellec a été membre des équipes de France et Champion de France en 1933. (cf. Coupe Murat)

La Coupe a doté la Qualification Cadets garçons jusqu'en 2004 et dote désormais le titre Minimes garçons.

ANCIENS TROPHEES

TROPHEE MAHE

(Champion de France Vétérans)

La famille de Jacques Mahé, champion de France, qui avait offert ce Trophée, a souhaité récupérer la coupe réalisée par une grande maison d'orfèvrerie.

Le Trophée Mahé aura doté pendant huit ans le Championnat de France Vétérans : 1^{ère} épreuve disputée en 2000. Devenue internationale en 2004, cette épreuve a conservé son statut de Championnat de France, avec le titre de Champion de France décerné au meilleur joueur français.

TROPHEE ALLEN STONEHAM

(Internationaux de France Match Play Dames)

1^{ère} épreuve disputée en 1968.

Allen Stoneham a été le co-fondateur avec Sir John Whitley du Touquet Syndicate Ltd qui fut à l'origine de la station balnéaire du Touquet et par la suite du Golf du Touquet.

Dernière édition jouée en 2001.

TROPHEE ARNAUD MASSY

(National Omnium messieurs)

Du nom du vainqueur de la première édition du National Omnium, en 1906.

Né en 1877 à Biarritz, Arnaud Massy découvre le golf comme cadet. S'ensuit un palmarès exceptionnel : vainqueur de l'Open Britannique en 1907 (unique victoire française), de l'Open d'Espagne en 1912, 1927, 1928, de l'Open de Belgique en 1910, et vainqueur de l'Open de France en 1906, 1907, 1911, 1925.

La dernière édition du National Omnium a été disputée en 1999.

TROPHEE CHANTILLY CADETS

Le Golf de Chantilly, créé en 1907, accueillait l'Open de France dès 1913 et fait figure à l'étranger de « succursale française de Saint-Andrews. »

Jean-Louis Dupont, Président du golf de Chantilly de 1980 à 2001, avait créé l'école de golf de Chantilly et institué le Trophée Chantilly Cadets.

Jusqu'en 2002, date de la suppression de cette épreuve, ce Trophée a doté le Championnat de France par équipes Cadets.

COUPE NEWMAN

(Championnat de France des Jeunes – Qualification Cadets filles)

1^{ère} épreuve disputée en 1985.

Créés en souvenir d'Anita Newman, excellente joueuse des années 60.

La Coupe Newman a récompensé jusqu'en 2002 la gagnante de la qualification du Championnat de France Cadet Filles.

Le Trophée Newman récompense désormais la Championne de France Cadette.

TROPHEE MARCEL PASTOR

Marcel Pastor, décédé fin 2005, avait été à l'origine de la création du golf en Corse à la fin des années 80. Il avait fondé le Groupement Insulaire des Golfeurs d'Ajaccio, et en fut le premier président.

Membre fondateur de l'Association Régionale Corse de Golf qui allait ensuite devenir la Ligue Corse de Golf, dont il fut la véritable cheville ouvrière, il en fut Président de la Commission Sportive pendant plus de 10 ans, puis Président en 2005. Marcel Pastor était également arbitre et étalonneur.

Un Trophée avait été créé en hommage à sa mémoire, initiative que sa famille n'a pas souhaité reconduire à partir de 2008.

TROPHEE PIERRE ETIENNE GUYOT

Pierre-Etienne Guyot fut président de la FFG de 1970 à 1981, et président de la PGA.

1^{ère} épreuve disputée en 1988, le Trophée a longtemps doté le championnat de France pro jusqu'à l'édition 2002.

Le Trophée a été ensuite basculé sur le titre de Champion de France par équipes 2^{ème} Division messieurs, qu'il a doté jusqu'en 2004, le titre de Champion de France n'étant plus attribué qu'en 1^{ère} Division depuis 2005.

GRANDS PRIX

Trophée JEAN-LOUIS MARIN CUDRAZ au Golf de Bondoufle

Jean-Louis Marin Cudraz était un bénévole exemplaire, très impliqué dans son club de Bondoufle. Arbitre, organisateur de tournois, décédé à l'âge de 55 ans, décision était prise de créer un Trophée à sa mémoire.

Coupe ARMAND DIRICKX en Ligue des Pays de la Loire

Fondateur de la société Dirickx qui est un sponsor très actif sur les compétitions de la région.

Coupe CACHARD au Golf de Saint-Cloud

Henri Cachard fut le fondateur du Golf de Saint-Cloud. La première édition de la Coupe Cachard remonte à 1904, disputée à Chantilly jusqu'à la création du Golf de Saint-Cloud en 1913. Jusqu'en 1996, l'épreuve était disputée sur les deux parcours. Depuis 1998, elle se joue uniquement sur le parcours Vert. Cette épreuve est disputée une année sur deux, en alternance avec la Coupe Petit Leroy.

Coupe YVES CAILLOL au Golf d'Aix Marseille

Micou Caillol-Mahé, championne de France en 1952, 1953 et 1960.

Trophée YVES DULLIEUX au Golf de Rouen Mont Saint-Aignan

Industriel qui fut président du Golf de Rouen. Avec son partenaire habituel Roger Lagarde, ils étaient devenus une légende dans leur club.

Coupe FRAYSSINEAU-MOUCHY au Golf de Fontainebleau

Le Duc de Mouchy a été président de la FFG de 1924 à 1941 puis en 1945 et 1946. Lors d'une Coupe Mouchy (1964) Patrick Frayssineau décédait sur le parcours victime d'une rupture d'anévrisme. La coupe Mouchy devint dès lors la Coupe Frayssineau Mouchy.

Coupe DIDIER ILLOUZ au Golf du RCF La Boulie

Frère de François Illouz, très bon joueur, qui se tua en moto.

Trophée THOMAS de KRISTOFFY (Championnat de ligue amateur – Ligue de Paris)

Thomas de Kristoffy, décédé début 2005, aura été LE capitaine des équipes de la Ligue de Paris. Il en fut le premier Président de la création en 1983 jusqu'en 1996. Il était aussi passé par Saint Nom la Bretèche et le Comité Directeur de notre Fédération.

Coupe LOUIS MAEGHT au Golf du Lys

Louis Maeght fut le fondateur du Golf du Lys Chantilly. La Coupe dote depuis 2008 une compétition autre que le Grand Prix organisé au Golf du Lys Chantilly.

Trophée PATRICK PONS au Golf du Vaudreuil

Maxime Pons, que l'on appelait « Toto Pons », a été capitaine de l'équipe de France Juniors et Président de la Commission Sportive Nationale. A la mort de son fils Patrick, au cours d'une course de moto, il demanda la création de ce Trophée.

Le Trophée dote également le titre de Champion de France Cadet.

Coupe PETIT LEROY au Golf de Saint-Cloud

La Coupe Petit Leroy a été créée à Saint-Cloud en 1945, en mémoire de Jacques Petit-Leroy, membre de Morfontaine, Chantilly et Saint-Cloud, mort au champ de bataille en 1944. Disputée chaque année jusqu'en 1979, elle est depuis disputée tous les deux ans, en alternance avec la Coupe Cachard.

Challenge JACQUES RAFFRAY au Golf de Saint-Laurent

Président fondateur du Golf de Saint Laurent

Coupe WALLAERT DEVILDER au Golf du Sart

Du nom de deux industriels du Nord, membres du Golf du Sart et ayant décidé de doter cette coupe.

PROS

Trophée RICHARD OLALAINTY

Le Tournoi de préparation « Bleu Blanc Golf » créé en 1998 prenait en 99 le nom de « Mémorial Richard Olalainty » en hommage à ce jeune professeur du golf de Toulouse Vieille décédé à l'âge de 35 ans, alors que ses parents faisaient don à la Fédération Française de Golf de tout son matériel pédagogique.

En 2001, à Pont-Royal, le Memorial Olalainty s'inscrivait au calendrier du Alps Tour. Ce fut encore le cas en 2003, et en 2004, à Marcilly.

Après une absence de trois ans, le Memorial Richard Olalainty revenait au calendrier en dotant un tournoi de début de saison sur le calendrier national pro. Même chose en 2008.

En 2009, le désormais « Trophée Richard Olalainty » dotera le championnat de France Pro, de nouveau au calendrier.

Des Interclubs, des Divisions, puis le « Tout en divisions »...

Nos Trophées ont trouvé leurs nouvelles places...

	DIVISIONS NATIONALES MESSIEURS	DIVISIONS NATIONALES DAMES	DIVISIONS MID-AMATEURS MESSIEURS	DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES	DIVISIONS SENIORS MESSIEURS	DIVISIONS SENIORS DAMES	DIVISIONS DES MOINS DE 17 ANS
2009	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules 4 ^{ème} division messieurs, 4 poules seulement A B C et D	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules	Passage à 16 clubs pour toutes les divisions et toutes les poules
2008	Les 2 ^{èmes} divisions passent à 16 clubs et 6 joueurs.	Les 2 ^{èmes} divisions passent à 16 clubs et 6 joueuses.	La 1 ^{ère} division passe à 16 clubs.	Pas de changements dans la composition des divisions.	La 1 ^{ère} division passe à 16 clubs.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.
2007	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Création des 3^{èmes} divisions A, B, C et D	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.	Pas de changements dans la composition des divisions.
2006	Pas de divisions supplémentaires. La 1 ^{ère} division passe à 16 clubs.	Pas de divisions supplémentaires. La 1 ^{ère} division passe à 16 clubs.	Création des 3^{èmes} divisions A, B, C et D	Création des 2^{èmes} divisions A et B	Création des 3^{èmes} divisions A, B, C et D	Création des 3^{èmes} divisions A, B, C et D	Création des 3^{èmes} divisions A, B, C et D
2005	1^{ère} division nationale, Trophée Gounouilhou 2 ^{èmes} divisions A et B 3 ^{èmes} divisions A, B, C et D 4 ^{èmes} divisions A, B, C, D, E, F, G et H	1^{ère} division nationale, Trophée Golfer's Club 2 ^{èmes} divisions A et B 3 ^{èmes} divisions A, B, C et D	1^{ère} division Mid Amateurs, Trophée Puiforcat 2 ^{èmes} divisions A et B	1^{ère} division Mid Amateurs, Trophée Cotnareanu	1^{ère} division Seniors, Trophée Saint-Sauveur 2 ^{èmes} divisions A et B	1^{ère} division Seniors Dames, Trophée de la Commission Féminine 2 ^{èmes} divisions A et B	Création des DIVISIONS JEUNES BENJAMINS MINIMES 1^{ère} division 2 ^{èmes} divisions A et B

Des Interclubs, des Divisions, puis le « Tout en divisions »...

Nos Trophées ont trouvé leurs nouvelles places...

	DIVISIONS NATIONALES MESSIEURS	DIVISIONS NATIONALES DAMES	DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS	MID AMATEURS DAMES	DIVISIONS SENIORS MESSIEURS	DIVISIONS SENIORS DAMES	JEUNES
2004	1 ^{ère} division nationale, Trophée Gounouilhou 2ème division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3èmes divisions A et B 4èmes divisions A, B, C et D	1 ^{ère} division nationale, Trophée Golfer's Club 2ème division, Trophée Cotnareanu 3 ^{ème} division A et B	1 ^{ère} division Mid-Amateurs, Trophée Puiforcat 2èmes divisions A et B	<u>Création</u> du championnat de France par équipes Mid-Amateurs. <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Mid-Amateurs en 2005.</i>	1 ^{ère} division Seniors, Trophée Saint-Sauveur 2èmes divisions A et B Avec la suppression des Interclubs, le Trophée Saint-Sauveur a été redistribué à la 1 ^{ère} division Seniors.	1 ^{ère} division, Trophée de la Commission Féminine 2ème division Avec la suppression des Interclubs, 3 ^{ème} série - Trophée de la Commission Féminine, le Trophée de la Commission Féminine a été redistribué à la 1 ^{ère} division Seniors.	Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Jeunes Benjamins Minimés en 2005.</i>
2003	1 ^{ère} division nationale, Trophée Gounouilhou 2ème division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3èmes divisions A et B 4èmes divisions A, B, C et D (doublement de la division)	1 ^{ère} division nationale, Trophée Golfer's Club 2ème division, Trophée Cotnareanu 3ème division A et B (doublement de la division)	Le Championnat de France par équipes des +30 ans - Trophée Puiforcat, est rebaptisé Championnat de France par équipes Mid-Amateurs – Trophée Puiforcat. (Il concerne désormais les 35 ans et +.) <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Mid-Amateurs messieurs en 2004.</i>		Le Championnat de France par équipes des +50 ans est rebaptisé Championnat de France par équipes Seniors. (Il concerne désormais les 55 ans et +.) <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Seniors messieurs en 2004</i>	2 ^{ème} édition du championnat de France par équipes Seniors Dames <i>Cette épreuve servira à la constitution des divisions Seniors dames en 2004.</i>	Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Suppression du Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets
2002	1 ^{ère} division, Trophée Gounouilhou 2ème division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3ème division 4èmes divisions A et B	1 ^{ère} division, Trophée Golfer's Club 2ème division, Trophée Cotnareanu 3ème division	Championnat de France par équipes des +30 ans – Trophée Puiforcat.		Championnat de France par équipes des +50 ans	<u>Création</u> du championnat de France par équipes Seniors	Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets
2001	1 ^{ère} division, Trophée Gounouilhou 2ème division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3ème division 4èmes divisions A et B	1 ^{ère} division, Trophée Golfer's Club 2ème division 3ème division	Championnat de France par équipes des +30 ans		Le championnat de France par équipes des +50 ans est rebaptisé Championnat de France par équipes Seniors.		Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets
2000	1 ^{ère} division, Trophée Gounouilhou 2ème division, Trophée Pierre Etienne Guyot 3ème division 4èmes divisions A et B	1 ^{ère} division, Trophée Golfer's Club 2ème division 3ème division	<u>Création</u> du championnat de France par équipes des +30 ans		<u>Création</u> du championnat de France par équipes des +50 ans		Championnat de France par équipes Benjamins Minimés – Trophée Orangina Ball Championnat de France par équipes Cadets – Trophée Chantilly Cadets

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.1-3 DOCUMENTS D'ORGANISATION POUR UNE EPREUVE FEDERALE

TOUTES COMPETITIONS

Règles locales permanentes / types (Français / Anglais)	page 205-212
Jeu lent (Français / Anglais)	page 213-215
Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition	page 217
Fiche de transfert de licence en cours de saison	page 218
Catégories d'âge	page 219
Certificat médical de surclassement	page 220
Procédure en cas de maladie ou d'accident	page 221
Interruption du jeu et signaux à bras	page 222-223
Fiche de position des drapeaux	page 224
Cadences de jeu	page 225

COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Tableaux de Match-play	
32 participants (avec et sans horaires de départ)	page 226-227
16 participants (sans horaires de départ)	page 228
8 participants (sans horaires de départ)	page 229

COMPETITIONS PAR EQUIPES

Engagements	
Fiche de composition d'équipe	page 230
Phase qualification Stroke-play	
Récapitulatif global des scores en divisions	page 231
Récapitulatif pour les joueurs d'une équipe	page 232-235
Phase finale Match-play	
Ordre de jeu des foursomes	page 236
Ordre de jeu des simples	page 237-238
Ordre de jeu en forme de jeu réduite	page 239-240
Feuilles de match	page 241-244

REGLEMENTS DES COMPETITIONS ET REGLES LOCALES

Les règles et dispositions suivantes ont été rédigées en accord avec le Comité des Règles et la Commission Sportive Nationale de la FFGolf.

Le texte complet des Règlements de Compétition et des Règles Locales ci-dessous pourra être trouvé dans le Vade-mecum (Gestion Sportive d'un Club) édité par la FFGolf ainsi que dans le Livret : Les Règles de Golf 2008/2011. Les pages mentionnées renvoient à ce Livret.

SECTION A – REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Les dispositions suivantes s'appliquent en conformité avec la Règle 33-1 dans toutes les épreuves Fédérales amateurs organisées par la FFGolf.

1. Liste des têtes de driver conformes – Page 158

Tout driver emporté par le joueur, doit avoir une tête, identifiée par un modèle et un angle (loft), mentionnée sur la liste des Têtes de Drivers Conformes établie par le R&A.

Pénalité pour avoir joué un coup avec un club ne remplissant pas cette condition :
Disqualification

2. Spécifications de la Balle (Note de la Règle 5-1)

Liste en vigueur des balles de golf conformes, publiée par le R&A - Page159

3. Heure de départ (Note de la Règle 6-3.a) – Page160

4. Cadence de Jeu (Note 2 de la Règle 6-7) – Page 161

A. Durant le tour conventionnel :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est hors position. A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 50 secondes lorsqu'il joue en premier une approche (y compris un premier coup sur un PAR 3), un chip ou un putt, ou en plus de 40 secondes lorsqu'il s'agit d'un coup joué d'un départ ou d'un coup joué en deuxième ou troisième position.

Le temps imparti sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel. Un groupe est hors position s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède.

Un joueur qui a commis une faute de temps conservera cette faute de temps pendant tout le tour, même si le groupe retrouve par la suite sa position ou revient dans le temps imparti.

Pénalité pour Infraction au Règlement :

Stroke Play

- 1^{ère} faute de temps – Un coup de pénalité
- 2^{ème} faute de temps – Deux coups de pénalité supplémentaires
- 3^{ème} faute de temps – Disqualification

Match Play

- 1^{ère} faute de temps – Perte du trou
- 2^{ème} faute de temps – Disqualification

Notes :

- 1) Les joueurs **seront informés** qu'ils sont hors position et chronométrés.
- 2) Le chronométrage débutera dès lors que l'Officiel jugera que c'est au joueur d'effectuer son coup.

B. Au Recording :

Le Comité de l'épreuve établit le temps imparti pour jouer le tour conventionnel, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti (R. 6-7).

Au recording, en dehors de toute circonstance atténuante, **tous les joueurs du groupe encourront deux coups de pénalité sur le trou N°18 pour infraction à la règle R. 6-7** (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note : Le Comité de l'épreuve ne retiendra des circonstances atténuantes que dans des cas exceptionnels.

5. Interruption du Jeu pour Situation Dangereuse – Page160-161

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts, de façon répétée.

6. Moyens de transport – Page163

Les joueurs, les Cadets, les Capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils, doivent marcher à tout moment pendant un tour conventionnel.

Pénalité pour infraction au règlement :

Infraction du joueur ou de son cadet : cf. Page163

Infraction du Capitaine ou de la Personne autorisée à donner des conseils :

1^{ère} infraction : avertissement officiel

2^{ème} infraction : exclusion du terrain

Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe

7. Départage

Dans les compétitions individuelles, en cas d'ex-aequo à la première place, il sera joué un play-off en "trou par trou" pour déterminer le vainqueur.

Dans les compétitions par équipes, voir Vade-mecum (Gestion Sportive d'un Club).

8. Résultat d'une Compétition – Clôture de la Compétition

Le résultat de la Compétition est censé avoir été officiellement annoncé quand la feuille de résultats finale est affichée sur le Tableau Officiel.

9. Téléphones portables

Sauf en cas de force majeure, ou dans le cadre d'un appel exceptionnel (contacter le Comité de l'épreuve ou un arbitre, par exemple), l'utilisation des téléphones portables par le joueur ou son

cadet est déconseillée. Les téléphones portables devraient être éteints afin de ne pas déranger les autres joueurs.

Pénalité pour infraction au règlement :

1^{ère} infraction : avertissement officiel

Infraction ultérieure : disqualification (manquement grave à l'étiquette)

10. Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.) ou s'il ne respecte pas l'étiquette, il sera informé que le Comité se prononcera sur une disqualification possible.

Pénalité pour infraction au règlement :

Disqualification sur décision du Comité

Important : en cas de jet de club dangereux ou d'insultes à un officiel, le joueur sera immédiatement disqualifié

SECTION B – REGLES LOCALES

Les Règles Locales suivantes ainsi que tous additifs ou amendements publiés par le Comité de l'épreuve concerné s'appliqueront dans tous les tournois se déroulant sous les auspices de la FFGolf.

1. Hors limites (Règle 27)

Au delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs définissant les limites du terrain.

Note :

(a) Lorsqu'un hors limites est délimité par des piquets blancs ou des poteaux de clôture (à l'exclusion des renforts inclinés), la ligne joignant au niveau du sol les points les plus à l'intérieur du terrain des piquets ou poteaux définit le hors limites. Une balle est hors limites lorsqu'elle repose tout entière au-delà d'une telle ligne.

(b) Quand est présente une ligne blanche qui prolonge des piquets ou des clôtures ou leur est contiguë, elle définit le hors limites. Une balle est hors limites quand elle repose tout entière sur ou au-delà d'une telle ligne.

2. Obstacles d'eau (y compris obstacles d'eau latéraux) (Règle 26)

Les Obstacles d'eau sont définis par des piquets jaunes. Quand des lignes jaunes sont présentes, celles-ci définissent la lisière de l'obstacle.

Les Obstacles d'eau latéraux sont définis par des piquets rouges. Quand des lignes rouges sont présentes, celles-ci définissent la lisière de l'obstacle.

Note : Dropping Zones d'obstacle d'eau

Quand il existe des dropping zones pour des obstacles d'eau, une balle peut être jouée selon la Règle 26, ou une balle peut être droppée dans la dropping zone la plus proche de l'endroit où la balle d'origine a franchi en dernier lieu la lisière de l'obstacle avec une pénalité de 1 coup.

Quand on droppe une balle dans une dropping zone, la balle droppée ne devra pas être redroppée si elle vient reposer à moins de deux longueurs de club de l'endroit où elle avait d'abord touché une partie de l'aire de jeu, même si elle finit sa course à l'extérieur des limites de la dropping zone ou plus près du trou.

3. Terrain en Réparation (Règle 25)

- A. Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
- B. Sauf dans un obstacle, toutes les jointures entre de nouvelles plaques de gazon interférant avec le lie de la balle ou la zone de mouvement intentionnel. Toutes les jointures faisant partie d'un même ensemble sont à traiter comme une seule jointure pour le propos de la Règle 20 – 2c (redropper).
- C. Les drains effondrés et/ou gravillonnés.
- D. Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique.
- E. Les ravines dans les bunkers.

4. Balle Enfoncée

Dégagement étendu au « Parcours » Page147

5. Obstructions Inamovibles (Règle 24)

- A. Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être considérées comme partie de l'obstruction et ne sont pas des terrains en réparation.
- B. Les zones de jardins paysagés, entourées par une obstruction, font partie de l'obstruction.

6. Bouchons de Gazon sur les Greens

Sur n'importe quel green, les bouchons de gazon de toutes tailles ont le même statut que les anciens bouchons de trous et peuvent être réparés comme indiqué par la Règle 16-1c.

7. Partie Intégrante du Terrain

Les murs de soutien et les empilements situés dans les obstacles d'eau.

8. Câbles Aériens Permanents

Si une balle heurte une ligne ou un câble électrique aérien, **le coup doit être annulé** et rejoué sans pénalité (Règle 20-5). Si la balle n'est pas immédiatement récupérable, une autre balle peut lui être substituée.

9. Pierres dans les Bunkers – Page150

Les pierres dans les bunkers sont des obstructions amovibles.

10. Terrain en Conditions Anormales (Règle 25-1a Note)

Le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou, rejet ou piste fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau sera refusé.

Pénalité pour infraction à une règle locale

Stroke Play – Deux coups

Match Play – Perte du trou

**CONDITIONS OF COMPETITION
AND LOCAL RULES**

The following Conditions of Competition and Local Rules have been formulated after consultation with the FFGolf Governing Bodies.

The full text of the following Conditions of Competition and Local Rules may be found in the current edition of the Vade-mecum published by FFGolf and in the Rules of Golf 2008/2011 as published by R&A Rules Limited. Pages mentioned are those of the Rules of Golf

SECTION A – CONDITIONS OF COMPETITIONS

The following Conditions apply under Rule 33-1 until further notice to all tournaments run under the auspices of the FFGolf.

1. List of conforming driver heads – Pages 141-142

Any driver the player carries must have a clubhead, identified by model and loft, that is named on the current List of Conforming Driver Heads issued by R&A.

Penalty for making stroke with club in Breach of Condition:
Disqualification

2. Specification of the Ball (Note to Rule 5-1)

List of Conforming Golf Balls – Page 142

3. Time of Starting (Note to Rule 6-3a) – Page 143

4. Pace of Play (Note 2 to Rule 6-7) – Page 144

A. During a stipulated round:

In the absence of mitigating circumstances, a group is liable to be timed if it is in excess of the time allowed and in the case of second or subsequent groups, out of position. From the commencement of timing, if any player exceeds 50 seconds on a “first to play approach shot (including Par 3 tee shot), chip or putt”, or 40 seconds if it is a tee shot or “second or third to play shot”, he is deemed to have had a “bad time”.

The time allowed will be determined by the Tournament Committee and will be published on the official notice board. Out of position is defined as being more than the starting interval behind the group in front.

A player who have had a bad time will have this bad time carried forward in the round even if the group subsequently arrives back in position or within time.

Penalty for Breach of Condition:

Stroke Play

1st bad time – One stroke penalty

2nd bad time – Two additional stroke penalty

3rd bad time – Disqualification

Match Play

1st bad time – Loss of hole

2nd bad time – Disqualification

Notes:

- 1) Players **will be advised** that they are out of position and they are being timed.
- 2) Timings will be taken from the moment it is deemed by the Official that it is the player's turn to play.

B. At the Recording desk:

The Tournament Committee determines the maximum time allowed for the stipulated round. All groups have to complete the stipulated round within this time. It is the player's responsibility to respect this maximum time allowed (R.6-7).

When returning their score cards, and in the absence of mitigating circumstances, **all the players of the group will incur a two stroke penalty to be added to their score on hole N°18 for breach of Rule 6-7** (Undue delay; Slow Play) :

- For the 1st group, if they have exceeded the time allowed by 5 minutes or more.
- For the following groups :
 - If they have exceeded the time allowed by 5 minutes or more **AND**
 - If they have lost their starting interval with the preceding group by more than 5 minutes.

Note: The Tournament Committee will consider as mitigating circumstances only very exceptional cases.

5. Suspension of Play Due to a Dangerous Situation: – Pages 144-145

Discontinue Play Immediately: One prolonged note of siren.

Discontinue Play: Three consecutive notes of siren.

Resume Play: Two short notes of siren, repeated.

6. Transportation – Page 146

Players, caddies, Team Captains and Person who may give advice must walk at any time during a stipulated round.

Penalty for breach of condition:

Breach of the player or his caddie: cf. Page146

Breach of the Team Captain or the Person who may give advice:

1st breach: official warning

2nd breach: exclusion from the course

Next breach: disqualification of the team.

7. How to Decide Ties

In the event of a tie for first place, in a single event, there will be a hole by hole playoff to determine the winner. In a team event, cf. vade-mecum of the FFGolf.

8. Result of the Competition – Competition Closed

When the final results sheet is posted on the official notice board, the result of the Competition is deemed to have been officially announced.

9. Mobile phones

Except in case of absolute necessity or for a very special call (e.g. contact the Tournament Committee or a referee), it is inadvisable for players and caddies to use mobile phones. Their mobile phones should be switched off in order to avoid disturbing the other players.

Penalty for breach of condition:

1st breach: official warning

Next breach: Disqualification (Serious breach of etiquette)

10. Incorrect behaviour

If a player has an incorrect behaviour (throwing a club, hitting the ground with a club, saying rude things, etc.) or if he does not respect guidelines of etiquette, he will be advised that the Committee will decide whether he is disqualified or not.

Penalty for breach of condition:

Disqualification according to Committee's decision

Important: in case of dangerous throw of club or insults to an Official, the player will be immediately disqualified.

SECTION B – LOCAL RULES

The following Local Rules, together with any additions or amendments as published by the Tournament Committee at each golf course, will apply to all tournaments under the auspices of the FFGolf:

1. Out of Bounds (Rule 27)

Beyond any wall, fence or white stakes defining the boundary of the course.

Note:

(a) Where out of bounds is defined by white stakes or fence posts (excluding angled supports) the line joining the nearest inside points at ground level of such stakes or posts defines the boundary. A ball is out of bounds when all of it lies **over** such line.

(b) Where any continuing or adjoining white line is in existence, it defines the boundary. A ball is out of bounds when all of it lies **on or over** such line.

2. Water hazards (including lateral water hazard) (Rule 26)

Water Hazards are defined by yellow markers. Where yellow lines are in existence they define the margin.

Lateral Water Hazards are defined by red markers. Where red lines are in existence they define the margin.

Note: Dropping Zones for Water Hazards

Where there are dropping zones for water hazards, a ball may be played under Rule 26, or a ball may be dropped in the dropping zone nearest to where the original ball last crossed the margin of the hazard under penalty of one stroke. When dropping a ball in a dropping zone, the dropped ball must not be re-dropped if it comes to rest within two club-lengths of the spot where it first struck a part of the course even though it may finish outside the boundaries of the dropping zone or nearer the hole.

3. Ground Under Repair (Rule 25)

- A. All areas bounded by white or blue lines and/or blue stakes.
- B. Except in a hazard, any seam of new turf through the green interfering with the lie of ball or area of intended swing. All seams forming part of the condition are to be treated as the same seam for the purposes of Rule 20-2c (re-dropping).
- C. Collapsed drains and stone-filled drainage ditches.
- D. Differences in level due to automatic watering system.
- E. Gullies in bunkers.

4. Embedded Ball

Relief extended to “through the green” – Page 126.

5. Immovable Obstructions (Rule 24)

A. White lined areas adjoining any areas defined as immovable obstructions are to be regarded as part of the obstruction and not GUR.

B. Landscaped garden areas surrounded by an obstruction are part of that obstruction.

6. Turf Plugs on Putting Green

On any putting green, turf plugs of any size have the same status as old hole plugs and may be repaired under Rule 16 - 1c.

7. Integral Parts of the Course

Retaining artificial walls and pilings when located within water hazards.

8. Permanent Elevated Cables

If a ball strikes an elevated power line or cable, **the stroke must be cancelled** and replayed without penalty (see Rule 20-5). If the ball is not immediately recoverable, another ball may be substituted.

9. Stones in Bunkers – Page 128

Stones in bunkers are movable obstructions.

10. Abnormal Ground Conditions (Rule 25-1a Note)

Relief will be denied for interference to stance from a hole, cast or runway made by a burrowing animal, a reptile or a bird.

Penalty for breach of local rules

Stroke Play – Two Strokes

Match Play – Loss of Hole

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

JEU LENT DANS LES EPREUVES AMATEURS

Le Comité de l'Epreuve (ou toute personne habilitée par lui) et les arbitres auront toute autorité pour faire respecter cette règle.

A. Durant le tour conventionnel :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est hors position. A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 50 secondes lorsqu'il joue en premier une approche (y compris un premier coup sur un PAR 3), un chip ou un putt, ou en plus de 40 secondes lorsqu'il s'agit d'un coup joué d'un départ ou d'un coup joué en deuxième ou troisième position.

Le temps imparti sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel. Un groupe est hors position s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède. Un joueur qui a commis une faute de temps conservera cette faute de temps pendant tout le tour, même si le groupe retrouve par la suite sa position ou revient dans le temps imparti.

Pénalité pour Infraction au Règlement :

Stroke Play

- 1^{ère} faute de temps – Un coup de pénalité
- 2^{ème} faute de temps – Deux coups de pénalité supplémentaires
- 3^{ème} faute de temps – Disqualification

Match Play

- 1^{ère} faute de temps – Perte du trou
- 2^{ème} faute de temps – Disqualification

Notes :

- 1) Les joueurs **seront informés** qu'ils sont hors position et chronométrés.
- 2) Le chronométrage débutera dès lors que l'Officiel jugera que c'est au joueur d'effectuer son coup.

B. Au Recording :

Le Comité de l'épreuve établit le temps imparti pour jouer le tour conventionnel, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti (R. 6-7).

Au recording, en dehors de toute circonstance atténuante, **tous les joueurs du groupe encourront deux coups de pénalité sur le trou N°18 pour infraction à la règle R. 6-7** (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 5 minutes **ET**
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 5 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note : Le Comité de l'Epreuve pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

JEU LENT à l'attention du Comité de l'épreuve Modalités de mise en place du règlement

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Directeur du Tournoi ou le Comité et est affiché sur le panneau officiel et remis au joueur. Il doit être établi de la façon suivante pour les groupes de trois joueurs :

- 11 minutes pour un par 3 - 14 minutes pour un par 4 - 17 minutes pour un par 5
- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording
- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur l'aire de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un co-compétiteur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé. Note : ceci évitera certaines situations anormales où un joueur chronométré accélérerait sa routine, n'était pas pénalisé pour faute de temps, mais ne rattrapait pas son retard car il marchait trop lentement.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place le règlement contre le jeu lent au Recording, le Comité doit :

- afficher clairement la dite procédure et informer les joueurs au départ ;
- afficher le temps de jeu maximum (**stroke play et match play**) au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- fournir au starter une fiche des départs permettant de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le comité de l'épreuve ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- l'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (obstacle d'eau ou terrain en condition anormale) car dans ces cas le joueur doit appliquer la règle 3-3 sans perdre de temps ;
- La non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Fédération Française de Golf

SLOW PLAY during French Amateurs Championships

The time allowed to play each hole and the complete round is determined by the Committee and is posted on the official notice board.

A. During a stipulated round:

In the absence of mitigating circumstances, a group is liable to be timed if it is in excess of the time allowed and in the case of second or subsequent groups, out of position. From the commencement of timing, if any player exceeds 50 seconds on a “first to play approach shot (including Par 3 tee shot), chip or putt”, or 40 seconds if it is a tee shot or “second or third to play shot”, he is deemed to have had a “bad time”.

The time allowed will be determined by the Tournament Committee and will be published on the official notice board. Out of position is defined as being more than the starting interval behind the group in front.

A player who have had a bad time will have this bad time carried forward in the round even if the group subsequently arrives back in position or within time.

Penalty for Breach of Condition:

Stroke Play

- 1st bad time – One stroke penalty
- 2nd bad time – Two additional stroke penalty
- 3rd bad time – Disqualification

Match Play

- 1st bad time – Loss of hole
- 2nd bad time – Disqualification

Notes:

- 1) Players **will be advised** that they are out of position and they are being timed.
- 2) Timings will be taken from the moment it is deemed by the Official that it is the player's turn to play.

B. At the Recording desk:

The Tournament Committee determines the maximum time allowed for the stipulated round. All groups have to complete the stipulated round within this time. It is the player's responsibility to respect this maximum time allowed (R.6-7).

When returning their score cards, and in the absence of mitigating circumstances, **all the players of the group will incur a two stroke penalty to be added to their score on hole N°18 for breach of Rule 6-7** (Undue delay; Slow Play) :

- For the 1st group, if they have exceeded the time allowed by 5 minutes or more.
- For the following groups :
 - If they have exceeded the time allowed by 5 minutes or more **AND**
 - If they have lost their starting interval with the preceding group by more than 5 minutes.

Note: The Tournament Committee will consider as mitigating circumstances only very exceptional cases.

SLOW PLAY during French Amateurs Championships Notes for the Tournament Committee

Time Permitted for the Hole / Round

For a three ball groupings:

- 11 minutes for a par 3 - 14 minutes for a par 4 - 17 minutes for a par 5
- Additional time will be added to holes which are difficult or likely to cause delay
- In addition, time for walks from greens to tees will be also added as well as time for walk between the green of the last hole played and the recording area.

Individual timings

Tee shots: Players will be given "sufficient time" to reach the teeing ground, a player to tee his ball.

Through the green: the time will start when the player has had "sufficient time" to reach his ball.

"Sufficient time" is the time taken to walk at normal pace to the ball or tee i.e. if a player walks quickly to his ball, he may have additional time to prepare, whereas a player who strolls slowly to his ball may have less time as the stopwatch has already started.

On the putting green: Individual timings on the putting green should commence after the first player has had a chance to replace his ball, all other balls have been marked and the player has been given sufficient time to reach a position to start assessing his putt. However on a putt of less than 2 metres the timing should start as soon as the player stands up having replaced (or having had sufficient time to replace) his ball.

Recording

The Committee must:

- Post this procedure on the official notice board and inform the players
- Post on the official notice board the maximum Time Allowed (stroke play and match play) chart and give it to the players
- Ask the starter to return his starting list with the exact starting time of each group
- Nominated someone in the recording area, with the approval of the Committee, to determine the exact pace of play of the stipulated round for each group

The Committee should hold mitigating circumstances only in case of a lengthy ruling with a referee with a technical interpretation of a rule of golf or if one player of the group has been penalised for a bad time. Cannot be considered as mitigating circumstances:

- waiting for a referee for the application of a elementary rule (water hazard or abnormal ground conditions); in those circumstances the player must apply the rule 3-3 without losing time
- Returning to the tee if the original ball is lost when a provisional ball could / should have been played

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

RECOMMANDATIONS UTILES POUR LUTTER CONTRE LE JEU LENT EN COMPETITION

Conseils à l'arbitre ou l'officiel pour améliorer la cadence de jeu:

- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs.
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez qu'il est particulièrement délicat.
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré.
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie.
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu:

- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous.
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez vos co-compétiteurs.
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup.
- Examinez votre ligne de putt pendant que vos co-compétiteurs examinent la leur (dans les limites normales de l'étiquette).
- Ne vous occupez pas du groupe derrière vous, c'est l'affaire des arbitres.

Quarante secondes est un grand laps de temps pour effectuer un coup de golf.

Si vos préparatifs ont eu lieu avant que ce soit à vous de jouer, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup en quoi que ce soit.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

FICHE DE TRANSFERT 2009 EN COURS DE SAISON

ACCORD FFGOLF	DESIGNATION DU GOLF ou TAMPON DU CLUB
CADRE RESERVE A LA FFGOLF	Code club :

Afin d'effectuer un transfert de licence en cours de saison, nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce document complété et l'adresser par courrier ou télécopie à:

Direction Sportive Fédération Française de Golf
68 rue Anatole France – 92309 LEVALLOIS PERRET cedex
Fax : 01 41 49 77 22

Attention : pour les épreuves fédérales par équipes, les possibilités, pour un joueur transféré de jouer pour son nouveau club sont limitées. Consultez les *règlements généraux par équipes* figurant dans l'extrait Gestion Sportive du Vade-mecum.

Motif du transfert

- Transfert sur **demande du licencié**
 (le joueur n'a pas réglé la licence dans votre club mais désire maintenant y être transféré)
- Régularisation pour **erreur du club précédent**
 (le joueur a réglé sa licence dans votre club mais la commande a été faite par erreur par un autre club)

LE LICENCIÉ	
Je soussigné (e) : _____	
N° de licence : (9 chiffres)	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 30px; display: inline-block;"></div>
	Index : <div style="border: 1px solid black; width: 50px; height: 30px; display: inline-block;"></div>
<u>Demande le transfert de ma licence Fédérale</u>	
de mon ancien club: _____	
à mon nouveau club: _____	
Date : / /	Signature

LE CLUB D'ACCUEIL	
Ce joueur est <input type="checkbox"/> MEMBRE (lien 1) de notre association sportive (AS) .	
<input type="checkbox"/> ABONNÉ GOLF (lien 2) membre du golf mais non membre de l'AS	
<input type="checkbox"/> INDÉPENDANT (lien 3) non membre du golf	
Date : / /	Signature

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

CATEGORIES D'AGE 2009

Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve.

MESSIEURS

Catégorie Nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2009 à 2001	De 0 à 8 ans	Boys
Poucet 1	2000	9 ans	Boys
Poucet 2	1999	10 ans	Boys
Poussin 1	1998	11 ans	Boys
Poussin 2	1997	12 ans	Boys
Benjamin 1	1996	13 ans	Boys
Benjamin 2	1995	14 ans	Boys
Minime 1	1994	15 ans	Boys
Minime 2	1993	16 ans	Boys
Cadet 1	1992	17 ans	Boys
Cadet 2	1991	18 ans	Boys
Adulte	De 1990 à 1988	De 19 à 21 ans	Youths
Adulte	De 1987 à 1974	De 22 à 35 ans	Amateur
Mid-amateur	De 1973 à 1954	De 36 à 55 ans	Mid-amateur
Senior	De 1953 à 1944	De 56 à 65 ans	Senior
Senior 2	De 1943 et plus	De 66 ans et plus	Senior

DAMES

Catégorie Nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2009 à 2001	De 0 à 8 ans	Girls
Poucet 1	2000	9 ans	Girls
Poucet 2	1999	10 ans	Girls
Poussin 1	1998	11 ans	Girls
Poussin 2	1997	12 ans	Girls
Benjamin 1	1996	13 ans	Girls
Benjamin 2	1995	14 ans	Girls
Minime 1	1994	15 ans	Girls
Minime 2	1993	16 ans	Girls
Cadet 1	1992	17 ans	Girls
Cadet 2	1991	18 ans	Girls
Adulte	De 1990 à 1988	De 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte	De 1987 à 1979	De 22 à 30 ans	Amateur
Mid-amateur	De 1978 à 1959	De 31 à 50 ans	Amateur
Senior	De 1958 et plus	De 51 ans et plus	Senior

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU GOLF EN COMPETITION

SPECIFIQUE A UN ENFANT DE MOINS DE 11 ANS (Né en 1999 ou après)

Valable uniquement dans le cadre d'un sur-classement.

EXAMEN OBLIGATOIREMENT REALISE PAR UN MEDECIN QUALIFIE EN MEDECINE DU SPORT

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE LICENCE :

Cher confrère, nous attirons votre attention sur ces quelques remarques :

Bien que le golf ne soit pas un sport traumatique, les mouvements répétitifs, la marche en terrain irrégulier, la traction du matériel génèrent sur le rachis et sur les articulations des contraintes non négligeables, surtout en période de croissance chez les tous jeunes enfants.

Lors de cet examen, je vous recommande donc d'examiner particulièrement :

- le rachis (attitude, mobilités, douleurs, gibbosités, scoliozes ...)
- le système articulaire et cartilagineux (amplitudes, zones de croissance, Osgood Schlatter, maladie de Sever) et les zones d'appui et de frappes (pieds, voûtes poignets).

Il faut souligner l'importance de l'équilibre psychologique de nos très jeunes joueurs en vérifiant leurs motivations sans leur imposer trop de contraintes tant sur le plan des résultats que sur les charges d'entraînements.

Docteur Gérard Thibier - Président de la Commission Médicale de la FFGolf.

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné l'enfant _____ âgé de _____ (né en _____), et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de pathologie contre-indiquant la pratique du golf en compétition. Il est apte au sur-classement dans la tranche d'âge immédiatement supérieure.

Le

2009

Docteur

Cachet

PROCEDURE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

URGENCES

En cas de maladie subite ou d'accident, l'organisateur devra :

1-Prévenir les parents

Lieu de Travail, domicile et numéros de téléphones :

- pour l'enfant :né(e) le.....

Mère :portable :.....

Père :portable :.....

2- Appeler le Médecin

Docteur

Et tenir informé la Commission Médicale de la FFGolf au 01 41 49 77 40 ou par fax au 01 41 49 77 22 ou par mail sportif@ffgolf.org

EN CAS D'URGENCE :

Appeler le SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche
Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48
Pompiers : 18

Eventuellement : Choix du Transfert de l'enfant :

- HOPITAL
.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE D'URGENCE

Nous soussignés, Monsieur et Madame

Demeurant :

Autorisons le médecin à pratiquer en urgence une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale sur notre enfant:

Signature des Parents :

INTERRUPTION DU JEU ET SIGNAUX A BRAS

INTERRUPTION DE JEU

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu. cf. **Règle de Golf n° 6-8**
Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc...) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE

DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 2 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par la propagation électrique dans le sol.

- Pour éviter le premier :

Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat.

- Pour éviter le second :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol.

LES CONSEQUENCES

- Evitez la proximité de l'eau, du métal et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.
- Immobilisez-vous dans les zones les plus basses, pas à découvert, accroupi et pieds joints.
 - N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.
- Eloignez-vous de votre chariot, de vos clubs et de votre parapluie.
(les chaussures à clous n'augmentent pas les risques)

EVITEZ

- les zones dégagées
- les terrains en hauteur
 - les arbres isolés
 - l'eau
 - le métal
- l'appareillage électrique
- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques
 - les dispositifs d'arrosage automatique
 - le matériel de maintenance

RECHERCHEZ

- les zones les plus basses
- les zones sablonneuses, y compris les bunkers les plus bas (non inondés)
 - les bois denses
- les abris de maintenance
 - les automobiles
 - le club-house

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le terrain *Arm-signals on the course*



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



**Je vois où repose la balle, ou,
j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans l'obstacle d'eau.**
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
*I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in the water.*
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)



On demande un arbitre.
A referee is requested.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

CADENCE DE JEU

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- pour une partie de 2 joueurs: Par 3 = 9mn ; Par 4 = 12mn ; Par 5 = 14mn
- pour une partie de 3 joueurs: Par 3 = 11mn ; Par 4 = 14mn ; Par 5 = 17mn

A ce temps de jeu théorique, il faut y ajouter :

- un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou qui sont susceptibles de ralentir le jeu,
- et un temps de marche du green au départ suivant, ce **temps de marche** entre chaque trou étant ajouté au temps imparti de façon à obtenir l'heure à laquelle le groupe doit remettre le drapeau dans le trou.

Exemple pour un 2 balles : **Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	Marche		0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08
6	8:30	8:42	8:54	9:06	9:15	9:27	9:42	9:51	10:05	10:17

Exemple pour un 3 balles : **Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min**

Temps de marche du
green N°1 au Départ N°2

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	Marche		0:01:00	0:00:00	0:02:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00	0:00:00
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16
6	9:20	9:37	9:49	10:06	10:22	10:33	10:47	11:01	11:12	11:26

1				
8h00				
32				
16	13h30			
8h10				
17				
9		9h20		
8h20				
24				
8	13h40			
8h30				
25			14h30	
5				
8h40				
28				
12	13h50			
8h50				
21				
13		9h30		
9h00				
20				
4	14h00			
9h10				
29				9h00 - 14h00
3				
9h20				
30				
14	14h30			
9h30				
19				
11		9h40		
9h40				
22				
6	14h40			
9h50				
27			14h40	
7				
10h00				
26				
10	14h50			
10h10				
23				
15		9h50		
10h20				
18				
2	15h00			
10h30				
31				

1				
32				
16				
17				
9				
24				
8				
25				
5				
28				
12				
21				
13				
20				
4				
29				
3				
30				
14				
19				
11				
22				
6				
27				
7				
26				
10				
23				
15				
18				
2				
31				

1				
16				
8				
9				
5				
12				
4				
13				
3				
14				
6				
11				
7				
10				
2				
15				

1

8

4

5

3

6

2

7

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

FICHE de COMPOSITION d'EQUIPE

Du Club de :

Pour l'EPREUVE FEDERALE :

JOUEURS PAR ORDRE CROISSANT DE LEURS INDEX ARRONDIS

*Attention : l'index doit être celui à la date limite d'inscription tel que figurant à cette date dans "Fléole"
A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.*

	NOM et PRENOM	Sexe	Nat.	Catégorie d'âge	Index	Index Arrondi
n°1						
n°2						
n°3						
n°4						
n°5						
n°6						
n°7						
n°8						
n°9						
n°10						
n°11						
n°12						

Personne autorisée à donner des conseils :

.....
(Si cette personne n'est pas le capitaine, ce dernier ne pourra pas donner de conseils dans les conditions fixées par la Note de la Règle de golf n° 8).

CAPITAINE : **SIGNATURE :**

NUMERO DE PORTABLE :

DATE : / /

LES CERTIFICATS MEDICAUX de non contre-indication à la pratique du Golf doivent être enregistrés à la Direction Sportive avant la date limite d'inscription des joueurs sous peine de non participation.
(pour les joueurs qui ne l'auraient pas déjà fourni en début d'année ou pour une épreuve fédérale antérieure).

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			
F			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 5 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			
F			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 5 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			
F			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 5 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			
F			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 5 Meilleures Cartes

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			
D			
E			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 4 Meilleures Cartes

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores J1	Scores J2
A				
B				
C				
D				
TOTAL des 3 Meilleures Cartes				

PLACE dans la Qualification

TOTAL GENERAL

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

Résultats de la Qualification en Stroke play

Date :

Terrain :

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

	Index arrondi	Equipers du Club de :	Scores
A			
B			
C			

PLACE dans la Qualification

TOTAL des 2 Meilleures Cartes

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

**ORDRE de JEU
des FOURSOMES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

L'ordre et la composition des foursomes sont au choix du Capitaine.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome n° 1

Foursome n° 2

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

**ORDRE de JEU
des SIMPLES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis
comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Simple n° 4

Index :

Simple n° 5

Index :

Nom et Signature du Capitaine

**ORDRE de JEU
des SIMPLES**

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE GOLF
D'ENTREPRISE :**

Les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis
comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

ORDRE de JEU
FORME REDUITE

POUR L'EPREUVE
FEDERALE :

La composition du foursome est au choix du Capitaine.

Pour les simples les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Simple n° 3

Index :

Simple n° 4

Index :

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

ORDRE de JEU

**POUR L'EPREUVE
FEDERALE :**

La composition du foursome est au choix du Capitaine.

Pour les simples les joueurs doivent être inscrits dans l'ordre croissant des index arrondis comme figurant sur la fiche de composition d'équipe.
A index arrondi égal, le Capitaine a le choix de l'ordre.

BARRAGE

1/4 FINALE

1/2 FINALE

FINALE

CLUB

Foursome

Simple n° 1

Index :

Simple n° 2

Index :

Nom et Signature du Capitaine

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE : _____
DATE : _____

Barrage <input type="checkbox"/>	1/4 Finale <input type="checkbox"/>	1/2 Finale <input type="checkbox"/>	Finale <input type="checkbox"/>
--	---	---	---

CLUB : _____ **CLUB :** _____

	EQUIPIERS		FOURSOMES		EQUIPIERS
Heures		Points	Score	Points	
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

	EQUIPIERS		SIMPLES		EQUIPIERS
		Points	Score	Points	
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

	TOTAL POINTS		
--	---------------------	--	--

Résultat Final : _____

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE GOLF D'ENTREPRISE :

DATE :

Barrage

1/4 Finale

1/2 Finale

Finale

CLUB :

CLUB :

EQUIPIERS

FOURSOMES

EQUIPIERS

Heures

Points

Score

Points

EQUIPIERS

SIMPLES

EQUIPIERS

Points

Score

Points

**TOTAL
POINTS**

Résultat Final :

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

EPREUVE :

DATE :

Barrage

1/4 Finale

1/2 Finale

Finale

CLUB :

CLUB :

EQUIPIERS

FOURSOMES

EQUIPIERS

Heures

Points

Score

Points

EQUIPIERS

SIMPLES

EQUIPIERS

Points

Score

Points

TOTAL
POINTS

Résultat Final :

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.2 TERRAINS

Terrain : Scratch Score Standard – Homologation - Etalonnage	page 247
Mesure du terrain et repères de distance	page 254
Piquetage et marquage	page 260
Préparation des terrains pour une épreuve fédérale	page 261

5.2-1

**CARACTERISATION DU TERRAIN – SCRATCH SCORE STANDARD
HOMOLOGATION - ETALONNAGE**

5.2-1-1

**Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ?
Le Par Total ? Le Scratch Score Standard (S.S.S.)**

Tout golfeur a été un jour tenté de comparer les différents terrains de golf sur lesquels il a eu l'occasion de jouer.

Comment l'évaluation d'un terrain de golf peut-elle être faite ?

Peut-elle être totalement objective ?

Peut-elle être réduite à la seule valeur d'un paramètre et dans ce cas lequel ?

Par total du terrain, scratch score standard, scratch score de Jour ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est indispensable tout d'abord d'avoir une notion précise **des différents éléments à prendre en compte pour évaluer les difficultés d'un terrain de golf**. Ils sont de trois types:

Type 1 : Les éléments invariables tels que :

- La longueur totale du terrain, égale à la somme des longueurs des trous mesurées à partir des repères fixes (voir Mesure du terrain).
- Les obstacles en tenant compte de leur nature (bunkers ou obstacles d'eau), de leur position, de leur nombre.
- La nature de la végétation bordant les différents trous.
- Les vallonnements du terrain, la nature du sol, l'altitude.
- La surface et le profil des greens etc.

Type 2 : Les éléments variables que l'on peut contrôler, tels que :

- La position des marques de départ par rapport aux repères fixes.
- La largeur du fairway.
- La hauteur de coupe du rough.
- La position des drapeaux, la vitesse des greens etc.

Type 3 : Les éléments variables aléatoires que l'on ne peut pas contrôler :

- Ils sont surtout liés aux conditions atmosphériques (vent, pluie, température ...)

Ces trois types d'éléments ne vont pas avoir la même influence sur le PAR Total du terrain et sur le Scratch Score Standard.

5.2-1-2

Le PAR TOTAL du TERRAIN

Un "trou" de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. (Voir Mesure du terrain)

La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous établi par l'Association Européenne de Golf :

LONGUEUR MESSIEURS	EN METRES	PAR du trou
	DAMES	
0 à 225	0 à 200	3
200 à 450	180 à 390	4
400 et plus	360 et plus	5

Toutefois, les commissions sportives des golfs ont une certaine latitude par rapport à ces normes. Elles peuvent décréter en Par 5 un trou de 430 mètres en constante montée, sur lequel il s'avère que même des professionnels ou des amateurs de 1^{ère} série nationale ne peuvent pratiquement jamais toucher le green en 2 coups.

A l'inverse, elles peuvent décréter en Par 4 un trou de 460 mètres en descente ou en dog-leg facilement coupé sur lequel il s'avère que même des joueurs d'index moyen touchent régulièrement le green en 2 coups.

Le Par total du terrain est égal à la somme des Par des trous.

Ainsi un terrain de 18 trous constitué de dix Par 4, quatre Par 3 et quatre Par 5 aura un Par total égal à 72.

Le Par d'un trou n'étant déterminé que par sa seule longueur, et ce dans une large fourchette (cf. tableau ci-dessus), **le fait que deux terrains de golf aient le même Par total ne signifie absolument pas qu'ils présentent les mêmes longueurs et difficultés.**

Ainsi deux golfs possédant le même nombre de Par 3, Par 4, Par 5 mais se situant, l'un dans le bas de la fourchette des longueurs et l'autre dans le haut de cette même fourchette (voir tableau ci-dessus), ces deux golfs auront le même Par total : 72 mais des longueurs très différentes, l'un étant de 4430 m et l'autre de 7212 m !

Est-ce qu'un score brut de 80 réalisé sur deux terrains de même Par total de 72, l'un mesurant 4430 m et l'autre de 7212 m correspond au même niveau de jeu ? Et ce sans parler des difficultés possibles dont le Par ne tient pas compte : obstacles d'eau, bunkers etc.

Il en résulte que deux scores identiques quant au nombre de coups joués par rapport au Par total et réalisés sur deux terrains différents ne signifient pas forcément que les performances sont d'égale valeur.

L'intérêt limité du Par Total fait que d'autres paramètres doivent être pris en compte.

5.2-1-3

LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S.)

Le Scratch Score Standard tient compte à la fois de la longueur réelle du terrain et de ses difficultés.

Le terme " standard " implique la notion de comparaison et le but poursuivi en établissant le S.S.S. d'un terrain de golf est de permettre la comparaison des différents terrains entre eux aussi objectivement que possible.

Le S.S.S. d'un terrain s'exprimera par un nombre décimal.

Il est important que la détermination des S.S.S. des terrains français soit homogène sur le plan français et également sur le plan européen, voire mondial. Aussi c'est la Commission Sportive Nationale de la Fédération Française de Golf qui fait procéder à l'homologation et à l'étalonnage des terrains par des équipes qu'elle a constitué et formé.

5.2-1-4

HOMOLOGATION DES TERRAINS

LA FEDERATION EST SUSCEPTIBLE D'HOMOLOGUER PLUSIEURS TYPES DE TERRAIN SELON LES CRITERES SUIVANTS :

GOLF : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins neuf trous et de plus de 1350 mètres (pour 18 trous 2700 mètres). Ce parcours est habilité à gérer tous les index.

GOLF COMPACT : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins six trous ne répondant pas aux critères d'un Golf. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5.

GOLF PITCH&PUTT : Il s'agit d'un parcours de golf de maximum 1200 mètres pour dix-huit trous, avec un minimum de six trous dont chacun doit avoir une longueur maximum de 90 mètres. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION PROVISOIRE (AVANT L'ETALONNAGE) D'UN GOLF OU D'UN GOLF COMPACT :

L'homologation, même provisoire, ne peut être prononcée que pour un terrain dont la construction est achevée.

L'aménageur, l'architecte ou l'association sportive adresse un dossier de demande d'homologation à la LIGUE REGIONALE DE GOLF sur le territoire de laquelle se situe le terrain.

Ce dossier doit comprendre :

- **le plan du terrain** (à une échelle du 1/2000 minimum).
- **le relevé des longueurs de chaque trou** exclusivement mesurées selon § 5-2-2 "Mesure du terrain».
- **Le projet de carte de parcours** indiquant les "Pars" et longueurs de chaque trou et les coups reçus.
- **L'indication des surfaces totales et moyennes des greens et des départs.**

Doivent être pris en compte :

- A) **LA LONGUEUR DE CHAQUE TROU ET LEUR LONGUEUR TOTALE**
Les trous composant un terrain doivent mesurer de 50 à 590 mètres.
- B) **LE PAR TOTAL DES TROUS**
Le total des Pars de chacun ne doit pas être inférieur à 27 pour 9 trous et 54 pour 18 trous.
- C) **LES DIMENSIONS DES SURFACES DE JEU**
Les greens : la surface moyenne des greens ne doit pas être inférieure à 300 m² par green.
Les départs : la surface moyenne de l'ensemble des départs ne doit pas être inférieure à 80 m² par trou.
Les pistes de jeu (fairways) : leur largeur moyenne ne peut être inférieure à 25 mètres (sauf très ponctuellement).
- D) **LA NATURE DES SURFACES DE JEU**
Les greens, les départs, ou pistes de jeu doivent être en gazon naturel ou synthétique.

Le club qui demande l'homologation provisoire de son terrain, propose éventuellement un S.S.S. à la Commission Sportive Nationale (voir Scratch Score Standard § 5-2-1-3).

La Commission Sportive Nationale, après avis de la Ligue, puis en concertation avec la Commission Sportive du club entérinera ou proposera des corrections à ce S.S.S provisoire.

Dès que possible, une équipe ad-hoc désignée et formée par la Fédération procédera à l'étalonnage du terrain afin que lui soit attribué un S.S.S. et un SLOPE définitifs.

QU'EST CE QU'UN GOLF PITCH&PUTT :

Le Golf Pitch & Putt est une forme de jeu de golf correspondant principalement à une configuration de parcours.

Le parcours est composé de 6, 9 ou 18 trous avec une longueur totale maximum de 1200 mètres (18 trous). Chaque trou ne doit pas dépasser 90 mètres. Les départs sont indifféremment en herbe ou sur tapis. Il n'y a pas de préconisation spéciale concernant la taille des greens, cependant, une surface moyenne (250 m²) réduit sensiblement l'effet du piétinement. Il est en revanche très souhaitable qu'ils soient d'excellente qualité, et très bien entretenus.

Les compétitions se jouent en stroke play ou en match play, en brut et en net.

Les marques de départ sont de couleur orange et leur emplacement est commun à toutes les catégories de joueurs.

Toutes les autres règles ainsi que celles de l'étiquette sont celles du Royal & Ancient.

La FFGolf gère les index de 53,5 à 26,5 pour les compacts homologués « Golf Pitch & Putt » qui reçoivent tous un Slope de 50.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION D'UN GOLF PITCH&PUTT :

A : Le club (nouveau ou déjà affilié) envoie à la ligue :

1. Un dossier d'affiliation (nouveau club)
2. Un dossier ou fiche d'homologation (nouveau parcours)

Nota : pour un parcours pitch & putt, le dossier doit rappeler la règle des trous inférieurs à 90 mètres pour 1200 mètres maximum sur 18 trous, et contenir un projet de carte de scores comprenant :

- Le numéro du club
- Le nom officiel du parcours Pitch & Putt
- La longueur de chacun des 18 trous
- La ventilation des 18 coups reçus
- La longueur totale du parcours (18 trous)
- Le plan du parcours (facultatif)

B : La ligue valide les dossiers et les transmet à la FFGolf (Direction Technique Nationale)

C : Si le dossier est complet et valable, la FFGolf (DTN) homologue le parcours P&P et l'intègre dans Fléole.

D : La FFGolf (Commission Pitch & Putt) envoie au club (copie ligue) un courrier (avec rappel des règles de jeu en compétition P&P) de confirmation de la création du parcours qui est envoyé par Fléole pour intégration automatique dans Elka.

E : Le club récupère le parcours dans son logiciel, gère la compétition avec les règles de la formule pitch & putt, et envoie les scores de la compétition à Fléole pour le calcul des index (jusqu'à 26,5).

5.2-1-5

ETALONNAGE DES TERRAINS

Depuis 1995 l'étalonnage des terrains s'effectue en utilisant **la méthode de l'U.S.G.A. (Fédération de golf des Etats-Unis d'Amérique) dite du "course rating"**.

POURQUOI ETALONNE-T-ON LES TERRAINS ?

Pour que puissent y être organisés des compétitions ou des tests et que les performances réalisées soient prises en compte de manière homogène au plan national pour l'attribution ou la modification de l'index des joueurs de golf licenciés.

9 TROUS OU 18 TROUS ?

Bien que l'unité de jeu soit en principe de 18 trous, la FFGolf, comme la plupart des Fédérations de golf, homologue et étalonne les terrains à partir de 9 trous.

Les index peuvent être attribués ou modifiés sur des tours de 18 ou de 9 trous qui ont été reconnus comme comptant pour la gestion des index.

HISTORIQUE :

La première façon de mesurer la difficulté d'un terrain de golf a été le "Par".

Le mot a été emprunté à la bourse des valeurs : une action étant cotée au-dessus ou au-dessous de sa valeur effective ou "Par".

Le premier "Par" a été attribué en 1870 au parcours de Prestwick qui ne comportait alors que 12 trous.

Deux professionnels indiquèrent qu'un joueur ne commettant aucune erreur devait signer un score de 49. De ce jour, les performances réalisées sur ce parcours furent comparées à ce chiffre.

Une autre méthode fut imaginée en 1890 lorsque Mr H. Rotherham du Coventry Golf Club créa un personnage fictif, le colonel Bogey, qui marquait généralement 4 sur les longs "Par 3" et 5 sur les longs "Par 4", mais qui avait par ailleurs un jeu régulier et ne commettait que très peu d'erreurs. Sur pratiquement tous les terrains de 18 trous, son score se situait entre 76 et 80 et, pour la première fois le concept de joueur "modèle" apparaissait.

Le premier système d'étalonnage fut mis au point par la "Ladies Golf Union" en 1900 et la qualité de ses travaux a fait dire à R. Browning dans son " Histoire du Golf " : "son plus grand accomplissement a été la mise en place graduelle d'un système de handicapping sur une période de 8 à 10 ans, travail que les messieurs s'étaient révélés incapables de réaliser".

La première méthode d'étalonnage des terrains, le "course rating" de la United States Golf Association (U.S.G.A), a été conçue en 1911 et a connu depuis des améliorations constantes jusqu'à sa forme actuelle qui est utilisée depuis 1982 aux Etats Unis.

Aujourd'hui, toutes les Fédérations européennes continentales membres de l'Association Européenne de Golf ainsi que la plupart des Fédérations britanniques ont adopté cette méthode d'étalonnage qui est désormais utilisée par plus de 50 pays dans le monde.

L'ETALONNAGE DES TERRAINS SELON LA METHODE DE L'U.S.G.A. ET SES CONSEQUENCES POUR LA GESTION DES INDEX :

- La première conséquence de l'adoption de cette méthode d'étalonnage, et de loin la plus importante, est la prise en compte de la difficulté des terrains pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu (voir section 5.6-1-3).

- L'U.S.G.A. Course Rating System permet d'évaluer objectivement et d'officialiser deux valeurs primordiales pour cette mesure de la difficulté, et donc pour la gestion des index et des handicaps de jeu qui sont :
 - **Le Scratch Score Standard (S.S.S.)** correspondant à la difficulté d'un terrain **pour un joueur "Scratch"**.
 - **Le Slope** correspondant à la difficulté "relative" par rapport à un joueur "Scratch" de ce même terrain pour **un joueur "Bogey"**.
- **Les joueurs "Scratch" et "Bogey" sont des joueurs modèles théoriques dont les coups présentent les caractéristiques suivantes de longueur et de précision (en yards) au niveau de leur zone de réception :**

	Scratch	Messieurs	Scratch	Dames
	Longueur yards	Largeur/ profondeur	Longueur yards	Largeur/ profondeur
Drive	250	41 21	210	34 28
Autre Coup (longueur maximum)	220	32 20	190	30 24
Coup de 120 y	120	12 15	120	15 16
Coup de 70 y	70	9 13	70	11 14

	Bogey	Messieurs	Bogey	Dames
	Longueur yards	Largeur/ profondeur	Longueur yards	Largeur/ profondeur
Drive	200	33 37	150	24 30
Autre Coup (longueur maximum)	170	24 28	130	21 27
Coup de 120 y	120	17 22	120	20 25
Coup de 70 y	70	14 17	70	16 20

- **Les éléments qui sont pris en compte par la procédure d'étalonnage pour le calcul du S.S.S. et du Slope, trou par trou et repère par repères sont les suivants :**
 - Longueur réelle de jeu (roule, dénivelé, dog-leg pouvant être coupé ou coup retenu à cause d'une difficulté majeure à la retombée, vent dominant, altitude) ;
 - Topographie du trou (stance à plat ou en pente) ;
 - Largeur du fairway (et longueur de franchissement pour l'atteindre) ;
 - Rough (distance de la zone de réception, hauteur et difficulté d'en sortir) ;
 - Hors limites et Rough extrême (distance de la zone de réception) ;
 - Obstacles d'eau (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Arbres (distance de la zone de réception et difficulté d'en sortir) ;
 - Bunkers (distance de la zone de réception et profondeur) ;
 - Difficulté à atteindre le green (rapport longueur du coup au green/surface du green) ;
 - Difficulté de la surface du green (pentes, plateaux, vitesse) ;
 - Psychologie (si plusieurs difficultés majeures se cumulent sur le même trou).

Remarque : quelle que soit la position des marques fixes, la longueur des terrains pour chaque zone de départ (ou repère) est mesurée à partir du milieu de la zone de départ concernée.

L'évaluation de l'ensemble de ces difficultés donne, pour chacun des repères d'un terrain, le S.S.S. et le Slope, **la valeur de ce dernier variant le plus fréquemment entre 100 et 150** selon le niveau de difficulté "relative" du parcours pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch, une valeur élevée traduisant un parcours "relativement" difficile c'est-à-dire un parcours où le joueur Bogey a beaucoup plus de mal à jouer son index que le joueur Scratch et inversement. La valeur **113** est la valeur de **Slope "neutre"** pour laquelle l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. Elle correspond à un parcours de difficulté "relative" moyenne pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch.

5.2-2

MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE

5.2-2-1

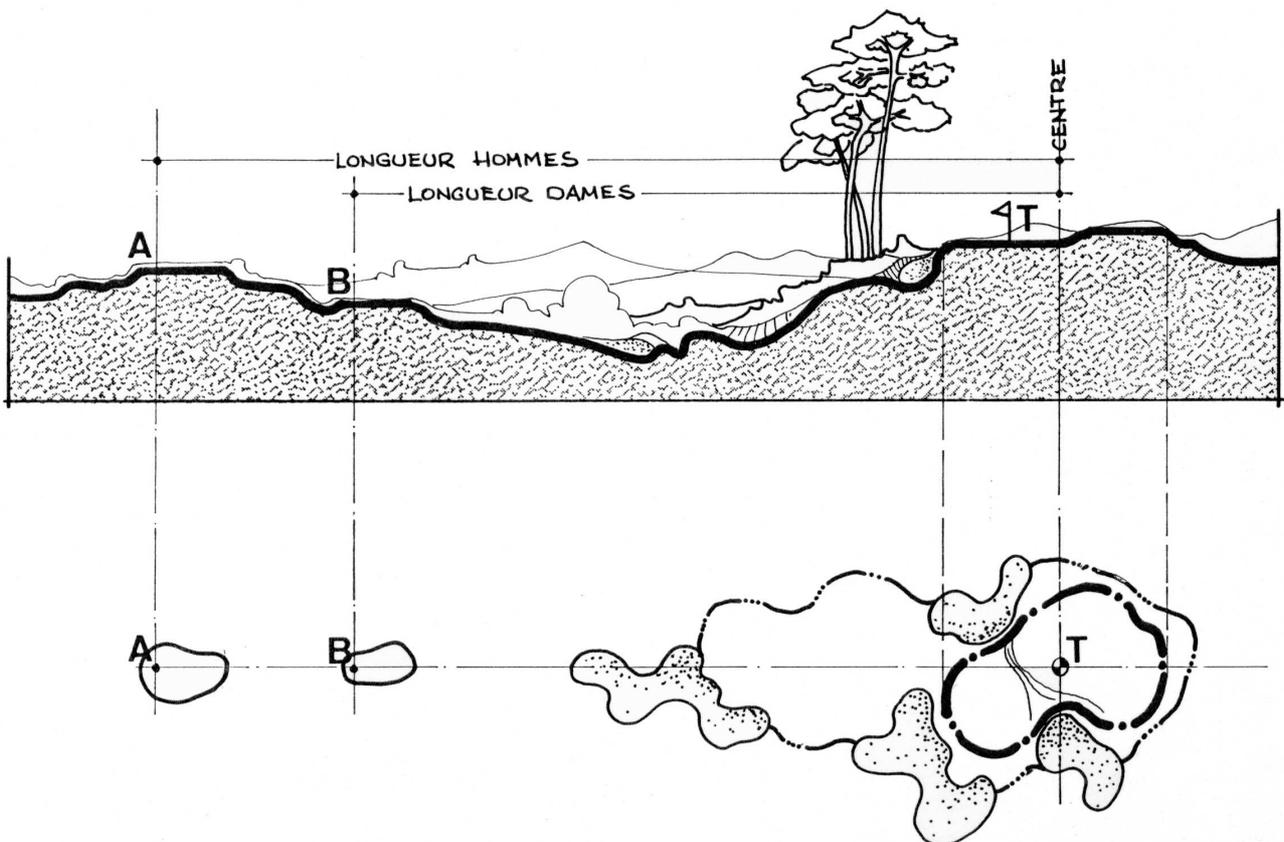
CAS D'UN TROU DROIT

Il n'est pas tenu compte du relief du terrain.

La longueur d'un trou est toujours mesurée en projection horizontale.

Les longueurs AT et BT du croquis ci-dessous sont les longueurs du trou pour les messieurs et pour les dames.

Pour la détermination des points A et B, voir le § 5 2-2-4 Repères de distance sur les départs.



5 2-2-2

CAS D'UN TROU A CHANGEMENT D'AXE DE JEU : "DOG-LEG"

Si le trou a été bien conçu par l'architecte de golf, le premier coup doit pouvoir être frappé sans retenue.

Le trou se compose de deux axes de jeu.

L'axe du second coup est toujours unique et issu du trou.

L'axe du premier coup lui, peut être différent selon les départs.

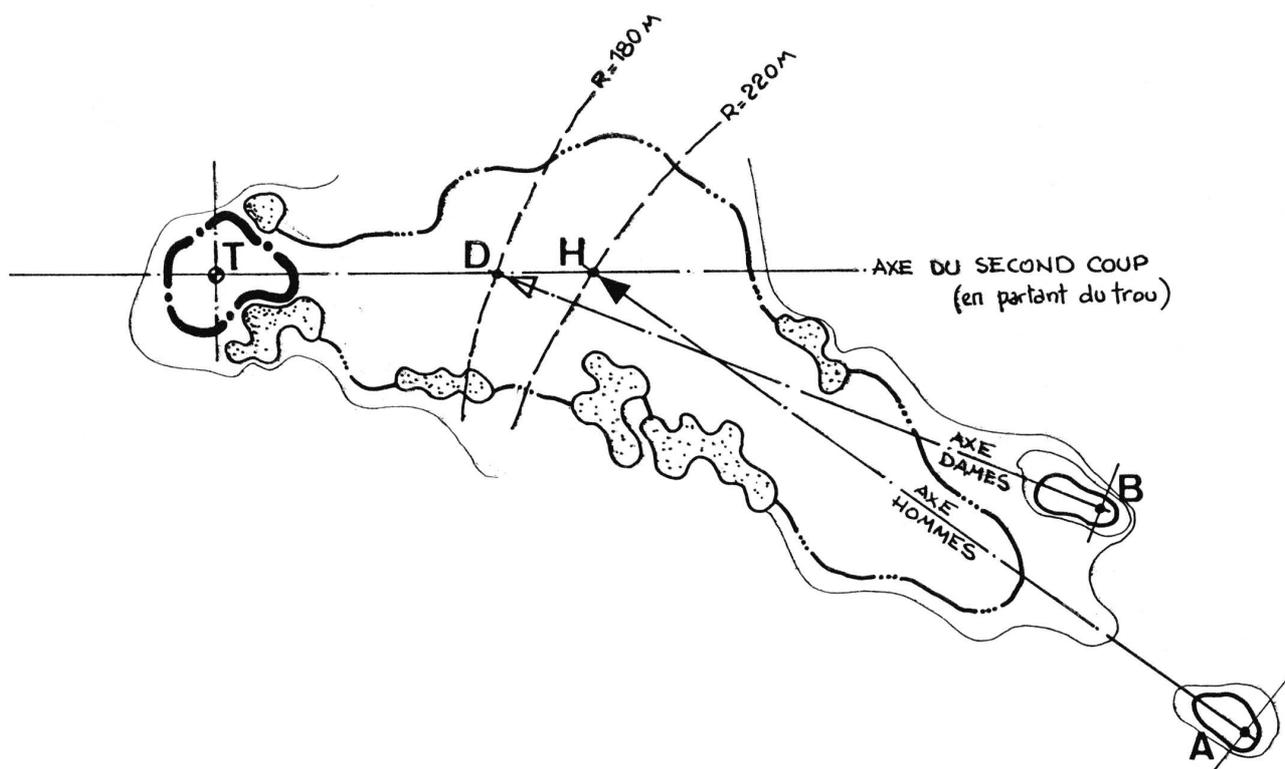
La "norme" de longueur d'un premier coup avec un driver est de :

- 180 mètres pour les dames
- 220 mètres pour les messieurs

La longueur du trou pour les dames sera : $TD + BD$ (180m)

La longueur du trou pour les messieurs sera : $TH + AH$ (220m)

Si les premiers coups ne peuvent atteindre 180 et 220 m la longueur du trou sera prise en mesurant les longueurs des axes de chacun des deux coups de part et d'autre de leur intersection.



5.2-2-3

CAS D'UN TROU A DEUX CHANGEMENTS D'AXE DE JEU :
"DOUBLE DOG-LEG"

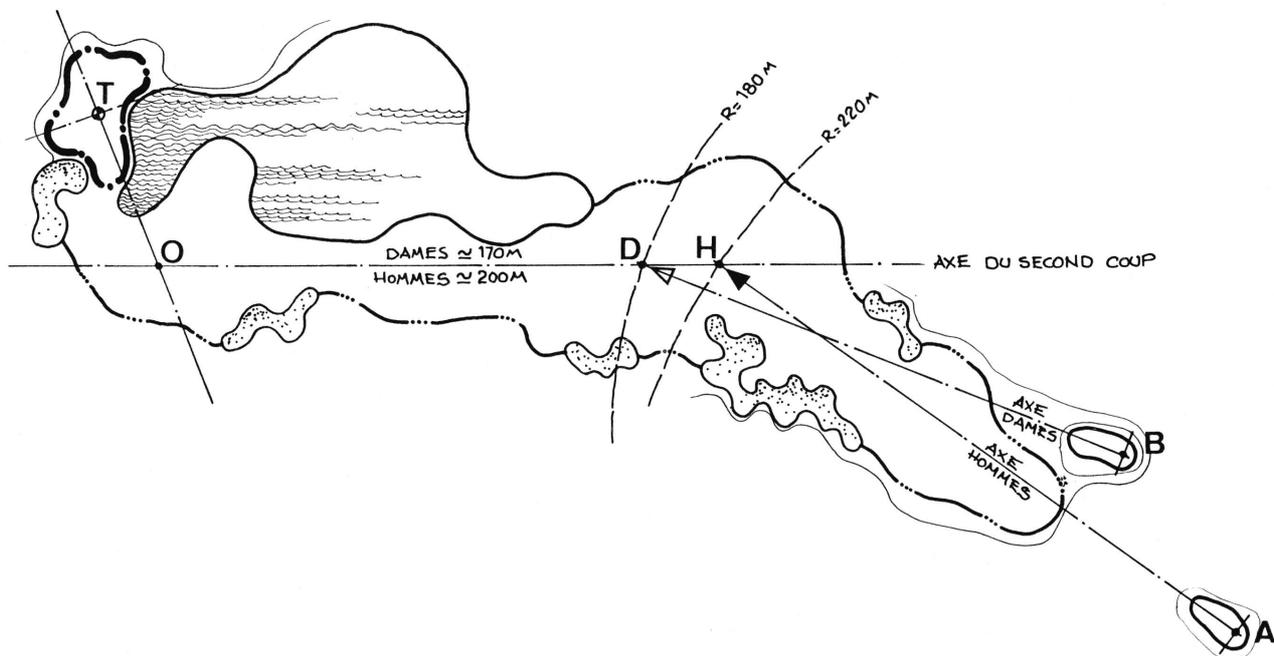
Même principe que dans le cas d'un trou à un seul changement d'axe de jeu.

La "norme" de longueur maximale du 2ème coup :

- 170 mètres pour les dames
- 200 mètres pour les messieurs

Longueur totale du trou pour les dames :
 $TO + OD + DB = TO + 170 + 180$

Longueur totale du trou pour les messieurs :
 $TO + OH + HA = TO + 200 + 220$



5.2-2-4

DÉPARTS

Les repères fixes sont indispensables sur les départs des trous.

Ils sont obligatoires pour qu'un terrain soit homologué ou étalonné.

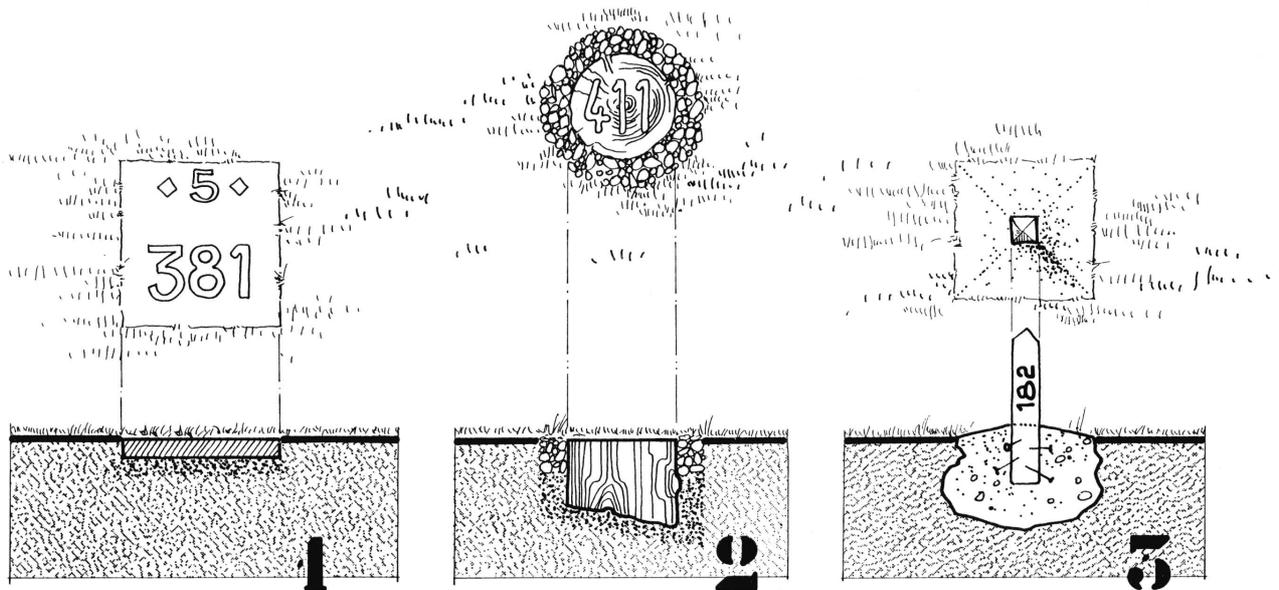
Note : Conformément aux prescriptions de la méthode d'étalonnage, il est demandé de mesurer les longueurs des trous à partir d'une position médiane sur les différents tertres de départ utilisés pour chaque trou, et donc de placer les repères fixes à la hauteur de ces positions médianes. Si un même tertre de départ comporte plusieurs repères fixes, chacun de ces repères devra être implanté au milieu de la zone habituellement utilisée pour les départs à partir de ce repère. On peut toujours, lors des compétitions, placer 6 marques de départ à hauteur des repères fixes, 6 autres avancées et les 6 dernières reculées, ces dernières compensant les précédentes.

Il ne faut pas oublier qu'avancer les départs de 10 mètres par rapport aux repères fixes sur chaque trou, ce qui est peu en soi, entraîne sur les 18 trous un raccourcissement de 10 mètres X 18 trous = 180 mètres, soit une diminution de 1 point de S.S.S e et de près de 0,5 de Slope. Procéder de la sorte modifie aussi forcément le SSJ qui sera calculé à partir des performances réalisées lors de la compétition sur un terrain plus court que celui étalonné.

L'indication de la longueur d'un trou doit être matérialisée de manière **permanente** et **inamovible** (notion de repères fixes). Les repères fixes peuvent être réalisés sous des formes les plus diverses dont voici quelques exemples simples :

- soit une dalle de pierre ou ciment incrustée ou gravée (exemple 1)
- soit un rondin de bois gravé entouré de gravillons (exemple 2)
- soit un poteau scellé (exemple 3)
- soit une plaque de métal

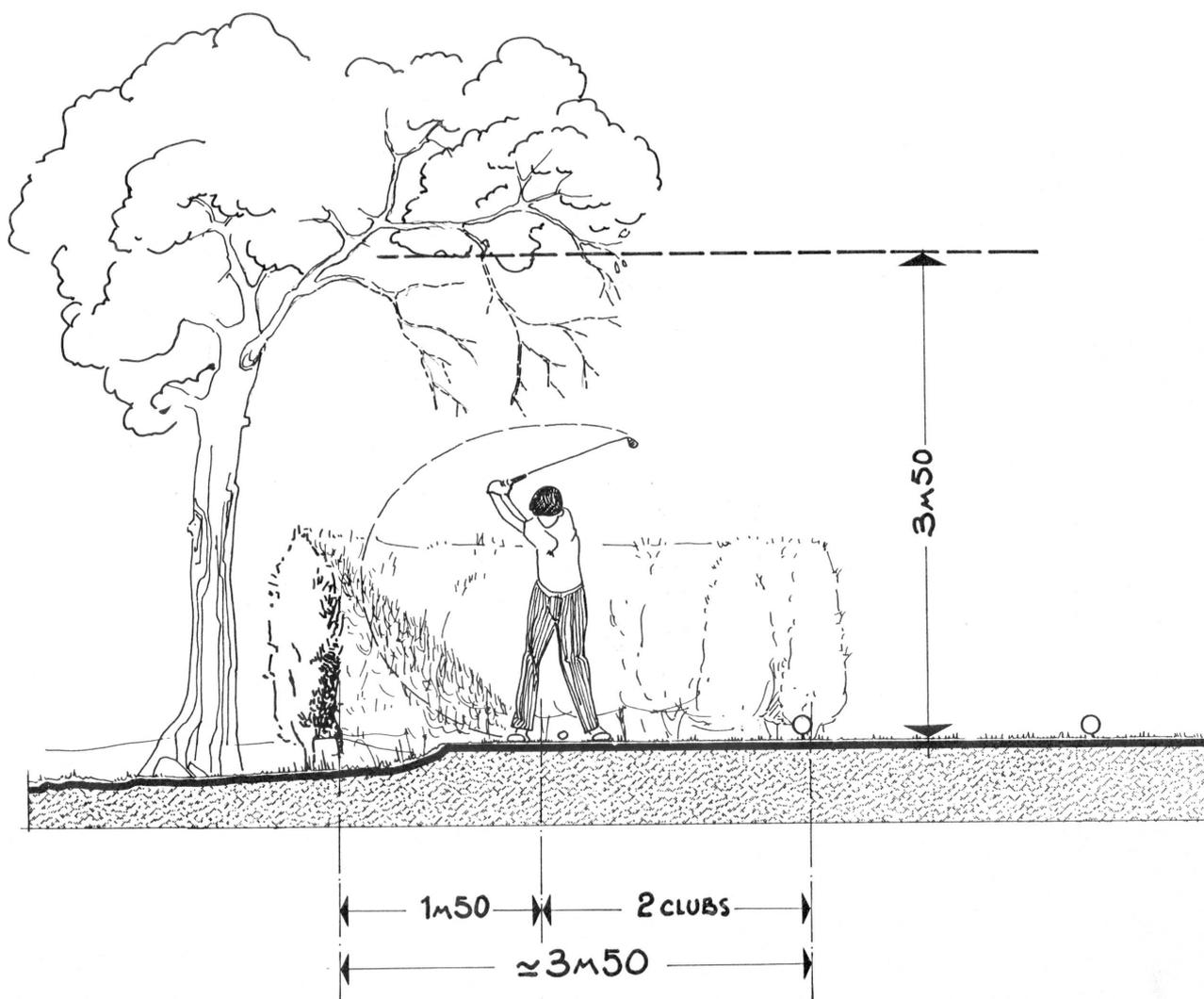
REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS



5.2-2-5

EMPLACEMENT DES REPÈRES LES PLUS EN ARRIÈRE

Ils ne peuvent se situer à moins de 3 m 50 de l'arrière du tee pour respecter un certain "volume de confort" pour le joueur qui a droit à 2 longueurs de clubs derrière les marques et ne doit pas être gêné dans sa montée par toute haie ou arbre.



5.2-2-6

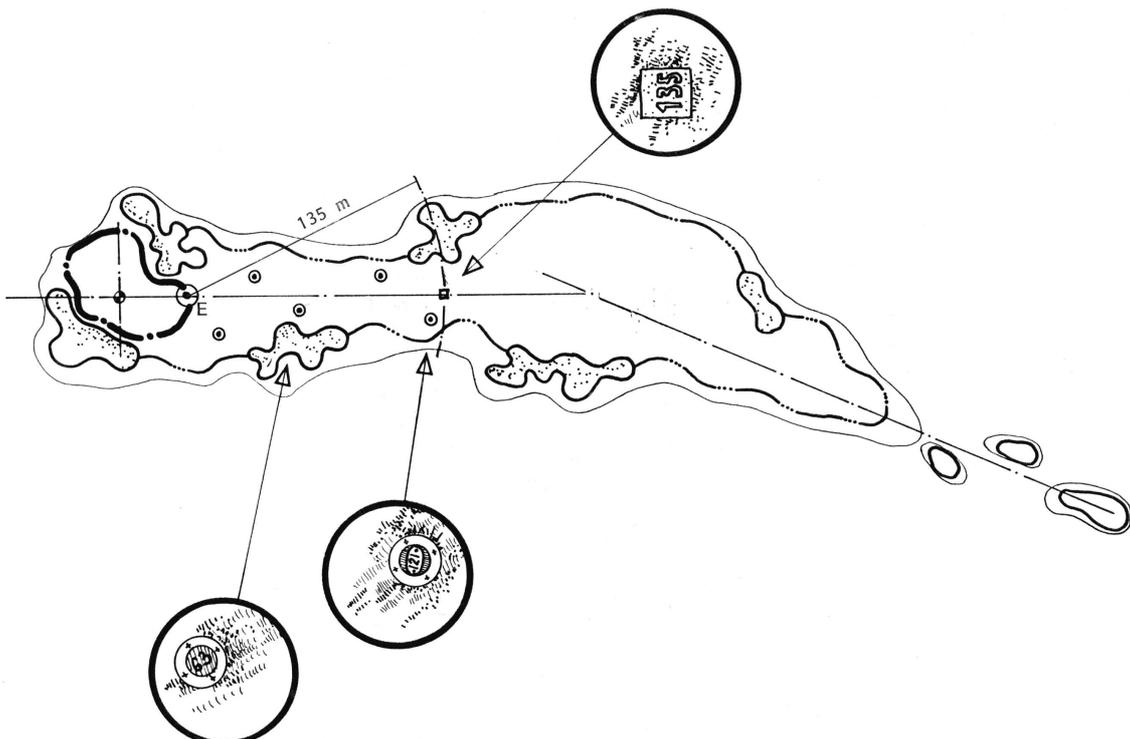
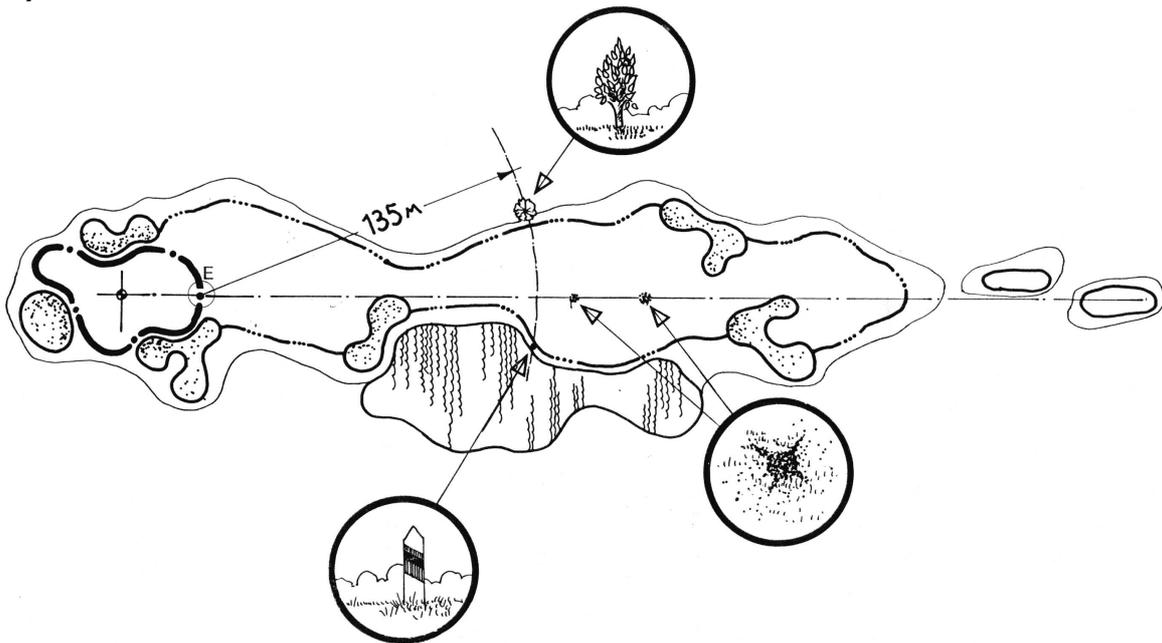
SUR LE TERRAIN

Les trous peuvent être équipés de repères fixes permanents ou occasionnels, au sol ou aériens.

De manière à homogénéiser toutes les indications en France, ont été retenues deux références :

- l'entrée du green
- 135 m de l'entrée du green.

L'entrée du green est en effet également la référence de l'indication de la position des emplacements de drapeaux sur les greens. Il suffit alors d'ajouter les deux longueurs, celle séparant le joueur de l'entrée du green et celle indiquant la "profondeur" de l'emplacement du drapeau sur le green pour avoir la longueur du coup à jouer.



5.2-3

PIQUETAGE ET MARQUAGE

HORS LIMITES

Matérialisés par des murs, barrières, clôtures, des alignements de piquets blancs ou des lignes blanches.

Les éléments matérialisant les hors limites ne sont jamais des obstructions.

S'assurer que partout les limites du terrain sont clairement définies.

S'assurer que partout il est possible de prendre un alignement d'un piquet à l'autre (définition hors limites).

Pour une épreuve importante, en plus des alignements de piquets blancs, il est recommandé de matérialiser les hors limites par des lignes blanches tracées au sol dans les zones de retombées de drive ou proches des greens ainsi que dans les endroits où les clôtures sont effondrées.

OBSTACLES D'EAU

Piquets jaunes et/ou lignes jaunes (font partie de l'obstacle).

OBSTACLES D'EAU LATERAUX

Piquets rouges et/ou lignes rouges (font partie de l'obstacle).

Attention : lorsque la balle se trouve dans un obstacle d'eau ou le touche, le joueur n'est pas autorisé à relever la balle sans pénalité s'il est gêné par une obstruction inamovible (Règle 24-2b).

Il faut donc éviter d'enfoncer les piquets au point de les rendre inamovibles.

Solution souhaitable : rendre matériellement évidente la lisière de l'obstacle et n'utiliser que quelques piquets amovibles pour en indiquer la nature (obstacle d'eau ou obstacle d'eau latéral).

TERRAINS EN REPARATION

Les terrains en réparation devraient être délimités par des piquets bleus et/ou lignes bleues ou blanches (les piquets font partie du terrain en réparation et sont des obstructions amovibles).

Par définition un terrain en réparation n'a pas un caractère permanent, à l'exception de certaines zones telles que : gazonnières, massifs, jeunes plantations.

Si vous désirez protéger certaines zones en interdisant de jouer une balle reposant dans ces terrains en réparation, vous devez l'indiquer clairement dans les règles locales et le rappeler sur la zone concernée avec un petit écriteau mentionnant "Jeu Interdit".

Marquez un terrain en réparation de façon à inclure la totalité de la zone concernée.

 5.2-4**PRÉPARATION DES TERRAINS POUR UNE ÉPREUVE
FÉDÉRALE****Préambule**

La qualité de la préparation d'un parcours appelé à recevoir une épreuve importante est un élément essentiel à son bon déroulement et dont le club ne peut que bénéficier ultérieurement.

Un parcours dont la préparation a été effectuée avec soins, suffisamment à l'avance (2 à 3 mois en amont), en accord avec l'arbitre du tournoi, favorise un jeu de qualité, une clarté des situations, une satisfaction et une reconnaissance de tous les acteurs. La coopération pleine et entière de l'intendant et du directeur est indispensable.

Ces données vous permettront d'appréhender la préparation de votre terrain dans les meilleures conditions possibles. Si toutefois la lecture de ce document vous laisse dans l'expectative, n'hésitez pas à solliciter la FFGolf. Ensemble nous étudierons les meilleures solutions en considérant vos capacités techniques, votre enthousiasme, et nos souhaits tout en respectant l'identité de votre club. Elle englobe la préparation physique du terrain ainsi que les contraintes liées à l'organisation de la compétition.

Ces considérations sont ce que devraient être l'objectif de chacun. Suivant les structures, la nature des graminées, les époques de jeu, les moyens du club, des aménagements seront nécessaires. La vie normale du club est à considérer après l'épreuve, il ne s'agit pas de retrouver le terrain sur les genoux difficilement exploitable pendant plusieurs semaines.

Les travaux requis prennent essentiellement en compte les tontes, la fertilisation et l'irrigation. Ils sont complémentaires aux travaux traditionnels liés à l'entretien courant.

Green

Les trois critères principaux pour un green de bonne tenue sont les suivants :

1) **La planéité** : la surface du green doit permettre une trajectoire de balle directe et précise, sans serpenter ni sauter en restant en permanence en contact avec la surface du green. La tenue de ligne est primordiale.

2) **La vitesse du green** doit être aussi rapide que possible sans pour autant être le critère principal. Le souci de rapidité ne doit pas sacrifier à la planéité. La vitesse (2,80 m à 3,20 m) doit être constante toute la journée.

3) **La fermeté** : un bon green sera ferme mais pas dur. Il ne doit pas se déformer au piétinement pour un bon déroulement des parties.

La dureté et la tenue de ligne sont les critères les plus délicats à obtenir, c'est la plus grande qualité recherchée. Ils dépendent de la planéité et de la résistance à la déformation. Tous ces éléments interférant entre eux caractérisent une attaque correcte depuis le fairway (tenue et accroche). Ils sont garants de greens de championnat et constituent un excellent test pour toutes les approches. Ce ne sont pas des impératifs que l'on obtient au dernier moment, ils sont le résultat d'un travail régulier. Le contrôle de ces paramètres passe par la tonte, la fertilisation, l'aération, le verticuting accompagné d'un programme léger d'irrigation.

L'erreur la plus fréquente est l'abondance de fertilisation accompagnée d'une irrigation démesurée. Cette combinaison entraîne une croissance irrégulière importante générant des problèmes de tonte, et une déformation de la surface sous un trafic intense. Ces actions entraînent également une structure « peau d'orange », accentuée par les clous des chaussures soulignant l'irrégularité de la surface.

La surabondance de l'eau, au niveau de l'horizon du chevelu racinaire, modifie la texture des particules fines générant un phénomène de compaction, propice au développement des maladies cryptogamiques. De plus, la mollesse des greens ne favorise pas la sélection par la qualité du jeu. La souplesse du green est à travailler pour une tenue correcte de la balle. Elle est contrôlée par la réduction de l'irrigation afin de diminuer le taux d'humidité. L'idéal étant une irrigation automatique minimum avec des compléments manuels. Les surfaces de réception doivent tenir la balle sans être trop molle ou avoir un effet tambour. Une irrigation automatique si performante soit-elle dégrossit le travail. La répartition de l'eau est hétérogène et est à l'origine des « dry patch ». C'est une situation de confort qui bien souvent génère une surconsommation d'eau pour un résultat perfectible.

Un programme assidu de verticuting sera tenu tout au long de la saison (tous les quinze jours minimum en période de pousse) pour un gazon plus vigoureux et une stimulation des jeunes pousses. Cette « tonte » verticale des gazons, associée à un sablage léger (1 l à 1,5 l au m²) donnera une roule régulière et une « propreté » de la coupe et, sont les garants d'une surface de qualité. Le dernier verticut sera effectué 10 jours avant le début du tournoi.

Une fertilisation légère adaptée, impliquant une formulation azotée à libération lente en rapport avec la nature des graminées et le substrat. La courbe de fertilisation sera descendante et en fin de cycle à la veille du tournoi. Le signe visible d'un green de qualité est sa couleur, il doit être vert clair tirant sur le jaune et non vert bronze.

UTILISATION DES MATERIELS DE TONTE

Un programme de tonte intensif (c'est le paramètre essentiel) en passes croisées la semaine précédent la compétition et durant celle-ci, donneront une surface régulière et rapide. Cette pratique journalière débutera 8 jours avant l'épreuve. Les machines triplex ou simplex seront réglées à l'identique (hauteur autour de 3mm) affûtées et équipées de contre lames neuves d'origine.

Les fréquences de tonte dépendent du degré d'amélioration des surfaces. L'idéal serait une tonte croisée le matin et en passe unique le soir. Les ajustements se feront par une diminution ou une augmentation de ces fréquences. L'angle de croisement sera de 45° à 90°. L'utilisation du «turf iron» est recommandée en finalisation pour ne pas minimiser les bienfaits d'une aération préventive et diminue les fréquences de tonte (il équivaut à une tonte minimum). En procédant ainsi vous obtenez une meilleure coupe, un rabattement faible du gazon, une pousse plus verticale, d'où une meilleure roule.

La hauteur de coupe sera progressivement abaissée à la hauteur requise au cours des 2 semaines précédant le tournoi. Du jour de l'entraînement à la fin du tournoi, les réglages de coupe doivent être à l'identique. Ces programmes seront adaptés en fonction des terrains, des capacités d'entretien, et de la finalité requise. Il ne s'agit pas de mettre les greens à genoux, il faut penser à l'après compétition. Lors des visites de préparation, les points de vue seront confrontés pour une harmonisation des souhaits communs.

Le putting green sera traité à l'identique des autres greens.

LIMITES DU GREEN

Pour une meilleure lisibilité des surfaces de jeu, il est entendu que la hauteur du collier sera au moins le double de celle du green sans excéder le triple. C'est une règle qui est valable pour l'ensemble des zones de jeu sur le parcours.

NB : sur nos greens parsemés de pâturin annuel il est pratiquement impossible d'avoir une bonne tenue de la ligne sans aide chimique. L'utilisation de fongicide incluant une matière active de la famille des triazoles à la dose la plus faible stresse le pâturin en limitant la pousse. Si nécessaire deux opérations complémentaires peuvent être menée par l'application d'un fongicide préventif et pour le coup d'œil une légère action verdissante sur l'agrostide stolonifère.

**LE RESULTAT D'UNE PREPARATION REUSSIE
SERA DONNEE PAR DES CONDITIONS DE JEU IDENTIQUES
DU PREMIER AU DERNIER JOUR DU TOURNOI.**

LE CONTROLE DES GREENS PREND EN COMPTE LES ELEMENTS SUIVANTS :

- Type de construction
- Variété des graminées
- Machines disponibles
- Condition climatique probable ou estimée
- Travaux préparatoires
- Maîtrise de l'irrigation
- Contrôle de la fertilisation
- Tonte assurée par des machines parfaitement aiguisées, équipées de contre lames neuves d'origine, dont le parallélisme à été vérifié soigneusement. Le réglage doit être à l'identique pour toutes les machines affectées au tournoi.

REMARQUES PARTICULIERES

Pour le placement des drapeaux, en accord avec l'arbitre du tournoi, il est souhaitable de prendre en compte (faire un croquis avec les emplacements disponibles) :

- l'intérêt du jeu
- la position précédente
- la voie d'accès
- la position hors d'eau
- les vents dominants
- la position éventuelle de la zone de drop
- l'harmonie du trou
- le cheminement des joueurs pour atteindre le trou par rapport aux positions futures
- le positionnement du trou au milieu d'une bande de triplex

TABLIER DE GREEN ET COLLIER (s'ils existent)

Ils seront traités comme les greens et coupés à 6-8 mm. Les tabliers seront coupés en passe croisée, le collier sera tondu alternativement en passe inversée (un sens puis l'autre), soit le même jour ou 1 jour passé pour atténuer le sens de pousse. La largeur du collier (1 largeur de triplex ou de simplex) fera le tour complet du green en suivant son tracé. Il est préférable de porter ses efforts sur le collier et d'abandonner le tablier si celui-ci est délicat à maîtriser. Un tablier pour être performant devrait être préparé et engazonné avec les mêmes graminées que le green.

L'ensemble de ces zones doit faire l'objet des mêmes soins que le green.

Tees de Départ**HAUTEUR DE COUPE 6-8 mm**

Les plates formes seront tenues fermes et denses pour une bonne accroche particulièrement aux endroits requis pour le placement des marques de départs. Les surfaces réservées devront répondre aux impératifs de jeu et être les plus planes possibles. Ils seront protégés 6 à 8 semaines avant le tournoi. Bien souvent, la meilleure protection pour les par 3 est une protection hermétique (filet ou grillage) pour empêcher toute velléité de jeu. Ces emplacements protégés seront découverts le jour du premier tour.

Seules les marques utilisées le jour de la compétition seront installées par l'arbitre, les autres seront fermées ou relevées. Pour l'entraînement les marques seront positionnées le plus en arrière possible. Il est important que les compétiteurs aient la possibilité de s'entraîner sur la distance optimale du parcours. La position journalière sera proche de la longueur de référence.

Les règles prévoient un espace de 2 longueurs de clubs, en arrière des marques. Il est impératif de veiller à ce que cet espace soit parfaitement dégagé et de laisser tout le volume nécessaire pour l'exécution du mouvement.

Les tees seront tondu en passes croisées, le matin de préférence pour faire tomber la rosée. Les tontes les plus rases possible en fonction des graminées ne devront pas être supérieure à la hauteur de fairway. Pour les très grands tournois où la télévision est présente, penser au sens de coupe pour un effet visuel.

Le regarnissage des divots devrait se faire tous les jours.

Les repères fixes de distance seront rendus bien visible, les marques de départ devront respecter la longueur officielle du terrain.

Fairways**HAUTEUR DE COUPE 10-12 mm**

Pour des joueurs de bon niveau un bon fairway est un fairway dense et ras. La balle repose sur un support végétal mais le sol porteur doit être proche afin de pouvoir « pincer » la balle. Ce contact permet aux bons joueurs de travailler la balle soit pour l'arrêter sur le green ou en contrôler les effets. Vous pouvez profiter de cette compétition pour redessiner vos fairways et retrouver éventuellement le tracé d'origine. Ponctuellement, la largeur des fairways pourra être réduite pour souligner un trait du parcours, pour accroître la difficulté du trou ou pour des raisons de sécurité.

La largeur à la tombée de balles est comprise entre 22 et 28 mètres suivant le dessin et la difficulté du trou. La hauteur requise sera atteinte en quelques semaines en baissant légèrement tous les quinze jours pour éviter le jaunissement et le scalping. Sur toutes les surfaces de jeu nécessitant une diminution de la hauteur de coupe, celle-ci ne devrait pas être supérieure à 1/5 de la hauteur de

graminée avec un maximum de 3 mm. Pour un fairway traditionnel de multi composition végétale, il est souhaitable d'utiliser des machines à têtes flottantes parfaitement aiguisées en respectant les prescriptions d'affûtage du constructeur.

La tonte croisée donne une surface portante régulière et une hauteur de coupe homogène.

Pendant le tournoi la tonte sera journalière ou, si les moyens humains font défaut par tranche de 9 trous, de préférence le soir pour éviter l'accumulation des déchets de tonte. Pour l'équité, il est nécessaire de prévoir un système pour faire tomber la rosée (brosse ou tuyau traîné) devant les premières parties du matin.

L'irrigation devra être contrôlée au minima. Il faut avoir un sol un peu plus sec que d'habitude surtout en prévision de pluie mais pas trop sec cependant pour ne pas augmenter la roule et donner des rebonds incontrôlés à la chute des balles en particulier au drive.

La dernière fertilisation azotée limitée à 40 unités maxi sera faite 4 à 6 semaines avant le début du tournoi avec des produits à libération progressive pour pouvoir contrôler la vitesse de pousse et donc l'importance des déchets.

Si sur certains trous, dont le dessin particulier fait que la totalité des balles de la majorité des joueurs sont jouées sur la même zone, celle-ci sera protégée (fermée, interdite au jeu) et regarnie 4 semaines avant le tournoi. Le must étant d'avoir les moyens de regarnir les divots sur les fairways en particulier sur les zones les plus en jeu. Le regarnissage s'effectuera en utilisant un mélange 50-50 de sable et de matière organique éventuellement additionné de semences appropriées. Un programme de regarnissage intensif débutera 5 semaines avant le tournoi (l'idéal étant d'entretenir régulièrement ces zones dégarnies) en privilégiant les zones à risques (trous courts, approches au wedges). Ce programme sera journalier pendant le tournoi au même titre que les départs.

Si des demi-roughs existent, (ce n'est pas obligatoire), ils dépendent de l'esprit du jeu et de la façon dont on souhaite traiter le parcours. Ils doivent être clairement délimités et définis. Leur largeur est limitée à 3-4 mètres et tondus (éléments hélicoïdaux) régulièrement toujours dans le sens du jeu (hauteur 25-35 mm) en partant des départs et/ou, à contresens par passes successives. Pour l'équité du jeu, le processus de tonte des demi roughs est impératif.

Les chemins de liaisons et les accès au parcours depuis les tees de départ seront traités à l'identique.

Bunkers

Si un apport de sable est nécessaire, il devra être effectué au minimum 2 mois avant la date du tournoi pour qu'il soit stabilisé. S'il ne pleut pas, il sera arrosé artificiellement.

Le sable utilisé devra répondre à des qualités précises, une granulométrie spécifique (0,2 à 2,2) essentiellement libre de matière additionnelle, composé de particules rondes.

L'épaisseur totale de sable ne devra pas dépasser 8 cm, et ne devrait jamais entrer dans des chaussures basses. Une balle, après un coup lobé ne doit pas s'enfoncer de plus des deux tiers de son diamètre. Le sable dans les parois des bunkers sera peu épais (25 mm max.) afin d'éviter que la balle ne se plugge et suffisant pour qu'elle roule dans le bunker.

Pour des raisons esthétiques une fine couche de sable de couleurs (maxi 25 mm) sera mise en place en respectant les délais de compactage. Pour anticiper la préparation des bunkers, il est préférable de travailler l'existant avec un râteau équipé de rasettes plutôt que de rajouter systématiquement du sable.

Pour l'équité du jeu, l'ensemble des bunkers sera ratissé tous les jours (utilisés ou non). Si l'utilisation d'une machine est requise le sens de circulation (éviter les traces circulaires) et la sortie seront particulièrement soignés (pas de trace de sable à l'extérieur). La touche finale pouvant être un ratissage manuel ou à tout le moins une finition manuelle des couronnes. Le nombre de râteaux doit être suffisant et positionné hors du bunker dans une zone n'affectant pas le jeu.

La découpe des contours devra se faire 6 à 8 semaines avant le début du tournoi et devra être bien marquée pour que la situation de la balle soit parfaitement définie. La découpe des bords de bunkers devra être réalisée sans gêner le jeu (élan arrière et lèvres avant). Les buttes seront tondues raz (ou non) mais cela devra être de façon nette et visible. Les contours des zones d'herbe dans les bunkers (îles) seront soigneusement délimités.

Practice

Dans les tournois actuels, un practice sur herbe de qualité est un élément essentiel dans un tournoi de haut niveau (national ou international).

Les aires d'entraînements seront préparées de la même façon que les aires de départ. Dans les meilleurs délais, les surfaces seront délimitées pour être préservées.

Pendant le tournoi, ces zones seront matérialisées par des cordes et reculées chaque jour d'entraînement.

Si nécessaire, des cordes et des barrières délimiteront les zones pour les spectateurs.

Le sol des pas de tir doit être souple pour éviter les blessures aux poignets et aux coudes dans le cadre d'un entraînement intensif.

Les opérations d'entretien à valider

Mettre en adéquation le personnel et les opérations à effectuer

	vendredi		samedi		dimanche	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Tonte green						
Roulage green						
Tonte départs						
Tonte fairways						
Ratissage bunkers						
Buttes bunkers						
Changement de trous						
Regarnissage						
Irrigation manuelle						

Préparation aux risques de pluie

Il est vital pour le bon déroulement du tournoi de prévoir un équipement spécifique pour évacuer l'eau des greens, des bunkers et des zones en contrebas (raclettes, rouleau, motopompe). Tout le staff doit être prêt à intervenir si des mauvaises conditions climatiques surviennent. Il est souhaitable de prévoir les sections d'interventions et d'anticiper les décisions par une connaissance des problèmes habituels dans ce genre de situation.

Arbres

Elaguer les branches basses pour la visibilité des spectateurs, et faciliter l'entretien.

Toutes parties des arbres proches des aires de départ qui pourraient interférer avec le stance, le mouvement intentionnel ou le coup du joueur sera dégagé.

Si des jeunes arbres doivent être protégés, ils devront être clairement identifiés avec des rubans de couleur fixés au tronc. L'arbitre vous indiquera le statut et les contraintes de jeu de ces arbres. Considérez le statut des arbres avec cuvette, avec fil tuteurs et/ou piquet de bois.

Aspects particuliers

Piquetage

Prévoir des piquets faciles à enfoncer dans les différentes couleurs utiles et en nombre suffisant. A l'expérience quelques obstacles d'eau piquetés en rouge pour le jeu quotidien peuvent être modifiés en jaune pour des questions de commodités et de rapidités.

Signalétique

La majorité des participants sera étrangère au club organisateur. L'ensemble des installations et le sens de circulation de jeu devront être parfaitement signalés. Une attention particulière devra être portée sur les accès des greens vers les départs si des risques de confusion existent.

Position des drapeaux

A l'entraînement les positions retenues ne devront pas empiéter sur des places utilisables en compétition. Ils seront placés, si possible, proche des sorties de green vers le départ. Durant le tournoi, la position devra changée de préférence le matin pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. L'intendant devra pouvoir joindre l'arbitre pour lui signaler tout problème.

Gros travaux

Avant de les entreprendre, contactez l'arbitre. Une ligne dans les règles locales peut souvent éviter des heures voire des journées de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus importantes et plus urgentes.

Relation avec l'arbitre

En plus des aspects déjà abordés, vous devez envisager les points suivants :

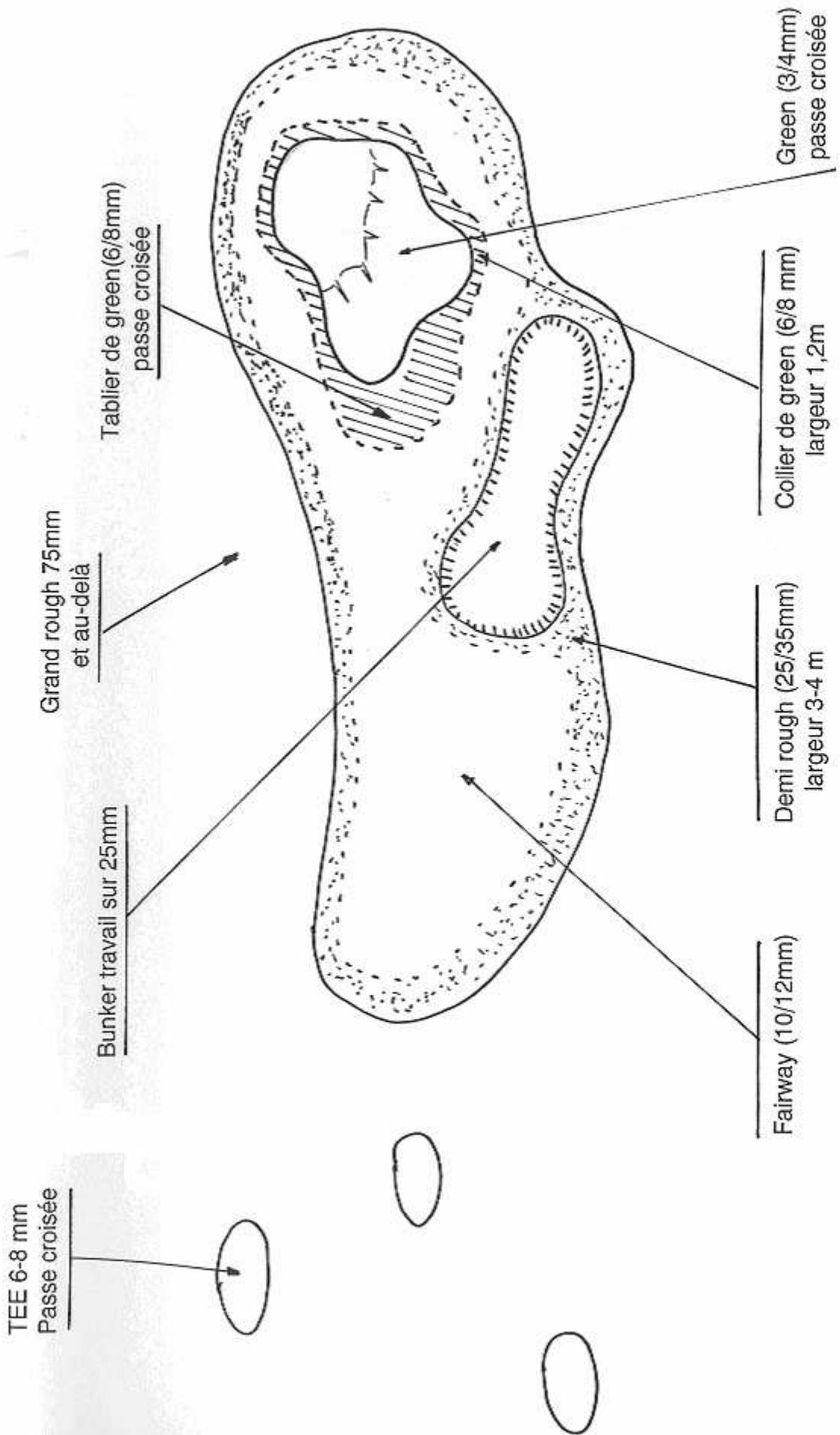
- choix des emplacements de drapeaux
- matérialisation des points de repères
- récupération des documents communs

Conclusions

Toutes ces recommandations sont l'idéal de ce que pourrait être une préparation optimale. Il est évident que la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens correspond à un effort important et, pas toujours accessible. Il doit être tenu compte de la spécificité de chaque terrain notamment en ce qui concerne les moyens, la nature des graminées (pour les hauteurs de coupe) et le type de structure. Cependant à l'usage, l'ambition d'offrir un terrain de qualité fait déployer des trésors d'ingéniosité pour tendre vers une qualité de jeu irréprochable, y compris par les plus modérés.

Dossier réalisé par Jean Louis PEGA

SCHEMA DE TONTE



GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.3 ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Les différentes formes de jeu	page 271
Règlements d'une épreuve	page 275
Règles locales	page 278
Tirage des départs	page 280
Carte de score	page 284
Marques de départs	page 288
Emplacement des drapeaux	page 290
Départs et cadence de jeu	page 295
Résultats et réclamations	page 296

5.3-1

DIFFERENTES FORMES DE JEU

Les différentes formes de jeu sont définies dans les Règles de Golf.

Un "camp" est constitué de un joueur, deux joueurs, ou davantage qui sont partenaires.

Définition du **Tour Conventionnel** (ou tour) : le tour conventionnel consiste à jouer les trous d'un terrain de golf dans leur ordre numérique exact, à moins que le Comité ne l'autorise d'une autre manière. Le nombre de trous d'un Tour Conventionnel est de 18, à moins qu'un nombre inférieur ne soit autorisé par le Comité.

5.3-1-1

MATCH PLAY (Règle de Golf n° 2)

Le jeu se joue par trou. Un trou est gagné par le camp qui entre sa balle dans le trou dans le plus petit nombre de coups. Dans une compétition en net, le score net le plus bas gagne le trou. La partie est gagnée par le camp qui mène par un nombre de trous supérieur au nombre de trous restant à jouer.

5.3-1-2

STROKE PLAY (Règle de Golf n° 3)

La compétition est gagnée par le camp qui joue le ou les tours conventionnels dans le plus petit nombre de coups. Dans une compétition en net, le gagnant est le camp dont le score brut diminué de son handicap de jeu est le plus faible.

5.3-1-3

COMPETITION CONTRE PAR ET STABLEFORD (Règle de Golf n° 32)

Une compétition Contre Par et un Stableford sont **une forme de Stroke Play** dans laquelle l'épreuve se joue contre un score fixé pour chaque trou, ce score étant le Par du trou.

COMPETITION CONTRE PAR

La manière de compter est celle employée en match play :

- un trou est gagné si le camp fait un score inférieur au Par ;
- un trou est partagé si le camp fait un score égal au Par ;
- un trou est perdu si le camp fait un score supérieur au Par.

En compétition avec des coups reçus, c'est le score net qui est comparé au Par.

STABLEFORD

La manière de compter consiste à attribuer des points en comparant le score réalisé à chaque trou avec un score fixé qui est le Par du trou :

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé	0
Un coup de plus que le score fixé	1
Egal au score fixé	2
Un coup de moins que le score fixé	3
Deux coups de moins que le score fixé	4
Trois coups de moins que le score fixé	5
Quatre coups de moins que le score fixé	6

Le gagnant est le camp qui totalise le plus grand nombre de points. **En compétition avec des coups reçus, le score réalisé à chaque trou est diminué du ou des coups reçus sur ce trou avant d'être comparé au score fixé.**

5.3-1-4

LES DIFFERENTS TYPES DE CAMPS

Ces différentes formes de jeu sont jouées par des "camps" dont la composition est exposée ci-dessous :

Il est important de noter que dans les Règles de Golf, le terme "Camp" désigne aussi bien un joueur seul que deux ou plusieurs joueurs associés.

Ces différents types de "camps" peuvent évidemment jouer les différentes formes de jeu, par exemple :

- un Stroke play peut être joué en Simple, Foursome, Quatre-balles, etc...
- un Match play peut être joué en Simple, Foursome, Quatre-balles, etc...

SIMPLE

Le "camp" comprend un seul joueur

DOUBLE

Le "camp" se compose de 2 joueurs selon les dénominations suivantes :

- Si chaque camp est composé obligatoirement de 2 joueuses, la compétition est dite "**Dames**" ;
- Si chaque camp est composé obligatoirement de 2 joueurs, la compétition est dite "**Messieurs**" ;
- Si chaque camp est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse, la compétition est dite "**Mixte**".
- Si chaque camp peut être composé librement (2 joueurs, 2 joueuses, ou un joueur et une joueuse), la compétition est dite "**Mixed-up**".

5 3-1.5

LES FORMES DE JEU OFFICIELLES ET NON-OFFICIELLES

LES FORMES DE JEU OFFICIELLES

a) SIMPLE

Le camp est composé d'un seul joueur.

b) FOURSOME (Règle 29)

Les 2 joueurs du "camp" jouent une seule balle, alternativement des départs et alternativement pendant le jeu de chaque trou.

c) THREESOME (Règle 29)

Identique au Foursome mais un des deux camps n'est composé que d'un seul joueur.

d) MATCH PLAY A TROIS BALLES (Règle 30)

Compétition en match play où 3 joueurs constituent chacun un camp, chacun jouant sa propre balle. Chaque joueur joue deux matches séparés.

e) MATCH PLAY A QUATRE BALLES (Règle 30)

Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé sur chaque trou est pris en compte.

f) MATCH PLAY A LA MEILLEURE BALLE (Règle 30)

Identique au "4 balles", mais un des camps n'est composé que d'un seul joueur, l'autre pouvant être composé de 2 ou 3 joueurs.

g) STROKE PLAY A QUATRE BALLES (Règle 31)

Les 2 joueurs de chaque "camp" jouent chacun une balle et le meilleur score réalisé sur chaque trou est pris en compte.

LES FORMES DE JEU NON OFFICIELLES

Note : Il est rappelé (cf. règle de Golf n° 34-3) que si le jeu s'est déroulé selon une forme de jeu non officielle, le Comité des Règles de la FFGolf ne rendra de décision sur aucune question.

a) GREENSOME

Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

b) CHAPMAN

Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2ème coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

c) PATSOME

Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

d) COURSE AU DRAPEAU

Chaque joueur possède un drapeau personnalisé, qui sera planté à l'endroit où se trouvera sa balle lorsqu'il aura épuisé tous ses coups. Le total des coups est calculé pour chacun des joueurs en ajoutant son handicap de jeu au S.S.S. (exemple : joueur dont l'handicap de jeu est 24, S.S.S. : 71 => le joueur a un crédit de 95 coups). Le joueur qui a planté son drapeau le plus loin sera déclaré vainqueur.

e) COURSE A LA FICELLE

Chaque concurrent reçoit une ficelle dont la longueur est fonction du handicap de jeu du joueur (en règle générale 50 cm par point de handicap de jeu mais le Comité d'épreuve peut fixer lui-même cette longueur). Cela permet au concurrent de prolonger la course de sa balle jusque dans le trou, ou de la sortir d'une position périlleuse lorsqu'elle est difficilement jouable. Le joueur coupe alors le bout de la ficelle ainsi utilisée et continue avec la longueur de ficelle restante.

f) ECLECTIC

Forme de jeu consistant à jouer plusieurs fois le parcours en ne retenant que le meilleur score réalisé sur chacun des dix huit trous. Compétition avec un minimum de 2 tours et un maximum de 4 tours joués consécutivement (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois voir Ringer score).

g) RINGER SCORE

C'est une forme de jeu très voisine de l'Eclectic, mais dont les bases sont soit un nombre de cartes important, soit un nombre de cartes réalisées dans une certaine période calendaire. Se joue souvent en hiver sur 9 ou 10 cartes, pour favoriser l'entraînement des joueurs pendant cette saison. Au fil des parties, chaque joueur retient le meilleur score obtenu sur chaque trou. La meilleure carte possible se constitue progressivement jusqu'au terme de l'épreuve

5.3-1-6

RECOMMANDATIONS DU COMITE DES REGLES POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

PRINCIPE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la FFGolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un **endroit aussi proche et similaire** que possible de celui où repose la balle choisie ;
- le fait de dropper peut amener la balle dans un **lie très différent** de celui de la balle choisie ;
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir **choisir leur ordre de jeu** ;
- le scramble est une formule très lente et **doit être accélérée** autant que faire ce peut ;
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne **soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue** ;
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé "**Capitaine**" (c'est le plus souvent le meilleur joueur) ;
- étant données les particularités de jeu la formule stroke play est la plus adaptée.

FORME DE JEU

EQUIPE DE 2 JOUEURS

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités : elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir 1 coup de pénalité.

EQUIPE DE 3 JOUEURS OU PLUS

Au départ de chaque trou, **tous les joueurs jouent leur premier coup**.

Le "Capitaine" **choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure** (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais **le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup là**. Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.

L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit placer sa balle à l'endroit exact où la balle choisie reposait.

Les autres joueurs placent leurs balles à moins d'une carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans **un lie aussi similaire** que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).

Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

L'équipe gagnante est celle qui aura réalisé les 18 trous en le plus petit nombre de coups. **Les coups joués de la même zone choisie ne comptent que pour un coup dans le décompte**.

HANDICAP DE JEU DE L'EQUIPE

Scramble à 2 : total des handicaps de jeu divisé par 4

Scramble à 3 : total des handicaps de jeu divisé par 7

Scramble à 4 : total des handicaps de jeu divisé par 10

5.3-2

REGLEMENTS D'UNE EPREUVE

Selon la Règle 33-1 : "Le Comité doit établir les règlements selon lesquels une compétition va être jouée..."

Selon la Règle 6-1 : "Le joueur est responsable de la connaissance des règlements selon lesquels la compétition va être jouée..."

Le règlement de chaque épreuve doit donc être établi et affiché suffisamment à l'avance et au plus tard le jour de l'ouverture des inscriptions.

La Commission Sportive Nationale recommande la rédaction de deux types de Règlements. Ils devraient être affichés au tableau officiel du Club.

- l'un, dit **Règlement général**, qui regroupera tous les articles communs à toutes les compétitions qu'organise le Club, et qui peut comporter plusieurs pages ;
- l'autre, dit **Règlement particulier**, précisant les caractéristiques spécifiques à une compétition et qui peut tenir sur une seule page.

Se reporter au § 5.1 du vademecum : "Epreuves Fédérales" pour une illustration de cette recommandation.

Le règlement d'une épreuve doit comporter au moins les 13 renseignements suivants :

- LIEU** Nom du ou des golfs où elle se dispute.
- DATE** La ou les dates si elle se dispute sur plusieurs jours.
- TERRAIN** Indiquer le nom du ou des terrains s'il y a plusieurs terrains possibles ou des éventuelles combinaisons de 9 trous.
- FORME DE JEU** Préciser chacun des éléments suivants :
 - Stroke play
 - Match play
 - Contre par
 - Stableford
 - Simple ou Double** : - Foursome
- Greensome
- Chapman
- 4 balles
- etc...
 - en double uniquement, la composition des camps :
Messieurs,
Dames,
Mixte (obligatoirement un homme et une femme),
Mixed-up (composition du camp indifférente).
 - le nombre de tours conventionnels : 1, 2, 3.comportant chacun 18 trous au moins. Indiquer s'il y a un cut après un ou plusieurs tours.
 - indiquer si la compétition se dispute :
 - avec un classement brut (scratch, sans prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement net (avec prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement brut et un classement net.
- SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES**
 - Index : indiquer les limites d'index de chaque série
 - Messieurs
 - Dames
 - éventuellement Senior, Minimes, Benjamins, Poussins etc...
 - autres critères

6. OUVERTE A

Indiquer clairement à quel type de joueurs, la compétition est ouverte : Membres du Club, joueurs extérieurs, Français, étrangers, etc...

Si la compétition comprend une limite supérieure d'index (par ex. 18,4), indiquer si seuls les joueurs ayant un index inférieur ou égal à cet index pourront y participer ou si elle est ouverte aux joueurs d'index supérieur, mais ceux-ci jouant avec cet index-limite.

Préciser si le nombre de joueurs admis sera limité (par ex.150 joueurs) en indiquant le critère de limite, par exemple :

150 premiers inscrits,
150 plus bas statuts sportifs, index.
etc...

Préciser que seuls les titulaires de certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition pourront participer.

7. INSCRIPTION

Préciser les points suivants :

Où : secrétariat du club, ou autre, etc...
Comment : lettre, téléphone, directement au secrétariat, etc...
Quand : date et heure limites
Combien : indiquer le montant du ou des différents droits d'entrée et les conditions de son paiement : à l'inscription, au départ, etc...

8. HEURES DE DEPART

Indiquer quelles seront les conditions de tirage des heures de départs et les heures des premiers, et éventuellement, derniers départs.

Le tirage des départs peut se faire de différentes façons :

- par tirage au sort
- dans l'ordre des statuts sportifs et des handicaps de jeu
- dans les tranches horaires
- par série
- par catégorie
- à l'inscription, chaque joueur choisissant son heure de départ sur une grille pré-établie
- etc...

9. MARQUES DE DEPARTS

Indiquer de quelles marques partiront les concurrents de chaque série et de chaque catégorie sportive, s'il y a lieu.

10. DEPARTAGE

Indiquer les conditions de départage des ex aequo, par exemple :

- sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.
- play-off en précisant les trous sur lesquels il sera disputé et la formule de départage en cas d'impossibilité de jouer ou de terminer le play-off (nuit, conditions atmosphériques, etc...).

11. PRIX

Indiquer avec précision le nombre de prix dans chaque série.

Lorsqu'il y a des prix bruts et nets, préciser s'il y a cumul.
Sinon, préciser le classement qui prime.

12. REMISE DES PRIX

Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix.

Préciser si l'absence d'un joueur primé à la remise des prix, entraînera la perte du prix ou non et éventuellement le report sur le ou les joueurs suivants dans le classement.

13. COMITE DE L'EPREUVE - ARBITRES

Indiquer la composition du Comité de l'Epreuve, ainsi que le nom des arbitres, s'il y a lieu.

EXEMPLE DE REGLEMENT SIMPLIFIE DE COMPETITION
--

COMPETITION	Coupe du Casino
DATE	1er avril 2009
TERRAIN	Les Montagnes
FORME DE JEU	36 trous ; 2 tours dans la journée ; Stroke play ; Scratch et Net
SERIES ET CATEGORIES	2 séries Messieurs : - 3 à 11,4 et 11,5 à 18,4 2 séries Dames : -3 à 18,4 et 18,5 à 26,4
OUVERTE A	Tous joueurs licenciés FFGolf et titulaires du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition Rentrant dans les limites d'index (Index effectif à la date limite d'inscription)
INSCRIPTIONS	Au secrétariat du club avant le 25 mars 2009 Droits d'inscriptions : Membres du club : 10 € Joueurs extérieurs : 15 €
HEURES DES DEPARTS	Premiers départs 7h15 Derniers départs 14h00 dans l'ordre croissant des statuts sportifs et des index
MARQUES DE DEPARTS	1ère série Messieurs : Blanches 2ème série Messieurs : Jaunes 1ère série Dames : Bleues 2ème série Dames : Rouges
DEPARTAGE	1ère place : Play-off en mort soudaine sur les trous 1 et 18 Autres places : sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17 ^{ème} , 15 ^{ème} , 14 ^{ème} , 12 ^{ème} etc...) seront comparés.
PRIX	Dans chaque série : 2 prix bruts et 2 prix nets le brut prime le net.
REMISE DES PRIX	Le 1er avril à 19h00 au club-house
COMITE DE L'EPREUVE	La Commission Sportive du Club
ARBITRE	Monsieur Saint-Andrews

 **5.3-3**
REGLES LOCALES**N'inventez pas ce qui existe déjà officiellement !**

Référez-vous aux exemples de Règles locales types figurant dans l'appendice I, parties A et B du livret des Règles de Golf.

Le Comité des Règles de la Fédération est à la disposition des Clubs pour les conseiller sur l'établissement de leurs règles locales. N'hésitez pas à le consulter avant de faire imprimer vos règles locales permanentes sur vos cartes de scores.

 **5.3-3-1**
**REGLES LOCALES PERMANENTES
(à faire figurer sur les cartes de score)**

Elles n'ont pas à rappeler les Règles de Golf.

Elles ne sont pas des Règles locales devant avoir un caractère temporaire.

Elles ne doivent pas déroger aux conditions les autorisant.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, les règles locales permanentes se limitent aux points suivants :

- obstructions : lorsqu'il peut exister un doute sur l'application de la Règle 24 ;
- constructions déclarées comme faisant partie intégrante du terrain ;
- pierres dans les bunkers ;
- têtes d'arrosage fixes ;
- dropping zones ;
- route ou voie ferrée coupant le terrain ;
- hors limites interne ;
- câbles électriques aériens.

 **5.3-3-2**
**REGLES LOCALES TEMPORAIRES
(à ne pas faire figurer sur les cartes de score)**

Elles ne sont nécessaires que dans le cas de conditions anormales :

- terrains en réparation ;
- traces d'animaux ou d'engins (délimiter les zones concernées ou préciser la localisation) ;
- règles d'hiver.

Ces règles locales doivent être supprimées aussitôt que les conditions les justifiant n'existent plus. Elles ne doivent pas être imprimées sur les cartes de score, ou tout autre document ayant un caractère permanent.

Voir Règles Locales Permanentes des épreuves fédérales au § 5.1-3



Fédération Française de Golf

REGLEMENTATION CONCERNANT LES VOITURETTES

COMPETITIONS FEDERALES

L'utilisation des voiturettes est interdite.

Cette interdiction concerne les joueurs, leurs cadets, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils.

Exception :

Pour les Grands Prix et les épreuves du golf d'entreprise, si le Comité de l'épreuve le désire, il peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

COMPETITIONS DE CLUBS

L'utilisation des voiturettes pour de telles compétitions **est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive du Club concerné.**

Celle-ci a alors deux possibilités :

1. Elle peut limiter l'utilisation des voiturettes aux seuls joueurs ayant **une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire)**. Dans un tel cas l'utilisation des voiturettes doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.
2. Elle peut autoriser l'utilisation des voiturettes par tous les joueurs inscrits à la compétition. Dans un tel cas le Club doit être en mesure de fournir une voiturette à tout joueur qui en fera la demande. Il est alors suggéré d'adopter la règle locale suivante :

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

- lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;
- un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;
- l'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la pénalité suivante :

Match Play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, la situation du match devra être ajustée en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite. Déduction maximale par tour : deux trous.

Stroke Play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite. Pénalité maximale par tour : quatre coups.

Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.
L'utilisation de n'importe quel véhicule automobile non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera disqualifié.

5.3-4

TIRAGE DES DEPARTS

Pour procéder au tirage des départs d'une compétition, il faut choisir un certain nombre de données :

- **Composition des Groupes** : départ en 2 balles, 3 balles, ou 4 balles
- **Heure du 1er départ**
- **Heure de la fin de la compétition.**

D'autres données vont dépendre de ce premier choix :

- **Intervalle entre les départs** ;
- **Durée du tour conventionnel** : c'est-à-dire le temps accordé à un groupe pour jouer le tour ;
- **Durée des départs** : c'est-à-dire l'intervalle de temps entre le premier et le dernier départ ;
- **Débit du terrain** : c'est-à-dire le nombre de joueurs que vous l'ont peut faire partir en une heure.

Le nombre de participants sera fixé :

- soit par la liste d'inscriptions ;
- soit par **la capacité de votre terrain**, si le nombre d'inscrits dépasse cette capacité.

La capacité du terrain est le nombre de joueurs pouvant jouer entre le premier départ et la fin de la compétition.

Toutes ces données ne sont pas indépendantes ; le tableau ci-après indique leurs relations.

DIFFERENTES FORMES DE JEU

- en **simple**

- **Match Play** : les départs se feront en 2 balles
- **Stroke Play** : choisir de préférence les départs en 2 ou 3 balles évitez si possible, les 4 balles (forcément les plus lents).

- en **double**, les départs se feront par 2 camps

- un **Foursome** est assimilable à un 2 balles
- un **Greensome** est assimilable à un 3 balles
- un **Chapman** est assimilable à un 4 balles
- un **4 Balles** est assimilable à un 4 balles.

TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

Attention : Ces valeurs sont des minima.

Ne descendre jamais en dessous sous peine de bouchons et de retards au départ.

A titre indicatif les normes des intervalles pour les épreuves fédérales sont :

9 min pour 2 balles et 11 min pour 3 balles (pas de départ en 4 balles en épreuves fédérales)

Groupes	Intervalles minimum	Débit	Durée moyenne d'un tour
2 balles	8 min	16 j/h	3h30 à 3h45
3 balles	10 min	18 j/h	4h15 à 4h30
4 balles	12 min	20 j/h	4h30 à 4h45

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

- **Intervalles** : Les intervalles entre deux départs sont des moyennes ; ils peuvent être légèrement modifiés en fonction des caractéristiques du terrain, mais il ne sert à rien de les réduire en deçà des valeurs données et d'avoir systématiquement des files d'attentes sur certains trous ou des retards au départ du 1er trou.

- **Durée du tour** : Les durées indiquées sont des moyennes. Dans la réalité, elles vont être fonction de la difficulté du terrain, du niveau moyen des compétiteurs et de l'importance de la compétition.

- **Heure du 1er départ** : Dans nos régions, on peut sans inconvénient la fixer entre 7 h et 9 heures du matin suivant la saison.

- **Heure de la fin de la compétition** : Les joueurs partant les derniers doivent pouvoir terminer la compétition dans des conditions raisonnables de visibilité, c'est-à-dire 17 heures en hiver et 21h - 21h30 en été (juin-juillet). L'heure de la remise des prix peut également être un élément important.

- **Heure du dernier départ** : Elle doit être fixée en tenant compte de ce qui vient d'être dit à propos de l'heure de fin de compétition. En hiver, cette heure sera donc entre 13h et 14h et en été **entre 15h00 et 16h00**.

Toutes les données qui figurent dans ce chapitre "Tirage des départs" sont des données moyennes. Il faudra les adapter à chaque terrain, en fonction de l'expérience des compétitions locales. Elles seront fonction à la fois des difficultés du terrain, en particulier des Par 3, et du niveau moyen des compétiteurs. Mais il ne faut pas oublier que toute augmentation de l'intervalle entre 2 départs et de la durée d'un tour ont pour conséquence de diminuer la capacité du terrain donc le nombre maximum de compétiteurs.

DEPARTS SIMULTANES AUX TEES N°1 ET 10

Cette méthode de départ permet, dans certains cas, d'augmenter la capacité d'un terrain ou de réduire la durée d'une compétition.

Si on l'utilise, il ne faut pas oublier que les premiers joueurs partis au Tee n° 1, se présenteront au Tee n° 10, 2 heures plus tard et devront trouver la place libre.

Il en est de même au Tee n° 1 pour ceux partis au Tee n° 10. On ne peut donc donner des départs que par vagues successives de 2 heures puis les interrompre pendant un temps équivalent avant de les reprendre.

Pour bien faire comprendre les limites de la méthode de départs simultanés aux Tees 1 et 10, on prendra deux exemples extrêmes :

❶ La compétition se joue en 3 balles, départ toutes les 10 min et le **terrain n'est disponible que pendant 6 heures**.

La durée du tour étant 4 heures 15, on peut **faire partir les compétiteurs pendant 2 heures**.

- si on fait partir **seulement au Tee n° 1**, on peut donc accepter :

$2 \text{ heures} \times 18 \text{ joueurs} = 36 \text{ compétiteurs}$

- si on fait partir **aux Tees n° 1 et 10**, on peut accepter :

$2 \times 2 \text{ heures} \times 18 \text{ joueurs} = 72 \text{ compétiteurs, soit exactement le double.}$

❷ La compétition se déroule dans les mêmes conditions, mais le **terrain est disponible pendant 8 heures**. On peut donc **faire partir les compétiteurs pendant 4 heures**.

- si on fait partir **seulement au 1**, on peut donc accepter $4 \text{ h} \times 18 \text{ joueurs} = 72 \text{ joueurs}$

- si on utilise **simultanément les 1 et 10**, on ne peut **faire partir que pendant 2 heures**, c'est-à-dire $2 \times 2 \text{ heures} \times 18 \text{ joueurs} = 72 \text{ compétiteurs}$, car les compétiteurs partis en premier se présenteront aux Tees n° 10 et 1 environ 2 heures plus tard. Leur passage jusqu'aux derniers partis durera 2 heures, si bien qu'il ne restera plus de temps pour donner le départ à d'autres compétiteurs si l'on veut qu'ils terminent le tour conventionnel.

Nous sommes dans un **cas où le nombre de compétiteurs possible est le même ; en revanche, en partant des 1 et 10, la durée de la compétition est réduite de 8 heures à 6 heures**.

Avant de décider des départs simultanés du 1 et du 10, il ne faut pas oublier que cette formule, si elle présente des avantages dans certains cas, entraîne un certain nombre de contraintes.

- Deux starters sont nécessaires, à moins que les départs du 1 et du 10 soient très proches ;
- Le parcours doit être préparé simultanément sur l'aller et le retour. Donc l'intendant de terrain ne pourra étaler dans le temps cette préparation et devra disposer du matériel et/ou du personnel nécessaires ;
- Les heures et le nombre de départs de chaque tee doivent être adaptés au temps de jeu moyen mis pour jouer d'une part l'aller, d'autre part le retour ;
- La cadence de jeu doit être encore plus étroitement surveillée, de manière à ce que les joueurs trouvent bien les départs libres pour attaquer leur aller ou leur retour ;
- La salle de recording sera plus encombrée.

QUELQUES EXEMPLES

1. Détermination de l'heure du 1er départ

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 min
138 compétiteurs
fin de la compétition à 19h00 (il fait nuit à 19h30)

A quelle heure doit-on fixer le 1er départ ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

$$\text{Durée des départs} = \frac{\text{Nombre de compétiteurs}}{\text{Débit}} = \frac{138}{18} = 7\text{h}30$$

Heure du 1er départ =

(Heure fin de compétition)	moins	(Durée du tour)	moins	(Durée des départs)
19h00	moins	4h15	moins	7h30
		Soit 7h15		

Le 1er départ sera fixé à 7h15.

2. Détermination du nombre de joueurs admissibles dans une compétition

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 min
1er départ : 8 heures (ouverture du club)
fin de la compétition : 19h30 (remise des prix)

Combien peut-on admettre de compétiteurs ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

Durée des départs =

(Heure fin de compétition)	moins	(heure 1er départ)	moins	(Durée du tour)
19h30	moins	8h	moins	4h15
		Soit 7h15		

Capacité =

$$= (\text{Débit}) \times (\text{Durée des départs})$$

$$= 18 \times 7\text{h}15$$

$$= 132 \text{ compétiteurs}$$

Le nombre maximum de compétiteurs est de 132.

3. Départs simultanés aux Tees n°1 et 10

Données : départ en 3 balles toutes les 10 min
durée d'un tour 4h15 (2h08 pour 9 trous)
1er départ à 7h du matin
fin de la compétition à 21h (nuit à 21h30)

Comment organiser les départs aux Tees n° 1 et 10 ?

$$\text{CAPACITE} = \text{DEBIT} \times \text{DUREE DES DEPARTS}$$

$$\text{DUREE DES DEPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPETITION} - \text{HEURE 1er DEPART} - \text{DUREE TOUR}$$

Heure du dernier départ possible

La compétition devant être terminée à 21h, le dernier départ possible aura lieu à 16h45
16h45 = 21h (heure de fin de compétition) - 4h15 (durée du tour).

La cadence de jeu étant de 2h08 pour 9 trous, les joueurs partis à 7h du matin se présenteront aux Tees n°10 et 1 à 9 h du matin : 7h (heure du 1er départ) + 2h08 (durée de jeu pour 9 trous).

Il est donc possible de faire partir des joueurs de ces 2 Tees de 7h à 9h00 environ.

Les départs seront ensuite interrompus jusqu'au passage aux Tees n°10 et 1 des derniers joueurs de la première vague partis à 9h00 soit 11h00.

Il sera à nouveau possible de faire partir deux autres vagues de joueurs :
de 11h10 à 13h00 ; puis de 15h10 à 16h55.

Le schéma des départs sera donc le suivant :

de 7h à 9h00 : départ à chacun des Tees 1 et 10 de 12 groupes de 3 joueurs à un intervalle de 10 min
de 11h10 à 13h00 idem
de 15h10 à 16h55 idem

Nous ferons alors partir 12 groupes X 2 tees X 3 vagues = 72 groupes de 3 joueurs, soit 216 joueurs.

TIRAGE EN MATCH PLAY

Les joueurs sont disposés sur un tableau de progression. Leur place sur le tableau est déterminée :

- **soit par tirage au sort, si la compétition n'a pas été précédée d'éliminatoires.** Si le Comité de l'épreuve désire faire figurer des têtes de série (2, 4 ou 8), elles devront être déterminées par leur index, le N°1 étant attribué au joueur du plus bas index, et ainsi de suite.

- **soit par ordre du classement établi à la suite d'un éliminatoire.** Les joueurs sont disposés sur le tableau selon leur ordre de classement, après départage des joueurs ex aequo.

En général, la règle de départage employée est celle des 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores, trou par trou, en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...) seront comparés.

En revanche, dans le cas d'un éliminatoire se terminant par un play-off pour la première et/ou les dernières places qualificatives, le n°1 sera attribué au vainqueur du play-off, les autres numéros de places seront attribués entre les joueurs qualifiés en faisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier tour.

Dans le cas où le tableau de progression comprend un nombre de participants N inférieur à 32, les joueurs occuperont sur ce tableau toutes les places de numéro inférieur ou égal à N. Les joueurs n'ayant pas d'adversaire au premier tour seront directement qualifiés pour le deuxième tour.

(Voir dans le chapitre 5 1.3 "Documents d'organisation pour une épreuve fédérale" les tableaux de progression pour 32, 16 et 8 qualifiés).

5.3-5

CARTE DE SCORE

5.3-5-1

QUE DOIT COMPORTER UNE CARTE DE SCORE ?

Voici les éléments qui doivent figurer sur une carte de score distribuée dans un club :

Le Par

Afin de s'adapter au mieux à la nouvelle méthode Européenne de handicap, il est recommandé de faire apparaître sur la carte le Par de chacun des trous, ainsi que le **PAR TOTAL**.

Les coups reçus

Ils indiquent l'ordre de difficulté des trous de 1 (le plus difficile) à 18 (le plus facile).

Les S.S.S et les SLOPES

Il y en a autant que de repères et au moins deux par parcours.

Ne figurent que les S.S.S et les SLOPES fixés par la Commission Sportive Nationale.

Le S.S.S. comporte une décimale et le SLOPE est un nombre entier.

Ils doivent tous deux figurer sur la carte de score.

Les repères et distances

Les emplacements d'où ont été mesurés les trous doivent comporter des repères fixes

Dans les procédures d'étalonnage, la codification suivante est employée :

Repère 1 : dits "Super back-tees" Les marques noires peuvent y être implantées.

La plupart des terrains n'ont pas ce type de repère. Certains terrains n'en comportent pas pour tous les trous ou bien ils ne sont jamais tous utilisés pour une compétition importante.

Repère 2 : Repère arrière Messieurs. Les marques blanches y sont le plus souvent implantées.

Repère 3 : Repère avancé Messieurs Les marques jaunes y sont le plus souvent implantées.

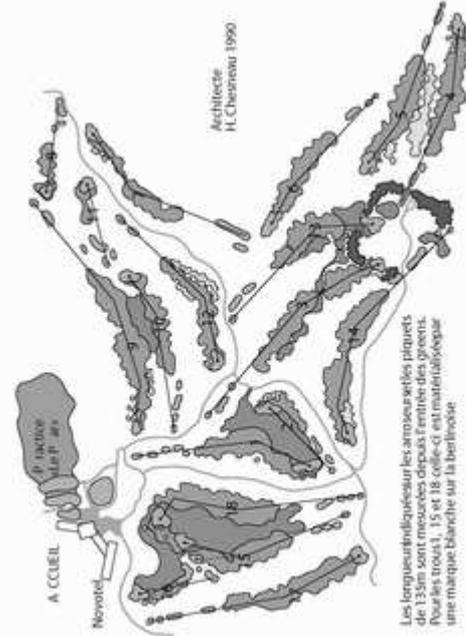
Repère 4 : Repère arrière Dames. Les marques bleues y sont le plus souvent implantées.

Repère 5 : Repère avancé Dames Les marques rouges y sont le plus souvent implantées.

* Voir modèle de carte de score ci-après : parcours "ALBATROS" du Golf National

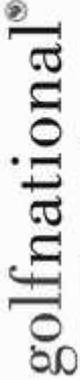
Les règles locales permanentes du parcours (voir § 5.3-3.1)

Carte de Score de "L'ALBATROS" du Golf National



Repères	SSS et Slope	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Alter
1 (noir)	Messieurs : 77,9 150	380	190	515	400	370	350	405	190	545	3345
2 (blanc)	Messieurs : 70,4 143	350	170	485	385	350	330	390	180	515	3155
3 (jaune)	Messieurs : 74,2 137 Dames : 80,5 147	315	165	440	360	335	300	370	170	490	2945
4 (bleu)	Messieurs : 71,5 132 Dames : 77,2 140	290	140	410	345	295	280	350	150	400	2660
5 (rouge)	Messieurs : 70,5 129 Dames : 75,8 138	275	120	402	330	285	280	345	135	395	2567
Par		4	3	5	4	4	4	4	3	5	36
Coups reçus		8	6	16	10	14	18	2	12	4	

Date:




+33 1 30 43 36 00
www.golf-national.com

10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Alter	Total
350	175	405	385	535	365	160	430	450	3255	3345	6600
330	155	385	360	505	365	150	415	450	3115	3155	6270
305	135	345	350	440	345	140	400	430	2890	2945	5835
290	130	315	320	390	320	115	340	415	2635	2660	5295
285	120	310	310	375	305	90	325	390	2510	2567	5077
4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	36	72
9	17	7	3	15	1	13	5	11			

Marqueur :

Joueur :

5.3-5-2**PREPARATION D'UNE CARTE DE SCORE**

Une des obligations du Comité de l'épreuve, selon la Règle de Golf n° 33-5, est de remettre à chaque camp une carte de score et d'y faire figurer obligatoirement :

- le nom et prénom du ou des joueurs composant le camp
- la date de la compétition

Dans le cas de compétition avec un classement en net, il fera aussi figurer :

- l'index du camp
- le handicap de jeu du camp

Il est souhaitable cependant d'y rajouter les éléments suivants :

- le nom de l'épreuve
- la formule de jeu
- le repère de départ
- la série du camp
- le numéro du tour joué, si l'épreuve comporte plusieurs tours
- Les coups reçus trou par trou

La carte de score doit permettre l'inscription sur chaque trou du SCORE BRUT du joueur.

Elle peut être d'un modèle tel que celui donné à la page précédente.

Sur ce modèle, on notera que les Scratch Score Standard Messieurs et Dames ont été indiqués pour les longueurs du terrain mesurées à partir des différents repères fixes.



FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

TROPHÉE ETUDIANT FFGOLF SOCIETE GENERALE (Greensome Contre Par)

Tour 1/2 19/10/2005 GOLF NATIONAL (FFG) L'Aigle Trou 14 à 13h30

- 1 .A JOUEUR
- 2 .B JOUEUR

Index 12,4 (1ère Série Messieurs) Repères Jaunes SSS 71,3 Slope 122 Hcp Camp 23
 Index 33,4 (1ère Série Messieurs) Repères Jaunes SSS 71,3 Slope 122

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total	
Noirs	350	390	257	158	388	172	491	360	344	2 910	205	367	335	159	385	455	325	453	342	3 026	5 936	
Blancs	350	390	257	158	388	172	491	360	344	2 910	205	367	335	159	385	455	325	453	342	3 026	5 936	
Jaunes	314	369	250	153	378	169	481	356	336	2 806	190	357	326	153	366	442	320	443	325	2 922	5 728	
Bleus	304	353	206	112	321	112	396	307	293	2 404	153	322	304	123	351	370	295	384	298	2 600	5 004	
Rouges	284	337	201	109	316	110	390	295	285	2 327	146	322	285	110	350	367	290	370	282	2 522	4 849	
Hcp	12	2	18	16	6	14	10	8	4		9	11	1	17	5	15	3	13	7			
Par	4	4	4	3	4	3	5	4	4	35	3	4	4	3	4	5	4	5	4	36	71	
Score 1		1	2	1	1	1	1	1	1	2		1	1	2	1	2	1	2	1	1		23
Score 2																						
Score 3																						
Score 4																						
Fin du trou à	15h00	15h14	15h28	15h39	15h53	16h04	16h21	16h35	16h49	17h00	17h14	17h28	17h39	13h44	14h01	14h15	14h32	14h46				



Signatures Joueur et Marqueur



FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS GARCONS (Strokeplay)

Tour 1/2 14/07/2005 GOLF NATIONAL (FFG) L'Albatros

- 1 .A JOUEUR

Index 2,0 (1ère Série Messieurs) Repères Blancs SSS 76,4 Slope 143 Hcp de Jeu 7

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total	
Noirs	380	190	515	400	370	350	405	190	545	3 345	350	175	405	390	535	365	160	430	450	3 260	6 605	
Blancs	350	170	485	385	350	330	390	180	515	3 155	330	155	385	360	505	365	150	415	450	3 115	6 270	
Jaunes	315	165	440	360	335	300	350	170	490	2 925	305	135	345	350	440	345	140	400	430	2 890	5 815	
Bleus	290	140	410	345	295	280	290	150	400	2 600	290	130	315	320	390	305	115	340	415	2 620	5 220	
Rouges	275	120	370	330	285	250	290	135	380	2 435	260	120	295	310	375	285	110	325	380	2 460	4 895	
Hcp	8	6	16	10	14	18	2	12	4		9	17	7	3	15	1	13	5	11			
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72	
Score 1																						
Score 2																						
Score 3																						
Score 4																						
Fin du trou à	00h14	00h25	00h42	00h56	01h10	01h24	01h38	01h49	02h06	02h20	02h31	02h45	02h59	03h16	03h30	03h41	03h55	04h12				



Signatures Joueur et Marqueur



5.3-6

MARQUES DE DEPARTS

5.3-6-1

EMPLACEMENT DES MARQUES DE DEPARTS

Les marques de départs devront, autant que possible, être **changées chaque jour de compétition**. Il est préférable d'effectuer ce changement le matin de la compétition, de façon à tenir compte pour leur emplacement des conditions atmosphériques du jour, en particulier de la force et de la direction du vent et de la position des drapeaux.

Les marques de départ devraient dans la mesure du possible, être placées à **proximité d'un repère fixe**, le repère choisi étant le même pour tous les trous. Afin que la longueur effectivement jouée pour la totalité du parcours ne soit pas trop différente de celle correspondant au repère fixe choisi ayant servi au calcul du SSS et du slope, le responsable de l'emplacement des marques de départ devrait veiller à moyenniser les emplacements choisis par rapport au repère fixe, les marques situées en avant des repères étant compensées par des marques placées en arrière des repères.

5.3-6-2

MARQUES DE DEPARTS ET SERIES

Dans le cas d'une compétition comprenant plusieurs séries, on peut faire partir chaque série de marques différentes. Dans ce cas, il doit y avoir un classement Brut par Série. **En effet, il ne peut y avoir de classement unique lorsque, à sexe identique, les joueurs partent de marques différentes. En revanche, il est possible de constituer un classement en net en cumulant les séries même si elles n'ont pas été jouées des mêmes repères.**

Dans une même série, il est impératif que tous les compétiteurs partent des mêmes marques quel que soit leur index. Par exemple dans une compétition comportant une série de 0 à 18,4 pour les Messieurs, il ne faut pas faire partir les joueurs d'index 0,0 à 11,4 des marques blanches et les joueurs d'index 11,5 à 18,4 des marques jaunes.

Dans tous les cas le SSS et le slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

5.3-6-3

MARQUES DE DEPARTS ET CATEGORIES D'AGE

DANS UNE MEME SERIE, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES COMPETITEURS PARTENT DES MEMES MARQUES QUEL QUE SOIT LEUR AGE. Faute d'une série et donc d'un classement spécifique, il n'y a pas de marques spécifiques en fonction de l'âge.

C'est ainsi que les enfants ne peuvent bénéficier de marques de départ spécifiques si aucun classement particulier n'est prévu pour eux ; ils doivent alors prendre le départ des marques correspondant à la série à laquelle ils appartiennent en raison de leur index. Il en va de même pour les seniors.

Dans tous les cas le SSS et le slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

Exemple: lors d'une compétition, le Comité a prévu une série réservée aux seniors messieurs, et a décidé de les faire partir des repères fixes bleus. Quelle que soit la couleur des marques qui seront placées à cet endroit, les seniors joueront donc en fonction du slope et du SSS messieurs des repères bleus. Le gain en distance sera compensé par la diminution du SSS.

5.3-6-4

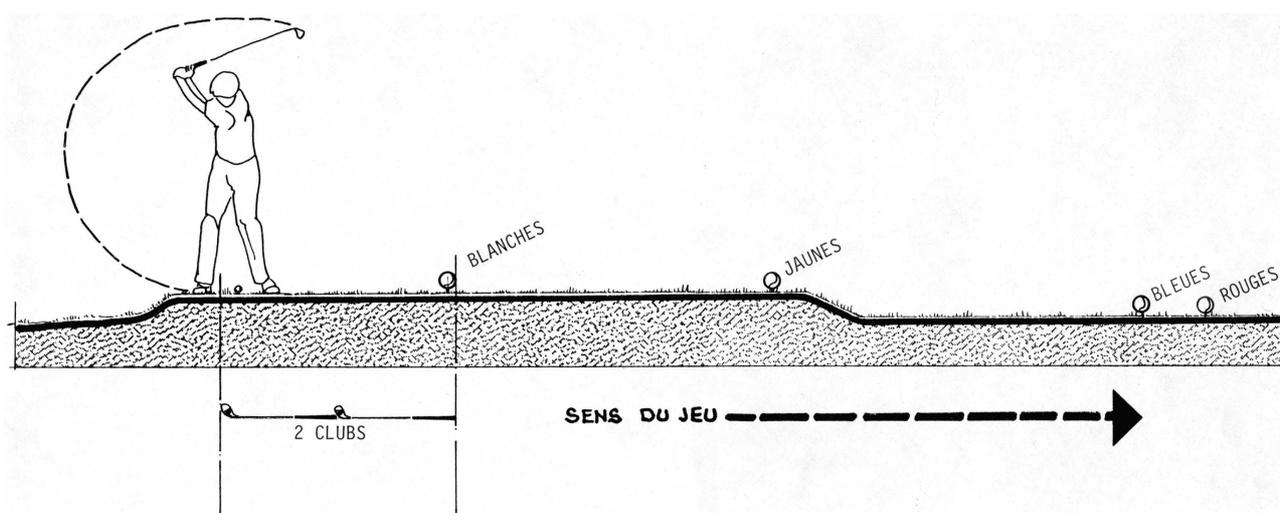
RECOMMANDATION POUR LA LONGUEUR DES TERRAINS POUR LES COMPETITIONS DE JEUNES

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge. Eviter cependant de mélanger les repères pour conserver une juste évaluation des index.

CATEGORIE	JEUNES-GENS	JEUNES-FILLES
MINIME (15 – 16 ans)	Identiques aux adultes Hommes (marques aux R2 en général)	Identiques aux adultes Dames (marques aux R4 en général)
BENJAMIN (13 – 14 ans)	repères 3 ou 2	repères 5, 4 ou 3
POUSSIN (11 – 12 ans)	repères 4, 3 ou 2 5 400 à 5 700 mètres si possible	repères 4 ou 5, de préférence supérieur à 5 000 mètres
POUCET (9 – 10 ans)	repères 5 ou 4 5 400 mètres maximum	repères 5 ou 5 000 mètres maximum
ENFANT de MOINS de 9 ANS	Pas plus de 9 trous d'une longueur aussi proche que possible de 1200 m	

5.3-6-5

POSITIONNEMENT DES MARQUES SUR LE TERTRE DE DEPART



Voir aussi § 5.2-2-5 Emplacement des repères les plus en arrière

5.3-7

EMPLACEMENT DES DRAPEAUX

5.3-7-1

EMPLACEMENTS DES TROUS

Le choix de l'emplacement des trous est une partie importante de la préparation d'une compétition.

Il est souhaitable de tenir compte des recommandations suivantes :

- changer les trous le matin d'une compétition et tous les jours d'une compétition se déroulant sur plusieurs tours.
- varier la position des trous sur les 18 trous du parcours si le dessin des greens le permet, en utilisant un mélange des positions d'une part, droite gauche, et d'autre part, avant, arrière et milieu.
- varier aussi leurs positions en utilisant un mélange de positions faciles, moyennes, difficiles.

Pour déterminer la **difficulté d'une position**, il faut prendre en compte 5 critères :

- la vitesse du green ;
- la pente du green autour du trou ;
- la position du trou par rapport aux obstacles et difficultés qui entourent le green ;
- le club avec lequel le green est normalement attaqué ;
- le fait que les greens pitchent ou non.

Il est enfin souhaitable d'appliquer la **règle des 3 X 3** qui recommande de mettre un trou :

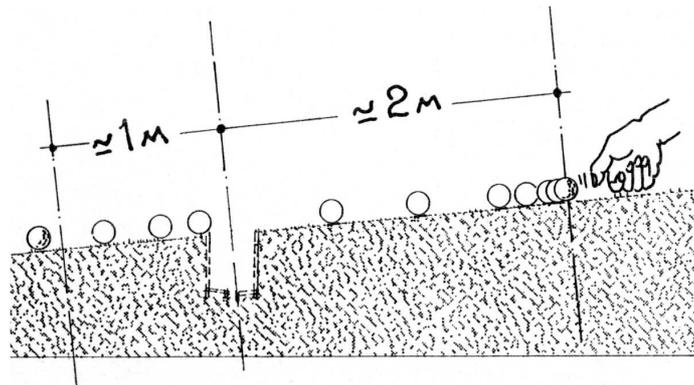
- pas à moins de 3 pas du bord du green,
- pas à moins de 3 pas d'un trou récent,
- pas à moins de 3 pas d'une cassure importante du green (greens multi plateaux).

N'oubliez pas qu'il est très facile de trouver des positions de drapeaux "difficiles", mais qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des positions "moyennes" ou "faciles".

Ne cédez pas trop souvent à la facilité !



De plus, si dans le sens de la ligne de plus grande pente, une balle est juste mise en mouvement à 2 mètres au-dessus du trou, elle ne devrait pas s'arrêter à plus d'un mètre de l'autre côté du trou.



5.3-7-2

INDICATION DE LA POSITION DES DRAPEAUX

L'indication aux joueurs de la position des trous peut être faite de deux manières principales :

- la méthode dite ALPHANUMERIQUE
- la méthode SCHEMATIQUE

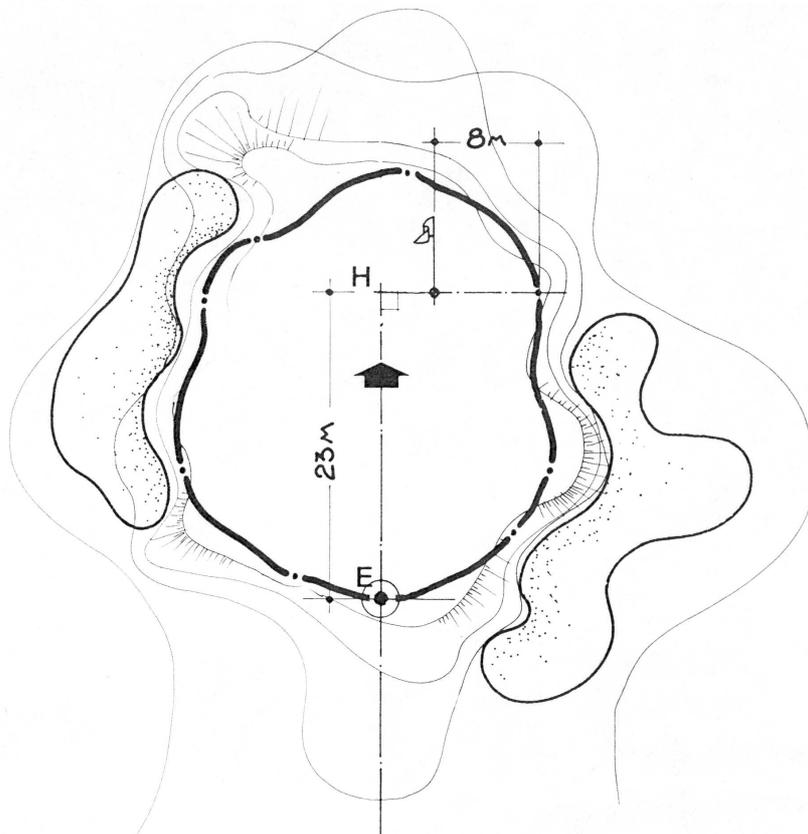
Les documents donnant la position des drapeaux sont en général affichés au départ et devraient être remis aux joueurs avec leur carte de score.

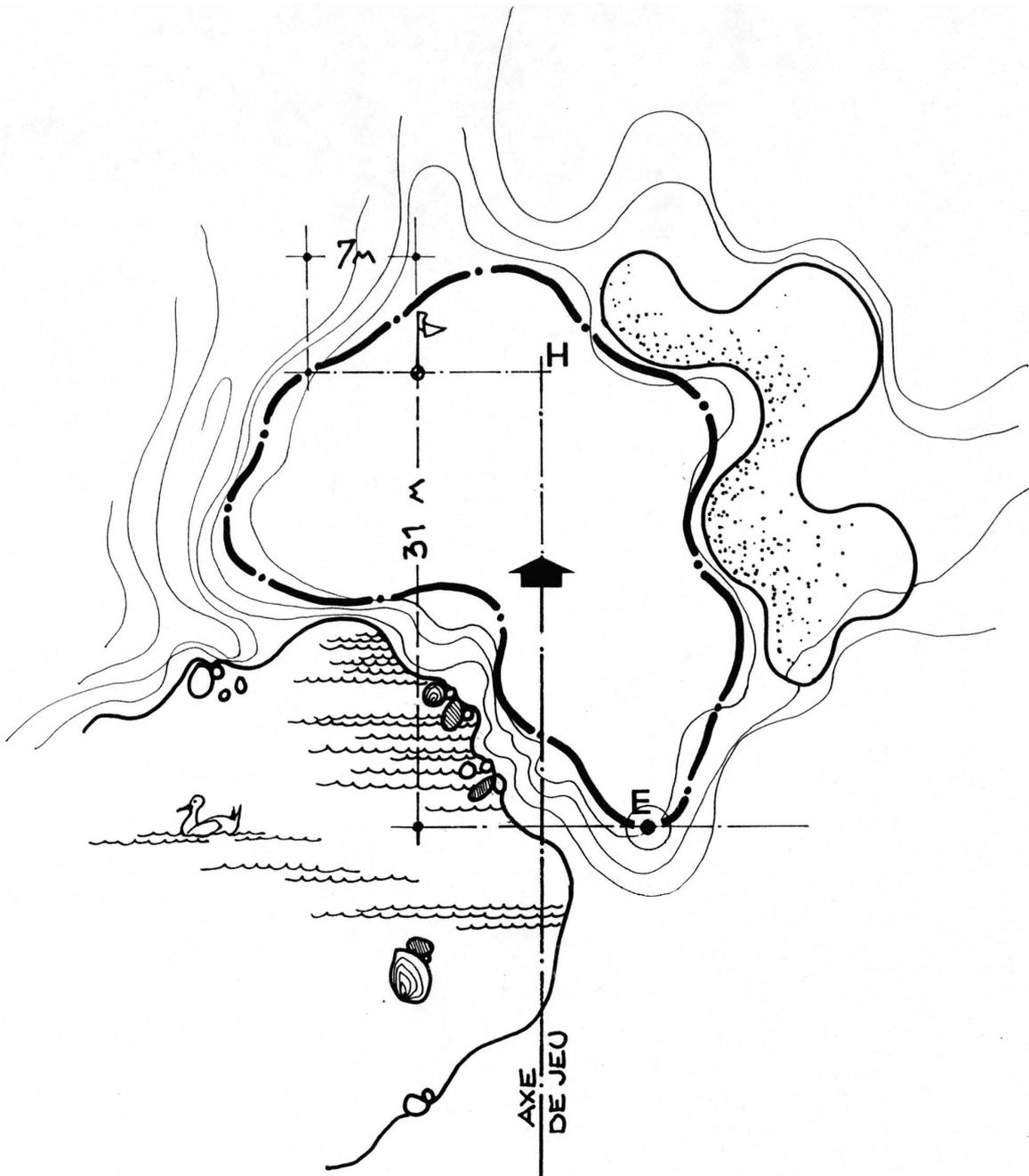
METHODE ALPHANUMERIQUE

En utilisant au plus deux nombres et une lettre, elle permet de localiser un trou sur un green et de l'indiquer sur une carte de score manuellement ou au travers de l'imprimante pour les clubs informatisés.

Le premier nombre donne la "profondeur" par rapport à l'entrée du green, le second précise l'éloignement du trou par rapport au bord du green le plus proche.

La lettre, G ou D, précise le côté du bord du green évoqué ci-dessus. Lorsque le drapeau est équidistant des 2 bords, on utilise la lettre C.





METHODE SCHEMATIQUE

Elle consiste à faire figurer le trou sur un green schématisé par un cercle découpé en plusieurs parties.

Elle peut être matérialisée par la simple indication du n° du trou située à l'emplacement du drapeau considéré par rapport à l'ensemble du green.

On peut aussi combiner les méthodes schématiques et alphanumériques.

(Voir dans le chapitre 5 1.3 "Documents d'organisation pour une épreuve fédérale" les positions des drapeaux).

5.3-7-3

MESURE DE LA VITESSE DES GREENS MODE D'EMPLOI DU GREENVITE

Matériel nécessaire :

- le greenvite
- 3 balles de golf
- 3 tees ou marqueurs

1) Choisissez une partie du green relativement plane et représentative de la zone d'implantation d'un drapeau.

2) Marquez, avec un tee ou un marqueur, un point (ici A) qui servira d'origine de la mesure. Immédiatement à côté de ce point, posez l'extrémité du greenvite sur lequel vous placez l'une des balles dans l'encoche prévue à cet effet (face en "v" vers le haut).

Levez lentement et régulièrement l'autre extrémité du greenvite jusqu'à ce que la balle quitte son encoche et roule vers le green.

Interrompez alors votre mouvement de lever.

Recommencez l'opération, du même endroit avec les deux autres balles.

3) En principe, si les conditions ont été régulières (élévation du greenvite identique pour les 3 lancers, surface de roulement régulière...), les 3 balles se trouveront à moins de 20 à 25 cm les unes des autres.

Marquez alors avec un tee ou un marqueur le point d'arrêt moyen de ces 3 balles (ici B).

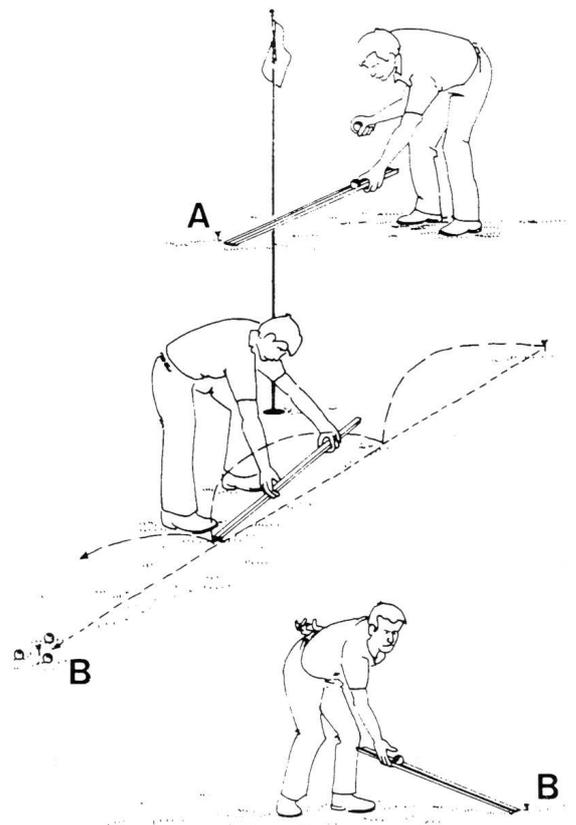
Mesurez avec le greenvite, qui est gradué de 20 cm en 20 cm, la distance qui sépare les points A et B et notez là.

4) Depuis le point B, renouvelez les 3 lancers en sens inverse (vers le point A) et marquez le nouveau point moyen (point C).

Mesurez et notez la distance séparant les points B et C.

La "vitesse" du green est la demi-somme des deux longueurs mesurées :

$$\frac{AB + BC}{2} = \text{Vitesse du green}$$



2ème lancer



NOTE : Il est important de ne pas oublier que le greenvite n'est qu'un outil permettant de mesurer l'une des caractéristiques d'un green : sa capacité à faire rouler la balle, généralement exprimée en "vitesse" ou "rapidité".

Les responsables de terrain ont aussi d'autres éléments à surveiller, éléments qui peuvent influencer le comportement des greens (végétation, maladies, aspect...).

Le greenvite doit permettre de mesurer les effets de traitements ou préparations et d'amener 3 à 4 fois par an, les greens à une rapidité en harmonie avec la compétition disputée.

5.3-8

DEPARTS ET CADENCE DE JEU

5.3-8-1

DEPARTS

A proximité du départ, les joueurs doivent avoir la possibilité de consulter l'heure « officielle » faisant foi en cas de contestation.

Il est important de donner le départ de chaque groupe à l'heure prévue sauf conditions exceptionnelles (brouillard, orage, etc...).

Dans toute la mesure du possible, le départ devrait être assuré par un starter.

Si on constate un retard systématique au départ, du fait de l'encombrement du terrain, il ne faut pas hésiter, dans les compétitions suivantes, à augmenter l'intervalle entre les départs jusqu'à ce que soit trouvée la bonne cadence.

Tout joueur en retard à son heure de départ doit être sanctionné ou disqualifié (voir Règle 6-3).

Sauf lorsqu'il y a un joueur seul, on ne doit pas remplacer un joueur absent par un joueur du groupe suivant.

Il est recommandé d'avoir au départ, ou au Secrétariat si celui-ci est proche, un "tableau officiel" que vous aurez mentionné dans le règlement de l'épreuve comme étant le seul endroit où les joueurs doivent consulter le règlement, les heures de départs et toutes modifications ou informations complémentaires éventuelles.

Sur ce tableau seront affichés au moins :

- le règlement de la compétition
- les heures de départ de la compétition
- les règles locales permanentes et occasionnelles

5.3-8-2

CADENCE DE JEU

Le bon déroulement d'une compétition nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale (voir durée du tour conventionnel en fonction de la composition des groupes).

Pour maintenir une telle cadence, voici quelques conseils pratiques :

- Avoir un intervalle des départs qui permet, dans des conditions normales de jeu, d'éviter la création de files d'attente sur certains trous, autrement dit qui permet un déroulement fluide.
- Veiller à ce que les équipes partant en tête, jouent à bonne cadence. Pour cela, composer les premiers groupes, autant que possible, de joueurs dont la réputation est de jouer rapidement.
- Avoir un ou plusieurs Commissaires de terrain dont le rôle sera de faire des observations aux groupes en retard.
- Eduquer vos joueurs : il est en effet possible grâce à une bonne éducation « d'exécuter vos coups en prenant votre temps et de faire le reste rapidement », par exemple :
 - marcher à bonne cadence
 - se préparer à jouer son coup pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner
 - marquer la carte de score en arrivant au départ du trou suivant
 - autour des greens, poser son matériel de façon à ne pas avoir à revenir en arrière après avoir putté
 - quitter rapidement le green dès la fin du trou.
- **Ne pas hésiter à sanctionner les joueurs lents** (voir Règle 6-7 et la procédure contre le jeu lent recommandée par le Comité des Règles de la FFGolf (§ 5.1-3).

5.3-9

RESULTATS ET RECLAMATIONS

5.3-9-1

CONTROLE DES CARTES

La Règle 6-6 précise en particulier la responsabilité du joueur quant à l'exactitude des scores, trou par trou, portés sur sa carte.

La Règle 33-5 précise la responsabilité du Comité quant à l'addition du "trou par trou" et à l'application du handicap.

Un double contrôle des cartes doit donc être fait, l'un par le joueur avant de la signer et de la remettre au Comité, l'autre par le Comité.

La meilleure méthode pour effectuer, dans de bonnes conditions, ce double contrôle est que les joueurs d'un groupe terminant la compétition fassent, ensemble, au secrétariat, le contrôle respectif de leur carte, clarifient entre eux, ou avec le Comité, tous les doutes, signent et contresignent leurs cartes et les remettent au Comité.

Le Comité vérifiera alors, en présence des joueurs, les scores et leur enregistrement et, si besoin est, demandera aux joueurs des précisions.

Il pourra ensuite procéder à l'addition des scores et à l'application du handicap permettant d'établir les classements bruts et nets.

Il sanctionnera éventuellement, en application de la Règle 6-6 d tout joueur dont la carte comporte des inexactitudes.

Nous attirons l'attention des Comités d'Epreuves sur deux points :

- en **Stroke Play**, en **Stableford** et **Contre Par**, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut ;
- en **4 balles**, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut et de plus, sur chaque trou, on doit pouvoir identifier le joueur dont le score sera pris en compte.

Si les cartes qui sont remises ne comportent pas ces renseignements, **il faut disqualifier les joueurs ou les camps concernés.**

5.3-9-2

DEPARTAGE DES EX AEQUO

Il appartient au Comité, s'il l'a décidé dans les Règlements de l'épreuve, de départager les ex aequo. Il est tout à fait possible de conserver des ex aequo, mais la répartition des prix est alors délicate.

Si un départage est prévu, il peut l'être selon des formes différentes :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant (17^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 12^{ème} etc...).

Dans le cas de compétition Stroke Play Net, le départage ne peut pas se faire en play-off. Il se fera donc sur la base du score net non arrondi (égal au score Brut- handicap de jeu non arrondi).

Soit par l'organisation d'un nouveau tour conventionnel.

Soit en play off "trou par trou" ; c'est-à-dire jusqu'à ce que l'un des camps ait réalisé un meilleur score que l'autre sur un trou.

S'il s'agit d'un Match Play, le tour conventionnel doit continuer ; en Match Play en net, le play off se fait également en net en rendant les coups reçus prévus pour un tour conventionnel.

S'il s'agit d'un Stroke Play, il faut le faire disputer dès la fin de la compétition soit dans l'ordre normal des trous en commençant au trou n°1, soit en faisant jouer uniquement les trous choisis et indiqués par le Comité de l'Epreuve.

Toute réclamation devra être jugée en appliquant la Règle de Golf n° 34.

Les Règles 6 et 33 traitent respectivement des "droits et devoirs" des joueurs et du Comité.

Rappels importants :

R. 34-2. Décision de l'arbitre :

Si un arbitre a été désigné par le Comité, sa décision sera sans appel.

R. 34-3. Décision du Comité :

En l'absence d'un arbitre, toute contestation ou tout point douteux sur les Règles doit être soumis au Comité dont la décision sera sans appel.

Si le Comité (ou s'il n'en a pas été constitué, la Commission Sportive du Club) ne parvient pas à prendre une décision, il doit soumettre le point douteux ou la contestation au Comité des Règles de la Fédération Française de Golf dont la décision sera sans appel.

Si la contestation ou le point douteux n'ont pas été soumis par le Comité (ou s'il n'en a pas été constitué, par la Commission Sportive du Club) au Comité des Règles de la Fédération Française de Golf, le ou les joueurs ont le droit de déposer un exposé concordant par la voie de la Commission Sportive du Club au Comité des Règles de la Fédération Française de Golf afin d'obtenir une opinion quant à l'exactitude de la décision rendue.

La réponse sera envoyée au Président de la Commission Sportive du Club ou des Clubs concernés.

Si le jeu s'est déroulé autrement qu'en conformité avec les Règles de Golf, le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ne rendra de décision sur aucune question.

Un licencié ne peut donc, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du Club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au Comité de l'épreuve ou à la Commission Sportive du Club qui l'ont saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent... et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, il est logique pour éviter un engorgement, que les cas soient posés aux Commissions Sportives des Clubs qui le plus souvent sont à même de régler les litiges soulevés.

Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle. cf. § 5.3-1 du Vade-mecum et Règles de Golf n° 2, 3, 29, 30, 31 et 32.

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.4 TEXTES EN VIGUEUR

DOPAGE

Le dopage et les golfeurs	page 301
Règlement disciplinaire	page 306

TROUSSE NON MEDICALE

Trousse non médicale	page 317
----------------------	----------

STATUT D'AMATEUR

Règles	page 318
Décisions	page 318

 **5.4-1**
LE DOPAGE ET LES GOLFEURS**D'un point de vue médical**

C'est le détournement d'usage de médicaments (ou d'autres substances tel que le cannabis) et de procédés présentant des risques pour la santé du sportif.

D'un point de vue éthique

C'est une tricherie, un manque de respect de soi et des autres.

D'un point de vue juridique

C'est l'utilisation de substances ou procédés interdits qui modifient artificiellement les capacités ou masquent l'emploi de substances ou de procédés ayant cette propriété.

Qui est concerné ?

Tout sportif, même amateur, quel que soit son âge et son niveau, peut être confronté au dopage. Vous pouvez appeler ce numéro vert gratuit: **0800 15 2000 ECOUTE DOPAGE**. Des spécialistes sont à votre écoute.

Des alternatives au dopage en vue de la performance

- ❖ Une alimentation adaptée à l'activité sportive;
- ❖ Un entraînement comportant des périodes de repos importantes;
- ❖ Apprendre à gérer la pression et analyser ses résultats sportifs;
- ❖ Mieux gérer son temps au quotidien.

Les contrôles antidopage

Le contrôle antidopage est obligatoire, nul ne peut s'y soustraire dès qu'il en a reçu la notification de convocation, sous peine de sanctions.

Tous les sportifs licenciés ou non, amateurs ou professionnels, qui participent à des **compétitions et manifestations organisées ou autorisées par la FFGolf** peuvent être contrôlés.

Les joueurs de haut niveau peuvent être contrôlés tout au long de l'année de façon inopinée.

Le contrôle est effectué par les fonctionnaires relevant du ministre chargé des sports et les personnes agréées par l'agence et assermentés dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat (art. L.232-11 du code du sport).

Il peut s'agir d'un prélèvement d'urine, de sang, de cheveux, d'ongles ou de salive.

La procédure antidopage

Le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage est prévu en annexe du règlement intérieur de la FFGolf.

1. Il prévoit, dans son article 6, la mise en place d'une Commission de lutte contre le dopage de première instance et une Commission de lutte contre le dopage d'appel qui se réunissent sur convocation de leur président.
2. Une personne chargée de l'instruction et désignée par le Président de la FFGolf informe l'intéressé qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé afin de permettre la preuve de sa réception.
3. Ce courrier doit mentionner, **le cas échéant**, la possibilité pour l'intéressé de demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter de la réception du document énonçant les griefs, qu'il soit procédé à ses frais à une seconde analyse.

4. La commission de lutte contre le dopage doit ensuite se prononcer dans un délai de 10 semaines. Ce délai court à compter du jour de la réception par la fédération du procès-verbal de contrôle et du rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit. Faute d'avoir statué dans ce délai, le dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'Appel qui doit se prononcer dans le délai de 4 mois à compter de la réception par la fédération du procès-verbal de contrôle et du rapport d'analyse.
5. L'intéressé est alors convoqué quinze jours au moins avant la date de la séance.

Les sanctions applicables

En application du nouveau Règlement Dopage adopté lors de l'Assemblée Générale de la FFGolf le 24 mars 2007 et modifié le 15 mars 2008, les sanctions peuvent être :

Pénalités Sportives

- a) Dans le cas d'une infraction constatée lors d'un contrôle en compétition, l'annulation des résultats individuels obtenus lors de celle-ci avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points et prix ;
- b) Le déclassement, la disqualification ;

Les pénalités sportives prévues **au a et au b** peuvent être appliquées à l'ensemble d'une équipe, dès lors que l'organe disciplinaire constate qu'au moins l'un de ses membres a méconnu les dispositions des articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport durant la manifestation à l'occasion de laquelle a été effectué le contrôle.

Sanctions Disciplinaires (à l'exclusion de toute sanction pécuniaire) :

- a) Un avertissement ;
- b) Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L. 232-9 du code du sport ;
- c) Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives mentionnées à l'article L. 232-9 du code du sport et aux entraînements y préparant ;
- d) Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- e) Le retrait provisoire de la licence ;
- f) La radiation.

Renouvellement ou délivrance de licence après une sanction disciplinaire

L'article 40 du Règlement Dopage prévoit :

Lorsqu'une personne ayant fait l'objet d'une sanction prévue au code du sport sollicite le renouvellement ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne ce renouvellement ou cette délivrance à la production de l'attestation nominative prévue à l'article L. 232-1 du même code.

Cette attestation est délivrée par une **Antenne Médicale de Prévention du Dopage**.

« **NON AU DOPAGE** »

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

Contexte général de la lutte contre le dopage

Une **loi du 5 avril 2006**, est entrée en vigueur le 1er octobre 2006, avec la parution du premier de ses décrets d'application relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'**Agence Française de Lutte contre le Dopage** (AFLD). Le dispositif issu de cette loi est aujourd'hui pleinement opérationnel.

Les dispositions relatives à la Lutte contre le Dopage ont fait l'objet d'une codification au sein du Code du Sport.

Rappel des compétences de l'AFLD

Avec la loi du 5 avril 2006, l'agence est placée au centre de la lutte contre le dopage en France. Les fédérations sportives conservent tout de même un pouvoir répressif important puisqu'elles disposent du pouvoir de sanctionner disciplinairement leurs licenciés.

L'AFLD est compétente :

- ❖ En matière d'organisation et d'analyse des contrôles antidopage lors de toutes les compétitions nationales et des entraînements se déroulant sur le territoire français
- ❖ En matière de délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (A.U.T.)
- ❖ En matière de dopage animal

L'agence exerce également un pouvoir de sanction administrative :

- ❖ Lorsque le sportif contrôlé positif n'est pas licencié d'une fédération française
- ❖ Lorsque la fédération sportive à laquelle le sportif est licencié n'a pas statué dans les délais légaux
- ❖ Lorsque l'agence décide de réformer une décision disciplinaire fédérale
- ❖ Lorsqu'elle décide d'étendre une sanction prise par une fédération aux compétitions d'autres fédérations
- ❖ Participation aux activités de recherche en matière de lutte contre le dopage

Par contre, l'A.F.L.D. n'a pas vocation à coordonner les activités de recherche, même si son action dans le domaine de la recherche semble indissociable de ses autres attributions. Cette compétence appartient au ministère chargé des sports, qui s'est de plus vu confier la responsabilité centrale en matière de prévention.

Répartition des compétences entre la FFGolf et les Fédérations ou Circuits Internationaux

Nous vous rappelons que la modification essentielle suscitée par la loi précitée est la répartition des compétences entre la FFGolf et les Instances Internationales (Fédération Internationale de Golf, Association Européenne de Golf, Circuits Professionnels Européens)

Cette répartition s'effectue de la façon suivante :

- ❖ **Les compétences de la FFGolf** concernant la programmation des contrôles antidopage et les sanctions prononcées par nos organes disciplinaires fédéraux sont limitées aux compétitions nationales et compétitions de clubs.
- ❖ **Les Instances Internationales** sont compétentes pour toutes les compétitions internationales que celles-ci soient organisées ou non sur le territoire français lorsqu'elles sont inscrites sur leur calendrier.

Délivrance des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

Définition

Il s'agit d'une autorisation a priori permettant aux sportifs d'utiliser certains produits ou méthodes considérés comme dopants, en vue de soigner une pathologie, sans pour autant être en infraction vis-à-vis des règles antidopage.

Forme des AUT

ATTENTION : Un nouveau standard international pour les AUT a été adopté par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) le 20 septembre 2008. Il sera annexé dans sa nouvelle version à la convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Au plan international, ce nouveau standard entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009, à l'instar du nouveau code mondial antidopage. Au niveau national, il sera dans un premier temps traduit par l'entrée en vigueur, courant janvier 2009, de la nouvelle liste des produits interdits élaborée par l'AMA qui tient compte **du nouveau standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques** (AUT) et prévoit donc la disparition totale des AUT abrégées. Des modifications législatives et réglementaires du code du sport français devront également intervenir, ensuite, pour traduire en détails ce nouveau standard.

Les AUT abrégées délivrées par l'AFLD au cours de l'année 2008 resteront valables au-delà du 1er janvier 2009 et ce jusqu'à leur date prévue d'expiration respective (au plus tard le 31 décembre 2009) ou avant celle-ci en cas d'annulation par l'AFLD (conformément à l'article R.232-75 du code du sport).

(En ce qui concerne l'usage de glucocorticoïdes par voies non systémiques (injections intra-articulaires, périarticulaires, péri-tendineuses, épidurales, intradermiques et voie inhalée), l'AUT abrégée ainsi détenue par le sportif sera considérée comme la déclaration d'usage telle que prévue par le nouveau standard).

Toute demande de renouvellement d'AUT présentée en 2009 pour une AUT (abrégée ou standard), délivrée avant 2009, sera traitée conformément aux dispositions prévues pour les AUT standard, et donc soumise à l'approbation d'un comité composé d'au moins trois médecins experts (CAUT), à l'exception des traitements impliquant uniquement des glucocorticoïdes par voies non systémiques, qui nécessitent une simple déclaration d'usage. L'AFLD rend une décision conforme à l'avis du CAUT.

Toute demande d'AUT abrégée qui serait en cours d'instruction au moment de la parution de la nouvelle liste et donc de la mise en oeuvre de la nouvelle procédure sera traitée automatiquement en application de cette nouvelle procédure, à savoir : les demandes d'AUT abrégées pour des glucocorticoïdes par voies non systémiques seront considérées comme des déclarations d'usage et les demandes concernant l'utilisation de béta 2-agonistes par voie inhalée seront traitées, par l'Agence, comme des demandes d'AUT standard sans, toutefois, qu'il soit demandé de contribution financière.

A compter de la publication par décret de la nouvelle liste des substances et méthodes interdites, qui devrait intervenir courant janvier 2009, il conviendra, pour toute nouvelle demande d'AUT, de se conformer aux dispositions prévues par cette nouvelle liste qui intègre les novations du standard pour les AUT.

Toute demande d'AUT sera étudiée par un CAUT, à l'exception des demandes relatives à un traitement n'impliquant que des glucocorticoïdes par voies non systémiques qui relèvent du régime de la déclaration d'usage.

Cas particuliers des glucocorticoïdes par voies non systémiques:

L'utilisation de glucocorticoïdes par voies non systémiques, à savoir les injections intra-articulaires, périarticulaires, péri-tendineuses, épidurales, intradermiques ainsi que l'administration par voie inhalée, devront faire l'objet d'une déclaration d'usage auprès de l'AFLD. Cette déclaration devra impérativement mentionner le diagnostic, le nom de la substance, la posologie, ainsi que le nom et les coordonnées du médecin. Elle pourra être prise en compte en cas d'analyse positive à la substance ainsi déclarée, le cas échéant. Il est recommandé d'adresser cette déclaration à l'AFLD dès la délivrance de la prescription.

Cas particulier des demandes d'AUT liées à l'asthme et ses variantes cliniques :

En cas de traitement impliquant des bêta 2-agonistes par voie inhalée, qu'ils soient utilisés seuls ou associés à des glucocorticoïdes par voie inhalée, c'est la procédure de demande d'AUT qui s'applique (il est inutile de faire à la fois une demande d'AUT pour les bêta 2-agonistes et une déclaration d'usage pour les glucocorticoïdes, à condition bien entendu de mentionner l'usage de glucocorticoïdes sur le formulaire d'AUT, cette mention valant dès lors déclaration d'usage).

Délais de dépôt de la demande d'AUT

Une demande d'AUT standard et les déclarations d'usage devront être déposées **30 jours au moins avant la première compétition pour laquelle le bénéfice en est demandé.**

Lieu de demande

Si vous êtes un sportif de niveau international ou si vous êtes inscrit à une manifestation internationale, vous devez soumettre votre demande à l'instance internationale qui organise la compétition. Cette dernière a la responsabilité d'accepter les demandes et d'accorder les AUT. L'AFLD peut reconnaître les AUT délivrées conformément au standard international.

Si vous êtes un sportif désigné comme faisant partie dans votre pays d'origine d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, vous devez soumettre votre demande à votre organisation nationale antidopage.

C'est l'agence qui sera seule chargée de délivrer les A.U.T. pour toutes les compétitions nationales.

AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE
Service des Autorisations d'Usage à des Fins Thérapeutiques
229, boulevard Saint Germain
75007 PARIS
Tel : 01 40 62 76 76
Fax : 01 40 32 77 39
<http://www.afld.fr/>

En cas de contrôle positif

L'article 17 du règlement de dopage fédéral prévoit que si le licencié a reçu de l'Agence française de lutte contre le dopage une autorisation accordée pour usage à des fins thérapeutiques qui justifie le résultat du contrôle, le président de l'organe disciplinaire de première instance prend une **décision de classement de l'affaire.**

Pour toute information complémentaire, merci de consulter le site Internet de la FFGolf : www.ffgolf.org

Rubrique les valeurs du Golf / Lutte contre le Dopage

Ou

Jouer en compétition / les AUT

Ou

www.afld.fr

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR FFGolf

REGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le présent règlement est susceptible de modifications votées en Assemblée Générale.

Article 1er

Le présent règlement, établi en application des articles L. 131-8 et L. 232-21 du code du sport et du décret no 2006-1768 du 23 décembre 2006, remplace toutes les dispositions du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage approuvé par l'Assemblée Générale du 26 mars 2004 relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage.

Article 2

I. – Aux termes de l'article L. 232-9 du code du sport :

« Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou par une commission spécialisée instituée en application de l'article L. 131-19, ou en vue d'y participer :

« – d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;

« – de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

« La liste des substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention contre le dopage, signée à Strasbourg le 16 novembre 1989, ou de tout accord ultérieur qui aurait le même objet ou qui s'y substituerait. La liste est publiée au Journal officiel de la République française. »

II. – Aux termes de l'article L. 232-10 du même code :

« Il est interdit de prescrire, sauf dans les conditions fixées aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 232-2, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer aux sportifs participant aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L. 232-9 une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à cet article, ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage.

« Il est interdit de se soustraire ou de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »

III. – Aux termes de l'article L. 232-15 du même code :

« Pour mettre en oeuvre les contrôles individualisés mentionnés au III de l'article L. 232-5, le directeur des contrôles désigne les personnes qui doivent transmettre à l'Agence française de lutte contre le dopage les informations propres à permettre leur localisation pendant les périodes d'entraînement ainsi que le programme des compétitions ou manifestations mentionnées au 2o du I de l'article L. 232-5 auxquelles elles participent. Ces informations peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par l'agence, en vue d'organiser des contrôles. Ce traitement automatisé portant sur les données relatives à la localisation individuelle des sportifs est autorisé par décision du collège de l'agence prise après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

« Ces personnes sont choisies parmi, d'une part, celles qui sont inscrites sur les listes de sportifs de haut niveau fixées en application de l'article L. 221-2 et, d'autre part, les sportifs professionnels licenciés des fédérations sportives agréées. »

IV. – Aux termes de l'article L. 232-17 du même code :

« Le refus de se soumettre aux contrôles prévus aux articles L. 232-12 à L. 232-14, ou de se conformer à leurs modalités, est passible des sanctions administratives prévues par les articles L. 232-21 à L. 232-23. »

V. – Aux termes de l'article L. 232-2 du même code :

« Si le praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'article L. 232-9, le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fins thérapeutiques, de l'Agence française de lutte contre le dopage. Cette autorisation est délivrée après avis conforme d'un comité composé de médecins placé auprès d'elle.

« Lorsque la liste mentionnée à l'article L. 232-9 le prévoit, cette autorisation est réputée acquise dès réception de la demande par l'agence, sauf décision contraire de sa part. »

CHAPITRE Ier

Enquêtes et contrôles

Article 3

Tous les organes, les agents et les licenciés de la fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en oeuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application des articles L. 232-11 et suivants du code du sport.

Article 4

Les enquêtes et contrôles mentionnés aux articles L. 232-11 et suivants du code du sport peuvent être demandés par le ou les organes suivants : le Président de la Fédération et le Directeur Technique National. La demande est adressée au directeur des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 5

Peut être choisi par le Président de la Ligue concernée en tant que membre délégué de la fédération, pour assister la personne agréée par l'Agence française de lutte contre le dopage, à sa demande, lors des compétitions, manifestations sportives ou aux entraînements y préparant, tout licencié bénévole.

Nul ne peut être choisi comme membre délégué de la fédération s'il est membre d'un organe disciplinaire prévu par le présent règlement.

CHAPITRE II

Organes et Procédures disciplinaires

Section 1

Dispositions communes aux organes disciplinaires de première instance et d'appel

Article 6

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel investis du pouvoir disciplinaire à l'égard des licenciés de la fédération qui ont contrevenu aux dispositions des articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport.

Les membres des organes disciplinaires, y compris leur président, sont désignés par le Comité Directeur sur proposition du Président de la Fédération.

Chacun de ces organes disciplinaires se compose de cinq membres titulaires choisis en raison de leurs compétences. Un membre au moins appartient à une profession de santé ; un membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques ; un membre au plus peut appartenir aux instances dirigeantes de la fédération. Le président de la fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

Chacun de ces organes disciplinaires peut également comporter des membres suppléants, dont le nombre ne peut excéder cinq, désignés dans les conditions prévues aux deux alinéas précédents.

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent être liés à la fédération par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion. Les personnes qui ont fait l'objet d'une mesure de suspension pour l'une des infractions prévues aux articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport ne peuvent être membres de ces organes disciplinaires.

Article 7

La durée du mandat des membres des organes disciplinaires est fixée à quatre ans et court à compter de l'expiration du délai d'un mois mentionné au deuxième alinéa de l'article 2 du décret no 2006-1768 du 23 décembre 2006. En cas d'empêchement définitif ou d'exclusion d'un membre, constaté par le président de l'organe disciplinaire, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

En cas d'absence, d'exclusion ou d'empêchement définitif du président constaté par le Comité Directeur de la Fédération, le doyen d'âge des membres de l'organe disciplinaire est désigné pour assurer la présidence.

En dehors des cas prévus ci-dessus et au troisième alinéa de l'article 8, un membre ne peut être démis de ses fonctions en cours de mandat.

Article 8

Les membres des organes disciplinaires se prononcent en toute indépendance et ne peuvent recevoir d'instruction de quiconque.

Ils sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction à cette obligation ainsi qu'aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 6 du présent règlement entraîne l'exclusion du membre de l'organe disciplinaire, par décision du Comité Directeur de la Fédération.

Article 9

Les organes disciplinaires de première instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président. Chacun de ces organes ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents.

En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées soit par un membre de l'organe disciplinaire, soit par une autre personne désignée par le président de l'organe disciplinaire.

Article 10

Les débats devant les organes disciplinaires ne sont pas publics sauf demande contraire, formulée avant l'ouverture de la séance, par l'intéressé, son représentant, le cas échéant la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal, ou le défenseur.

Article 11

Les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire. Dans ce cas, ils doivent faire connaître cet intérêt au président de l'organe dont ils sont membres avant le début de la séance.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance.

Section 2
Dispositions relatives aux organes disciplinaires
de première instance

Article 12

Il est désigné au sein de la fédération par le Bureau Directeur de la Fédération, une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction des affaires soumises à l'organe disciplinaire de première instance.

Ces personnes ne peuvent être membres d'un des organes disciplinaires prévus à l'article 6 et ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.

Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition est sanctionnée par le Comité Directeur de la Fédération.

Elles reçoivent délégation du président de la fédération pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.

Article 13

I. – Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, établie à la suite d'une analyse positive, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, du procès-verbal de contrôle prévu à l'article L. 232-12 du code du sport relatant les conditions dans lesquelles les prélèvements et examens ont été effectués et mentionnant, le cas échéant, l'existence d'une autorisation accordée pour usage à des fins thérapeutiques ainsi que du rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit, transmis par l'Agence française de lutte contre le dopage ou par un laboratoire auquel l'agence aura fait appel en application de l'article L. 232-18 du même code. Le délai prévu au quatrième alinéa de l'article L. 232-21 du même code court à compter de la réception du dernier de ces deux documents.

Le président de la fédération transmet ces documents au représentant de la fédération chargé de l'instruction.

II. – Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, établie en l'absence d'une analyse positive, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant de la fédération chargé de l'instruction.

Article 14

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, de tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Le président de la fédération transmet ces éléments au représentant chargé de l'instruction ainsi que, le cas échéant, le procès-verbal de contrôle.

Article 15

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions du second alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, l'infraction est constatée par la réception, par la fédération, du procès-verbal établi en application de l'article L. 232-12 du même code et constatant la soustraction ou l'opposition aux mesures de contrôle.

Le président de la fédération le transmet au représentant chargé de l'instruction ainsi que, le cas échéant, tout élément utile non couvert par le secret de l'instruction défini à l'article 11 du code de procédure pénale.

Article 16

Lorsqu'une affaire concerne un licencié qui a contrevenu aux dispositions de l'article L. 232-15 du code du sport en s'abstenant de transmettre les informations propres à permettre sa localisation dans les conditions fixées par l'Agence française de lutte contre le dopage, l'agence informe la fédération concernée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, que le sportif se trouve dans le cas prévu à l'article L. 232-17 du même code. Le délai prévu au quatrième alinéa de l'article L. 232-21 du même code court à compter de la réception de l'information par la fédération.

Article 17

Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 232-9 du code du sport, si le licencié a reçu de l'Agence française de lutte contre le dopage, dans les conditions prévues à l'article L. 232-2 du même code, une autorisation accordée pour usage à des fins thérapeutiques qui justifie le résultat du contrôle, le président de l'organe disciplinaire de première instance prend, après avis du médecin fédéral donné après consultation éventuelle de l'agence, une décision de classement de l'affaire. Cette décision est notifiée à l'intéressé et, le cas échéant, à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal ainsi qu'à l'agence, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé.

L'agence peut exercer son pouvoir de réformation de la décision de classement dans le délai prévu à l'article L. 232-22 du code du sport.

Article 18

Le représentant de la fédération chargé de l'instruction informe l'intéressé et, le cas échéant, son défenseur qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre et qu'il pourra faire l'objet, si les circonstances le justifient, d'une mesure de suspension provisoire dans les conditions prévues à l'article 20 du présent règlement. Cette information est réalisée par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.

Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Article 19

Le document énonçant les griefs retenus doit être accompagné, le cas échéant, du résultat de l'analyse prévue par l'article L. 232-18 du code du sport ou du procès-verbal de contrôle constatant la soustraction ou l'opposition à celui-ci. Il doit mentionner la possibilité pour l'intéressé de demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la lettre recommandée prévue à l'article précédent, qu'il soit procédé à ses frais à une seconde analyse dans les conditions prévues par l'article R. 3632-16 du code de la santé publique. Le délai de cinq jours est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Une liste des experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage conformément à l'article L. 232-23 du code du sport est transmise à l'intéressé afin que celui-ci puisse, en demandant une seconde analyse, désigner un expert.

La date de la seconde analyse est arrêtée, dans le respect du calendrier fixé par la loi, en accord avec le département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage, ou avec le laboratoire auquel il a été fait appel en application de l'article L. 232-18 du code du sport et, le cas échéant, avec l'expert désigné par l'intéressé. Ces résultats sont communiqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé à l'intéressé, à la fédération et à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 20

Lorsque les circonstances le justifient, et dans l'attente de la décision de l'organe disciplinaire, le président de celui-ci peut décider une suspension provisoire du licencié, à titre conservatoire, pour les compétitions organisées ou autorisées par la fédération concernée. La décision de suspension doit être motivée.

L'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal disposent alors d'un délai de cinq jours à compter de la réception de la décision du président de l'organe disciplinaire pour présenter ses observations. Ce délai est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

Si l'analyse de contrôle éventuellement demandée ne confirme pas le rapport de la première analyse, cette suspension provisoire prend fin à compter de la réception par la fédération du rapport de l'analyse de contrôle.

La suspension provisoire prend également fin en cas de relaxe de l'intéressé par l'organe disciplinaire, si la durée de la sanction décidée en application du 2o de l'article 32 est inférieure à celle de la suspension déjà supportée à titre conservatoire ou si l'organe disciplinaire n'est pas en mesure de statuer dans le délai de dix semaines qui lui est imparti à l'article L. 232-21 du code du sport. Dans le cas contraire, la durée de la suspension provisoire s'impute sur celle de l'interdiction devenue définitive prononcée en application du 2o de l'article 32 ou des dispositions de l'article L. 232-23 du code du sport.

Article 21

Dès lors qu'une infraction a été constatée, le représentant de la fédération chargé de l'instruction ne peut clore de lui-même une affaire. Sauf dans le cas prévu à l'article 17, l'organe disciplinaire est tenu de prendre une décision après convocation de l'intéressé.

Au vu des éléments du dossier, le représentant de la fédération chargé de l'instruction établit un rapport qu'il adresse à l'organe disciplinaire et qui est joint au dossier.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

Article 22

L'intéressé, accompagné le cas échéant de la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou de son représentant légal ainsi que de son défenseur, est convoqué par le Président de la Commission Disciplinaire Dopage de 1ère Instance devant l'organe disciplinaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de

réception ou par lettre remise contre récépissé, quinze jours au moins avant la date de la séance, la date du récépissé ou de l'avis de réception faisant foi.

L'intéressé peut être représenté par une personne de son choix. Il peut également être assisté par une ou plusieurs personnes de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier, à sa demande, de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

L'intéressé ainsi que, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal et le défenseur peuvent consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier. Ils peuvent en obtenir copie. Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le président de ce dernier peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

Article 23

Lors de la séance, le représentant de la fédération chargé de l'instruction présente oralement son rapport. En cas d'empêchement du représentant chargé de l'instruction, son rapport peut être lu par un des membres de l'organe disciplinaire.

L'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 24

L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, des personnes entendues à l'audience et du représentant de la fédération chargé de l'instruction. Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire statue par une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

Elle est aussitôt notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé à l'intéressé d'une part, et remise en main propre contre décharge au Président de la Fédération d'autre part. La notification mentionne les voies et délais d'appel. Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La seule décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale intéressée et à l'organisme international chargé de la lutte contre le dopage reconnu par le Comité international olympique.

Lorsque l'organe disciplinaire de première instance a pris une décision de sanction, telle que définie au 2o de l'article 32 du présent règlement, et que cette dernière est devenue définitive, cette décision est publiée, de manière nominative pour les majeurs et de manière anonyme pour les mineurs, au prochain bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu. Toutefois, pour les personnes majeures, cette publication pourra, en cas de circonstances exceptionnelles, être effectuée sous forme anonyme par décision spécialement motivée de l'organe disciplinaire.

Article 25

L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans le délai prévu à l'article L. 232-21 du code du sport.

Faute d'avoir statué dans ce délai, l'organe disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel.

Section 3

Dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel

Article 26

La décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé, le cas échéant, par la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou par le représentant légal et par le Président de la Fédération, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé, dans un délai de dix jours. Ce délai est porté à quinze jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.

L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération ou limité par une décision d'un organe fédéral.

L'appel n'est pas suspensif.

Lorsque l'appel émane de la fédération, l'organe disciplinaire d'appel en donne communication à l'intéressé par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise contre récépissé et l'informe qu'il peut produire ses observations dans un délai de cinq jours à compter de la date du récépissé ou de l'avis de réception. Ce délai est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole. Le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal de l'intéressé sont informés selon les mêmes modalités.

Article 27

L'organe disciplinaire d'appel statue en dernier ressort.

Il se prononce, au vu du dossier de première instance et des productions d'appel, dans le respect du principe du contradictoire.

Le président désigne, parmi les membres de l'organe disciplinaire, un rapporteur. Celui-ci établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance puis joint au dossier.

A compter de la constatation de l'infraction, l'organe disciplinaire d'appel doit se prononcer dans le délai de quatre mois prévu à l'article L. 232-21 du code du sport. Faute d'avoir statué dans ce délai, il est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 28

L'intéressé, accompagné, le cas échéant, de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que de son défenseur, est convoqué par le Président de la Commission Disciplinaire Dopage d'Appel devant l'organe disciplinaire d'appel, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé, quinze jours au moins avant la date de la séance.

L'intéressé peut être représenté par une personne de son choix. Il peut également être assisté par une ou plusieurs personnes de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier, à sa demande, de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.

L'intéressé ainsi que, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal et le défenseur peuvent consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier. Ils peuvent en obtenir copie. Ils peuvent demander que soient entendues les personnes de leur choix, dont ils communiquent les noms huit jours au moins avant la réunion de l'organe disciplinaire. Le président de ce dernier peut refuser les demandes d'audition manifestement abusives.

Article 29

Le président de l'organe disciplinaire d'appel peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le président en informe l'intéressé avant la séance.

Lors de la séance, l'intéressé et, le cas échéant, la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou le représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou la représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 30

L'organe disciplinaire d'appel délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de la ou des personnes qui l'assistent ou le représentent, le cas échéant de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal ainsi que des personnes entendues à l'audience.

Lorsque les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par une personne qui n'est pas membre de l'organe disciplinaire d'appel, celle-ci peut assister au délibéré sans y participer.

L'organe disciplinaire d'appel statue par une décision motivée, signée par le président et le secrétaire de séance.

Article 31

La décision est aussitôt notifiée à l'intéressé, le cas échéant, à la ou les personnes investies de l'autorité parentale ou au représentant légal par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre remise contre récépissé d'une part ; et au Président de la Fédération par lettre remise en main propre contre décharge d'autre part.

Dans les huit jours de son prononcé, la décision, accompagnée de l'ensemble du dossier, est notifiée pour information, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'Agence française de lutte contre le dopage. La seule décision est notifiée dans les mêmes formes au ministre chargé des sports.

La décision est transmise par tout moyen à la fédération internationale concernée et à l'organisme international chargé de la lutte contre le dopage reconnu par le Comité international olympique.

La notification mentionne les voies et délais de recours.

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel a pris une décision de sanction, telle que définie au 2o de l'article 32 du présent règlement, et que cette dernière est devenue définitive, cette décision est publiée de manière nominative pour les majeurs et de manière anonyme pour les mineurs, au prochain bulletin de la fédération sportive intéressée ou dans le document qui en tient lieu. Toutefois, pour les personnes majeures, cette publication pourra, en cas de circonstances exceptionnelles, être effectuée sous forme anonyme par décision spécialement motivée de l'organe disciplinaire.

CHAPITRE III

Sanctions disciplinaires

Article 32

Sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues en application de la section 5 du chapitre II du titre III du livre II du code du sport, les sanctions applicables en cas d'infraction aux articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport sont :

1o Les pénalités sportives suivantes :

- a) Dans le cas d'une infraction constatée lors d'un contrôle en compétition, l'annulation des résultats individuels obtenus lors de celle-ci avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points et prix ;
- b) Le déclassement, la disqualification ;

Les pénalités sportives prévues **au a) et au b)** peuvent être appliquées à l'ensemble d'une équipe, dès lors que l'organe disciplinaire constate qu'au moins l'un de ses membres a méconnu les dispositions des articles L. 232-9, L. 232-10, L. 232-15 et L. 232-17 du code du sport durant la manifestation à l'occasion de laquelle a été effectué le contrôle.

2o Des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après, à l'exclusion de toute sanction pécuniaire :

- a) Un avertissement ;
- b) Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L. 232-9 du code du sport ;
- c) Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives mentionnées à l'article L. 232-9 du code du sport et aux entraînements y préparant ;
- d) Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- e) Le retrait provisoire de la licence ;
- f) La radiation.

Article 33

Lorsque l'organe disciplinaire constate que l'intéressé a méconnu l'une des dispositions de l'article L. 232-9 ou du second alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, il prononce une interdiction de participer aux compétitions comprise entre deux ans et six ans. A partir de la seconde infraction, l'interdiction de participer aux compétitions est au minimum de quatre ans et peut aller jusqu'à l'interdiction définitive.

Article 34

Par dérogation à l'article 33, lorsque la substance interdite utilisée par l'intéressé est au nombre des substances qualifiées de spécifiques dans la liste mentionnée au dernier alinéa de l'article L. 232-9 du code du sport, l'organe disciplinaire prononce une sanction disciplinaire qui est, en cas de première infraction, au minimum un avertissement et au maximum une année d'interdiction de participer aux compétitions. En cas de seconde infraction, il prononce une interdiction de participer aux compétitions comprise entre deux ans et six ans. A partir de la troisième infraction, l'interdiction de participer aux compétitions est au minimum de quatre ans et peut aller jusqu'à l'interdiction définitive.

Article 35

En cas d'infraction aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 232-10 du code du sport, les sanctions prévues aux b, c et d du 2o de l'article 32 ont une durée minimum de quatre ans et peuvent aller jusqu'à l'interdiction définitive.

Article 36

Lorsque l'organe disciplinaire constate que le sportif a contrevenu aux dispositions de l'article L. 232-15 du code du sport en s'abstenant de transmettre les informations propres à permettre sa localisation dans les conditions fixées par l'Agence française de lutte contre le dopage, il prononce une interdiction de participer aux compétitions comprise entre trois mois et deux ans.

Article 37

Il n'est encouru aucune des sanctions disciplinaires prévues au 2o de l'article 32 lorsque l'intéressé démontre que la violation qui lui est reprochée n'est due à aucune faute ou négligence de sa part. Il devra démontrer, le cas échéant, comment la substance interdite a pénétré dans son organisme.

Article 38

L'organe disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions. Les sanctions d'une durée inférieure à six mois ne peuvent être exécutées en dehors des périodes de compétition.

Article 39

Dans les cas prévus aux articles 34 et 36 du présent règlement et pour une première infraction, l'interdiction de participer aux compétitions peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, par l'accomplissement, pendant une durée limitée correspondant à l'interdiction normalement encourue, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération ou d'une association sportive.

Article 40

Lorsqu'une personne ayant fait l'objet d'une sanction en application de l'article L. 232-21 ou L. 232-22 du code du sport sollicite le renouvellement ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne ce renouvellement ou cette délivrance à la production de l'attestation nominative prévue à l'article L. 232-1 du même code, et, le cas échéant, à la transmission à l'Agence française de lutte contre le dopage des informations permettant la localisation du sportif, conformément aux dispositions de l'article L. 232-15 du même code.

Article 41

Dans les deux mois à compter du jour où sa décision est devenue définitive, le président de l'organe disciplinaire ayant pris une décision de sanction peut décider de saisir l'Agence française de lutte contre le dopage d'une demande d'extension de la sanction disciplinaire qui a été prononcée aux activités de l'intéressé relevant d'autres fédérations, conformément aux dispositions du 4o de l'article L. 232-22 du code du sport

Règlement Disciplinaire de Lutte contre le Dopage adopté lors de l'Assemblée Générale du 24 mars 2007 et modifié lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2008.

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

 5.4-2

TROUSSE NON MEDICALE

Exemple de trousse non médicale qu'il serait souhaitable de trouver au sein des clubs.

La trousse non Médicale permet un soin rapide pour une pathologie banale. La Direction du Club, devra, le cas échéant, faire appel au SAMU, aux Pompiers ou aux Services Médicaux d'Urgence.

TROUSSE NON MEDICALE	
Gants non stériles	Compresses 40 x 40
Ciseaux	Cicaplaie
Pincés à échardes	Coheban et bandes Nylex
Compresses de froid instantanées	Couverture de survie
Dacryoserum	Thermomètre digital
Alcool modifié	Coalgan
Biseptine	Pansement compressif type Shut
Eau oxygénée	Sparadrap
Apaisyl	Tensiomètre radial

 **5.4-3**

REGLES DU STATUT D'AMATEUR

 **5.4-4**

DECISIONS DU STATUT D'AMATEUR

Les Règles et les Décisions du Statut d'Amateur sont consultables :

- sur le site Internet de la FFGolf (www.ffgolf.org) dans la rubrique « Règles & étiquette / Statut d'Amateur » ;
- sur Extranet (www.netffg.net) dans la rubrique « Documentations / Sport ».

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.5 ORGANISATEURS ET ARBITRES

Composition et rôle du Comité des Règles	page 321
Fonctions – Coursus - Formation	page 322
Listes	
Formateurs	page 335
Directeurs de tournois	page 337
Arbitres	page 338
Organisateurs de tournoi	page 343
Arbitres Honoraires	page 349

5.5-1

COMPOSITION ET ROLE DU COMITE DES REGLES**COMPOSITION**

Président : Christian GRESSE (Ligue du Centre)

Secrétaire : Jo GRUNDMAN (Ligue Rhône-Alpes)

Membres : Jean Bertrand de BOUYN (Ligue d'Aquitaine)
 Hubert CHESNEAU (FFGolf)
 Mauricette FEUILLAS (Ligue Ile de France)
 Arnould de LAMARZELLE (Ligue Rhône-Alpes)
 Alain RATHERY (Ligue de Picardie)
 Alain de SOULTRAIT : Directeur du European Challenge Tour

Christophe MUNIESA : Directeur Technique National
 Jean Pierre NIDERPRIM : Représentant de la CSSN
 Michel DUPLAIX : Président de la Commission Professionnelle
 Laurent HEUTTE : Représentant de l'ADGF

Membres d'honneur : Hubert SCHEIDT
 Bernard BARRAT
 Bernard DUPLANTIER
 Carl FUNKE

ROLE

Assurer la traduction, diffusion, interprétation et application des règles de golf.
 Veiller à la promotion des activités d'arbitrage auprès des licenciés de la FFGolf, notamment auprès des jeunes.
 Suivre l'activité des arbitres et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie et de formation.
 S'occuper de la nomination et la promotion des arbitres.
 Désigner les arbitres pour les épreuves fédérales amateurs et professionnelles.

Rappel important :

Un licencié ne peut, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concerné.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du Club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, **par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés,** un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club qui l'a saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent... et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, pour éviter un engorgement, il est logique que les cas soient posés aux Commissions Sportives des clubs qui, le plus souvent, sont à même de régler les litiges soulevés.

Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle.

5.5-2

ORGANISATEURS DE TOURNOI ET ARBITRES : FONCTIONS - CURSUS - FORMATION

Afin de permettre le bon déroulement des compétitions, il apparaît nécessaire d'avoir dans chaque Club une personne ayant les compétences suffisantes pour permettre l'organisation correcte des épreuves de Club, voire de Ligue. Cette personne, bénévole ou salariée du Club, doit avoir un statut reconnu aussi bien au sein du Club qu'à la Ligue et à la Fédération. Par ailleurs, les compétitions fédérales exigent la présence de responsables capables de veiller à l'application correcte des règles de golf et des règlements d'épreuves.

Pour répondre à ces besoins la FFGolf, sous la responsabilité du Comité des Règles, forme des bénévoles et utilise leurs services. A cette fin elle délivre des titres qui attestent de l'aptitude de leur détenteur à exercer un certain nombre de tâches tant au sein des Clubs ou des Ligues, qu'au niveau fédéral. Les titres ainsi délivrés relèvent de deux catégories :

- les Organismes de Tournoi
- les Arbitres

Le cursus, les conditions de candidature, les formations, les examens ainsi que les titres délivrés ont été sensiblement modifiés à partir du 1^{er} janvier 2004 afin de mieux répondre aux attentes des Clubs en matière d'organisation d'épreuve, de revaloriser les titres attribués et de permettre un raccourcissement des délais nécessaires pour parcourir l'ensemble du cursus.

Le Comité des Règles établit la liste des Organismes de Tournoi et des Arbitres. Cette liste, révisable tous les ans, est reproduite en annexe à ce chapitre.

1) Fonctions

a) Les Organismes de Tournoi (OT)

L'OT a vocation à exercer ses fonctions lors des compétitions de Club, voire de Ligue, organisées dans son propre Club. Il peut être appelé à assister les Arbitres de Ligue pour la préparation des Grands Prix et autres épreuves relevant de la responsabilité des Ligues. L'OT peut aussi bien être un bénévole qu'un salarié de Club. Il doit maîtriser parfaitement tous les aspects administratifs et réglementaires d'une compétition "standard". **En ce qui concerne ses domaines de compétence, se reporter au cursus de formation.**

Exceptionnellement, il peut être mandaté par un Comité d'épreuve pour arbitrer une épreuve de Club ou de Ligue. Dans ce dernier cas, il reste sous l'autorité de "l'arbitre de garde" désigné par la Ligue.

L'objectif est qu'il y ait au moins un OT par Club en 2012 pour qu'un Club puisse inscrire une équipe en division. Il faut donc une "forte" incitation pour que les Clubs envoient des candidats en formation. Cela peut être dans un premier temps l'assujettissement de l'attribution d'un Grand Prix à la présence d'un OT (ou d'un OT en formation) dans le Club candidat à son organisation. Ceci est d'ailleurs parfaitement logique car, compte tenu de Fléole, de la gestion centralisée des handicaps et plus particulièrement de ceux de première série nationale, il est impossible aujourd'hui de gérer un Grand Prix sans "Elka", le logiciel fédéral de gestion des compétitions, et une personne compétente pour l'utiliser.

De plus, l'instauration du "Mérite amateur", basé sur ces compétitions, et son utilisation pour les diverses sélections fédérales renforce l'importance et le caractère indispensable d'une excellente organisation des grands prix.

b) Les Arbitres

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de golf ainsi que les règlements d'épreuves. Il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Si un arbitre a été nommé, sa décision doit être sans appel.

On distingue plusieurs catégories d'arbitres dont les fonctions sont différenciées :

- **L'Arbitre de Ligue** : il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue ou dans une Ligue voisine. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit, en plus des capacités d'un OT, être capable de maîtriser l'organisation de compétitions plus complexes telles que celles par équipe et avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement dans le livret des Règles la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.
- **L'Arbitre Fédéral** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la FFGolf et doit, pour ce faire, avoir une connaissance approfondie des Règles de Golf lui permettant de régler les cas les plus complexes en faisant appel, si besoin, au livre des Décisions.
- **L'Arbitre National** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la FFGolf ainsi que certains tournois professionnels. En raison de compétences reconnues et d'une longue expérience, il doit également participer activement au sein des Ligues à la formation des Organisateurs de Tournoi et des Arbitres de Ligue.
- **L'Arbitre International** : en plus des épreuves qui sont normalement du ressort de l'Arbitre National, il a vocation à arbitrer des compétitions internationales et notamment des tournois professionnels
- **L'Arbitre National / International-Directeur de Tournoi** outre les fonctions de l'Arbitre National/International, il doit également être capable de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale.
- **L'Arbitre Honoraire** : ce titre est attribué à d'anciens arbitres qui ne souhaitent plus exercer de fonctions et qui ont rendu des services éminents en tant qu'arbitres.

Globalement les arbitres sont en nombre suffisant, mais leur compétence et leur disponibilité sont inégales. La pratique régulière de l'arbitrage est indispensable. Il y a une adéquation à trouver entre les demandes d'arbitres qui trouvent qu'ils n'ont pas assez de compétitions à arbitrer et les demandes de la FFGolf qui ne trouve pas d'arbitres pour certaines compétitions. Certains arbitres "ultra disponibles" recherchent le plus de tournois possibles. A l'opposé, d'autres arbitres "font le mort". Ces derniers doivent être retirés des listes d'arbitre après une trop longue inactivité.

La compétence sur le terrain peut être très différente de ce que laissent entrevoir les résultats de l'examen théorique. De même le comportement à l'égard des joueurs ou des responsables de Clubs peut poser des problèmes. Cette capacité en situation sera donc un élément essentiel de l'évaluation. Il n'est pas nécessaire d'avoir une pléiade d'arbitres théoriquement "incollables", mais peu compétents sur le terrain et dans l'approche du joueur ou bien encore peu disponibles. Ce qui est recherché c'est sans doute moins d'arbitres, mais plus compétents dans tous les domaines y compris ceux relevant du comportement et de la communication. En outre, une meilleure qualité ne peut que rejaillir positivement sur l'image de marque de l'ensemble du corps arbitral.

Pour que les arbitres soient performants, ils doivent pouvoir arbitrer un minimum d'épreuves. Le Comité des Règles veille à une répartition équitable des arbitrages pour les épreuves inscrites au calendrier national. Il est de la responsabilité de chaque Ligue, en accord avec le formateur concerné, d'affecter les Arbitres de Ligue aux différentes épreuves relevant de la responsabilité de cette Ligue.

2) Coursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

Au niveau des titres délivrés, les étapes du cursus sont les suivantes :

- **Organisateur de Tournoi**

- *Nature du titre* : ce titre remplace le titre d'AT.
- *Obtention du titre* : ce titre est attribué sans examen par les formateurs aux candidats qui ont suivi une formation de 9 à 12 mois assurée par les Ligues, qui sont jugés suffisamment compétents par le formateur et ont démontré sur le terrain un comportement satisfaisant au cours d'au moins deux épreuves de Ligue.
- *Candidats* : les candidats à ce titre et donc à la formation correspondante sont présentés soit par les Clubs, soit par les instances dirigeantes des Ligues. Les candidatures présentées par les Clubs doivent obligatoirement être formulées en utilisant la fiche de candidature et le questionnaire de motivation/disponibilité figurant en annexe, ce document devant être accompagnée d'une lettre de recommandation du Club de licence du candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif lié à l'organisation et au bon déroulement de la formation ou à la motivation du candidat. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat ainsi qu'à son Club.
- *Formation* : organisée normalement tous les deux ans, en principe les années impaires (au choix des Ligues) et assurée par les formateurs de Ligue, elle dure de 9 à 12 mois selon le choix des formateurs (de janvier à septembre/décembre). Pour plus de détails, voir section 3.

- **Arbitre de Ligue**

- *Nature du titre* : ce titre remplace le titre d'ATF.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré après passage d'un examen organisé tous les deux ans (année paire) au mois de décembre. Cet examen qui a lieu le même jour dans toutes les Ligues, est identique pour toutes les Ligues, le contenu de l'épreuve ainsi que les barèmes de correction étant fixés par le Comité des Règles. Le contenu de l'épreuve est proche de l'épreuve du matin de l'ancien examen d'arbitre mais avec une exigence plus forte en matière de règles. Les corrections sont assurées par les formateurs des Ligues. Pour plus de détails, voir section 4. Pendant les deux premières années suivant la première réussite à l'examen, l'arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves au cours desquelles ils sont entourés de « superviseurs » désignés par le Comité des Règles. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il devient Arbitre de Ligue ; sinon il redevient Organisateur de Tournoi.
- *Candidats* : les Organisateur de Tournoi, y compris ceux nommés au mois de septembre/décembre de l'année précédente, dont le comportement sur le terrain a été jugé satisfaisant par leur formateur et dont la candidature est accompagnée d'un avis favorable de ce formateur. Il est également passé par les arbitres de Ligue qui doivent confirmer leurs titres (voir section sur la confirmation des titres). *Les candidats ayant échoué deux fois à la confirmation de cet examen – ou ayant été absents à deux sessions d'examen où ils étaient inscrits -, n'ont plus le droit de le représenter, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Comité des Règles.*
- *Formation* : organisée tous les deux ans (année paire) et assurée par les formateurs de Ligue, elle dure de 9 à 12 mois (de octobre/janvier à septembre). Pour plus de détails, voir section 3.
- *Calendrier* :
 - Formation : janvier 08 à septembre 08, janvier 10 à septembre 10, etc.
 - En cas de formation de 12 mois, celle-ci peut commencer en octobre de l'année précédente.
 - Délivrance du titre : octobre 10, octobre 12, octobre 14 etc.

- **Arbitre Fédéral**

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre d'Arbitre Fédéral de l'ancien cursus. Pendant les deux premières années suivant la première réussite à l'examen, l'arbitre est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves au cours desquelles ils sont entourés de « superviseurs » désignés par le Comité des Règles. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il devient Arbitre Fédéral ; sinon il redevient Arbitre de Ligue.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré après le passage d'un examen national organisé tous les deux ans au mois de mars des années impaires. Cet examen se déroule le même jour dans trois lieux différents répartis géographiquement de façon à limiter les déplacements, les corrections étant assurées par des correcteurs désignés par le Comité des Règles. Le contenu de cette épreuve est fixé par le Comité des Règles. Pour plus de détails, voir section 4.
- *Candidats* : cet examen est ouvert à tous les Arbitres de Ligue, y compris aux meilleurs candidats reçus à l'examen de décembre de l'année précédente, sauf avis contraire de leur formateur ou du Comité des Règles. Il est également passé par les arbitres qui doivent confirmer leurs titres (voir section sur la confirmation des titres). *Les candidats ayant échoué trois fois à cet examen – ou ayant été absents à deux sessions d'examen où ils étaient inscrits -, n'ont plus le droit de le représenter, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Comité des Règles.*
*La limitation d'âge à 65 ans pour les candidats souhaitant passer l'examen d'Arbitre Fédéral pour la première fois est **supprimée**.*
- *Formation* : une formation spécifique ouverte aux seuls Arbitres de Ligue et Arbitres Fédéraux confirmants est organisée par le Comité des Règles tous les deux ans au mois de décembre précédant l'examen. Pour plus de détails, voir section 3.
- *Calendrier* :
 - Formation : décembre 06 ou janvier 07, décembre 08 ou janvier 09, décembre 10 ou janvier 11 etc.
 - Délivrance du titre : février ou mars 07, février ou mars 09, février ou mars 11 etc.

- **Arbitre National**

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre d'Arbitre National de l'ancien cursus.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Comité des Règles et révisée tous les deux ans. Un Arbitre National qui ne figure plus sur cette liste redevient Arbitre Fédéral.
- *Candidats* : les candidats doivent avoir réussi au moins deux fois l'examen permettant d'être Arbitre Fédéral. Ils sont tenus d'assister aux formations spécifiques qui leur sont proposées par la Fédération. Ils doivent en outre participer activement à la formation des Organismes de Tournoi et Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves de l'examen national d'arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

- **Arbitre International**

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre d'Arbitre International de l'ancien cursus.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Comité des Règles et révisée tous les deux ans.
- *Candidats* : les candidats doivent avoir le titre d'Arbitre National et avoir arbitré plusieurs compétitions internationales, y compris au niveau professionnel. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue anglaise.

- **Arbitre National / International-Directeur de Tournoi**

- *Nature du titre* : ce titre est identique au titre de Directeur de Tournoi de l'ancien cursus.
- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par le Comité des Règles et révisée tous les deux ans. Un Arbitre National/International-

Directeur de Tournoi qui ne figure plus sur cette liste redevient Arbitre National/International.

- *Candidats* : les candidats sont des Arbitres Nationaux/Internationaux qui sont capables de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale.

- **Arbitre Honoraire**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la demande de l'intéressé par le Comité des Règles qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire en la matière.
- *Candidats* : les candidats sont des arbitres qui ne souhaitent plus exercer cette fonction et qui ont rendu des services éminents en tant qu'arbitres.

Avantages de ce cursus :

- *Un candidat particulièrement doué commençant une formation d'Organisateur de Tournoi en janvier 2009 peut devenir arbitre (stagiaire) en mars 2011, ce qui permet de réduire la durée du cursus à 25 mois dans le meilleur des cas.*
- *Les épreuves pour le titre d'Arbitre de Ligue (ex ATF) sont décentralisées au niveau des Ligues ce qui en facilite l'organisation et limite le nombre de copies à corriger par chaque formateur.*
- *Les journées de formation pour l'examen d'arbitre organisées de manière centralisées sont limitées aux seuls Arbitres de Ligue ou Arbitres Fédéraux confirmants.*
- *Il n'y a plus de numerus clausus et donc de choix des candidats à effectuer par les formateurs.*

Confirmation

Pour conserver les titres attribués, outre la participation à tout séminaire de recyclage ou examen de confirmation mis en place, selon les titres, par la Ligue ou la Fédération, un comportement satisfaisant en situation est nécessaire :

- **Arbitre de Ligue**

Un Arbitre de Ligue doit confirmer son titre au minimum tous les six ans en réussissant l'examen correspondant à la délivrance de ce titre. En cas d'échec ou d'absence à cet examen, il doit impérativement représenter l'examen deux années après et le réussir. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre de Ligue redevient Organisateur de Tournoi. Le Comité des Règles se réserve le droit, sur proposition du formateur de la Ligue concernée, de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

- **Arbitre Fédéral**

Un Arbitre Fédéral ayant réussi l'examen doit confirmer ensuite son titre au minimum tous les six ans en réussissant l'examen correspondant à la délivrance de ce titre. En cas d'échec ou d'absence à cet examen, il doit impérativement représenter l'examen deux années après et le réussir. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre Fédéral redevient Arbitre de Ligue. Le Comité des Règles se réserve le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

- **Arbitre National**

Les arbitres nationaux sont dispensés de confirmation mais, pour bénéficier de cette disposition, ils doivent participer activement à la formation des Organisateurs de Tournoi et Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves de l'examen national d'arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

Le Comité des Règles se réserve le droit de statuer sur tout cas exceptionnel.

Dispositions transitoires

- **Organisateur de Tournoi**
 - Tous les AT sont devenus Organisateurs de Tournoi au 1^{er} janvier 2004.
- **Arbitre de Ligue**
 - Tous les ATF ayant réussi leur examen depuis moins de 6 ans sont devenus Arbitres de Ligue au 1^{er} janvier 2004. Ils ont du confirmer leur titre en décembre 2006 pour ceux ayant réussi leur examen en février 2000 (avec possibilité, en cas d'échec à l'examen, de repasser en octobre 2008 tout en conservant dans l'intervalle leur titre) ; devront confirmer au plus tard en octobre 2008 (octobre 2010 en cas d'échec) pour ceux ayant réussi leur examen en février 2002 ; au plus tard en octobre 2010 (octobre 2012 en cas d'échec) pour ceux ayant réussi leur examen en février 2004 ou en octobre 2004 (date de la 1^{ère} épreuve nouvelle formule).
 - En février 2004, ce titre a été délivré à ceux qui ont réussi l'épreuve du matin de l'examen d'arbitre (dernière épreuve ancienne formule).
- **Arbitre Fédéral**
 - Les Arbitres Fédéraux ayant réussi leur examen en février 2002 devront confirmer leur titre au plus tard en février-mars 2007 et, en cas d'échec au plus tard en mars 2009, le Comité des Règles se réservant en outre le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.
 - Les Arbitres Fédéraux ayant réussi leur examen en février 2004 devront confirmer leur titre au plus tard en mars 2009 et, en cas d'échec au plus tard en mars 2011, le Comité des Règles se réservant en outre le droit de retirer à tout moment ce titre pour les arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

DATES CLES POUR LA DELIVRANCE DES TITRES

Organisateur de Tournoi	Arbitre de Ligue	Arbitre Fédéral
Septembre/Décembre 07 ou 08: titre délivré par les formateurs de Ligue	Décembre 08 : examen décentralisé	Mars 09 : examen national
Septembre/Décembre 09 ou 10: titre délivré par les formateurs de Ligue	Décembre 10 : examen décentralisé	Mars 11 : examen national
Septembre/Décembre 11 ou 12: titre délivré par les formateurs de Ligue	Décembre 12 : examen décentralisé	Mars 13 : examen national

CONFIRMATION**Arbitre de Ligue AL**

Date de réussite à l'examen d'AL	Date limite confirmation
Février 2000 ou avant	Décembre 2006 (2008*)
Février 2002	Décembre 2008 (2010*)
Février 2004	Décembre 2010 (2012*)
Novembre 2004	Décembre 2010 (2012*)
Décembre 2006	Décembre 2012 (2014*)
Décembre 2008	Décembre 2014 (2016*)
Décembre 2010	Décembre 2016 (2018*)

*en cas d'échec ou d'absence à la session précédente d'examen

Arbitre Fédéral

Date de réussite à l'examen d'Arbitre Fédéral ou dernière confirmation	Date limite confirmation
Février 2000	Février 2005 (2007*)
Février 2002	Février 2007 (2009*)
Février 2004	Mars 2009 (2011*)
Février 2005	Mars 2011 (2013*)
Février 2007	Mars 2013 (2015*)
Mars 2009	Mars 2015 (2017*)
Mars 2011	Mars 2017 (2019*)

*en cas d'échec ou d'absence à la session précédente d'examen

EXEMPLE DE CURSUS

Janvier 2009	Début formation Organisateur de Tournoi (<i>voir avec la Ligue</i>)
Septembre/Décembre 2009	Organisateur de Tournoi (<i>sur décision du formateur</i>)
Décembre 2009/Janvier 2010	Début formation Arbitre de Ligue (<i>voir avec la Ligue</i>)
Décembre 2010	Arbitre de Ligue stagiaire (<i>après examen décentralisé</i>)
Janvier 2011	Formation Arbitre Fédéral (<i>au niveau national</i>)
Mars 2011	Arbitre Fédéral stagiaire (<i>après examen national</i>)
Février 2013	Arbitre Fédéral (<i>après mise en situation</i>)
Février 2017	Confirmation Arbitre Fédéral (<i>après examen national</i>)

En résumé :

- un titre d'arbitre stagiaire peut être obtenu en 2 ans
- un titre d'arbitre peut être obtenu en 4 ans

3) Formation**Formateurs**

Ils sont nommés par le Comité des Règles et assument, au niveau des Ligues/Interligues, la formation pour les candidats au titre d'Organisateur de Tournoi et d'Arbitre de Ligue. Ils sont assistés dans cette activité de formation par les Arbitres Nationaux. Ils corrigent les épreuves d'examen d'Arbitre de Ligue et attribuent les titres d'Organisateur de Tournoi.

Formation : Principes généraux

- La *formation de base* (60 heures) est assurée comme par le passé au niveau des Ligues ou Interligues par les formateurs et s'étale sur une période de 21 mois (exemple de période : janvier 2009 à septembre 2010). Cette formation de base se décompose en deux phases :

- La première phase d'une durée comprise entre 9 et 12 mois (par exemple de janvier à septembre/décembre **2009**) est axée sur la formation des **Organisateurs de Tournoi**. Elle porte essentiellement sur la préparation des terrains, l'organisation des compétitions (principalement en simple) ainsi que leur traitement informatique à l'aide du logiciel Elka. Les règles ne sont abordées que de manière générale, essentiellement à travers les définitions. Les candidats, pendant leur formation, sont mis en situation et supervisés au cours de Grands Prix ou d'épreuves de Ligues désignés par les formateurs. Cette phase où la formation sur le terrain sera donc privilégiée afin d'évaluer notamment le comportement du candidat, s'achève par la délivrance du titre d'Organisateur de Tournoi, les formateurs attribuant ce titre aux candidats qu'ils estimeront aptes à en remplir les fonctions.
- La seconde phase d'une durée comprise entre 9 et 12 mois (par exemple de octobre **2009**/janvier **2010** à novembre **2010**) vise à préparer les Organisateurs de Tournoi qui le souhaitent, à l'examen **d'Arbitre de Ligue**. Elle est axée principalement sur les règles de golf ainsi que sur l'organisation de compétitions plus complexes (notamment par équipes).

Tout au long de cette formation, les formateurs pourront s'appuyer sur un contrôle continu, avec note éliminatoire, fondé tant sur les connaissances théoriques que sur le comportement et les capacités relationnelles du candidat.

- Comme par le passé, une **formation spécifique** centralisée pour la préparation des épreuves conduisant à l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral est organisée tous les deux ans. Elle ne concerne, uniquement, que les candidats au titre d'Arbitre Fédéral ainsi que les meilleurs candidats reçus à l'examen d'Arbitre de Ligue de l'année précédente sauf avis contraire de leur formateur ou du Comité des Règles.

Formation de base : contenu

La formation de base des Organisateurs de Tournoi et des Arbitres de Ligue assurée dans le cadre de chaque Ligue est modulaire, les modules étant regroupés en 4 grandes unités de valeur :

- connaissances théoriques : règles et règlements
- gestion administrative et sportive
- gestion informatique
- comportement et capacités relationnelles.

L'articulation en modules répond à plusieurs objectifs :

- ce système permet une grande souplesse dans l'élaboration des programmes de formation à l'intérieur de chaque Ligue. Il est évident que les formateurs vont regrouper certains de ces modules. S'ils établissent ces programmes en début d'année, cela peut aussi permettre aux candidats de choisir les journées de formation qu'ils doivent suivre en fonction du cursus déjà accompli.
- cette souplesse se retrouve dans la possibilité future de modifier des modules, de supprimer ceux qui seraient devenus obsolètes ou d'en intégrer de nouveaux suivant l'évolution du cursus de formation. Cela évite de refondre entièrement le cursus de formation au vu des besoins futurs. Si une nouvelle fonction apparaît nécessaire, il suffit d'en définir les modules de formation. (C'est là une demande des formateurs d'avoir une stabilité du système de formation).

Le contenu précis des différents modules tant pour les Organisateurs de Tournoi que les Arbitres de Ligue est détaillé dans les pages suivantes.

FORMATION D'ORGANISATEUR DE TOURNOI**I. CONNAISSANCES THEORIQUES : REGLES ET REGLEMENTS**

Module R1 : **Organisation et utilisation du livret des Règles**

Module R2 : Règles de golf : **Définitions**

Module R3 : **Généralités sur les Règles de golf**

- Éléments de base relatifs aux procédures de dégagement (R20, R24 à R28)

- Connaissance des Règles 6, 33 et 34

Module R4 : Epreuves parrainées, règles 3 et 4 du **Statut d'Amateur**

Module R5 : Découverte du **Vade-mecum**

- Cahier des charges des Grands Prix

- Règlement général des épreuves fédérales

- Règlement spécifique des épreuves individuelles

II. GESTION ADMINISTRATIVE ET SPORTIVE

Module A1 : **Les ressources humaines**

- Les différents intervenants : directeur, intendant de terrain, responsable informatique, assistance médicale, starter, responsable de l'enregistrement des scores, commissaires... Rôle et responsabilité

- Le Comité de l'épreuve : désignation, composition, rôle

- L'arbitre et le Membre du Comité : rôle et responsabilités

Module A2 : **Les moyens matériels**

- Les équipements nécessaires dans les clubs (secrétariat, club house, practice, logistique du starter et du recording, logistique terrain : points d'eau, ravitaillements, équipements en cas de mauvais temps (squeegees, raclettes, pompe à eau) etc.

- L'équipement de base de l'OT

- Le tableau officiel

- L'organisation matérielle des contrôles anti-dopage

Module A3 : **Le terrain**

Avant la compétition

- Préparation du terrain avec l'intendant de terrain. Fairway, rough, aires de départ, bunkers, arbres, etc.... (notions de greenkeeping), Protection en vue du tournoi (Aires de départ et positions de drapeaux)

- Préparation des greens : Vitesse. Tonte. Stimpmeter

- Piquetage et marquage : Hors limites. Obstacles d'eau ; Terrains en conditions anormales, Dropping Zones

Pendant la compétition

- Détermination des emplacements de drapeaux. (Principes généraux)

- Détermination des emplacements de départs. (Principes généraux)

Module A4 : **Les règlements d'épreuves**

- Les formes de jeu

- Généralités sur la rédaction de Règlements d'épreuves

Module A5 : **Les règles locales**

- Généralités sur la rédaction de Règles locales

- Appendice I du Livret des Règles

Module A6 : **Les procédures**

Tirage et organisation des départs : prise en compte du champ des joueurs, de la nature du terrain, de la météo et de la durée du jour ; départs simultanés à différents trous ; tirage des matchs play (compétition individuelle); organisation du starting

Cadences de jeu et jeu lent : détermination de la durée et de la cadence de jeu ; surveillance de la cadence de jeu, application des procédures fédérales

Interruptions de jeu : l'orage et le risque de foudre ; protection des joueurs et du public (plan d'évacuation) ; procédures d'interruption et de reprise de jeu

Contrôle des cartes et enregistrement des scores : organisation du recording

Départage des ex-æquo, gestion d'un cut, tableau de Match Play

Réclamations : principes généraux pour les compétitions en Match et Stroke play

Proclamation des résultats et remise des prix

III. GESTION INFORMATIQUE

Module E1 : Connaissance approfondie des logiciels « Extranet Club » et « Elka » ainsi que du système « Fléole »

Module E2 : Connaissance du « slope » et du système de handicap

IV. COMPORTEMENT ET CAPACITES RELATIONNELLES

Module C1 : Relations avec les Dirigeants et le personnel des Clubs et de la Ligue.

Module C2 : Comportement sur le terrain et approche des joueurs

FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE

I. CONNAISSANCES THEORIQUES : REGLES ET REGLEMENTS

Module R6 : **Règles de golf** : étude de tout le livret des Règles de Golf (livre des Décisions exclu)

Traduction d'une situation de jeu en termes de Règles de Golf

Module R7 : **Statut d'amateur** : connaissance approfondie du statut et des décisions

Module R8 : **Vademecum** : connaissance approfondie

Règlement des épreuves fédérales par Equipes

II. MISE EN SITUATION : GESTION D'UNE COMPETITION DE LIGUE

Module A7 : **Gestion** d'une compétition individuelle et d'une compétition par équipes

Module A8 : Rédaction **Règlements d'épreuve**

Module A9 : Rédaction et correction de **Règles locales**

Module A10 : Préparation du **terrain**

Marquage de zones particulières : green en île, berlinoises et obstacles d'eau, chemins,

Détermination sur le terrain des emplacements de drapeaux et des départs.

Module A11 : Application pratique des **procédures** (départs, cadences de jeu, contrôle des cartes)

Tableau des rencontres et des matchs en compétition par équipes

Gestion d'un cut, d'un play off qualificatif

Réclamations (connaissance approfondie)

III. COMPORTEMENT ET CAPACITES RELATIONNELLES

Module C3 : **Approche des joueurs** sur le terrain, maîtrise de soi et jugement dans les situations tendues, réactions face à l'imprévu

Module C4 : **Rôle et attitude** ; différences entre les devoirs d'arbitre et de membre du Comité, différences entre le Stroke Play et le Match Play ; conviction de la primauté du rôle préventif

FORMATION DES ARBITRES FEDERAUX : contenu

Cette formation qui relève de la responsabilité directe du Comité des Règles, est assurée au niveau national. Le Comité décide des modalités pratiques de cette formation.

4) Examen : Dates et Contenu des Epreuves**DATE DES EPREUVES**

L'examen pour la délivrance du titre d'arbitre de Ligue et pour la confirmation de ce titre a lieu tous les deux ans, les années paires, au mois d'octobre ou novembre. Il est organisé le même jour dans chacune des Ligues. Le contenu de l'épreuve, arrêté par le Comité des Règles, est identique pour toutes les Ligues. L'épreuve dure une demi-journée.

L'examen national pour la délivrance du titre d'arbitre fédéral et pour la confirmation de ce titre a lieu tous les deux ans, les années impaires au mois de février. L'épreuve dure une journée.

Les dates d'examen ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen en sont bien évidemment informés

CONTENU TYPE DE L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE

Le contenu type de l'examen n'est donné qu'à titre indicatif et peut être modifié par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen en sont bien évidemment informés.

DUREE	DOCUMENTS AUTORISES	Questions
Demi journée	Livret de Règles + Vademecum sportif + Hard-Card	20 questions Règles Vrai/Faux + 15 questions Règles QCM + 10 questions Vademecum + 6 Ruling en situation de jeu

CONTENU TYPE DE L'EXAMEN D'ARBITRE FEDERAL

Le contenu type de l'examen n'est donné qu'à titre **indicatif** et peut être modifié par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen en sont bien évidemment informés.

DUREE	DOCUMENTS AUTORISES	Questions
MATIN	Livret de Règles + Vademecum sportif + Livret de décisions + Hard-Card	Questions Vademecum + Questions Règles QCM + Questions Décisions
APRES MIDI	Livret de Règles + Livret de décisions	15 questions Règles Cas complexes

FORMATION D'ORGANISATEUR DE TOURNOI
FICHE DE CANDIDATURE
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION ET DISPONIBILITE
A RETOURNER A VOTRE LIGUE

**Cette fiche de candidature doit être obligatoirement accompagnée
d'une lettre de recommandation de votre club de licence.**

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	_ _ _ - _ _ _ - _ _ _
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre club :

OUI NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

OUI NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Les FORMATEURS d'Arbitres de la Fédération triés par LIGUES pour 2009

AQUITAINE

CHIPOT DE BOUYN NIDERPRIM ROQUE	François J.Bertrand Jean-Pierre Jean-Philippe	National D.T. / International D.T. / International D.T. / National	HOSSEGOR BIARRITZ CHIBERTA BIARRITZ
--	--	---	--

AUVERGNE

NOCERA	Didier	D.T. / National	FFGOLF
--------	--------	-----------------	--------

BOURGOGNE

DEFOSSE	Claude	National	MACON
---------	--------	----------	-------

BRETAGNE

ARZUL	Jean-Noël	Fédéral	ODET
-------	-----------	---------	------

CENTRE

GRESSE CONSTANS-GAVARRY	Christian Dale	D.T. / International Fédéral	LIMERE LIMERE
----------------------------	-------------------	---------------------------------	------------------

FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

COUDRY DUVAUCHELLE SORET	Bernard Roger Bernard	Fédéral D.T. / National D.T. / National	GRANGE/ORMES SPERONE COMMANDERIE
--------------------------------	-----------------------------	---	--

FRANCHE COMTE

TURIN	Daniel	D.T. / National	PRUNEVILLE
-------	--------	-----------------	------------

HAUTE ET BASSE NORMANDIE

GOURBIN	Claude	D.T. / International	LERY POSES
---------	--------	----------------------	------------

ILE DE FRANCE

FEUILLAS GANGOSO SUTTER	Mauricette Agustin Anke	D.T. / International National D.T. / International	CORBUCHES OZOIR FONTAINEBLEAU
-------------------------------	-------------------------------	--	-------------------------------------

LANGUEDOC/ROUSSILLON

DECOURT	Jean-Max	D.T. / National	NIMES VACQUER.
---------	----------	-----------------	----------------

LIMOUSIN

AUDEMARD	Jacky	D.T. / International	COGNAC
----------	-------	----------------------	--------

LORRAINE

KIRSCH TURIN	Maurice Daniel	Fédéral D.T. / National	CHATEAU/PREISCH PRUNEVILLE
-----------------	-------------------	----------------------------	-------------------------------

MIDI/PYRENEES

MOREAU SAVARE	Maryse Jacques	National D.T. / National	BIGORRE LANNEMEZAN
------------------	-------------------	-----------------------------	-----------------------

NORD/PAS DE CALAIS

CHMIELEWSKI	Marc	D.T. / International	PARIS
-------------	------	----------------------	-------

NOUVELLE CALEDONIE

QUELAVOINE	Ghislaine	Fédéral	OUENGI
------------	-----------	---------	--------

PACA

RYMARZ VASSIEUX	Chantal Jean-Pierre	National D.T. / National	BEAUVALLON AIX MARSEILLE
--------------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------

PARIS

BEAUCHESNE DAUMAIN DESJARDINS VINCENT	Catherine Jean-Claude Michel Pascal	Fédéral Fédéral D.T. / International D.T. / International	STADE FRANCAIS ST QUENTIN ST QUENTIN ST NOM
--	--	--	--

PAYS DE LA LOIRE

PETEL FUSTE	Marc Pierre	D.T. / International Fédéral	LE MANS SABLE SOLESMES
----------------	----------------	---------------------------------	---------------------------

PICARDIE

RATHERY IMBERT	Alain Bernard	D.T. / International Fédéral	TEMPLIERS REBETZ
-------------------	------------------	---------------------------------	---------------------

POITOU/CHARENTES

AUDEMARD MIGNOT	Jacky Bernard	D.T. / International D.T. / National	COGNAC ROYAN
--------------------	------------------	---	-----------------

RHONE/ALPES

DE LAMARZELLE GRUNDMAN	Arnould Jo	D.T. / International D.T. / International	ISLE D ABEAU BOSSEY
---------------------------	---------------	--	------------------------

Les DIRECTEURS de TOURNOIS de la Fédération triés par LIGUES pour 2009

AQUITAINE

Membre du Comité des Règles	DE BOUYN NIDERPRIM PRADET ROQUE	J.Bertrand Jean-Pierre Philippe Jean-Philippe	D.T. / International D.T. / International D.T. / National D.T. / National	BIARRITZ CHIBERTA MEDOC BIARRITZ
-----------------------------	--	--	--	---

AUVERGNE

	NOCERA	Didier	D.T. / National	FFGOLF
--	--------	--------	-----------------	--------

CENTRE

Président du Comité des Règles	GRESSE	Christian	D.T. / International	LIMERE
--------------------------------	--------	-----------	----------------------	--------

CORSE

	DUVAUCHELLE	Roger	D.T. / National	SPERONE
--	-------------	-------	-----------------	---------

FEDERATION

Membre du Comité des Règles	CHESNEAU	Hubert	D.T. / International	ST CLOUD
Membre du Comité des Règles	DE SOULTRAIT	Alain	D.T. / International	ARCANGUES
	GRANDOU	Philippe	D.T. / International	FFGOLF
	RICHARD	Estelle	D.T. / International	FFGOLF
	ROCHE	Olivier	D.T. / International	FFGOLF
	SABARROS	Philippe	D.T. / International	PALMOLA

FRANCHE COMTE

	TURIN	Daniel	D.T. / National	PRUNEVILLE
--	-------	--------	-----------------	------------

HAUTE NORMANDIE

	GOURBIN	Claude	D.T. / International	LERY POSES
--	---------	--------	----------------------	------------

ILE DE FRANCE

Membre du Comité des Règles	FEUILLAS SUTTER	Mauricette Anke	D.T. / International D.T. / International	CORBUCHES FONTAINEBLEAU
-----------------------------	--------------------	--------------------	--	----------------------------

LANGUEDOC/ROUSSILLON

	DECOURT	Jean-Max	D.T. / National	NIMES VACQUEROLLES
--	---------	----------	-----------------	--------------------

MIDI/PYRENEES

	SAVARE	Jacques	D.T. / National	LANNEMEZAN
--	--------	---------	-----------------	------------

PACA

	VASSIEUX	Jean-Pierre	D.T. / National	AIX MARSEILLE
--	----------	-------------	-----------------	---------------

PARIS

	CHMIELEWSKI DESJARDINS VINCENT	Marc Michel Pascal	D.T. / International D.T. / International D.T. / International	PARIS ST QUENTIN ST NOM
--	--------------------------------------	--------------------------	--	-------------------------------

PAYS DE LA LOIRE

	PETEL	Marc	D.T. / International	LE MANS
--	-------	------	----------------------	---------

PICARDIE

Membre du Comité des Règles	RATHERY	Alain	D.T. / International	TEMPLIERS
-----------------------------	---------	-------	----------------------	-----------

POITOU/CHARENTES

	AUDEMARD DENIS MIGNOT	Jacky Pascal Bernard	D.T. / International D.T. / National D.T. / National	COGNAC POITIERS ROYAN
--	-----------------------------	----------------------------	--	-----------------------------

RHONE/ALPES

Membre du Comité des Règles Secrétaire du Comité des Règles	BOURGE DE LAMARZELLE GRUNDMAN SORET	Gérard Arnould Jo Bernard	D.T. / National D.T. / International D.T. / International D.T. / National	AIX LES BAINS ISLE D ABEAU BOSSEY MACON
--	--	------------------------------------	--	--

Les ARBITRES de la Fédération triés par LIGUES pour 2009

ALSACE

DE ROMEMONT	Philippe	Ligue	STRASBOURG
GENTNER	Christophe	Ligue Stagiaire	STRASBOURG
JOOS	Jean Paul	Ligue Stagiaire	ALSACE
POCHART	Hubert	Ligue	ALSACE
VOVAN	Jean Louis	Ligue Stagiaire	WANTZENAU

AQUITAINE

Membre du Comité des Règles	AYME	Véronique	Ligue	AGEN
	BOURDY	Carine	Fédéral	BORDELAIS
	CHIPOT	François	National	HOSSEGOR
	COMMAULT	Georges-Alain	Fédéral	BIARRITZ
	D'ABREU	Youri	Ligue Stagiaire	ALBRET
	DARDEL	Eric	Ligue	NIVELLE
	DE BOUYN	J.Bertrand	D.T. / International	BIARRITZ
	DE CINTAZ	Bernard	Ligue Stagiaire	BORDEAUX LAC
	DUBOSC	Jacques	Fédéral	ARCACHON
	HEUTTE	Laurent	Fédéral	BORDEAUX LAC
	HERD-SMITH	René	Ligue	BORDEAUX LAC
	HERPE	Patricia	Ligue	BIARRITZ
	ILLION	Gérald	Ligue Stagiaire	MEDOC
	LALAGUNA	Hervé	Ligue Stagiaire	AGEN
	LELEUX	Christiane	Ligue Stagiaire	MONT DE MARSAN
	LEON	Catherine	Ligue Stagiaire	SEIGNOSSE
	MARTY	Pierre	Ligue	CHIBERTA
	NIDERPRIM	Jean-Pierre	D.T. / International	CHIBERTA
	PALAS	Jean-Georges	Fédéral	PAU
	PERROT	Jean-Pierre	Ligue	MARMANDE
	PRADET	Philippe	D.T. / National	MEDOC
	RIDOUX	Anne	Fédéral	CAMEYRAC
	ROQUE	Jean-Philippe	D.T. / National	BIARRITZ
	WAESELYNCK	Bernard	Fédéral	CAMEYRAC
	WOYCINKIEWICZ	Gérald	Ligue	MEDOC
	ZUBIETA	Christian	Fédéral	CAMEYRAC

AUVERGNE

LEMAIRE	Daniel	Ligue	STE AGATHE
MAHINGA	Jean Grégoire	Fédéral	AUVERGNE
NOCERA	Didier	D.T. / National	FFGOLF

BASSE NORMANDIE

ALVES SALDANHA	Patrick	Ligue	COUTAINVILLE
BONNET	Michel	Fédéral	CABOURG
CHOQUART	Jean François	Ligue	CHERBOURG
GELIN	Gérard	Ligue	CONSEIL GENERAL
HACQUET	Denis	Ligue Stagiaire	COTE DES ISLES

BOURGOGNE

BUIRETTE	Hervé	Ligue Stagiaire	CHALON/S/SAONE
DECLERC	Didier	Ligue Stagiaire	AUTUN
DEFOSSE	Claude	National	MACON
GARRAUD	Jean Claude	Ligue	QUETIGNY
JANOT	Françoise	Ligue Stagiaire	AUTUN
MAHU	Aude	Ligue	CHALON/S/SAONE
SCHATZ	Claude	Ligue Stagiaire	QUETIGNY

BRETAGNE

ARZUL	Jean-Noël	Fédéral	ODET
BADAULT	Charles	Fédéral	CESSON
BARGET	Michel	Ligue Stagiaire	AJONCS D'OR
BARREAU	Gérard	Ligue Stagiaire	ST SAMSON
BATARD	Christian	Fédéral	AJONCS D'OR
BUCHWALTER	François	Ligue	RHUYS
CAULET	Jacques	Ligue	ST CAST
HALBERT	François	Ligue Stagiaire	RENNES
HAMONO	Jean-Claude	Fédéral	BRETAGNE
PEGA	Jean François	Ligue	BRETAGNE

CENTRE

Président du Comité des Règles	BOSIA	Etienne	Ligue	ARDREE
	CONSTANS GAVARRY	Dale	Fédéral	LIMERE
	DEZOLU	Martial	Ligue	ORLEANS DONNERY
	GAUCHER	Daniel	Ligue	SANCERROIS
	GRESSE	Christian	D.T. / International	LIMERE
	HERBAUT	David	Ligue Stagiaire	VAL DE L'INDRE
	LECROSNIER	James	Ligue Stagiaire	BOIS D'O
	MAINGUET	Christian	Ligue Stagiaire	ORLEANS DONNERY
	MICIELSKI	Gilles	Ligue	GANAY
	PAYS	Jean Jacques	Ligue Stagiaire	CH. AUGERVILLE
	RIPPE	Damien	Ligue	ARDREE

CHAMPAGNE-ARDENNE

	MOUSSY SERRES	Christophe Alain	Ligue Stagiaire Ligue	FORET D'ORIENT REIMS CHAMPAGNE
--	------------------	---------------------	--------------------------	-----------------------------------

CORSE

	BERTOLUCCI DUVAUCHELLE RE	Richard Roger Jean-Richard	Ligue Stagiaire D.T. / National Ligue	BASTIA SPERONE BASTIA
--	---------------------------------	----------------------------------	---	-----------------------------

FEDERATION

Membre du Comité des Règles Membre du Comité des Règles	BONARDI	Arnaud	Fédéral	RCF LA BOULIE
	CHESNEAU	Hubert	D.T. / International	ST CLOUD
	DE SOULTRAIT	Alain	D.T. / International	ARCANGUES
	GRANDOU	Philippe	D.T. / International	FFGOLF
	JIMENEZ	Grégory	Ligue Stagiaire	SAINT DONAT
	LARGEAU	Jean-Pascal	Ligue Stagiaire	FFGOLF
	MEUNIER	Rénald	Ligue Stagiaire	FFGOLF
	POIRIER	Nicolas	Ligue Stagiaire	BUSSY
	RICHARD	Estelle	D.T. / International	FFGOLF
	ROCHE	Olivier	D.T. / International	FFGOLF
	SABARROS	Philippe	D.T. / International	PALMOLA
	VASSEUR	Julien	Ligue	ST OMER

FRANCHE COMTE

	BAILLY DANTZER MILLET TURIN VIVIER	Claude Nicolas Annie Daniel Gilbert	Ligue Ligue Stagiaire Fédéral D.T. / National Ligue	BESANCON ROUGEMONT LUXEUIL BELLEV. PRUNEVELLE BESANCON
--	--	---	---	--

HAUTE NORMANDIE

	ABSIRE CHAMBELLAN GOURBIN LEBARCQ MARTIN PARIS THURET VAN DER HORST VIGREUX	Dominique Sylviane Claude Nicolas Olivier Gilles Stéphane Michel Régis	Ligue Fédéral D.T. / International Fédéral Ligue Stagiaire Fédéral Ligue Stagiaire Fédéral Fédéral	ROUEN ASCGP LERY POSES BROTONNE YERVILLE DIEPPE FORET VERTE EVREUX ETRETAT
--	---	--	--	--

ILE DE FRANCE

Membre du Comité des Règles	BALESTRAT	Guy	Ligue	CORBUCHES
	BERGERE	Luc	Fédéral	BUSSY
	BERNADET	Jean-Michel	Ligue Stagiaire	NATIONAL
	BROCAS	Michel	National	OZOIR
	CHIFFAUT	Jean-Luc	Ligue Stagiaire	ASPTT PONTOISE
	COURTOIS	Jean-Paul	Ligue Stagiaire	FORGES/BAINS
	FEUILLAS	Mauricette	D.T. / International	CORBUCHES
	GANGOSO	Agustin	National	OZOIR
	GOGLU	Joëlle	Ligue Stagiaire	CORBUCHES
	JANOT	Didier	Fédéral	ASPTT PONTOISE
	PEREZ	René	Ligue Stagiaire	BONDOUFLE
	PERON	Brigitte	Ligue Stagiaire	CORBUCHES
	ROUDAUT	Annie	Ligue Stagiaire	NATIONAL
	SANDFORD	Sabine	Ligue Stagiaire	MARIVAUX
	SEMPESKI	Frédéric	Fédéral	ORMESSON
	STENVOT	Dominique	Ligue Stagiaire	CERGY
	SUTTER	Anke	D.T. / International	FONTAINEBLEAU
	TERVER	Francis	Ligue	ISLE ADAM
	VEYRAN	Gilbert	Ligue Stagiaire	ROSNY/S/BOIS
	VIGANA	Eustache	Ligue Stagiaire	ST JEAN / MONTS
VIGIER	Max	Ligue Stagiaire	BUSSY	
WIBAUX	Philippe	Ligue	FORGES/BAINS	
WIOLAND	Guillaume	Ligue	CERGY	

LANGUEDOC/ROUSSILLON

BAIXERAS	Joseph	Ligue Stagiaire	CAP D'AGDE
BOUTEILLE	Dominique	Ligue	NIMES CAMPAGNE
CARRE	Jean-Claude	Ligue	FONTCAUDE
DECOURT	Jean-Max	D.T. / National	NIMES VACQUER.
HAUMONT	Jacques	Ligue	CAP D'AGDE
TAILHAN	Jean Louis	Ligue Stagiaire	CARCASSONNE
VALDEYRON	Jean Michel	Ligue Stagiaire	NIMES VACQUER.

LIMOUSIN

DUBAIN	Bernard	Ligue	PORCELAINE
GARAUD	Michel	Ligue	LIMOGES
WEISS CROGUENNEC	Claire	Fédéral	PORCELAINE

LORRAINE

COUDRY	Bernard	Fédéral	GRANGE/ORMES
DAVIDSON	David	Ligue	CH. PREISCH
DEHEUL	Patrice	Fédéral	METZ CHERISEY
KIRSCH	Maurice	Fédéral	CH. PREISCH
RENAULT	Thierry	Fédéral	METZ CHERISEY
SOLÉ	Henri	Fédéral	VITTEL HAZEAU

MIDI/PYRENEES

BOUSSIE	Yves	Ligue	ESPAIS
CHANUDET	Christiane	Ligue	LALOUBERE
COMOY	Cyprien	Fédéral	MIDI PYRENEES
DUCLER	Yves	Ligue	ATOS ORIGIN
MOREAU	Maryse	National	BIGORRE
NAVAS	Marcel	Ligue	TOULOUSE RAMEE
POMMEREAU	Gérard	Ligue Stagiaire	MARTINES
SAVARE	Jacques	D.T. / National	LANNEMEZAN
VARLIETTE	Claude	Fédéral	TOULOUSE SEILH

NORD/PAS DE CALAIS

BAVIERE	Jean-Claude	Ligue	BRIGODE
CHAVEROCHE	Catherine	Ligue Stagiaire	MORMAL
DELAVAL	Emmanuel	Ligue Stagiaire	DUNKERQUE
GREGOIRE	Donald	Ligue	LE TOUQUET
MERLOT	Françoise	Ligue Stagiaire	BRIGODE
SEISEL	Jacqueline	Ligue Stagiaire	THUMERIES

NOUVELLE CALEDONIE

BAUDOT	Thierry	Ligue Stagiaire	TINA
QUELAVOINE	Ghislaine	Fédéral	OUENGI
THILLIER	Jacques	Ligue Stagiaire	TINA

PACA

BAQUE	Jacqueline	Ligue	VALESCURE
BELY	Bernard	Ligue	GAP
BRAND	Armel	Ligue	PROVENCAL GOLF
CHASTAN	Pascal	Ligue	MIRAMAS
DAVID	Jean Claude	Ligue	RECHERCHE
DUMAS	Jean-Pierre	Fédéral	BARBENTANE
GARCIA	Michel	Ligue Stagiaire	ESTEREL
GHIBAUDO	Jean	Fédéral	CLAUX-AMIC
GONDRAN	Jean-Claude	Ligue Stagiaire	VALGARDE
LE FAILLER	Roger	Ligue	STE MAXIME
MOYA	Denise	Ligue Stagiaire	ALLAUCH
PASTOR	Guy	Ligue Stagiaire	SAINTE VICTOIRE
PATCHETT	Ted	Ligue	ST DONAT
PEYROT	Brigitte	Fédéral	AIX MARSEILLE
PEZEILLIER	Jean-Paul	Ligue Stagiaire	SET GOLF
PINETTI	Elisabet	Ligue Stagiaire	GRAND AVIGNON
REVENU	Philippe	Ligue	PONT ROYAL
RYMARZ	Chantal	National	BEAUVALLON
THERAUBE	Régis	Fédéral	GAP
TOURTOULON	Marc	Ligue	ECOLE DE L'AIR
VASSIEUX	Jean-Pierre	D.T. / National	AIX MARSEILLE

PARIS

BEAUCHESNE	Catherine	Fédéral	STADE FRANCAIS
BOURDIER	Jean-Claude	Fédéral	RCF LA BOULIE
BRUN	Gilles	Ligue	STADE FRANCAIS
CHARDON	Stéphane	Ligue Stagiaire	PGA
CHMIELEWSKI	Marc	D.T. / International	PARIS
COSTE	Paul	National	RCF LA BOULIE
DAUMAIN	Jean-Claude	Fédéral	ST QUENTIN
DESJARDINS	Michel	D.T. / International	ST QUENTIN
D'HARCOURT	Florent	Fédéral	PGA
DUGROSPREZ	Thierry	Fédéral	GAZELEC IDF
EL BACHARI	Abdelatif	Fédéral	NATIONAL
HOPPENOT	Evelyne	Ligue Stagiaire	ISABELLA
IEGY	Frédéric	Fédéral	VILLACOUBLAY
LACOSTE	Camille	Fédéral	ST NOM
MAGDELEINE	Christian	Ligue	BOUYGUES
NIEWEADOMSKI	Erik	Ligue	CHEMINOTS PARIS
OLIVARD	Didier	Fédéral	PGA
POTEE	Alain	National	STADE FRANCAIS
TERPRAUT	Yannick	Fédéral	VILLACOUBLAY
VAUBOURGOIN	Violaine	Ligue	PARIS
VELAURE	J. Carlos	Fédéral	RCF LA BOULIE
VINCENT	Pascal	D.T. / International	ST NOM

PAYS DE LA LOIRE

ABADIE	Frédéric	Fédéral	NANTES ERDRE
COUDRIER	Eric	Fédéral	DOMANGERE
FUSTE	Pierre	Fédéral	SABLE SOLESMES
GRANDPIERRE	Christian	Ligue Stagiaire	OLONNES
PETEL	Marc	D.T. / International	LE MANS
VALO	Hervé	Fédéral	BAUGE

PICARDIE

DELAForge	Marie Elisabeth	Ligue Stagiaire	REBETZ
FORKNER	Christian	Ligue Stagiaire	CHANTILLY
GENET	Jean-Pierre	Ligue	REBETZ
GUILBERT	Alain	Ligue Stagiaire	TEMLIERS
IMBERT	Bernard	Fédéral	REBETZ
LONGA	Xavier	Ligue	CHANTILLY
MONTAGNE	Hervé	Ligue	REBETZ
RATHERY	Alain	D.T. / International	TEMLIERS
TALBOT	Guillaume	Ligue	AMIENS
VIGNERON	Claude	Ligue Stagiaire	CHANTILLY DOLCE

Membre du Comité des Règles

POITOU/CHARENTES

AUDEMARD	Jacky	D.T. / International	COGNAC
COSTES	G�rard	F�d�ral	ANGOULEME
COUATARMANACH	Roseline	Ligue Stagiaire	COGNAC
DARTOIS	Jean Luc	Ligue	COGNAC
DENIS	Pascal	D.T. / National	POITIERS
DESMAREST	Daniel	Ligue Stagiaire	SAINTONGE
DOMECQ	Patricia	Ligue Stagiaire	ROYAN
LANGLOIS	Yves	National	NIORT
MIGNOT	Bernard	D.T. / National	ROYAN
OELRICH-TAALE	Janine	Ligue Stagiaire	CH. DES FORGES
PICARD	Dominique	Ligue	HAUT POITOU
RABOT	Jacques	Ligue Stagiaire	PREE LA ROCHELLE
RENEAUX	Jean Luc	Ligue Stagiaire	LOUDUN
REY	Jacques	Ligue Stagiaire	PREE LA ROCHELLE
SERIS	Alain	F�d�ral	ROYAN

REUNION

CADET	Michel	Arbitre de Ligue Stagiaire	COLORADO
DAGORNE	Chantal	Arbitre de Ligue Stagiaire	BASSIN BLEU
PIVET	Dani�le	Arbitre de Ligue Stagiaire	BOURBON

RHONE/ALPES

	BARATCABAL	Arnaud	F�d�ral	RHONE ALPES
	BATTISTELLA	Marc	Ligue Stagiaire	CHARMEIL
	BOURGE	G�rard	D.T. / National	AIX LES BAINS
	CHAUMERON	Patrick	F�d�ral	GOUVERNEUR
	COTTET	Maxime	F�d�ral	CHAMONIX
	COURT	Jordane	Ligue	LYON VILLETTE
	DALLA PIETRA	Luc	Ligue Stagiaire	BELVEDERE
Membre du Comit� des R�gles	DE LAMARZELLE	Arnould	D.T. / International	ISLE D ABEAU
	DELATTRE	Alain	National	GOUVERNEUR
	DI CAPUA	Giuseppe	Ligue Stagiaire	INTERNATIONAL
	DIOT	Jean-Louis	National	LYON VILLETTE
Secr�taire du Comit� des R�gles	GRUNDMAN	Jo	D.T. / International	BOSSEY
	GIRBIG	Genevi�ve	Ligue Stagiaire	DIVONNE
	LAURENT	Philippe	F�d�ral	AIX LES BAINS
	SERON	Agathe	Ligue	LAC D'ANNECY
	SORET	Bernard	D.T. / National	MACON
	SKAWINSKI	Patrick	Ligue Stagiaire	SALVAGNY
	VILLARD	Maurice	Arbitre de Ligue	GRENOBLE

Les ORGANISATEURS DE TOURNOI de la Fédération triés par LIGUES pour 2009

ALSACE

MATTER	Pascal	OT	RHIN
PACLET	Christian	OT	KEMPFERHOF
PHILIPPIDES	Philippe	OT	STRASBOURG
SALOMON	Michel	OT	STRASBOURG

AQUITAINE

BENITEZ	Jean Claude	OT	MOLIETS
BERTHELET	Albert	OT	GUJAN MESTRAS
BOISARD	Alain	OT	PESSAC
BONNET	Bernard	OT	USFEN BORDEAUX
CAPDEPUY	Gérard	OT	MOLIETS
CHAUSSAT	Guy	OT	AGJSEP BORDEAUX
CONSTANCIEL	Maïté	OT	PESSAC
GUIROY	Stéphanie	OT	NIVELLE
IBOS	François	OT	CHANTACO
MACHENAUD	Roland	OT	CHANTACO
MARES	Pierre	OT	MARGAUX
MEILHAN	Daniel	OT	ARCACHON
METIVIER	Luc	OT	ARCACHON
MONDETEGUY	Dominique	OT	HOSSEGOR
MONGERMON	Patrick	OT	ARCACHON

AUVERGNE

AUFAUVRE	Michel	OT	VAL DE CHER
BERTRY	Nicole	OT	MONTPENSIER
BOUDET	Bernard	OT	VICHY
BOURGOUNON	Thomas	OT	VICHY
COPET	Patrick	OT	VICHY
DAUPHANT BAYLAUCQ	Mireille	OT	VICHY
DE BERNOUIS	Pierre	OT	VOLCANS
KNOP	Michaël	OT	VOLCANS
LASSALLE	Yves	OT	VEZAC AURILLAC
MANGIN	Jean-Claude	OT	MONTPENSIER
MARTIN	Gabriel	OT	VOLCANS
MAUGARET	Eric	OT	VICHY
MURE	Dominique	OT	CHAMBON/LIGNON
NOURISSON	Jean Luc	OT	VEZAC AURILLAC
SIRIEX	Denis	OT	VAL ST JEAN
VIDAL	Odile	OT	MONTPENSIER

BASSE NORMANDIE

BINCTIN	Jean-Luc	OT	FONTENAY/MER
BODENES	Anne-Marie	OT	BELLEME
DENIS	Françoise	OT	BREHAL
LAVIGNE	Pascal	OT	COUTAINVILLE
NIQUEUX	Roger	OT	CABOURG
MOUTIER	Jean-Denis	OT	CAEN
COUSIN	Philippe	OT	HOULGATE
SOLOY	Michelle	OT	COTE DES ISLES
SOLOY	Pierre	OT	COTE DES ISLES
SCHAFFER	Rodolphe	OT	COTE DES ISLES

BOURGOGNE

BLIGNY	Brigitte	OT	DIJON BOURGOGNE
BOUDIEUX	Sabine	OT	CHALON/S/SAONE
MARCOUX	Jacques	OT	CHALON/S/SAONE
MITIFIOT	Serge	OT	QUETIGNY
NAVARRO	Jean	OT	DIJON BOURGOGNE
PELLETIER	Alain	OT	DIJON BOURGOGNE

BRETAGNE

AUFFRET	Benoit	OT	RENNES
BILLON	Yannick	OT	ABERS
BREFORT	Michel	OT	ST LAURENT
CASSENAC	Stéphane	OT	PGA
CASSENAC	Jean Claude	OT	CARANTEC
DEPAGNE	Bernard	OT	DINARD
GICQUEL	Dominique	OT	ROCHERS SEVIGNE
HELIE	Marc	OT	ST SAMSON
IGER	Jean Baptiste	OT	ST MALO
JEAN	Alain	OT	BADEN
KERVELLA	Yann	OT	PGA
LE DROGO	Benjamin	OT	ST LAURENT
LE RIBAUT	Jean-Jacques	OT	ST CAST
LEMERCIER	Serge	OT	SABLES D'OR
LEMONNIER	Jean Claude	OT	CESSON
LUDOT	Serge	OT	ST LAURENT
MORISSON	Paola	OT	ST MALO
PENDU	Rémy	OT	AJONCS D'OR
RABAULT-ALBERT	Josianne	OT	DINARD
RICHARD	Charles	OT	ST LAURENT
SASSY	Dominique	OT	CORNOUAILLE
SOTIAUX	Jean Pierre	OT	FRESLONNIERE
TRIAIRE	Richard	OT	PGA

CENTRE

BAERT	Denis	OT	PICARDIERE
BEUDET	Patrick	OT	SULLY/LOIRE
BOURGEON	Bruno	OT	LIMERE
BRUNIER	Didier	OT	TOURAIN
CHOLET	Nicolas	OT	PICARDIERE
CHOQUIN	Gérard	OT	MARCILLY
COCARD	Alain	OT	MARCILLY
COUPEAU	Thierry	OT	MARCILLY
COUPET	Christian	OT	VAL DE L'INDRE
DE TAURIAC	Marie-Noëlle	OT	VAL DE L'INDRE
DERKAOUI	Bruno	OT	BOURGES
FALMOUTH	Christine	OT	ARDREE
GARNIER	Michel	OT	THALES AVIONICS
GATEAU	Fabrice	OT	SANCERRE
GUILLON	Stéphane	OT	MARCILLY
JACQUIN	Marie	OT	DRYADES
JOURNEAU GAGNON	Marie Laure	OT	LIMERE
LALANNE	Michel	OT	PICARDIERE
LE DOEUIL	Philippe	OT	VAUGOUARD
LEGLISE	Pascal	OT	ARDREE
LENOIR	Pierre	OT	SULLY
LICHON	Rémy	OT	BOURGES
MILLIER	Jérôme	OT	MARCILLY
MORLAT	Thibault	OT	SANCERROIS
NEVEU	Michel	OT	MARCILLY
PARMENTIER	Corinne	OT	MARCILLY
PATTIN	Eric	OT	ARDREE
PENNAMEN	Jean	OT	MARCILLY
PRADEAU	Michèle	OT	LIMERE
RAVEL	Sabrina	OT	PICARDIERE
RIGOLLET GOUSSU	Daniel	OT	VAUGOUARD
RIGOLLET GOUSSU	Gladys	OT	VAUGOUARD
SELLAMI	Freha	OT	DRYADES
TEYSSANDIER	Françoise	OT	BOURGES
VAN MELLE	Beaudoin	OT	SULLY

CHAMPAGNE-ARDENNE

BAUDET	Jean-Pierre	OT	REIMS CHAMPAGNE
DARZAC	Joël	OT	TROYES
EUSTACHE	Philippe	OT	TROYES
MISMAQUE	Joël	OT	TROYES
MONDON	Philippe	OT	TROYES
MOREL	Jacques	OT	FORET D'ORIENT
MOREL	Béatrice	OT	FORET D'ORIENT
PARUIT	David	OT	REIMS CHAMPAGNE
SAVREUX	Dominique	OT	REIMS CHAMPAGNE
TRIBOUT	Alain	OT	GRANDE ROMANIE

CORSE

BILLIA	Patrick	OT	GIGA
CASABIANCA	J.Baptiste	OT	SPERONE
HEINRICH	Joseph	OT	BASTIA

FEDERATION

CARRE	Nicolas	OT	ST MALO
MIGUEL	Caroline	OT	FFGOLF
SALLANDROUZE	Agnès	OT	FFGOLF
TOUCHAIS	Julien	OT	FFGOLF

FRANCHE COMTE

DROUARD	Guillaume	OT	BESANCON
GRANDGUILLAUME	Jacques	OT	ROUGEMONT
KALENITCHENKO	Jean-Marc	OT	VAL D'AMOUR
ROZE	Isabelle	OT	VAL D'AMOUR
SILVESTRE	Frank	OT	PRUNEVILLE

GUADELOUPE

TOLASSILINGON	Edmond	OT	ST FRANCOIS
---------------	--------	----	-------------

HAUTE NORMANDIE

AULAGNIER	Gaël	OT	CHAMP BATAILLE
LAGNIEL	Kléber	OT	LERY POSES
LECURIEUR	Philippe	OT	LERY POSES
PARIS	Jean-Louis	OT	LERY POSES
ZIVY	Jean Pierre	OT	VAUDREUIL

ILE DE FRANCE

BOISSIER	André	OT	OZOIR
CANO	Jean-Louis	OT	CORBUCHES
CHOUTEAU	Lionel	OT	ETIOLLES
LE COZ	Philippe	OT	OZOIR
MAJCHER	Christian	OT	FONTAINEBLEAU
MARTIN	Jean Philippe	OT	VILLERAY
MARTY	Jean François	OT	DOMONT
PINSEL	Stéphane	OT	LA BRIE
SARRABAY	Alain-Pierre	OT	VILLERAY

LANGUEDOC/ROUSSILLON

AGUESSE	Denis	OT	ST CYPRIEN
BALDIT	Maurice	OT	GAZELEC NIMES
CHARPIER	Francis	OT	MASSANE
CHAVE	Elodie	OT	NIMES VACQUER.
COIFFARD	Bernard	OT	NIMES CAMPAGNE
EYMARD-DUVERNAY	Luc	OT	NIMES VACQUER.
FAURE	Jean-Marie	OT	ST THOMAS
GUEYDON	Elisabeth	OT	FONTCAUDE
GUEYDON	Serge	OT	FONTCAUDE
KUNTZMANN	Alain	OT	GRANDE MOTTE
LAURES-COUDERC	Franck	OT	CAP D'AGDE
MARCHAL	Francis	OT	PGA
MIGNON	Laure	OT	ST THOMAS
PERNEL	Michel	OT	NIMES VACQUER.
POIVET	Jean-Pierre	OT	GRANDE MOTTE
RIBO-DIEGUEZ	Gonzalo	OT	FONTCAUDE
SERMIER	Joseph	OT	CAP D'AGDE
TOURTRON	Paul	OT	ST CYPRIEN
VANDANJON	Evelyne	OT	CAP D'AGDE

LIMOUSIN

BARDIN	Hervé	OT	LIMOGES
DUSSOT	Dominique	OT	LIMOGES
EMERIT	Philippe	OT	BRIVE
FAURIE	Marie Paule	OT	BRIVE
GARAUD	Catherine	OT	LIMOGES
MARTIN MORENO	José	OT	ST JUNIEN
MINAMONT	Bernard	OT	AUBAZINE
MULLER	Gérard	OT	ST JUNIEN
PREVEYRAUD	Vincent	OT	LIMOGES
REIX	Jean-Pierre	OT	LIMOGES
REMBURRE	Daniel	OT	NEUVIC
SARLAT	Jean François	OT	BRIVE
VILLENEUVE	Jean Philippe	OT	LIMOGES RACING

LORRAINE

BIC	Olivier - Emmanuel	OT	MARVILLE
CHOSEROT	Philippe	OT	EPINAL
DAVIDSON	Johanne	OT	CH. PREISCH
DEVEZA	Claude	OT	AMNEVILLE
DIETSCH	René	OT	BITCHE
DUMENIL	Philippe	OT	VOSGES
GANGLOFF	Hubert	OT	GRANGE AUX ORMES
HEYMANN	Corinne	OT	COMBLES EN BAR.
JOUSSELIN	Gérard	OT	SARREBOURG
LADOWSKI	Stanislas	OT	FAULQUEMONT
MAYER	Alain	OT	AVRAINVILLE
MOES	André	OT	COMBLES EN BAR.
PERIDON	Jean	OT	CHALONS-CHAMPAGNE
PICCIRILLI	Elio	OT	SARREGUEMINES
SOUCHAL	Raymond	OT	CH. PREISCH
TRIBOUT	Alain	OT	CHALONS-CHAMPAGNE
WALKER	Stéphane	OT	NANCY

MIDI/PYRENEES

ALBARET	Claude	OT	FLORENTIN
ALBERT	Patrick	OT	SEILH
AVILA	Jean	OT	TARBES TUMULUS
AZEMA	Jean	OT	FIAC
BENAC	Guy	OT	ARIEGE
BONNAVENTURE	Michel	OT	BIGORRE
BONOTTO	Robert	OT	ESPALAIS
CAZENAVE-VERGES	Max	OT	TOULOUSE RAMEE
CHANSOU	Jean Philippe	OT	LANNEMEZAN
CHOPIN	Dany	OT	LALOUBERE
COLLET	Claude	OT	FIAC
COUDREUSE	Jacques	OT	AIRBUS
FLORES	Jean Louis	OT	TOULOUSE SEILH
GASIA	Brigitte	OT	TEOULA
HARS	Jean Paul	OT	SOUILLAC
IBERTO-MAZZALI	André	OT	LOURDES
LAFUENTE	Bernard	OT	CASTRES
LEROUX	Jean Claude	OT	GUINLET
MAGE	Christian	OT	MONTAL
MARAMBAT	Gérard	OT	ALBI
MENAGER	Marcel	OT	TEOULA
MONMAYRANT	Philippe	OT	TEOULA
PRAMIL-MARRONCLE	Julien	OT	MONTAL
RAKINIC	Jean	OT	MARTINES
RUIZ	Viviane	OT	TOULOUSE SEILH
SCHIOPETTO	Auguste	OT	RODEZ
TRAULLE	Michel	OT	TOULOUSE RAMEE
TRZCIOLEK-BOYER	Patrick	OT	CASTRES
VIDAL	Georges	OT	TOULOUSE RAMEE
WEISS	Sébastien	OT	TEOULA

NORD/PAS DE CALAIS

CAU	Christian	OT	BONDUES
DAUTEL	Dominique	OT	LILLE METROPOLE
FAUCONNIER	Christophe	OT	BRIGODE
KWASNIK	Jean-Philippe	OT	LILLE METROPOLE
LEPRÉTRE	Rémi	OT	WIMEREUX
LOCQUET	Catherine	OT	THUMERIES
MARCHAND	Edith	OT	ARRAS
NOWIK	Richard	OT	BONDUES
SCREVE	Bruno	OT	DUNKERQUE
TAUTOU	Henri	OT	BONDUES

NOUVELLE CALEDONIE

CHEVAL	Frank	OT	TINA
CHEYREZY	Gérard	OT	TINA
DUPONT	Mireille	OT	DUMBEA
DUBUISSON	Serge	OT	OUENGLHI
FONG	Augustine	OT	DUMBEA
FRANCOIS	Annie	OT	DUMBEA
LE BLOND	Christiane	OT	DUMBEA
MANDELLI	Alain	OT	DUMBEA
OTTOGALLI	Philippe	OT	OUENGLHI
TEMMAR	Pascal	OT	TINA

PACA

BOVE	Frédéric	OT	ECOLE DE L'AIR
DE SULAUZE	Jacques	OT	GRANDE BASTIDE
FALZON	Paul	OT	VALGARDE
JARDIN	Dominique	OT	VALGARDE
LE VOGUER	Jacques	OT	FREGATE
LIBERMANN	Georges	OT	GAP
MENGES	Jean-Marie	OT	CHATEAUBLANC
PASCAL	Claude	OT	ST ENDREOL
RUYER	Estelle	OT	CLAUX AMIC
STANISLAS	Richard	OT	SERVANES
TURCAT	Chantal	OT	VALGARDE

PARIS

BERNARD	Jean Louis	OT	BOUCLES SEINE
BUROU	Franck	OT	RCF LA BOULIE
CHAZAL	Christian	OT	SAINT MARC
CHENAIN	Dominique	OT	FOURQUEUX
CLAPISSON	Jérôme	OT	VILLENES
DAVID	Fabrice	OT	PRIEURE
GALLAIS	Lionel	OT	JOYENVAL
SEEMULLER	Frank	OT	BOUCLES SEINE

PAYS DE LA LOIRE

BEAUCREUX	Marc	OT	FONTENELLES
BRESSAN	Claude	OT	AVRILLE
CALAIS	Jean-Pierre	OT	DOMANGERE
CANSELIER	Fernand	OT	LA BAULE
CHARRUAU	Yvan	OT	CHOLET
CHAUDEMANCHE	Alain	OT	LE MANS
DUNOYER DE	Murielle	OT	LE MANS
GUEDON	Guy	OT	AVRILLE
JUST	Jean-François	OT	NANTES ERDRE
LAROCHE	Michel	OT	ST JEAN / MONTS
LAVIRON	Xavier	OT	SARGE / LE MANS
LEMBEYE	Bernard	OT	FONTENELLES
LIVET	Gérard	OT	AVRILLE
MENGUY	Hubert	OT	LA BAULE
NICOLAS	Mark	OT	PGA
PHILIPPE	Régis	OT	LE MANS
POUPLIN	Christian	OT	AVRILLE
PRUNET	Thierry	OT	DOMANGERE
TRUELLE	Adrien	OT	LE MANS
VALLET	Natacha	OT	LE MANS
VIGANA	Béatrice	OT	ST JEAN / MONTS

PICARDIE

BEAUFILS	Renaud	OT	TEMPLIERS
CHATELAIN	Serge	OT	AMIENS
DENNETIERE	Jacques	OT	ABBEVILLE
DUCLLOT	Alain	OT	CHATEAU D'HUMIERES
MASLARD	Maguy	OT	ST QUENTIN/MESN
MASSY	Bernard	OT	AMIENS
PLAISANT	Roger	OT	CHATEAU D'HUMIERES
TURBIL	Nathalie	OT	AILETTE

POITOU/CHARENTES

BARILLOT	François	OT	PETIT CHENE
BELLANCOURT	Claudine	OT	ROCHEFORT
BOMPOINT	Didier	OT	PREE LA ROCHELLE
BOUCHET	Michel	OT	ROYAN
BRUNEAU	Brigitte	OT	CH. DES FORGES
CAMPION	Christian	OT	ANGOULEME HIRONDELLE
CAUDEN	Franck	OT	ANGOULEME HIRONDELLE
CHEVREL	Philippe	OT	NIORT
CLISSON	Michèle	OT	PREE LA ROCHELLE
DOMECQ	Jean-Jacques	OT	ROYAN
GABRIEL	Jean Louis	OT	POITIERS
GERBIER	Patrice	OT	NIORT
GUYON	André	OT	PREE LA ROCHELLE
HOLTZ	René	OT	POITIERS
LAGGOUNE	Gaëlle	OT	ANGOULEME HIRONDELLE
LEOSTIC	Yannick	OT	ANGOULEME HIRONDELLE
MARTIN	Jacky	OT	SAINTONGE
MENEZO	Jean Christophe	OT	POITIERS
PASTORINO	Jean Pierre	OT	PREE LA ROCHELLE
PETIT	Jean-Paul	OT	HAUT POITOU
PHILIPPOT	Michel	OT	NIORT
PILOT	André	OT	NIORT
RABOT	Joële	OT	PREE LA ROCHELLE
ROUSSE	Gérard	OT	COGNAC

REUNION

BRIENT	Jean Claude	OT	GIVALOIS
DEBORD	Jacques	OT	BASSIN BLEU
FAUCHET	Mireille	OT	BOURBON

RHONE/ALPES

BALESTRO	Willy	OT	LYON CHASSIEU
BEAUCHET	René	OT	GIEZ
BEGOT	André	OT	VALENCE ST-DIDIER
BODAR	Hervé	OT	CLOU
BRIAND	Bernard	OT	ALBON
COLOMBET	Pierre	OT	LAC D'ANNECY
DIAZ	Jean-Michel	OT	URIAGE
ERARD	Françoise	OT	MONT D'ARBOIS
GRENIER	Jacky	OT	CHANALETS
JULIEN	Pierre	OT	GIEZ
KISSEL	Patrice	OT	GOVERNEUR
LECERF	Patrice	OT	ESERY
LEGAL	Daniel	OT	POLICE GRENOBLE
LUTAUD	Sébastien	OT	CHAMONIX
MARECHAL	Alain	OT	CHARMEIL
MERGER	Christian	OT	CHARME
MONIOT	Laurence	OT	SEYSSINS
NIENHUIJS	Odile	OT	CLOU
PAUCHON	Jean Claude	OT	CORRENCON
POUCHOUX	Christian	OT	EDF LYON
REMY	Pascal	OT	SORELLE
ROMO	David	OT	VALDAINE
ROSSET	Roger	OT	GOVERNEUR
RUIZ	Manuel	OT	POLICE GRENOBLE
THOMASSIN	Arnaud	OT	LYON VERGER
VILLE	Bruno	OT	AIX LES BAINS

Les ARBITRES Honoraires de la Fédération triés par LIGUES pour 2009

AQUITAINE

BARRAT	Bernard	International	Membre d'honneur du Comité des Règles
BRETON	Jean-Louis	Fédéral	
DESTRADE	Henri	Fédéral	
MAROTTE	Agnès	National	

BOURGOGNE

BECKER	Louis	Fédéral
--------	-------	---------

CENTRE

DELEURY	François	Fédéral
---------	----------	---------

FEDERATION

CROUZAT-REYNES	Gérard	International	Membre d'honneur du Comité des Règles
DUPLANTIER	Bernard	D.T. / International	
SEGARD	Lally	International	

FRANCHE COMTE

RAVASINI	Roland	Fédéral
----------	--------	---------

ILE DE FRANCE

CHASLES	Philippe	Fédéral
COIRIER	André	Fédéral
RONDEAUX	François	Fédéral

LORRAINE

FOHR	Dominique	Fédéral
------	-----------	---------

MIDI/PYRENEES

CASSE	Bernard	Fédéral
-------	---------	---------

PACA

FACHAN	Danielle	Fédéral
NICOLAIDES	Antoine	Arbitre Ligue

PARIS

BOURSON	Pascale	National
COSTE	Edna	Fédéral
HOMO	Nicole	Fédéral
VIRET	Anne	Arbitre Ligue
VOOG	Hedwige	Fédéral

PAYS DE LA LOIRE

DE BROUCKER	Anne	D.T. / National
-------------	------	-----------------

PICARDIE

DIENNE D'HALLUIN	Philippe	Fédéral
------------------	----------	---------

RHONE/ALPES

BLANCHET	Aymé	D.T. / National
COMMENT	Jean-Marie	National
GREGOIRE	Raymond	National
THEVENON	Armand	Fédéral

GESTION SPORTIVE D'UN CLUB

5.6 MERITE NATIONAL ET INDEX

Méthode de calcul de l'index

Comment ça marche ?	page 353
Le Scratch Score Standard (S.S.S.) et le slope	page 353
Handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du slope	page 354
Principe de l'établissement des coups reçus	page 356
Répartition du handicap de jeu	page 357
Calcul de points en Stableford	page 358
Evolution de l'index	page 360
Tableau de calcul du S.S.J.	page 363
Gestion des statuts d'un score en compétition	page 364
Gestion centralisée des index	page 364
Critères	page 368

Mérite national des clubs page 369

Mérite national des écoles de golf page 372

Mérite national amateur page 376

Mérite national des AS d'Entreprise page 386

Index page 387

5.6-1

METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

L'évaluation du niveau de jeu d'un joueur, et donc la détermination de son index, a toujours été un problème épineux. En effet, la performance d'un joueur est totalement dépendante du parcours sur lequel elle est réalisée.

5.6-1-1

COMMENT CA MARCHE ?

En vigueur depuis le 4 janvier 2000, la méthode utilisée par la Fédération Française de Golf pour la gestion de l'index est celle de l'Association Européenne de Golf. Pour plus de détail voir la publication de l'AEG "EGA Handicap System 2007-2010" ou consulter le site Internet de cette association.

Elle est fondée sur les principes suivants :

- I. Evaluation de la difficulté relative de chaque parcours français fondée sur le Scratch Score Standard (S.S.S.) et le Slope
- II. Handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du Slope du parcours joué
- III. Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours
- IV. Calcul de points en Stableford
- V. Evolution de l'index

5.6-1-2

LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S.) ET LE SLOPE

Evaluer la difficulté d'un parcours n'est pas chose facile. Par exemple : un bunker de fairway à 220 mètres des départs peut être une réelle difficulté pour un joueur « scratch » (index à 0,0) alors qu'un joueur avec un index de 18 ne s'en préoccupera généralement pas !

Le nombre de ces exemples est incalculable ! Alors, comment apprécier la valeur relative d'un parcours ?

Tout simplement en lui attribuant deux indices :

- le **Scratch Score Standard** (chiffre à une décimale variant autour de la valeur du Par) qui mesure la difficulté du parcours pour un joueur « scratch » ;
- le **Slope** (nombre entier compris entre 55 et 155) qui détermine la difficulté relative du parcours pour le joueur « bogey » (joueur dont l'index est compris entre 18 et 22) par rapport au joueur « Scratch ».

La valeur de Slope "neutre" est de 113. Pour cette valeur l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. Elle correspond à un parcours de difficulté relative moyenne pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch. C'est cette valeur neutre qui est provisoirement appliquée à un parcours non encore étalonné.

Ces deux indices sont déterminés après un étalonnage du terrain prenant en compte une multitude de données. Ces éléments, évalués trou par trou et repère par repère, prennent en compte toutes les difficultés – regroupées en 11 catégories – qu'un golfeur peut rencontrer sur un parcours suivant son niveau et son sexe (Cf. § 5.2-1-5).

Une fois tous les trous évalués, le parcours se voit attribuer un S.S.S. et un Slope pour chacun de ses repères officiels. Bien évidemment ces indices sont différents en fonction du repère joué et du sexe !

5.6-1-3

HANDICAP DE JEU EN FONCTION DU S.S.S. ET DU SLOPE

Le joueur a donc comme seule référence son index lui permettant de se comparer à tous les autres joueurs en France. Mais lorsqu'il doit se confronter à un parcours de golf, c'est son handicap de jeu qui devient la référence. Le handicap de jeu est le nombre de coups qu'un joueur reçoit pour une série de repères (par exemple repères blancs) sur le parcours joué. Il varie en fonction de la difficulté du parcours joué (et bien sûr du repère de départ choisi). En bref, sur un parcours possédant quatre repères (Blanc, Jaune, Bleu, Rouge), un joueur a quatre handicaps de jeu différents selon le repère joué.

Pour calculer un handicap de jeu il suffit de connaître :

- l'index du joueur qui est actualisé en temps réel par Fléole (serveur central qui gère les licences et les index de tous les joueurs)
- le Slope, le S.S.S. et le Par du parcours pour le repère de départ choisi.

Ainsi pour calculer un handicap de jeu, on multiplie l'index par le Slope, on le divise par 113 et on y ajoute la différence entre le S.S.S. et le Par. Le résultat arrondi de cette formule donne le handicap de jeu.

Handicap de Jeu arrondi = Index * (Slope / 113) + (S.S.S. – Par) pour un parcours de 18 trous

Rassurez-vous, vous pouvez éviter ce calcul, car :

- pour les parties amicales, un tableau de conversion est affiché dans chaque club.
- pour les compétitions officielles, c'est encore plus simple car tout est calculé automatiquement sur votre carte de score et la répartition des coups rendus est déjà faite.

Si le parcours n'a pas été encore étalonné, le Slope 113 lui est provisoirement attribué.

HANDICAPS DE JEU DES CAMPS SELON LES FORMES DE JEU

Dans le texte ci-après le **Handicap de jeu H = Index*(SLOPE / 113) + (S.S.S - PAR) non arrondi.** (Cf. § 5.6-1-3 et § 5.3-9-2).

Les valeurs de **SLOPE, S.S.S, PAR changent pour chacun des joueurs** en fonction des marques utilisées par le joueur et de son sexe. Ces valeurs différentes permettent d'utiliser des marques de départ multiples au sein d'une même compétition, tout en rendant cohérent le calcul des coups rendus. On peut ainsi faire jouer en net : des messieurs partant de marques différentes, des messieurs et des dames partant de marques identiques ou séparées, des mixtes partant des mêmes marques, etc.

Dans une compétition utilisant des marques différentes, aucun autre point n'est à rendre en sus des formules ci-dessous.

I. STROKE PLAY

Actuellement, les handicaps de jeu en Stroke Play ne sont pas arrondis pour permettre un calcul du score en net à la virgule près en cas de départage des ex aequo. Durant la saison, en conformité avec les préconisations de l'AEG, les handicaps de jeu seront arrondis et le départage se fera selon les 9, 6, 3 et dernier trous.

1. Simple

Handicap de jeu du joueur H = Index*(SLOPE / 113) + (S.S.S - PAR) non arrondi.

2. Foursome et threesome

Handicap de jeu du camp est 50% de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.

$H(A+B) = 50\% (HA + HB)$ non arrondi.

Exemple : $HA=13,3$ $HB=8,2$ donne au camp (A+B) un handicap de jeu = 10,75

Le joueur isolé du threesome joue avec son handicap de jeu H.

3. Quatre Balles

Chaque joueur reçoit 90% de son handicap de jeu.

$HA = 90\% HA$ non arrondi $HB = 90\% HB$ non arrondi

4. Greensome

Handicap de jeu du camp : $H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB$ non arrondi, avec ($HA \leq HB$)

5. Chapman

$K = 34 + 0,2 \times (HA+HB)$

Handicap de jeu du camp : $K/(HA+HB)$

II. COMPETITION CONTRE PAR, CONTRE BOGEY, STABLEFORD

Les coups reçus en compétition Contre Par, Contre Bogey ou Stableford sont les handicaps de jeu du Stroke Play mais arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

Nota : dans le cas particulier des joueurs de très haut niveau dont le handicap de jeu ressortirait négatif des formules, ils rendent des coups au parcours en commençant par le plus facile des trous (classé 18 dans la table des coups reçus)

III. MATCH PLAY

Les coups reçus en Match Play sont construits sur le handicap de jeu du Stroke Play et arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

1) Simple

Le joueur dont l'index est le plus haut reçoit 100% de la différence avec l'handicap de jeu de son adversaire.

Exemple : $HA = 16,9$ vs $HB = 13,0$ différence 3,9 arrondie à 4.

Le joueur A recevra 4 coups à répartir sur les 4 trous les plus difficiles du parcours.

2) Foursome et threesome

Le camp dont la somme des handicaps de jeu est la plus élevée reçoit 50% de la différence entre l'handicap de jeu des 2 camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : $HA+HB = 15,4$ vs $HC+HD=36,1$

Le camp C+D reçoit 11 coups : $50\%(36,1 - 15,4) = 50\%$ de 20,7 = 10,35 coups arrondis à 10.

En threesome, le joueur isolé reçoit le double de son handicap de jeu pour le calcul de la différence entre les deux camps.

3) Quatre Balles

Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch. Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 90% de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 5,4 15,4 25,0 et 34,8.

Coups reçus de A = 0

Coups reçus de B = $90\% (HB - HA) / = 9,0$ arrondi à 9

Coups reçus de C = $90\% (HC - HA) / = 17,64$ arrondi à 18

Coups reçus de D = $90\% (HD - HA) / = 26,46$ arrondi à 26

4) Greensome

Le handicap de jeu de chaque camp est calculé comme en Stroke Play :

$H(A+B) = 60\%HA + 40\%HB$ avec ($HA \leq HB$) vs $H(C+D) = 60\%HC + 40\%HD$ avec ($HC \leq HD$)

Le camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre l'handicap de jeu des 2 camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 9,8 15,0 5,3 et 25,8

$H(A+B) = 9,8 \times 60\% + 15,0 \times 40\% = 5,88 + 6,0 = 11,88$

$H(C+D) = 5,3 \times 60\% + 25,8 \times 40\% = 3,18 + 10,32 = 13,5$

Le camp C+D reçoit 2 coups : $13,5 - 11,88 = 1,62$ arrondi à 2

5) Chapman

Le handicap de jeu de chaque camp est calculé comme en Stroke Play

Le camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre l'handicap de jeu des 2 camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

6) Match à la meilleure Balle

Traditionnellement, cette forme de jeu se joue en brut. Un joueur isolé défie 2 ou 3 joueurs de handicap plus élevé qui forment le camp adverse. Le camp adverse compte son meilleur score brut, le joueur isolé oppose son score. C'est ainsi que l'écart de niveau de jeu est compensé, sans faire appel aux handicaps.

5.6-1-4

PRINCIPES DE L'ETABLISSEMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE DE CLUB DE LA TABLE DES COUPS REÇUS AUX DIFFERENTS TROUS.

L'Association Européenne de Golf prenant appui sur les recommandations du R&A contenues dans les *Directives pour la Conduite d'une Compétition* (« Guidance on Running a Competition ») a publié le texte suivant dans le manuel décrivant son système de gestion des handicaps (EGA Handicap System, Annexe E).

La Règle 33-4 impose aux comités la publication d'une table indiquant l'ordre des trous auxquels des Coups Reçus doivent être donnés ou reçus. Afin d'assurer une cohérence entre les clubs, il est **recommandé** de procéder comme suit :

- i. Il est essentiel d'assurer une distribution harmonieuse des Coups Reçus sur les 18 trous.
- ii. Cet objectif est atteint au mieux en attribuant les nombres impairs aux neufs trous les plus difficiles, généralement les plus longs, et les nombres pairs aux autres neufs trous.
- iii. Les 1^{er} et 2^{ème} Coups Reçus devraient être proches du milieu de chacun des 9 premiers trous (par exemple 4^{ème} ou 5^{ème} trou) et des 9 derniers trous (par exemple 13^{ème} ou 14^{ème} trou), et les 6 premiers Coups Reçus ne devraient pas être alloués à des trous successifs.
- iv. Les Coups Reçus 7 à 10 devraient être attribués en évitant qu'un joueur recevant 10 Coups de Handicap ne reçoive un coup sur trois trous consécutifs.
- v. Aucun des 8 premiers Coups Reçus ne devrait être alloué au premier ou au dernier trou, ainsi qu'au 9^{ème} et au 10^{ème} trou dans les Clubs où des compétitions en match play sont susceptibles de commencer au 10^{ème} trou. Ceci évite qu'un joueur ne reçoive un avantage anormal au 19^{ème} trou au cas où un match continuerait en play off trou par trou.
- vi. Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas le faire, les Coups Reçus 9, 10, 11 et 12 devraient être attribués aux trous n°1, 9, 10 et 18 dans l'ordre jugé le plus approprié.
- vii. A condition de satisfaire aux conditions qui précèdent, le choix des Coups Reçus devrait être effectué en faisant varier la longueur des trous, le Coup Reçu 1 pouvant être un Par 5, le Coup Reçu 2 un long Par 4, le Coup Reçu 3 un Par 4 plus court et le Coup Reçu 4 un Par 3.
Il n'y a pas d'ordre recommandé pour cette sélection, l'objectif étant d'établir pour les index une séquence faisant se succéder des trous de difficulté variable. Une telle méthode donnera des chances plus équilibrées pour tous les handicaps, tant en match play qu'en compétitions Stableford et Contre Par, qu'un ordre basé sur la longueur du trou ou la difficulté de réaliser le Par.

Note 1 : Le Par n'est pas un indicateur de la difficulté d'un trou. De longs Par 3 et Par 4 sont souvent choisis pour un index bas de préférence à des Par 5 étant donné qu'il est plus facile de réaliser le Par sur un Par 5 que de scorer 4 sur un long Par 4. Cependant les longs Par 3 et Par 4 sont des trous où il est difficile de jouer le Par pour un joueur de bas handicap, mais sont souvent des bogeys faciles pour les joueurs avec un handicap un peu plus élevé.

Note 2 : Il est à noter que dans la majorité des matchs amicaux, les différences d'index sont faibles, d'où l'importance d'une répartition équilibrée des premiers Coups Reçus.

En plus de l'appréciation de la Commission Sportive du Club, une très bonne approche est de consulter les **statistiques de l'ensemble des scores** réalisés trou par trou disponibles via le service informatique de la FFGolf (demande à formuler par mail à informatique@ffgolf.org), et constituées à partir de tous les résultats strokeplay des compétitions disputées sur le terrain en question.

5.6-1-5

REPARTITION DU HANDICAP DE JEU EN FONCTION DES COUPS RECUS DU PARCOURS

Les coups reçus d'un parcours sont attribués en fonction de la difficulté des trous les uns par rapport aux autres. Ainsi, le trou qui est coup reçu n°1 est le trou le plus difficile à jouer et le trou qui est coup reçu n°18 est le trou le plus facile à jouer.

Selon la formule jouée en compétition, (lire le § « Différentes Formes de Jeu »), votre handicap de jeu va être réparti sur chaque trou en prenant en référence les coups reçus sur chacun des trous : **ce sont les coups rendus**.

Ainsi sur une carte de score, vous devez toujours trouver ces renseignements :

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups Reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11

Exemple de répartition du handicap de jeu

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	1	1		1			1	1	1	1		1	1		1		1	1

Ce joueur a un handicap de jeu de 12 réparti sur les 12 trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 12).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2

Ce joueur a un handicap de jeu de 31 réparti dans un premier temps avec 1 point rendu sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il lui reste à recevoir $31 - 18 = 13$ coups rendus répartis à nouveau sur les 13 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 13).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Coups rendus	3	3	2	2	2	2	3	2	3	3	2	3	3	2	3	2	3	2

Ce joueur a un handicap de jeu de 45 réparti dans un premier temps avec 2 points rendus sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il lui reste à recevoir $45 - 36 = 9$ coups répartis à nouveau sur les 9 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 9).

Un joueur débutant avec un index de 53,5 aura un handicap de jeu maximum de 54 soit 3 coups rendus par trou.

5.6-1-6

CALCUL DE POINTS EN STABLEFORD

Un peu d'histoire : La méthode Stableford connue et jouée dans le monde entier a été inventée par le Docteur Frank Stableford (Wallasey & Royal Liverpool Golf Clubs) en 1898. Mais ce ne fut que le 16 mai 1932 que la première compétition en Stableford a été jouée sur le Wallasey Links.

Les formules de jeu permettant de modifier l'index sont le stroke play, le Stableford et le Contre Par ; pour la gestion de l'index les résultats obtenus en stroke play et Contre Par sont convertis en Stableford (lire le § 5 « Evolution de l'index »).

Le principe de la méthode est simple : il consiste à convertir en points le score de chaque trou par rapport au par. Les points acquis sur un trou ne peuvent plus être perdus et l'addition de tous les points donne le résultat final. Cette forme de cotation évite de "massacrer" un score final en raison d'un seul trou catastrophe car la méthode n'intègre pas de points négatifs. Ainsi que vous fassiez 8 ou 12 sur un trou n'aura pas d'importance, vous ne marquerez pas de points mais vous n'en perdrez pas non plus.

Pour calculer votre score Stableford en :

- **Brut** (c'est-à-dire sans prendre en compte votre handicap de jeu), il suffit de comparer votre score par trou au par.
- **Net** (c'est-à-dire en prenant en compte votre handicap de jeu), il suffit de comparer votre score par trou au par auquel vous devez ajouter les coups rendus du trou.

Table de conversion		
Score par rapport au par	Lexique	Points gagnés
deux et plus au-dessus du par	double bogey et plus	0 point
un au-dessus du par	bogey	1 point
par	par	2 points
un en dessous du par	birdie	3 points
deux en dessous du par	eagle	4 points
trois en dessous du par	albatros	5 points

Exemple de conversion				
Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
5	3	2	0 point	2 points

En Brut le joueur fait un double bogey (2 coups au dessus du par) il marque 0 point.
En Net, il faut déjà recalculer le par (Par + coups rendus) $3+2= 5$ il réalise donc le par et marque 2 points.

Exemple de conversion				
Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
6	5	3	1 point	4 points

En Brut le joueur fait un bogey (1 coup au dessus du par) il marque 1 point.
En Net, il faut déjà recalculer le Par (Par + coups rendus) $5+3= 8$ il réalise donc un eagle (2 coups en dessous du par) et marque 4 points.

Le résultat Stableford Brut permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition.

Le résultat Stableford Net permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition par rapport à son handicap de jeu.

Que ce soit en Stableford Brut ou Stableford Net la référence est toujours 36 pour les compétitions sur 18 trous ou 18 pour les compétitions sur 9 trous.

Pourquoi ? C'est simple, que ce soit en Brut ou en Net, le par sur chaque trou vaut toujours 2 points. Et $2 \text{ points} \times 18 \text{ trous} = 36 \text{ points}$, ou $2 \text{ points} \times 9 \text{ trous} = 18 \text{ points}$.

Astuce pour un calcul rapide :

Si un joueur marque 30 points en **Stableford Brut** c'est qu'il a joué 6 au-dessus du **par**.

Explication : Comme jouer le par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction si le joueur a marqué 30 points c'est qu'il a joué 6 au-dessus du par ($36 - 30 = +6$).

Si un joueur marque 41 points en **Stableford Net** c'est qu'il a joué 5 en dessous de son **handicap de jeu**.

Explication : Le par est recalculé en fonction des coups rendus et comme jouer le « nouveau » par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction, si le joueur a marqué 41 points c'est qu'il a joué 5 en dessous de son handicap de jeu ($36 - 41 = -5$).

Pour le calcul du nouvel Index après une compétition, la méthode convertira obligatoirement tous les scores enregistrés dans FLEOLE en points Stableford net :

Stroke play : les scores bruts trou par trou seront recalculés en points Stableford net.

Stableford : les scores bruts trou par trou seront recalculés en points Stableford net.

Contre Par : le résultat final Contre Par sera converti en résultat Stableford net.

Conclusion :

En Stableford Brut, un joueur qui marque 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous a forcément joué le par quels que soient le parcours et le repère de départ.

En Stableford Net, un joueur qui marque :

- moins de 36 points sur 18 trous ou moins de 18 points sur 9 trous a moins bien joué que son handicap de jeu : c'est une contre-performance.
- 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous a joué son handicap de jeu.
- plus de 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous a mieux joué que son handicap de jeu : c'est une performance.

5.6-1-7

EVOLUTION DE L'INDEX

1. Catégories de joueurs

Les joueurs sont répartis en 5 catégories, les conditions de variation de l'index étant différentes selon les catégories.

Catégories	Index
1	jusqu'à 4,4
2	de 4,5 à 11,4
3	de 11,5 à 18,4
4	de 18,5 à 26,4
5	de 26,5 à 53,4

2. Scores pris en compte pour la gestion de l'index

Les formules de jeu permettant de modifier l'index sont le Stroke Play, le Stableford et le Contre Par. Elles peuvent être jouées sur 18 trous ou sur 9 trous (uniquement pour les joueurs de catégories 3 à 5). Pour la gestion de l'index les résultats obtenus en Stroke Play et Contre Par sont convertis en Stableford. C'est le **résultat net Stableford** qui est pris en compte pour effectuer le calcul du nouvel index. Les scores pris en compte pour l'évolution de l'index sont uniquement ceux réalisés dans le cadre :

- soit d'une Compétition répertoriée au calendrier FFGolf, Ligue, ou Club,
- soit d'un Score Hors Compétition homologué par la Commission Sportive du Club et réalisé dans les conditions suivantes :

Principe du Score Hors Compétition (Extra Day Scores) : un joueur peut demander à ce que son index soit géré lors d'un parcours de golf, en dehors d'une compétition officielle.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont requises :

- Les positions des marques de départ doivent être conformes aux données de l'étalonnage ;
- Le joueur doit informer au préalable le secrétariat de son intention de voir son score pris en compte pour la gestion de son index, et sa carte doit être paramétrée avant son départ ;
- Le joueur doit être accompagné d'autres joueurs ou d'un marqueur qui authentifieront son score ;
- Le joueur doit impérativement rendre sa carte quel que soit le score, lequel doit être envoyé le jour même au serveur Fléole.

Le système des Scores Hors Compétitions (Extra Day Scores) réalisés en dehors d'une compétition officielle pour la gestion des index n'est acceptable que pour les joueurs de catégories 3 à 5. Ce système n'est pas autorisé pour les joueurs des catégories 1 et 2 (jusqu'à 11.4).

3. SSJ

Pour effectuer le calcul du nouvel index, le résultat Net Stableford peut être modifié par la prise en compte du S.S.J. (Scratch Score du Jour) qui peut modifier à la hausse ou à la baisse la valeur du S.S.S.

Qu'est ce que le S.S.J. ? Le S.S.J. (Scratch Score du Jour) reprend la valeur du S.S.S. (Scratch Score Standard) mais la modifie à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats net des joueurs (uniquement ceux dont l'index est inférieur à 26.5, c'est-à-dire les joueurs des catégories 1 à 4) qui ont participé à la compétition. Si une majorité des joueurs a bien joué, le S.S.J. va baisser tout comme le score net Stableford de chaque joueur. A l'inverse, si la majorité des joueurs a mal joué, le S.S.J. va remonter tout comme le score net Stableford. La prise en compte du S.S.J. permet d'ajuster à la hausse ou à la baisse les scores de chacun des joueurs en fonction des résultats globaux de la compétition dans une fourchette se situant entre -1 (si une majorité de compétiteurs a très bien joué) à +3 (si au contraire le niveau moyen de jeu a été très mauvais).

Lorsque le champ des joueurs de la compétition regroupe au minimum 10 joueurs des catégories 1 à 4, le S.S.J. sera calculé automatiquement en fonction des résultats des joueurs du champ (un grand soulagement pour tous les responsables sportifs !). Pour plus de précision sur la méthode de calcul, voir encart spécial ci-après.

Lorsque le champ des joueurs ne regroupe pas au minimum 10 joueurs des catégories 1 à 4, c'est le S.S.S. qui jouera le rôle du S.S.J. et servira de référence. Tel est le cas pour les Scores Hors Compétitions.

Exemple :

Un joueur a marqué 41 points Stableford net. Le S.S.J. qui est calculé automatiquement, est de +2 (une majorité de joueurs a très mal joué). Le score net Stableford corrigé du joueur est de $41 + 2 = 43$. C'est cette nouvelle valeur qui est prise en compte par la méthode pour déterminer la véritable performance du joueur. Dans le cas présent il a joué $36 - 43 = -7$ par rapport à son handicap de jeu : belle performance !

Un joueur a marqué 37 points Stableford net. Le S.S.J. qui est calculé automatiquement, est de -1 (une majorité de joueurs a très bien joué). Le score net Stableford corrigé du joueur est donc de $37 - 1 = 36$. C'est cette nouvelle valeur qui est prise en compte par la méthode pour déterminer la véritable performance du joueur. Dans le cas présent il a joué $36 - 36 = 0$ par rapport à son handicap de jeu.

4. Zone Tampon

Lorsque le score réalisé par un joueur est très proche de celui correspondant à son handicap de jeu, ce joueur a quand même plutôt bien joué. Dans ces conditions il paraît inapproprié de modifier son index puisque ce joueur a en gros confirmé son niveau de jeu. La méthode intègre donc une « Zone Tampon » (marge d'erreur). Suivant son niveau de jeu, le joueur bénéficie d'un certain degré de tolérance qui lui évite de voir son index remonter dans le cas d'une très légère contre-performance.

Les Zones Tampons varient selon les catégories de joueurs et selon que le tour pris en compte pour le calcul comporte 18 ou 9 trous

Catégories de joueurs	Zones Tampon (en points Stableford)	
	Scores sur 18 trous	Scores sur 9 trous
1	35 – 36	Non applicable
2	34 – 36	Non applicable
3	33 – 36	35 – 36
4	32 – 36	34 – 36
5	31 – 36	33 - 36

5. Ajustement de l'Index

Le tableau ci-après précise pour les différentes catégories de joueurs les modalités d'évolution de l'index en fonction du score réalisé en net Stableford et du degré de performance ou de contre-performance que traduit ce score, après prise en compte éventuelle du S.S.J. et de la Zone Tampon.

Catégories de joueurs	Index	Contre-performance Points Stableford < Zone Tampon	Performance Points Stableford >36
		Variation de l'Index Ajouter	Variation de l'Index Pour chaque point >36 soustraire
1	jusqu'à 4,4	+ 0,1	-0,1
2	de 4,5 à 11,4	+ 0,1	-0,2
3	de 11,5 à 18,4	+ 0,1	-0,3
4	de 18,5 à 26,4	+ 0,1	-0,4
5	de 26,5 à 53,4	+ 0,2	-0,5

CONSULTER VOTRE INDEX

- 1 sur le site Internet de la FFGolf : www.ffgolf.org (accès par le portail licencié)
- 2 sur le serveur Audiotel de la FFGolf : **08 92 69 18 18** (0.34 € TTC/min.)
- 3 auprès de la Commission Sportive de votre club

Méthode de l'Association Européenne de Golf : Calcul du Scratch Score du Jour (SSJ)

Le calcul du SSJ ne fait plus appel à une évaluation subjective par le Comité de l'épreuve des conditions particulières du jour. Il est calculé automatiquement par une analyse objective des résultats des joueurs des quatre premières catégories d'index censés refléter d'une manière significative par leurs scores les conditions de jeu du jour.

Catégories d'index		
1	2	3 et 4
+9.4 à 4.4	4.5 à 11.4	11.5 à 26.4

Il faut un minimum de 10 scores parmi ces joueurs des 4 premières catégories (y compris les cartes non rendues). Dans le cas d'une trop forte proportion de contre-performances, la compétition sera déclarée **No Counting** (colonne NC). Seules les performances seront alors prises en compte avec comme valeur de référence un SSJ de +3.

Pour les compétitions qui ne réunissent pas au moins 10 résultats de joueurs des 4 premières catégories, le SSJ ne sera pas calculé et la référence sera le S.S.S. du repère joué.

Comment calculer la valeur du SSJ ?

- ⇒ Sélectionnez le tableau correspondant au nombre total de joueurs des catégories 1, 2, 3 et 4 recensés dans votre compétition (tableau A : plus de 30 joueurs ; tableau B : de 10 à 30 joueurs).
- ⇒ Déterminez la ligne adéquate correspondant aux pourcentages respectifs des joueurs des catégories 1 à 3/4. Arrondissez à la dizaine de % la plus proche (exemple : 15% devient 20%). La catégorie 3/4 sera obtenue en soustrayant les 2 premiers pourcentages de 100.
- ⇒ Calculez le pourcentage de scores supérieurs ou égaux à 34 points Stableford réalisés par l'ensemble de ces joueurs des 4 premières catégories (arrondir à l'entier le plus proche).
- ⇒ Déterminez la colonne adéquate en trouvant la case qui contient votre pourcentage de performances. Vous obtiendrez en en-tête de cette colonne la valeur calculée du SSJ de la compétition.

A : Compétitions avec plus de 30 joueurs de catégories 1, 2, 3 et 4									
Catégories d'index			Valeur du SSJ						
1	2	3/4	NC	+3	+2	+1	0	-1	
0%	0%	100%	0-4	5-7	8-10	11-15	16-30	31+	
0%	10%	90%	0-4	5-7	8-11	12-15	16-32	33+	
0%	20%	80%	0-5	6-7	8-11	12-16	17-34	35+	
0%	30%	70%	0-5	6-8	9-12	13-17	18-36	37+	
0%	40%	60%	0-5	6-8	9-12	13-18	19-38	39+	
0%	50%	50%	0-5	6-8	9-13	14-19	20-40	41+	
0%	60%	40%	0-5	6-9	10-14	15-20	21-41	42+	
0%	70%	30%	0-5	6-9	10-14	15-21	22-43	44+	
0%	80%	20%	0-5	6-9	10-15	16-22	23-45	46+	
0%	90%	10%	0-6	7-10	11-15	16-23	24-47	48+	
0%	100%	0%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-49	50+	
10%	0%	90%	0-5	6-8	9-12	13-17	18-34	35+	
10%	10%	80%	0-5	6-8	9-12	13-18	19-36	37+	
10%	20%	70%	0-5	6-8	9-13	14-18	19-38	39+	
10%	30%	60%	0-5	6-9	10-13	14-19	20-39	40+	
10%	40%	50%	0-5	6-9	10-14	15-20	21-41	42+	
10%	50%	40%	0-5	6-9	10-14	15-21	22-43	44+	
10%	60%	30%	0-6	7-9	10-15	16-22	23-45	46+	
10%	70%	20%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-47	48+	
10%	80%	10%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-49	50+	
10%	90%	0%	0-6	7-10	11-17	18-25	26-51	52+	
20%	0%	80%	0-5	6-8	9-13	14-19	20-38	39+	
20%	10%	70%	0-5	6-9	10-14	15-20	21-39	40+	
20%	20%	60%	0-5	6-9	10-14	15-21	22-41	42+	
20%	30%	50%	0-6	7-9	10-15	16-22	23-43	44+	
20%	40%	40%	0-6	7-10	11-15	16-22	23-45	46+	
20%	50%	30%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-47	48+	
20%	60%	20%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-49	50+	
20%	70%	10%	0-6	7-11	12-17	18-25	26-51	52+	
20%	80%	0%	0-6	7-11	12-18	19-26	27-53	54+	
30%	0%	70%	0-6	7-9	10-14	15-21	22-41	42+	
30%	10%	60%	0-6	7-10	11-15	16-22	23-43	44+	
30%	20%	50%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-45	46+	
30%	30%	40%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-47	48+	
30%	40%	30%	0-6	7-10	12-17	18-25	26-49	50+	
30%	50%	20%	0-6	7-11	12-17	18-26	27-51	52+	
30%	60%	10%	0-6	7-11	12-18	19-26	27-53	54+	
30%	70%	0%	0-7	8-11	12-18	19-27	28-55	56+	
40%	0%	60%	0-6	7-10	11-16	17-23	24-45	46+	
40%	10%	50%	0-6	7-10	11-16	17-24	25-47	48+	
40%	20%	40%	0-6	7-11	12-17	18-25	26-49	50+	
40%	30%	30%	0-6	7-11	12-18	19-26	27-51	52+	
40%	40%	20%	0-7	8-11	12-18	19-27	28-53	54+	
40%	50%	10%	0-7	8-12	13-19	20-28	29-55	56+	
40%	60%	0%	0-7	8-12	13-19	20-29	30-57	58+	
50%	0%	50%	0-6	7-11	12-17	18-25	26-46	50+	
50%	10%	40%	0-7	8-11	12-18	19-26	27-51	52+	
50%	20%	30%	0-7	8-12	13-18	19-27	28-53	54+	
50%	30%	20%	0-7	8-12	13-19	20-28	29-55	56+	
50%	40%	10%	0-7	8-12	13-20	21-29	30-57	58+	
50%	50%	0%	0-7	8-13	14-20	21-30	31-59	60+	
60%	0%	40%	0-7	8-12	13-19	20-27	28-53	54+	
60%	10%	30%	0-7	8-12	13-19	20-28	29-55	56+	
60%	20%	20%	0-7	8-12	13-20	21-29	30-57	58+	
60%	30%	10%	0-7	8-13	14-21	21-30	31-59	60+	
60%	40%	0%	0-7	8-13	14-21	22-31	32-61	62+	
70%	0%	30%	0-7	8-13	14-20	21-30	31-57	58+	
70%	10%	20%	0-7	8-13	14-21	22-31	32-59	60+	
70%	20%	10%	0-8	9-13	14-21	22-31	32-60	61+	
70%	30%	0%	0-8	9-14	15-22	23-31	33-62	63+	
80%	0%	20%	0-8	9-13	14-22	23-32	33-60	61+	
80%	10%	10%	0-8	9-14	15-22	23-33	34-62	63+	
80%	20%	0%	0-8	9-14	15-23	24-34	35-64	65+	
90%	0%	10%	0-8	9-14	15-23	24-34	35-64	65+	
90%	10%	0%	0-8	9-15	16-24	25-35	36-66	67+	
100%	0%	0%	0-9	10-15	16-24	25-36	37-68	69+	
% de compétiteurs			% de scores supérieurs ou égaux à 34 pts						

B: Compétitions avec 10 à 30 joueurs de catégories 1, 2, 3 et 4									
Catégories d'index			Valeur du SSJ						
1	2	3/4	NC	+3	+2	+1	0	-1	
0%	0%	100%	0-3	4-5	6-8	9-12	13-30	31+	
0%	10%	90%	0-3	4-6	7-9	10-13	14-32	33+	
0%	20%	80%	0-3	4-6	7-9	10-14	15-34	35+	
0%	30%	70%	0-4	5-6	7-10	11-14	15-36	37+	
0%	40%	60%	0-4	5-6	7-10	11-15	16-38	39+	
0%	50%	50%	0-4	5-7	8-10	11-16	17-40	41+	
0%	60%	40%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-41	42+	
0%	70%	30%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-43	44+	
0%	80%	20%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-45	46+	
0%	90%	10%	0-4	5-7	8-12	13-19	19-47	48+	
0%	100%	0%	0-4	5-8	9-13	14-19	20-49	50+	
10%	0%	90%	0-4	5-6	7-9	10-14	15-34	35+	
10%	10%	80%	0-4	5-6	7-10	11-15	16-36	37+	
10%	20%	70%	0-4	5-6	7-10	11-15	16-38	39+	
10%	30%	60%	0-4	5-7	8-11	12-16	17-39	40+	
10%	40%	50%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-41	42+	
10%	50%	40%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-43	44+	
10%	60%	30%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-45	46+	
10%	70%	20%	0-4	5-8	9-12	13-19	20-47	48+	
10%	80%	10%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-49	50+	
10%	90%	0%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-51	52+	
20%	0%	80%	0-4	5-7	8-11	12-16	17-38	39+	
20%	10%	70%	0-4	5-7	8-11	12-16	17-39	40+	
20%	20%	60%	0-4	5-7	8-11	12-17	18-41	42+	
20%	30%	50%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-43	44+	
20%	40%	40%	0-4	5-7	8-12	13-19	20-45	46+	
20%	50%	30%	0-4	5-7	8-13	14-19	20-47	48+	
20%	60%	20%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-49	50+	
20%	70%	10%	0-4	5-8	9-13	14-21	22-51	52+	
20%	80%	0%	0-4	5-8	9-14	15-22	23-53	54+	
30%	0%	70%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-41	42+	
30%	10%	60%	0-4	5-7	8-12	13-18	19-43	44+	
30%	20%	50%	0-4	5-8	9-12	13-19	20-45	46+	
30%	30%	40%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-47	48+	
30%	40%	30%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-49	50+	
30%	50%	20%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-51	52+	
30%	60%	10%	0-5	6-9	10-14	15-22	23-53	54+	
30%	70%	0%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-55	56+	
40%	0%	60%	0-4	5-8	9-13	14-19	20-45	46+	
40%	10%	50%	0-4	5-8	9-13	14-20	21-47	48+	
40%	20%	40%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-49	50+	
40%	30%	30%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-51	52+	
40%	40%	20%	0-5	6-9	10-14	15-22	23-53	54+	
40%	50%	10%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-55	56+	
40%	60%	0%	0-5	6-9	10-15	16-24	25-57	58+	
50%	0%	50%	0-5	6-8	9-14	15-21	22-49	50+	
50%	10%	40%	0-5	6-9	10-14	15-22	23-51	52+	
50%	20%	30%	0-5	6-9	10-15	16-22	23-53	54+	
50%	30%	20%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-55	56+	
50%	40%	10%	0-5	6-9	10-16	17-24	25-57	58+	
50%	50%	0%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-59	60+	
60%	0%	40%	0-5	6-9	10-15	16-23	24-53	54+	
60%	10%	30%	0-5	6-9	10-15	16-24	25-55	56+	
60%	20%	20%	0-5	6-9	10-16	17-24	25-57	58+	
60%	30%	10%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-59	60+	
60%	40%	0%	0-5	6-10	11-17	18-26	27-61	62+	
70%	0%	30%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-57	58+	
70%	10%	20%	0-5	6-10	11-16	17-25	26-59	60+	
70%	20%	10%	0-5	6-10	11-17	18-26	27-60	61+	
70%	30%	0%	0-5	6-10	11-17	18-27	28-62	63+	
80%	0%	20%	0-5	6-10	11-17	18-26	27-60	61+	
80%	10%	10%	0-6	7-10	11-18	19-27	28-62	63+	
80%	20%	0%	0-6	7-11	12-18	19-28	29-64	65+	
90%	0%	10%	0-6	7-11	12-18	19-28	29-64	65+	
90%	10%	0%	0-6	7-11	12-19	20-29	30-66	67+	
100%	0%	0%	0-6	7-11	12-19	20-30	31-68	69+	
% de compétiteurs			% de scores supérieurs ou égaux à 34 pts						

5.6-1-8

GESTION DES STATUTS D'UN SCORE EN COMPETITION OFFICIELLE

Statut du score	Gestion de l'index	Condition d'utilisation
Normal	En fonction du résultat net Stableford	Géré automatiquement par le logiciel à la saisie du score.
Forfait	Pas de modification	<p>- si le joueur prévient de son scratch le club organisateur ou le comité de l'épreuve dans un délai raisonnable afin qu'il puisse adapter les horaires de départs.</p> <p>délai raisonnable : habituellement la veille pour le lendemain. Le Club est libre d'établir ses propres règles pour la définition du délai raisonnable.</p> <p>Le comité de l'épreuve devrait également accepter un scratch le jour de l'épreuve pour des circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc.)</p>
Abandon justifié	Pas de modification	<p>- si le joueur se blesse ou est malade pendant le tour conventionnel</p> <p>- si le joueur peut justifier une raison personnelle grave, et jugée valable par le Comité de l'épreuve.</p>
Disqualifié	Modifié en fonction de la catégorie : - catégorie 1 à 4 +0,1 - catégorie 5 +0,2	<p>- selon une Règle de Golf.</p> <p>- si le joueur ne rend pas sa carte de score (Règle 6-6 b)</p> <p>- si le joueur ne s'est pas présenté au départ sans avoir prévenu de son scratch dans un délai raisonnable (Règle 6-3)</p> <p>- décision du Comité de l'épreuve pour des cas particuliers exceptionnels (Règle 33-7)</p> <p>- si le joueur est en infraction avec un règlement d'épreuve qui impose la disqualification</p> <p>- si le joueur abandonne sans raison médicale ou sans raison personnelle grave.</p>
Abandon non justifié		Utiliser le statut Disqualifié
Carte non rendue		Utiliser le statut Disqualifié

5.6-1-9

LA GESTION CENTRALISEE DES INDEX DEPUIS 1996

La Fédération Française de Golf et sa Commission Sportive Nationale entendent poursuivre leur politique d'élimination des faux index et plus particulièrement de ceux permettant de réaliser des scores nets "exceptionnels" ne correspondant pas, à l'évidence, au niveau de jeu.

Pour ce faire, il est utilisé, depuis 1996, trois moyens :

- le rappel et le renforcement des droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu ;
- la mise en application de certaines dispositions dans la méthode de handicap pour éviter le plus possible les remontées "artificielles" ;
- la gestion centralisée des index par le système "Fléole" afin :
 - d'une part, que tous les résultats des compétitions comptant pour la gestion des index soient comptabilisés où qu'ils soient accomplis sur le territoire métropolitain ;
 - d'autre part, que chaque Club organisateur de compétition puisse connaître le dernier index des joueurs s'inscrivant à leurs compétitions.

Droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité des Commissions Sportives des Clubs de veiller à ce que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Afin d'éviter notamment que des classements nets de compétitions (ou que des compétitions prévoyant à l'inscription des limites inférieures d'index) ne soient dénaturés par de "faux index" et dans des cas bien particuliers du type suivant :

- joueur ne jouant pas ou très peu en compétition mais s'entraînant ou jouant en parties amicales fréquemment,
- joueur pratiquant en compétition mais ne jouant qu'en double ou pro-am ; ou ne rendant pas ses cartes (ou abandonnant) dans le but manifeste de faire remonter son handicap,
- joueur réalisant dans des occasions bien précises un score net "exceptionnel", conséquence manifeste d'un "faux" handicap.

LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS PEUVENT ET DOIVENT DEMANDER A LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE DE LA FFGOLF D'ATTRIBUER A CES JOUEURS L'INDEX CORRESPONDANT A LEUR NIVEAU DE JEU.

Méthode de handicap depuis 1996

Le principe retenu est de rendre plus difficiles et encore plus visibles les remontées "artificielles" et donc d'atténuer dans la méthode toutes les remontées qui ne sont pas le fait d'un score effectivement réalisé.

a) Les cartes non rendues et les abandons sans justification sont sanctionnés par une disqualification et une remontée de l'index de 0,1. La sanction de ces comportements antisportifs ne doit cependant pas se traduire exclusivement sur l'index pour les raisons évoquées ci-dessus. Les Clubs sont donc parfaitement en droit de prendre d'autres mesures du type du refus d'inscription pendant une certaine période aux compétitions organisées par le Club, avec éventuellement, dans les cas de plusieurs récidives, une demande d'extension aux autres Clubs.

b) Lorsque, dans une longue période, un joueur n'a participé à aucune épreuve comptant pour la modification des index, ce dernier ne sera plus remonté. En revanche, il sera parfaitement possible qu'une Commission Sportive demande à la Commission Sportive Nationale, pour un cas particulier bien argumenté, de remonter un joueur ne pouvant manifestement pas jouer son index suite à une interruption totale du jeu de golf. Le paragraphe précédent relatif à la responsabilité des Commissions Sportives des Clubs est valable aussi bien pour des demandes exceptionnelles de baisse que pour des demandes de remontée.

Ces dispositions peuvent entraîner une tendance à maintenir parfois des handicaps plus bas que le niveau de jeu démontré dans les compétitions/index, mais :

- d'une part, ceci ne va pas à l'encontre du principe "l'index doit tendre vers le meilleur potentiel du joueur",
- d'autre part et surtout, il nous a semblé bon que la méthode n'encourage pas les comportements "pervers".

"Fléole" et son principe de gestion centralisée des index

Depuis 1996, la FFGolf a mis en place la gestion centralisée des index, qui traite tous les résultats obtenus dans toutes les compétitions comptant pour la gestion des index adressées par les clubs organisateurs, via modem, au serveur fédéral baptisé FLEOLE.

C'est FLEOLE qui comptabilise les résultats dès la fin de chaque compétition, que celle-ci ait eu lieu dans le Club de licence du joueur ou à l'extérieur ; que le joueur soit membre d'association sportive, membre ou abonné d'un golf avec terrain, golf d'entreprise, ou indépendant ; et que les scores soient bons ou mauvais.

C'est FLEOLE qui calcule et diffuse les nouveaux index.

Les golfs organisateurs de compétitions/index sont responsables de la transmission des résultats au centre serveur FLEOLE.

Les Clubs sont également responsables du fait que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Les principes de la gestion centralisée des index

Pas de licence = Pas d'index
= Pas d'inscription à une compétition/index

Ces principes entraînent les conséquences pratiques suivantes :

Inscription à une compétition comptant pour la gestion des index dite : "Compétition/index"

Les compétitions/index et la gestion des index concernent les joueurs porteurs de la licence FFGolf valide.

Tout joueur ne pouvant présenter sa licence (ou ne figurant pas comme licencié sur l'ordinateur du golf dans ses fichiers "adhérents" ou "joueurs extérieurs") ne pourra pas être traité informatiquement et ne pourra même pas être saisi comme inscrit dans la compétition (une procédure spéciale est prévue pour les joueurs titulaires d'une licence étrangère). Dès la fin de la saisie de ses inscrits, le golf lance de son ordinateur, à l'intention de Fléole et via son modem, le contrôle informatique des inscrits.

Fléole retourne au golf pour tous les licenciés qu'il a identifié grâce à leur numéro de licence, la valeur d'index à la date souhaitée par le golf. Si l'index réel est différent de celui déclaré par le Joueur, alors la fiche informatique du joueur dans l'ordinateur du golf est mise à jour avec reconstruction automatique des coups reçus et des séries.

Un joueur licencié de l'année précédente et qui n'a pas renouvelé sa licence au 1er avril de l'année en cours peut être inscrit dans la compétition mais a son droit à gestion de l'index suspendu : la saisie de son score est bloquée dans le logiciel Elka tant que sa licence n'aura pas été renouvelée.

Inscription à toute compétition autre qu'une compétition/index

Afin d'éviter que les classements nets de ces épreuves ne soient dénaturés par les "faux index", les golfs organisateurs peuvent lancer de leur ordinateur dès la fin de la saisie des inscriptions, à l'intention de Fléole et via leur modem, le contrôle informatique des inscrits.

Fléole retourne au golf pour tous les licenciés qu'il a identifié grâce à leur numéro de licence, la valeur d'index à la date souhaitée par le golf. Si l'index réel est différent de celui déclaré par le Joueur, alors la fiche informatique du joueur dans l'ordinateur du golf est mise à jour avec reconstruction automatique des coups reçus et des séries.

Les joueurs non reconnus par Fléole apparaissent en « non contrôlé » au retour du contrôle des inscrits sur Elka. L'index déclaré sera utilisé pour la gestion de la compétition.

Mise à jour des Index

C'est FLEOLE qui collecte les scores que les golfs lui adressent dès la fin de la compétition/index qu'ils ont organisé et qui met à jour les index à partir de ces données.

Dès que ces éléments ont été transmis, les index de tous les joueurs licenciés, qu'ils soient membres d'association sportive, membres ou abonnés de golf avec terrain, golf d'entreprise, ou indépendants, sont immédiatement mis à jour et consultables de quatre manières différentes :

- Par le golf de licence depuis son ordinateur, dont les historiques d'index de ses joueurs licenciés sont automatiquement mis à jour à chaque connexion avec FLEOLE ;
- Par un golf organisateur de compétition, par demande de contrôle informatique des inscrits à sa compétition avec mise à jour automatique dans la fiche du joueur de son index avec la valeur de Fléole lorsque celle-ci diffère de celui déclaré par le joueur ;
- Par le licencié lui-même :
 - sur Internet : www.ffgolf.org (accès par le portail licencié)
 - par téléphone - service Audiotel au 08 92 69 18 18

Les "non classés" : attribution du 1er index

Fléole attribue automatiquement le premier index lorsque, dans une compétition/index, le joueur réalise la première performance entraînant un différentiel négatif. L'index est modifié selon la valeur de différentiel obtenue à partir d'une valeur initiale de 53,5.

Fiches informatiques d'historique d'index

Pour des besoins de déplacements à l'étranger, de statistiques ou d'archivage, les joueurs pourront obtenir leur fiche informatique d'historique d'index.

Ce document, s'il est validé par le tampon de la Commission Sportive de son golf de licence (ou de la FFGolf pour un indépendant), est une pièce officielle attestant du handicap du joueur à la dernière date de compétition figurant sur l'historique.

Ce n'est pas une pièce officielle au jour de sa présentation, car, depuis la date d'édition de cette fiche, le joueur a pu disputer d'autres compétitions.

Pour les licenciés ayant pris leur licence dans un golf informatisé :

Leur golf de licence leur fournira leur fiche informatique d'historique d'index et la validera en apposant le tampon de la Commission Sportive du golf.

Pour les licenciés ayant pris leur licence dans un golf non informatisé ou bien à la Fédération ou par courrier :

Sur demande du joueur concerné qui devra joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse de retour, la Commission Sportive Nationale de la FFGolf fournira la fiche informatique d'historique de handicap et la validera en apposant son tampon.

5.6-2**CRITERES**

Les listes de joueurs de 1^{ère} Série Nationale sont établies selon les normes énoncées ci-dessous :

1^{ère} série Élite

- pour les messieurs : 50 premiers amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.
- pour les dames : 30 premières amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.

1^{ère} série Fédérale

Etre classé dans le Mérite amateur final de l'année précédente

Les entrées et sorties de 1^{ère} série Élite et Fédérale ne sont possibles qu'en fin d'année civile.

Licence Or

La liste des titulaires, les critères d'obtention et le courrier envoyé aux joueurs sont consultables sur Extranet.

5.6-3

MERITE NATIONAL DES CLUBS

Pour le Mérite National des Clubs, il est créé deux classements distincts, l'un pour les Messieurs, l'autre pour les Dames.

L'accèsion au classement est conditionnée à la participation du Club au Championnat de France par Equipes des moins de 17 ans (divisions ou promotions) ou à l'Interclubs Féminin des moins de 17 ans (Finale Nationale ou qualification inter régionale).

Compétitions prises en compte pour l'attribution des points

Classement Messieurs	Classement Dames
Championnat de France par Equipes (Divisions ou Promotion)	
Championnat de France par Equipes des Equipes 2	
Coupe d'Europe des Clubs Messieurs	Coupe d'Europe des Clubs Dames
Championnat de France par Equipes des moins de 17 ans	
Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Messieurs <i>Trophée Puiforcat</i>	Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Dames <i>Trophée Cotnaréanu</i>
Championnat de France par Equipes Seniors Messieurs <i>Trophée Saint Sauveur</i>	Championnat de France par Equipes Seniors Dames <i>Trophée de la Commission Féminine</i>
Mérite Amateur : nombre et rang des joueurs	
Trophée Jean Lignel	Interclubs Féminin des moins de 17 ans

Note:

Si par le jeu des montées ou des descentes, une équipe est rétrogradée en division inférieure ou empêchée de monter en division supérieure, cette équipe ainsi que celle qui la remplace, conserveront les points de leur performance acquise sur le terrain.

Transfert de licence : dans le cas d'un changement de club d'un joueur en cours de saison, les points apportés par ce joueur à partir de sa place dans le Mérite Amateur seront répartis ainsi :

- si le transfert a lieu avant le 1^{er} avril, les points seront comptabilisés pour le nouveau club.
- si le transfert a lieu après cette date, les points ne seront pas attribués.

GRILLE DES POINTS MESSIEURS

DIVISIONS MESSIEURS	
Participation Promotion Descente de 4 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 4 ^{ème} Division Maintien en 4 ^{ème} Division Descente en 4 ^{ème} Division	40 pts
Montée en 3 ^{ème} Division Maintien en 3 ^{ème} Division Descente en 3 ^{ème} Division	90 pts
Montée en 2 ^{ème} Division Maintien en 2 ^{ème} Division Descente en 2 ^{ème} Division	210 pts
Montée en 1 ^{ère} Division Maintien en 1 ^{ère} Division	450 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	1000 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS ET SENIORS	
Participation Promotion Descente de 3 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 3 ^{ème} Division Maintien en 3 ^{ème} Division Descente en 3 ^{ème} Division	40 pts
Montée en 2 ^{ème} Division Maintien en 2 ^{ème} Division Descente en 2 ^{ème} Division	75 pts
Montée en 1 ^{ère} Division Maintien en 1 ^{ère} Division	150 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	225 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	300 pts

DIVISIONS DES MOINS DE 17 ANS	
Participation Promotion Descente de 3 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 3 ^{ème} Division Maintien en 3 ^{ème} Division Descente en 3 ^{ème} Division	100 pts
Montée en 2 ^{ème} Division Maintien en 2 ^{ème} Division Descente en 2 ^{ème} Division	200 pts
Montée en 1 ^{ère} Division Maintien en 1 ^{ère} Division	250 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	375 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	450 pts

CHPT DES EQUIPES 2	
Participation Promotion Descente de 2 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 2 ^{ème} Division Maintien en 2 ^{ème} Division Descente en 2 ^{ème} Division	75 pts
Montée en 1 ^{ère} Division Maintien en 1 ^{ère} Division	150 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	225 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	300 pts

AUTRES COMPETITIONS		
	Trophée Jean Lignel	Coupe d'Europe
17 ^{ème} et plus	15 pts	
13 ^{ème} à 16 ^{ème} place	40 Pts	
9 ^{ème} à 12 ^{ème} place	80 pts	
8 ^{ème}	140 pts	20 pts
7 ^{ème}	170 pts	40 pts
6 ^{ème}	200 pts	60 pts
5 ^{ème}	250 pts	80 pts
4 ^{ème}	300 pts	100 pts
3 ^{ème}	350 pts	150 pts
2 ^{ème}	400 pts	200 pts
Vainqueur	500 pts	300 pts

MERITE AMATEUR	
1 Joueur dans les 10 premiers	200 pts
1 Joueur de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	100 pts
1 Joueur de la 21 ^{ème} à la 30 ^{ème} place	70 pts
1 Joueur de la 31 ^{ème} à la 50 ^{ème} place	50 pts
1 Joueur de la 51 ^{ème} à la 100 ^{ème} place	30 pts
1 Joueur de la 101 ^{ème} place à la 200 ^{ème} place	20 pts
Au delà de la 200 ^{ème} place	10 pts

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, les clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions messieurs, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en divisions ou promotions des moins de 17 ans.

GRILLE DES POINTS DAMES

DIVISIONS DAMES	
Participation Promotion	
Descente de 3 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 3 ^{ème} Division	
Maintien en 3 ^{ème} Division	90 pts
Descente en 3 ^{ème} Division	
Montée en 2 ^{ème} Division	
Maintien en 2 ^{ème} Division	210 pts
Descente en 2 ^{ème} Division	
Montée en 1 ^{ère} Division	
Maintien en 1 ^{ère} Division	450 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	1000 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS ET SENIORS	
Participation Promotion	
Descente de 3 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 3 ^{ème} Division	
Maintien en 3 ^{ème} Division	40 pts
Descente en 3 ^{ème} Division	
Montée en 2 ^{ème} Division	
Maintien en 2 ^{ème} Division	75 pts
Descente en 2 ^{ème} Division	
Montée en 1 ^{ère} Division	
Maintien en 1 ^{ère} Division	150 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	225 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	300 pts

DIVISIONS DES MOINS DE 17 ANS	
Participation Promotion	
Descente de 3 ^{ème} Division en Promotion	15 pts
Montée en 3 ^{ème} Division	
Maintien en 3 ^{ème} Division	100 pts
Descente en 3 ^{ème} Division	
Montée en 2 ^{ème} Division	
Maintien en 2 ^{ème} Division	200 pts
Descente en 2 ^{ème} Division	
Montée en 1 ^{ère} Division	
Maintien en 1 ^{ère} Division	250 pts
Finaliste 1 ^{ère} Division	375 pts
Vainqueur 1 ^{ère} Division	450 pts

CHPT DES EQUIPES 2	
Participation	15 pts
Quart de finaliste	75 pts
Demi-finaliste	150 pts
Finaliste	225 pts
Vainqueur	300 pts

AUTRES COMPETITIONS		
	Interclubs Féminin	Coupe d'Europe
17 ^{ème} et plus	15 pts	
13 ^{ème} à 16 ^{ème} place	50 Pts	
9 ^{ème} à 12 ^{ème} place	100 pts	
8 ^{ème}	150 pts	20 pts
7 ^{ème}	200 pts	40 pts
6 ^{ème}	255 pts	60 pts
5 ^{ème}	300 pts	80 pts
4 ^{ème}	325 pts	100 pts
3 ^{ème}	350 pts	150 pts
2 ^{ème}	375 pts	200 pts
Vainqueur	450 pts	300 pts

MERITE AMATEUR	
1 Joueur dans les 10 premiers	200 pts
1 Joueur de la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	100 pts
1 Joueur de la 21 ^{ème} à la 30 ^{ème} place	70 pts
1 Joueur de la 31 ^{ème} à la 50 ^{ème} place	50 pts
1 Joueur de la 51 ^{ème} à la 100 ^{ème} place	30 pts
1 Joueur de la 101 ^{ème} place à la 200 ^{ème} place	20 pts
Au delà de la 200 ^{ème} place	10 pts

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place, les clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions dames, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en divisions ou promotions des moins de 17 ans.

 **5.6-4****MERITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF
TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES**

La Direction Sportive de la Fédération Française de Golf a fait du développement des écoles de golf des clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

- un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens ;
- un recrutement élargi faisant appel aux meilleurs éléments issus du golf scolaire ;
- une équipe d'éducateurs altruistes et passionnés dirigés par un pro de Golf en relation directe avec l'encadrement fédéral.

Les Clubs souhaitant rentrer dans le Classement des Ecoles de Golf "Performance et Espoir" doivent répondre à une exigence :

L'Ecole de Golf du Club doit prendre part au Championnat de France par équipes des moins de 17 ans ou à l'Interclubs Féminin des Moins de 17 Ans.

Les classements, développés en parfaite synergie avec la Charte des Ecoles de Golf, font référence aux catégories sportives Minime, Benjamin et les moins de 13 ans.

 **5.6-4.1**

MERITE NATIONAL ESPOIR DES ECOLES DE GOLF TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES

Le Classement Espoir prend en compte 3 critères indépendants permettant d'apprécier la capacité des Clubs à recruter des jeunes et à les faire progresser jusqu'à un premier niveau de compétition.

- 1) Evolution de l'index (de l'année en cours) de plus 5 points des joueurs dont l'index de début de saison est supérieur à 26.4 avec comme barème de points :

1 à 2 joueurs	100 points
3 à 4 joueurs	200 points
5 à 6 joueurs	300 points
7 à 8 joueurs	400 points
9 à 11 joueurs	500 points
12 à 14 joueurs	600 points
15 à 17 joueurs	700 points
18 à 20 joueurs	800 points
21 à 24 joueurs	900 points
25 à 28 joueurs	1000 points
29 à 32 joueurs	1100 points
33 à 36 joueurs	1200 points
37 à 40 joueurs	1300 points
41 à 44 joueurs	1400 points
45 à 48 joueurs	1500 points
49 joueurs et plus	1600 points

- 2) Pourcentage des licenciés (16 ans et moins) par rapport au nombre total de licenciés du Club (lien de type 01 et 02) avec comme barème de points :
- 1% est égal à 40 points avec un maximum de 30% (il faut un minimum de 100 licences pour le total de licenciés du Club).
- 3) Bonus : Nombre de moins de 13 ans licenciés rentrant dans le critère 1 avec comme barème de points : 20 points par poussin avec un maximum de 300 points.
- 4) Départage : Dans le cas où plusieurs équipes seraient à égalité, le critère 1 puis le critère 2 et enfin le critère 3 serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence : dans le cas d'un changement de club d'un joueur en cours de saison, les points apportés par ce joueur seront répartis ainsi :

- si le transfert a lieu avant le 1^{er} avril, les points seront comptabilisés pour le nouveau club.
- si le transfert a lieu après cette date, les points ne seront pas attribués.

Les mêmes dispositions sont appliquées dans le cadre d'une création de licence.

5.6-4.2

MERITE NATIONAL PERFORMANCE DES ECOLES DE GOLF TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES

Ce classement a pour vocation première de valoriser les résultats des Ecoles de Golf des Clubs sur le plan sportif.

Championnat par équipes :

Chpt de France par Equipes des moins de 17 ans	
Descente en PROMOTION Participation PROMOTION inter régionale	50 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	150 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	300 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	600 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	1000 pts

Championnats Individuels :

Championnat de France Jeunes	
Vainqueur	400 Pts
Finaliste	300 Pts
1/2 finaliste	200 Pts
1/4 de finaliste	150 Pts
1/8 de finaliste	100 Pts
1/16 de Finaliste	50 Pts
Participation nationale	30 Pts
Participation à la finale inter-régionale	10 Pts

Interclubs Feminin des moins de 17 ans	
1er	750 Pts
2ème	600 Pts
3ème	500 Pts
4ème	450 Pts
5ème	400 Pts
6ème	350 Pts
7ème	300 Pts
8ème	250 Pts
9ème	200 Pts
10 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	150 Pts
Au delà de la 20 ^{ème} place	100 Pts
Participation Promo. inter régionale	50 Pts

Tournoi Fédéral Jeunes	
1er	200 Pts
2ème	180 Pts
3ème	160 Pts
4ème	140 Pts
5ème	120 Pts
6ème	100 Pts
7ème	80 Pts
8ème	60 Pts
9ème	40 Pts
10ème	20 Pts

Bonus	
1 garçon dans les 50 premiers du Mérite	150 Pts
1 garçon de la 51 à la 100 place du Mérite	100 Pts
1 garçon classé dans le Mérite (+ de 100)	50 Pts
1 fille dans les 25 premières du Mérite	150 Pts
1 fille de la 26 à la 50 place du Mérite	100 Pts
1 fille classée dans le Mérite (+de 50)	50 Pts
Championnat d'Europe par Equipes France Espagne Benjamins-Minimes Quadrangulaire Girls Quadrangulaire Boys 1 sélectionné	100 Pts

European Young Master	
1er	600 Pts
2ème	500 Pts
3ème	400 Pts
4ème	300 Pts
5ème	200 Pts
6ème	100 Pts

NB :

- Chaque joueur marque les points correspondant à ses performances mais ne peut rapporter à son club plus de 600 points.

Départage : Dans le cas ou une ou plusieurs équipes seraient à égalité, le résultat des Championnat de France par Equipes des moins de 17 ans puis l'Interclubs Féminin des moins de 17 ans serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence : dans le cas d'un changement de club d'un joueur en cours de saison, les points apportés par ce joueur à partir de sa place dans le Mérite Amateur seront répartis ainsi :

- si le transfert a lieu avant le 1^{er} avril, les points seront comptabilisés pour le nouveau club.
- si le transfert a lieu après cette date, les points ne seront pas attribués.

Création de licence : dans le cas d'une création de licence en cours de saison, il faudra qu'elle soit intervenue avant le 1^{er} avril pour que le joueur puisse rapporter à son club les points issus de sa place dans le Mérite Amateur.

 **5.6-5**

MERITE NATIONAL AMATEUR TROPHEE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET TROPHEE PHILIPPE MARTIN

Pourquoi un nouveau Mérite amateur depuis 2006?

Le Mérite Amateur, en 7 ans d'existence, a largement obtenu ses lettres de noblesses. Il est devenu une véritable référence en soi, reconnue par l'ensemble des joueurs amateurs.

Néanmoins, ce Mérite a paramétré un style de joueur ou tout du moins a conditionné les joueurs amateurs à gérer leur saison en fonction de leurs résultats avec un effet pervers : ils préféreraient ne pas participer à un tournoi pour préserver leur moyenne plutôt que de participer avec le risque de perdre des places.

La volonté de la Commission Sportive Nationale et de la DTN est de disposer d'un Mérite plus simple et le plus juste sportivement en s'appuyant sur des principes de haut-niveau.

Les objectifs poursuivis sont donc les suivants :

- **Privilégier la notion de performance plutôt que la notion de moyenne.**
- **Donner une valeur plus importante aux bonnes performances réalisées à l'étranger.**
- **Inciter nos joueurs/euses à jouer pour gagner.**
- **Encourager les joueurs/euses à participer à un maximum d'épreuves.**
- **Simplifier la compréhension et le calcul des places en le rendant accessible à n'importe quel joueur.**

La refonte du Mérite amateur national permet donc la mise en place d'un **système où le gain de points est basé uniquement sur la performance** (gains des points en fonction de la place dans un tournoi) **et un classement basé sur la moyenne des points obtenus** pendant la période de référence.

I - Modalités de calcul pour le Mérite amateur

Pour répondre aux attentes des joueurs ainsi qu'à la volonté de la Commission Sportive de la FFGolf, le principe de calcul du Mérite Amateur a été simplifié.

Dès le début de l'année 2006, seule la notion de tournoi comptera pour le Mérite. Par « tournoi », il faut comprendre un championnat ayant un minimum de 2 tours de stroke play (un tournoi initialement prévu sur 2 tours et ramené à un seul tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même pris en compte pour le Mérite Amateur).

Les tournois de match-play avec une qualification en stroke play seront distingués comme deux épreuves distinctes pouvant rapporter des points pour le Mérite Amateur. Dans ce cas, la qualification en stroke play aura une catégorie de moins que la phase finale en match play. Les tournois sont répartis dans les différentes catégories en fonction de leur **champ de joueurs**.

Le classement du Mérite Amateur sera établi en faisant la moyenne des 10 meilleures performances (en points) réalisées sur la période de référence (période glissante). Dans le cas où un joueur n'a pas marqué 10 fois des points, sa moyenne sera quand même établie sur la base de 10 tournois.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off a été organisé.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10 (avec des nouvelles catégories: 0 et 3bis). Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1. Les catégories des grands prix ont été recalculées avec un nouveau système d'évaluation.

II - Règlement Général

Le Président de la Commission Sportive Nationale et le Directeur Technique National se réservent la possibilité, après avis de la Commission Sportive Nationale, de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ des joueurs).

Le Mérite Amateur est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Golf.

A. Dotation

Le Mérite National Amateur est doté :

- du Trophée Marie-Christine UBALD BOCQUET pour les dames
- du Trophée Philippe MARTIN pour les messieurs

B. Compétitions prises en compte

Les compétitions prises en compte sont toutes celles comptant pour la gestion des index de 1^{ère} série (sauf celles donnant accès aux circuits professionnels) :

- celles inscrites dans la liste de tournois classés dans les catégories établies ci-après en annexe ;
- toutes celles qui sont inscrites au calendrier des grands prix ;
- quelques compétitions universitaires américaines.

Tout joueur s'inscrivant à une épreuve professionnelle ou à une épreuve internationale non répertoriée dans la liste des tournois pris en compte pour le Mérite Amateur **doit préalablement prévenir la Direction Sportive** pour que ses résultats puissent être comptabilisés dans le calcul du Mérite.

C. Principe du glissement sur une année

Le Mérite prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de semaine en semaine. C'est à dire qu'une fois la première semaine de janvier 2009 écoulée, les points obtenus la première semaine de janvier 2008 disparaissent du Mérite.

Ce système de Mérite glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

D. Conditions d'accès et finalité

Pour apparaître au mérite Amateur, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points tout au long de la saison.

La licence Or (Statut Elite) sera attribuée aux 50 premiers amateurs et aux 30 premières amateurs dames du Mérite au 31 décembre.

E. Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Elle est établie dans les annexes 2 et 2bis. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attributions de points établies dans les annexes 1, 1bis et 1ter.

F. Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les messieurs, les 50 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les dames, les 25 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Afin de garder la cohérence des tranches entre les messieurs et les dames le total des points des 25 meilleurs index sera ramené au ratio des 50 comme les messieurs.

Points rapportés par joueur

Idx arrondi messieurs	+4 et mieux	+3	+2	+1	0	1	2	3
Points	11	9	7	5	4	3	2	0.5

Index arrondi dames	+ 3 et mieux	+2	+1	0	1	2	3	4	5
Points	11	9	7	5	4	3	2	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
Moins de 30 points	10	Moins de 12 points
De 30 points à 59,5 points	9	De 12 points à 34,5 points
De 60 points à 119,5 points	8	De 35 points à 74,5 points
De 120 points à 214,5 points	7	De 75 points à 159,5 points
De 215 points à 279,5 points	6	De 160 points à 249,5 points
De 280 points à 340 points	5	De 250 points à 285 points
Plus de 340 points	4	Plus de 285 points

ATTENTION : Les épreuves continentales de catégorie 10, à l'exception des Championnats exclusivement Jeunes, qui ne totaliseront pas un nombre de points rapportés par joueurs au moins égal aux points des places attribués en stroke-play, ne bénéficieront pas des points comptant pour le Mérite Amateur.

Exemple :

La somme des 50 meilleurs index Messieurs rapporte 6 points.

Nous sommes en catégorie 10, la somme des points attribués à la première et à la deuxième place étant de $5+3=8$ points, les joueurs ne se verront pas attribuer ces points.

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Messieurs

Place	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 3 bis	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1300	1000	600	360	290	220	135	80	50	30	10	5
2	1040	800	450	270	218	165	101	60	38	23	8	3
3	780	600	360	216	174	132	81	48	30	18	6	
4	650	500	300	180	145	110	68	40	25	15	5	
5	520	400	255	153	124	94	57	34	21	13		
6	520	400	210	126	102	77	47	28	18	11		
7	520	400	180	108	87	66	41	24	15	9		
8	520	400	150	90	73	55	34	20	13	8		
9	520	400	120	72	58	44	27	16	10			
10	520	400	105	63	51	39	24	14	9			
11	390	300	90	55	45	35	20	12	8			
12	390	300	90	55	45	35	20	11	7			
13	390	300	90	55	45	35	20	10				
14	390	300	90	55	45	35	20	8				
15	390	300	90	55	45	35	20	8				
16	325	250	80	45	35	25	10	7				
17	325	250	80	45	35	25	10	6				
18	325	250	80	45	35	25	10	5				
19	325	250	80	45	35	25	10	5				
20	325	250	80	45	35	25	10	5				
21	260	200	70	35	25	15	5					
22	260	200	70	35	25	15	5					
23	260	200	70	35	25	15	5					
24	260	200	70	35	25	15	5					
25	260	200	70	35	25	15	5					
26	195	150	60	30	20	10						
27	195	150	60	30	20	10						
28	195	150	60	30	20	10						
29	195	150	60	30	20	10						
30	195	150	60	30	20	10						
31	130	100	50	25	15	5						
32	130	100	50	25	15	5						
33	130	100	50	25	15	5						
34	130	100	50	25	15	5						
35	130	100	50	25	15	5						
36	130	100	40	20	10							
37	130	100	40	20	10							
38	130	100	40	20	10							
39	130	100	40	20	10							
40	130	100	40	20	10							
41	98	75	30	15	8							
42	98	75	30	15	8							
43	98	75	30	15	8							
44	98	75	30	15	8							
45	98	75	30	15	8							
46	98	75	30	15	8							
47	98	75	30	15	8							
48	98	75	30	15	8							
49	98	75	30	15	8							
50	98	75	30	15	8							
51-60	65	50										
61-70	39	30										

Annexe 1 bis : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames

Place	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 3 bis	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1300	1000	600	360	290	220	135	80	50	30	10	5
2	1040	800	450	270	218	165	101	60	38	23	8	
3	780	600	360	216	174	132	81	48	30	18		
4	650	500	300	180	145	110	68	40	25	15		
5	520	400	255	153	124	94	57	34	21			
6	520	400	210	126	102	77	47	28	18			
7	520	400	180	108	87	66	41	24	15			
8	520	400	150	90	73	55	34	20	13			
9	520	400	120	72	58	44	27	16				
10	520	400	105	63	51	39	24	14				
11	390	300	90	55	45	35	20	12				
12	390	300	90	55	45	35	20	11				
13	390	300	90	55	45	35	20					
14	390	300	90	55	45	35	20					
15	390	300	90	55	45	35	20					
16	325	250	80	45	35	25	10					
17	325	250	80	45	35	25						
18	325	250	80	45	35	25						
19	325	250	80	45	35	25						
20	325	250	80	45	35	25						
21	260	200	70	35	18							
22	260	200	70	35	18							
23	260	200	70	35	18							
24	260	200	70	35	18							
25	260	200	70									
26	195	150	60									
27	195	150	60									
28	195	150	60									
29	195	150										
30	195	150										
31	130	100										
32	130	100										
33	130											
34	130											
35	130											
36	130											
37	130											
38	130											
39	130											
40	130											

**Annexe 1 ter : grille des points pour les places obtenues
en match play Messieurs et Dames**

*Tournois féminins ou masculins en match play,
avec ou sans qualification en stroke play*

Place	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 3 bis	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
--------------	---------------	---------------	---------------	-----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	-------------------	--------------------

Match play											
Vainqueur	1100	660	396	319	242	149	88	55	33	12	6
Finaliste	850	495	297	240	182	111	66	41	25	9	4
Demi-finaliste	600	363	218	176	133	82	48	30	18	6	
Quart finaliste	400	219	131	106	80	49	29	18			
1/8 finaliste	200	104	63	51	39	22					
1/16 finaliste	130	74	38	29	20						
1/32 finaliste	70										

Annexe 2 : Liste des tournois messieurs pris en compte et catégories

Cette liste exhaustive contient des tournois ne se disputant pas obligatoirement tous les ans.

Les catégories des tournois américains universitaires seront définies selon le classement en cours, des Universités dans leurs championnats (NCAA, NAIA...) et divisions respectives. Ce document est disponible sur simple demande à la Direction Sportive.

Catégories	Tournois
0 Mess.	Tournois du circuit "European Tour" Tournois du "PGA Tour"
1 Mess.	British Amateur US Amateur US Amateur Public Links Championnat du Monde par Equipes (Classement individuel)
2 Mess.	Championnat d'Europe par Equipe Amateurs (Classement individuel) St Andrews Links Scratch Players Championnat d'Europe Individuel Porter Cup Tournois du "Challenge Tour"
3 Mess.	US Juniors US Seniors Callaway - Junior World Championship Internationaux d'Angleterre - Brabazon Trophy Lytham Trophy Australian Amateur Championship Pacific Coast British Youth European Nation Championship Scottish Stroke Play Championship
3 bis Mess.	Coupe Murat Internationaux du Portugal Internationaux d'Espagne Internationaux d'Afrique du Sud Championnat d'Europe par Equipe Youths (Classement individuel) Irish Amateur Open Championship Tournois de l'Alps Tour Qualifications Open de France
4 Mess.	British Mid-amateur Championship Coupe Ganay et Championnat de France Amateurs Internationaux de France Match Play – Trophée Gordon BENNETT Scottish Youths Stroke Play Championship Welsh Open Stroke Play Championship Internationaux de Suisse Internationaux d'Allemagne Internationaux d'Italie Internationaux du Mexique North of Ireland Championship South of England Open Amateur Tournois professionnels français (Sur décision de la Direction Sportive) Berkshire Trophy

5 Mess.	<p>Orange Bowl Doral (16-18 ans) Saint Georges Grand Challenge Pré-Qualification US Amateur Jeux Méditerranéens (Classement individuel) British Boys Championship Championnat d'Europe Individuel Mid-amateurs English Men's Open Mid-Amateur Championship - Logan Trophy Championnat d'Europe par Equipe Boys (Classement individuel) Saint Georges Grand Challenge Birkdale Silver Goblet Internationaux de France Cadets Garçons - Trophée Michel CARLHIAN PQ Tournois Majeurs Professionnels (2ème Stage) Scottish Boys Open Stroke play Championship</p>
6 Mess.	<p>Welsh Open Youth Championship Irish Youths Amateur Open Championship English Boys British Senior Championship Championnat de France Juniors – Trophée CROCODILE Internationaux de Belgique Juniors Internationaux d'Espagne Juniors European Young Masters Coupe d'Europe des Clubs (Classement individuel) Championnat du Monde Universitaire (Classement individuel) PQ Tournois Majeurs Professionnels (1er Stage) Duke of York Internationaux d'Allemagne Boys Internationaux de Finlande Internationaux non cités</p>
7 Mess.	<p>Championnat d'Europe Individuel et par équipes Seniors (Classement individuel) Doral (14-15 ans) Championnat de France des Jeunes (Cadets) Internationaux de France Mid-amateurs Stroke Play Irish Senior Championship Mc Gregor Trophy (U16) English Seniors Championship Reid Trophy</p>
8 Mess.	<p>Tournoi Fédéral Jeunes (Minimes) Doral (12-13 ans) Championnat de France F.F.Sport U. Internationaux de France Seniors – Trophée Dauberville Championnat de France des Jeunes (Minimes)</p>
9 Mess.	<p>Tournoi Fédéral Jeunes (Benjamins) Doral (10-11 ans) Championnat de France des Jeunes (Benjamins) Internationaux de France Seniors 2</p>
10 Mess.	<p>Mérite Inter Régional Benjamins Minimes – Finale Inter Régionale Championnat de France des Jeunes (Moins de 13 ans)</p>
A calculer	<p>Chpt de France par Equipes Nationale (Classement individuel) Chpt de France par Equipes par tranche d'âge (Classement individuel) Coupe de France - Trophée Jean Lignel (Classement ind. après 2 tours) Grands Prix Seniors sélectifs pour le Championnat d'Europe par Equipes Seniors</p>

Annexe 2bis : Liste des tournois dames pris en compte et catégories

Cette liste est exhaustive et contient des tournois qui ne se disputent pas obligatoirement tous les ans.

Les Catégories des tournois américains universitaires seront définies selon le classement, en cours, des Universités dans leurs championnats (NCAA, NAIA..) et divisions respectives. Ce document est disponible sur simple demande à la Direction Sportive.

Catégories	Tournois
0 Dames	Tournois du circuit européen Tournois du LPGA
1 Dames	US Ladies British Ladies Championnat du Monde par Equipe (Classement individuel)
2 Dames	Championnat d'Europe Individuel Championnat d'Europe par Equipes Dames (Classement individuel)
3 Dames	Internationaux d'Espagne US Juniors US Seniors European Nation Championship British Stroke Play Championship
3 bis Dames	Internationaux de France Juniors Filles – Trophée Esmond Scottish Ladies Open Stroke Play Championship Internationaux de France Stroke Play – Trophée Cécile De Rothschild <u>Dinard Ladies Open</u> – Trophée Lally de Saint Sauveur (<i>si minimum 15 proettes</i>) Irish Ladies Open Stroke Play Championship
4 Dames	Coupe Gaveau et Championnat de France Internationaux d'Italie Internationaux de Suisse Internationaux du Mexique Saint Rule Trophy
5 Dames	Coupe de France Dames – Trophée Pierre Lafite Internationaux d'Allemagne Internationaux du Portugal Jeux Méditerranéens (Classement individuel) Championnat d'Europe par Equipe Girls (Classement individuel) British Girls Doral (16-18 ans) Orange Bowl Scottish Lady Junior Open Championship 2 ^{ème} Pré qualification du British Open

6 Dames	Internationaux de Belgique Juniors Championnat du Monde Universitaire (Classement individuel) European Young Masters Duke of York USGA Seniors Amateur Coupe d'Europe des Clubs (Classement individuel) Internationaux d'Espagne Juniors Internationaux d'Allemagne Girls Internationaux de Finlande Dames Skandia Junior Open Welsh Ladies' Amateur Open Stroke play Championship Championnat de France Juniors – Trophée Catherine LACOSTE Internationaux non cités
7 Dames	Doral (14-15 ans) Internationaux de France Mid-amateurs Stroke Play Championnat de France Cadets British Seniors Championnat d'Europe Individuel et par équipes Seniors (Classement individuel)
8 Dames	Championnat de France F.F.Sport U. Doral (12-13 ans) Open International Seniors Championnat de France Seniors Championnat de France des Jeunes Minimes Tournoi Fédéral Jeunes Minimes
9 Dames	Tournoi Fédéral Jeunes Benjamins Championnat de France des Jeunes Benjamins Doral (10-11 ans) Championnat Fédéral du Golf d'Entreprise
10 Dames	Championnat de France des Jeunes (Moins de 13 ans) Mérite Inter Régional Benjamins Minimes – Finale Inter régionale
A calculer	Chpt de France par Equipes Nationale (Classement individuel) Chpt de France par Equipes par tranche d'âge (Classement individuel) Interclubs Féminin des moins de 17 ans Grands Prix Seniors sélectifs pour le Championnat d'Europe par Equipes Seniors

 **5.6-6**

MERITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE

Depuis 2006, la Commission du Golf d'Entreprise a mis en place un Mérite des AS d'Entreprise dans le but de récompenser l'association la plus méritante au travers de ses résultats sportifs.

GRILLE DES POINTS

DIVISIONS	
Participation PROMOTION Descente de 3 ^{ème} DIVISION en PROMOTION	100 pts
Montée en 3 ^{ème} DIVISION Maintien en 3 ^{ème} DIVISION Descente en 3 ^{ème} DIVISION	200 pts
Montée en 2 ^{ème} DIVISION Maintien en 2 ^{ème} DIVISION Descente en 2 ^{ème} DIVISION	400 pts
Montée en 1 ^{ère} DIVISION Maintien en 1 ^{ère} DIVISION	600 pts
Finaliste 1 ^{ère} DIVISION	700 pts
Vainqueur 1 ^{ère} DIVISION	800 pts

Note : En cas de non participation à une division, les points ne seront pas comptabilisés.

COUPE DE FRANCE	
Participation à la Finale Nationale	40 pts
8 ^{ème}	60 pts
7 ^{ème}	100 pts
6 ^{ème}	160 pts
5 ^{ème}	240 pts
4 ^{ème}	340 pts
3 ^{ème}	460 pts
2 ^{ème}	600 pts
Vainqueur	800 pts

CHAMPIONNAT FEDERAL	
Participation au championnat	20 pts
8 ^{ème}	30 pts
7 ^{ème}	50 pts
6 ^{ème}	80 pts
5 ^{ème}	120 pts
4 ^{ème}	170 pts
3 ^{ème}	230 pts
2 ^{ème}	300 pts
Vainqueur	400 pts

Note : La même grille de points est utilisée pour le classement messieurs et pour le classement dames.
En cas d'égalité entre 2 clubs pour la victoire finale, le départage se fera sur les points acquis dans les divisions en premier rang puis sur la Coupe de France en second rang.

Index vademecum

Abandon	5.1-2-2	I-11/	30
Adresses utiles	5		8 à 10
Anti dopage (contrôle)	5.1-2-2	I-3/	28
Arbitres (fonctions, cursus et formation)	5.5-2		322 à 334
Arbitres (liste)	5.5-3-3		338
Arbitres de Ligue (liste)	5.5-3-4		338
Arbitres Honoraires (liste)	5.5-3-5		349
Autorisation d'intervention chirurgicale d'urgence	5.1-3-2		221
Axe de jeu	5.2-2-2		255
Bleynie (Coupe) – Coupe des Présidents	5.1-2-4		143
Bunkers (préparation des terrains)	5.2-4		265
Cadence de jeu	5.3-8-2		295
Cadence de jeu	5.1-3-3	Tabl.	225
Cadet et chariot électrique	5.1-2-2	I-13/	31
Cahier des charges des épreuves fédérales	5.1-2-1-3		19
Cahier des charges des grands prix	5.1-2-1-4		20
Calcul de l'index (comment ça marche ?)	5.6-1-1		353
Calendrier fédéral	5.1-1		12 à 16
Camps : Différents types	5.3-1-4		272
Capitaine et personne autorisée à donner des conseils	5.1-2-2-1	I-2-3/	34
Capitaines (réunion)	5.1-2-2-1	II-4/	35
Carlhian – Internationaux de France Cadets	5.1-2-4-1		147
Carte de score	5.3-5		284 à 287
Cartes de scores (contrôle)	5.3-9-1		296
Catégorie d'un Grand Prix	5.1-2-1-4	17	24
Catégories d'âge	5.1-3-2		219
Cécile de Rothschild – Internationaux de France Dames	5.1-2-4-2		155
Certificat médical spécifique	5.1-3-2		220
Champ des joueurs	5.1-2-1-4	7	21
Chapman (forme de jeu)	5.3-1-5		273
Chariot électrique (et cadet)	5.1-2-2	I-13/	31
Choix des terrains et cahiers des charges	5.1-2-1		17 à 24
Choix des terrains pour une épreuve fédérale	5.1-2-1-2		18
Clubs (conditions de participation des épreuves fédérales par équipes)	5.1-2-2-1	I-1/	33
Clubs (Mérite National)	5.6-3		369 à 371
Comité de l'épreuve (épreuves fédérales)			19 et 28
Comité de l'épreuve (grands prix)	5.1-2-1-4	5	21
Comité des Règles	5.5-1		321
Commission Féminine (Trophée) – 1 ^{ère} division Seniors Dames	5.1-2-3-2		89
Comportement et Etiquette	5.1-2-2	I-8/	29
Conditions de participation des épreuves fédérales individuelles	5.1-2-2-2	I	43
Conditions de participation des épreuves fédérales par équipes	5.1-2-2-1	I	33
Conseils (Personne autorisée)	5.1-2-2-1	I-2-3/	34
Conseils en cas d'orage	5.1-3-2		222
Contre le par (forme de jeu)	5.3-1-3		271
Contrôle anti dopage			28 et 301
Contrôle des cartes de scores	5.3-9-1		296
Cotnaréanu (Trophée) – 1 ^{ère} division Mid-Amateurs dames	5.1-2-3-2		78
Coups reçus (principes de l'établissement de la table)	5.6-1-4		356
Coups reçus du parcours	5.6-1-5		357
Course à la ficelle (forme de jeu)	5.3-1-5		273

Course au drapeau (forme de jeu)	5.3-1-5		273
Critères 1 ^{ère} Série	5.6-2		368
Crocodile (Trophée) – Chapt de France Juniors	5.1-2-4-1		154
Cursus (arbitres)	5.5-2	2)	324
Dames (épreuves individuelles en simple)	5.1-2-4-2		155 à 161
Dames (épreuves par équipes)	5.1-2-3-2		64 à 97
Dauberville (Trophée) – Chpt de France Seniors	5.1-2-4-3		165
Départ	5.2-2-4		257
Départage des ex aequo	5.3-9-2		296
Départs (préparation des terrains)	5.2-4		264
Départs (tirage)	5.3-4		280 à 283
Départs du 1 et du 10	5.3-4		281
Départs et cadence de jeu	5.3-8		295
Déroulement des épreuves	5.1-2-2	I	28
Directeurs de Tournois (liste)	5.5-3-2		337
Disqualification d'une équipe	5.1-2-2-1		36 et 41
Division (évolution)	5.1-2-2-1	IV-4/	40
Divisions Dames	5.1-2-3-2		64
Divisions du golf d'entreprise	5.1-2-5-1		178
Divisions Des Moins de 17 ans	5.1-2-3-1		50
Divisions Messieurs	5.1-2-3-3		98
Divisions Mid-amateurs Dames	5.1-2-3-2		76
Divisions Mid-amateurs Messieurs	5.1-2-3-3		118
Divisions Seniors Dames	5.1-2-3-2		87
Divisions Seniors Messieurs	5.1-2-3-3		129
Documents d'organisation pour une épreuve fédérale	5.1-3		205 à 244
Dopage	5.4-1		301 à 305
Drapeaux (emplacement)	5.3-7		290 à 294
Drapeaux (feuille de position)	5.1-3-3	Tabl.	224
Droits d'engagement (Grands Prix)	5.1-2-1-4	11	23
Dubois (Trophée) Chpt de France Minimes Filles	5.1-2-4-1		148
Eclectic (forme de jeu)	5.3-1-5		273
Ecoles de Golf (Mérite National)	5.6-4		372 à 375
Eligibilité d'une équipe	5.1-2-2-1	V-1	41
Emplacement des drapeaux	5.3-7		290 à 294
Emplacement des repères les plus en arrière	5.2-2-5		258
Engagements (en compétition fédérale ind. en simple ou en double)	5.1-2-2-2	II	43
Engagements (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II	34
Epreuves fédérales (choix des terrains)	5.1-2-1-1		17
Epreuves individuelles en simple : Dames	5.1-2-4-2		155 à 161
Epreuves individuelles en simple : Jeunes	5.1-2-4-1		146 à 154
Epreuves individuelles en simple : Messieurs	5.1-2-4-3		162 à 167
Epreuves par équipes : Dames	5.1-2-3-2		64 à 97
Epreuves par équipes : Golf d'entreprise	5.1-2-5-1		177 à 186
Epreuves par équipes : Jeunes (mixtes)	5.1-2-3-1		49 à 63
Epreuves par équipes : Messieurs	5.1-2-3-3		98 à 140
Equipiers (conditions de participation épreuves fédérales par équipes)	5.1-2-2-1	I-2/	33
Equipiers absents	5.1-2-2-1	IV-2/5	39
Esmond – Internationaux de France Juniors Filles	5.1-2-4-1		146
Étalonnage des terrains	5.2-1-5		251
Étiquette	5.1-2-2	I-8/	29
Evolution en division	5.1-2-2-1	IV-4/	40
Fanen (Trophée) – Coupe de France des AS d'Entreprise	5.1-2-5-1		184

Fairways (préparation des terrains)	5.2-4		264
Feuilles de match	5.1-3-6		232 à 244
F.F.Sport U.	5.1-2-4-5		172
Fiche de candidature pour formation arbitrage	5.5-2		333
Fiche de composition d'équipe	5.1-3-4	Fiche	230
Fiche de transfert	5.1-3-2		218
Forfaits (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II-2/	35
Forfaits (scratch) en grand prix	5.1-2-1-4	14	24
Forfaits en compétition fédérale individuelle	5.1-2-2-2	II-2/	43
Formateur d'arbitres (liste)	5.5-3-1		335
Formation (arbitres)	5.5-2	3)	328
Forme de jeu des épreuves individuelles	5.1-2-2-2	III - IV	44 à 46
Forme de jeu des interclubs avec phase finale en match play	5.1-2-2-1	IV	36
Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral	5.1-2-2-1	V	40
Formes de jeu officielles et non-officielles	5.3-1-5		272
Foursome (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Ganay et Championnat de France Amateurs	5.1-2-4-3		167
Gaveau et Championnat de France Dames	5.1-2-4-2		159
Gestion centralisée des index depuis 1996	5.6-1-9		364
Golf d'entreprise (épreuves)	5.1-2-5-1		177
Golfer's Club (Trophée) - 1 ^{ère} division dames	5.1-2-3-2		66
Gordon Bennett (Trophée) – Internationaux de France de Match Play	5.1-2-4-3		163
Gounouilhau (Trophée) – 1 ^{ère} division messieurs	5.1-2-3-3		101
Grands prix (cahier des charges)	5.1-2-1-4		20
Greens (préparation des terrains)	5.2-4		262
Greensome (forme de jeu)	5.3-1-5		273
Handicap de jeu	5.6-1-5		357
Handicap de jeu en fonction de l'index et du slope (calcul)	5.6-1-3		354
Histoire des trophées	5.1-2-6		192
Homologation d'un pitch and putt	5.2-1-4		250
Homologation des terrains	5.2-1-4		249
Homologation provisoire d'un golf ou golf compact	5.2-1-4		249
Index (évolution)	5.6-1-7		360
Index (gestion centralisée depuis 1996)	5.6-1-9		364
Index (méthode de calcul)	5.6-1		353 à 367
Index pris en compte (épreuves fédérales par équipes)	5.1-2-2-1	I-2-2/	34
Inscriptions (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II-1/	34
Intempéries et circonstances exceptionnelles	5.1-2-2-1	IV-3 V-4	39 à 41
Interruption du jeu; Conseils en cas d'orage	5.1-3-2		222
Jeu lent dans les épreuves amateurs	5.1-3-2		213
Jeunes (épreuves individuelles en simple)	5.1-2-4-1		146 à 154
Jeunes (épreuves par équipes)	5.1-2-3-1		49 à 63
Lacoste (Trophée) – Chpt de France Juniors Filles	5.1-2-4-1		154
Lafite (Trophée) – Coupe de France Dames	5.1-2-4-2		158
Le Quellec (trophée) – Chpt de France Minimes	5.1-2-4-1		148
Lignel (trophée) – Coupe de France des Clubs	5.1-2-3-3		140
Liste des Directeurs, Organisateur de Tournois et Arbitres	5.5-3-3		338 à 342
Longueur des terrains (recommandation pour les jeunes)	5.3-6-4		289
Marquage	5.2-3		260
Marques de départ	5.3-6		288 à 289
Marques de départs et catégories d'âge	5.3-6-3		288
Marques de départs et séries	5.3-6-2		288
Match-play (forme de jeu)	5.3-1-1		271

Match-play (tirage)	5.3-4		283
Match-play à 3 balles (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Match-play à 4 balles (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Match-play à la meilleure balle (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Mérite National Amateur	5.6-5		376 à 386
Mérite National des AS d'Entreprises	5.6-6		387
Mérite National des Clubs	5.6-3		369 à 371
Mérite National des Ecoles de Golf	5.6-4		372 à 375
Mérite National Espoir des Ecoles de Golf	5.6-4-1		373
Mérite National Performance des Ecoles de Golf	5.6-4-2		374
Messieurs (épreuves individuelles en simple)	5.1-2-4-3		162 à 167
Messieurs (épreuves par équipes)	5.1-2-3-3		98 à 140
Mesure du terrain	5.2-2		254 à 259
Mid-Amateurs Dames (divisions)	5.1-2-3-2		76 à 86
Mid-Amateurs Messieurs (divisions)	5.1-2-3-3		118 à 128
Modifications 2009 (règlements fédéraux)	5.1-2-2		26
Murat (Coupe)	5.1-2-4-3		162
Newman (Trophée) – Chpt de France Cadets Filles	5.1-2-4-1		154
Non-participation d'une ou de plusieurs équipes	5.1-2-2-1	III-1/	35
Non-participation et infractions	5.1-2-2-1	III	35
Nouveautés 2009 (règlements fédéraux)	5.1-2-2		26
Orage (conseils)	5.1-3-2		222
Ordre de jeu	5.1-3-6		236 à 240
Ordre des départs (en compétition fédérale par équipes)	5.1-2-2-1	II-3/	35
Organisateurs de tournoi (fonctions, cursus et formation)	5.5-2		322 à 334
Organisateurs de tournoi (liste)	5.5-3-4		343
Organisation sportive des grands prix	5.1-2-1-4	6	20
Par total du terrain	5.2-1-2		247
Patsome (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Personne autorisée à donner des conseils	5.1-2-2-1	I-2-3/	34
Peugeot (Trophée) – divisions du golf d'entreprise	5.1-2-5-1		179 à 182
Phase de qualification	5.1-2-2-1	IV-1/	36
Piquetage (préparation des terrains)	5.2-4		266
Piquetage et marquage	5.2-3		260
Play off en compétition fédérale individuelle	5.1-2-2-2	III-1-2	44
Pons (Trophée) – Chpt de France Cadets	5.1-2-4-1		154
Position des drapeaux	5.1-3-3	Tabl.	224
Position des drapeaux; Indication Alphanumérique	5.3-7-2		291
Position des drapeaux; Indication Schématique	5.3-7-2		292
Positionnement des marques sur le tertre de départ	5.3-6-5		289
Préparation des terrains pour une épreuve fédérale	5.2-4		261 à 268
Procédure en cas de maladie ou d'accident	5.1-3-2		221
Puiforcat (Trophée) – 1 ^{ère} division Mid-amateurs Messieurs	5.1-2-3-3		120
Réclamations	5.3-9-3		297
Recommandation pour la longueur des terrains; jeunes	5.3-6-4		289
Recording et enregistrement des scores	5.1-2-2	I-12/	30
Règl. Gén. Spéc. des Epr. Féd. Ind. en simple et en double	5.1-2-2-2		42
Règl. Gén. Spéc. des Epr. Féd. par équipes	5.1-2-2-1		32
Règlement général des épreuves fédérales amateurs	5.1-2-2		25 à 46
Règlements d'une épreuve	5-3-2		275 à 277
Règles locales	5.3-3		278 à 279
Règles locales permanentes (carte de score)	5.3-3-1		278
Règles locales permanentes des épreuves fédérales	5.1-3-1		205 à 212

Règles locales temporaires	5.3-3-2		278
Repères de distance	5.2-2		254 à 259
Repères fixes sur les départs	5.2-2-4		257
Résultats de la qualification en stroke play	5.1-3-5	Tabl.	232 à 235
Résultats et réclamations	5.3-9		296 à 298
Résultats; Barrage; 1/4 finale; ½ finale; finale	5.1-3-5	Tabl.	241 à 243
Retard au départ	5.1-2-2	I-9/	30
Réunion des capitaines	5.1-2-2-1	II-4/	35
Ringer score (forme de jeu)	5.3-1-5		273
Royal Blackheath (Trophée)	5.1-2-4-4		170
Saint Germain (Trophée)	5.1-2-4-4		169
Saint Sauveur (Trophée) – 1 ^{ère} division Seniors Messieurs	5.1-2-3-3		131
Sanctions disciplinaires en cas de dopage	5.4-1		302
Scores (recording)	5.1-2-2	I-12/	30
Scramble	5.3-1-6		274
Seniors dames (divisions)	5.1-2-3-2		87 à 97
Seniors messieurs (divisions)	5.1-2-3-3		130 à 139
Signalétique (préparation des terrains)	5.2-4		267
Signaux à bras sur le terrain	5.1-3-2	Dessin	223
Simple (forme de jeu)	5.3-1-5		272
SSJ	5.6-1-7	Tabl.	363
SSS	5.2-1-3		248
SSS et Slope	5.6-1-2		353
Stableford (calcul de points)	5.6-1-6		358 à 359
Stableford (forme de jeu)	5.3-1-3		271
Statut d'Amateur (Décisions)	5.4-4		318
Statut d'Amateur (règles)	5.4-3		318
Statut d'un score en compétition	5.6-1-8		364
Stroke play	5.3-1-2		271
Stroke play à 4 balles (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Table des coups reçus	5.6-1-4		356 à 357
Tableau 16 joueurs	5.1-3-3	Tabl.	228
Tableau 32 joueurs	5.1-3-3	Tabl.	227
Tableau 32 joueurs avec heures de départ	5.1-3-3	Tabl.	226
Tableau 8 joueurs	5.1-3-3	Tabl.	229
Tableau officiel	5.1-2-2	I-2/	28
Téléphones portables	5.1-2-2	I-6/	39
Terrain (mesure)	5.2-2		254 à 259
Terrain (préparation pour une épreuve fédérale)	5.2-4		261 à 268
Terrains (homologation)	5.2-1-4		249 à 250
Terrains pour une épreuve fédérale (choix)	5.1-2-1-2		18
Thion De La Chaume (Trophée)	5.1-2-4-4		168
Thion De La Chaume (Trophée – Open International Seniors Dames)	5.1-2-4-2		157
Threesome (forme de jeu)	5.3-1-5		272
Tirage des départs	5.3-4		280 à 283
Transfert (fiche)	5.1-3-2		218
Trophées (histoire)	5.1-2-6		192 à 202
Trophées et coupes	5.1-2-2	II	31
Trou à changement d'axe de jeu	5.2-2-2		255
Trou à double changement d'axe de jeu	5.2-2-3		256
Trou droit	5.2-2-1		254
Trous (emplacements)	5.3-7-1		290
Trousse médicale	5.4-2		317

Type de camps	5.3-1-4	272
U.N.S.S.	5.1-2-4-5	171
Vitesse des greens : Green vite	5.3-7-3	293
Voitures de golf	5.3-3	279